

Commission de la santé et des services sociaux

L'ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE
DE L'ASSURANCE MALADIE
DU QUÉBEC

RÉPONSES AUX QUESTIONS
GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET PARTICULIERS

DE L’OPPOSITION OFFICIELLE, DES DEUXIÈME ET TROISIÈME GROUPES

D’OPPOSITION

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

	<u>Page</u>
Réponses aux questions générales	1
Réponses aux questions particulières de l’Opposition officielle	100
Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d’opposition	177
Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d’opposition	211

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX DE L'OPPOSITION ADRESSÉES À TOUS LES MINISTÈRES ET ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
1. Liste des voyages hors Québec pour l'année financière 2022-2023 :	1
a) les endroits et dates de départ et de retour ;	
b) la copie des programmes et rapports de mission ;	
c) les personnes rencontrées ;	
d) le coût (avec une ventilation par poste : frais de déplacement, d'hébergement, de repas, autres frais, etc.) ;	
e) les noms des ministres, députés, des membres du personnel de cabinet, des fonctionnaires concernés (avec leur titre) et des autres participants (avec leur titre) regroupés par mission ;	
f) le montant dépensé pour l'achat de crédits carbone visant à compenser les émissions de gaz à effet de serre générées par le voyage;	
g) pour les organismes, le nom des dirigeants et des fonctionnaires concernés;	
h) la liste des ententes signées ou annoncées, et, le cas échéant : • les détails de ces ententes; • les résultats obtenus à ce jour;	
i) les investissements annoncés, le cas échéant, ainsi que le nombre d'emplois estimé.	
2. Pour chacun des voyages faits en avion ou en hélicoptère par chaque membre du Conseil des ministres, des membres des cabinets ministériels au Québec et des dirigeants d'organismes pour 2022-2023 :	3
a) les raisons du déplacement;	
b) l'itinéraire et les dates du départ et/ou du retour;	
c) les coûts ventilés;	
d) le cas échéant, tout autre coût ventilé par poste : frais d'hébergement, frais de repas, autres frais, etc.	
3. Liste des dépenses en publicité (incluant celles sur Internet), en articles promotionnels et en commandites pour chaque ministère (y compris le cabinet ministériel) et organisme. Fournir la liste détaillée de ces dépenses en indiquant :	4
a) la ventilation des sommes dépensées pour 2022-2023, et les prévisions pour 2023-2024;	
b) les noms des firmes de publicité retenues;	
c) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi pour chacun (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);	
d) le but visé par chaque dépense;	
e) dans le cas d'une commandite, la raison et le nom de l'organisme bénéficiaire;	
f) les noms des fournisseurs, incluant les contrats de photographie.	
4. Liste des dépenses pour l'organisation et la tenue de conférences de presse, d'événements médiatiques, ou autres événements (sommets, congrès, conférences, etc.), séparément : Par le cabinet ministériel :	5
a) les sommes dépensées en 2022-2023 et les prévisions pour 2023-2024, ventilées par type d'événement;	
b) le but visé par chaque dépense;	
c) le nombre total et liste d'événements, ventilés par type d'événement.	
d) si l'événement s'est tenu virtuellement;	

Par le ministère ou l'organisme :

- e) les sommes dépensées en 2022-2023 et les prévisions pour 2023-2024, ventilées par type d'événement;
- f) le but visé par chaque dépense;
- g) le nombre total et liste d'événements, ventilés par type d'événement.
- h) si l'événement s'est tenu virtuellement;

Par un professionnel ou par une firme externe :

- i) les sommes dépensées en 2022-2023 et les prévisions pour 2023-2024, ventilées par type d'événement;
- j) le nom du professionnel ou de la firme de publicité;
- k) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
- l) la liste et les noms des fournisseurs et consultants, s'il y a lieu, incluant les contrats de photographies, des vidéos, etc.;
- m) le but visé par chaque dépense;
- n) le nombre total et liste d'événements, ventilés par type d'événement.
- o) si l'événement s'est tenu virtuellement.

5. La liste des dépenses en formation de communication : 6

Organisée par le ministère ou l'organisme :

- a) les sommes dépensées en 2022-2023 et les prévisions pour 2023-2024, ventilées par type d'événement ;
- b) le but recherché par chaque dépense ;
- c) nombre total et liste des formations ventilée par catégorie.

Données par un professionnel ou une firme externe :

- d) les sommes dépensées en 2022-2023 et les prévisions pour 2023-2024 ;
- e) le nom de la ou des firmes de publicité ou de communications ;
- f) le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) ;
- g) la liste et les noms des fournisseurs ou/et des consultants, s'il y a lieu ;
- h) le but visé par chaque dépense ;
- i) nombre total et liste des formations ventilée par catégorie.

6. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme, y compris le cabinet ministériel en 2022-2023, en indiquant : 8

- a) les noms du professionnel ou de la firme;
- b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
- c) le détail des travaux ou services effectués (but visé);
- d) la date d'octroi du contrat;
- e) le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments;
- f) l'échéancier;
- g) dans le cas d'un octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.

Lorsque le contrat est octroyé par le cabinet ministériel, l'indiquer.

7. Liste détaillée de tous les appels d'offres publics du ministère ou de l'organisme, en indiquant : 20

- a) la liste des soumissions et le montant de chacune;
- b) la grille d'évaluation des soumissions;
- c) le soumissionnaire retenu et la justification de ce choix;
- d) le délai entre la publication de l'appel d'offres et l'octroi du contrat;
- e) le cas échéant, les appels d'offres annulés en cours de route et la raison de l'annulation.

8. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2022-2023 :
- 21
- a) liste de toutes les ressources œuvrant au sein d'un ministère ou d'un organisme et qui ne sont pas des employés du gouvernement ;
 - b) le total des coûts reliés à ces consultants, ventilé par catégorie (incluant la masse salariale) ;
 - c) le sommaire de tout contrat octroyé pour l'embauche de ces consultants ;
 - d) le nom de chaque consultant et la firme par laquelle il est employé ;
 - e) une description de son mandat ;
 - f) la date de début de son contrat ;
 - g) la date prévue de fin de son contrat ;
 - h) sa rémunération annuelle.
9. Pour chaque projet de développement informatique, infonuagique ou de modernisation des systèmes informatiques au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère, indiquer :
- 22
- a) le nom du projet ;
 - b) la nature du projet ;
 - c) l'échéancier initial (et revu s'il y a lieu) ;
 - d) le montant initialement prévu pour l'ensemble du projet ;
 - e) les plus récentes évaluations du coût du projet ;
 - f) les coûts engendrés jusqu'à maintenant par le projet, au total et ventilés par année financière ;
 - g) l'estimation des coûts restant à déboursier pour compléter la réalisation du projet ;
 - h) les firmes ou OSBL associés au développement du projet, incluant tous les sous-traitants associés au projet, les sommes qui leur ont été versées jusqu'à ce jour, le détail de tout contrat octroyé en précisant le mode d'octroi, le montant et les dates ;
 - i) le pourcentage de réalisation jusqu'à ce jour ;
 - j) le nombre d'employés (ETC) affectés à ce projet ;
 - k) le nombre de consultants externes intégrés ou œuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère :
 - la valeur totale et ventilée des contrats ou ententes entre le ministère ou l'organisme et les firmes externes pour ces consultants.
 - l) indiquer si l'étude d'opportunité évaluant les possibilités qu'offre le logiciel libre a été réalisée, comme l'exige la Politique-cadre sur la gestion des ressources informationnelles des organismes publics.
 - m) nombre et liste des pénalités appliquées à des sous-traitants dans le domaine des TI en 2022-2023.
10. Concernant l'hébergement de données en infonuagique, fournir :
- 23
- a) les coûts estimés par année ;
 - b) les coûts totaux réels pour l'hébergement de données;
 - c) les coûts pour pénalités pour dépassement de capacité;
 - d) la liste des fournisseurs;
 - e) une copie du plan de déploiement.
11. De façon séparée et distincte, pour le cabinet ministériel et le bureau de circonscription, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour 2022-2023, ventilé par mois, de chacune des dépenses suivantes :
- 24
- a) la photocopie;
 - b) le mobilier de bureau;
 - c) l'ameublement;
 - d) la décoration et l'embellissement, incluant les œuvres d'art et les frais pour l'entretien des plantes;
 - e) le distributeur d'eau de source;
 - f) le remboursement des frais de transport;
 - g) le remboursement des frais d'hébergement;
 - h) le remboursement des frais de repas;
 - i) le remboursement des frais d'alcool et de fêtes;

- j) l'ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toute session de type perfectionnement ou ressourcement :
 - I. a) au Québec;
 - II. b) à l'extérieur du Québec.

12. De façon séparée et distincte, pour le cabinet ministériel, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant pour 2022-2023, ventilé par mois, de chaque dépense reliée à la téléphonie : 26

- a) le coût des contrats téléphoniques;
- b) le coût des frais d'itinérance et la proportion de ceux-ci qui ont été assumés respectivement par le cabinet, le ministère ou l'organisme;
- c) le coût lié aux dépassements des forfaits de données et la proportion de ceux-ci qui ont été assumés respectivement par le cabinet, le ministère ou l'organisme;
- d) les coûts de résiliation, s'il y a lieu;
- e) le nombre de téléphones cellulaires (BlackBerry, iPhone ou autre type de téléphone intelligent);
- f) le coût d'acquisition des appareils;
- g) le coût d'utilisation des appareils;
- h) les noms des fournisseurs;
- i) les ordinateurs portables;
- j) les iPad ou autre type de tablette électronique.

13. a) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2022-2023 ainsi que les prévisions pour 2023-2024 : a) le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) de 35 ans et plus; 27

b) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2022-2023 ainsi que les prévisions pour 2023-2024 : b) le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) de 35 ans et moins;

c) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2022-2023 ainsi que les prévisions pour 2023-2024 : c) le nombre total de jours de maladie pris par le personnel;

d) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2022-2023 ainsi que les prévisions pour 2023-2024 : d) le nombre de personnes ayant dans leur réserve de congé de maladie moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi;

e) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2022-2023 ainsi que les prévisions pour 2023-2024 : e) le nombre d'heures supplémentaires travaillées par le personnel et la répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.) :
- le coût moyen par employé, selon la classe de travail.

f) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2022-2023 ainsi que les prévisions pour 2023-2024 : f) le nombre total de jours de vacances pris par le personnel;

g) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2022-2023 ainsi que les prévisions pour 2023-2024 : g) le nombre de personnes ayant dans leur réserve de jours de vacances moins de 10 jours, de 10 à 50

jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi;

- h) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2022-2023 ainsi que les prévisions pour 2023-2024 : i) le nombre de personnes et la répartition par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, contractuels, etc.) qui reçoivent une rémunération du ministère ou d'un organisme relevant du ministère, et qui reçoivent également une prestation de retraite d'un régime de retraite du secteur public, parapublic ou des réseaux de la santé et de l'éducation, soit les commissions scolaires, les cégeps, les établissements universitaires, les agences régionales et les établissements hospitaliers;
- i) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2022-2023 ainsi que les prévisions pour 2023-2024 : j) l'évolution des effectifs réguliers par catégorie d'emploi (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agents de la paix, etc.) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions);
- j) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2022-2023 ainsi que les prévisions pour 2023-2024 : k) l'évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir;
- k) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2022-2023 ainsi que les prévisions pour 2023-2024 : l) le nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie;
- l) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour les trois dernières années ainsi que les prévisions pour 2023-2024 : n) le niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emploi pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires;
- m) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2022-2023 ainsi que les prévisions pour 2023-2024 : o) le nombre d'employés permanents et temporaires;
- n) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2022-2023 ainsi que les prévisions pour 2023-2024 : p) le nombre de départs volontaires, ventilé par raisons du départ;
- o) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2022-2023 ainsi que les prévisions pour 2023-2024 : q) le nombre de postes abolis ventilé par corps d'emploi;
- p) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2022-2023 ainsi que les prévisions pour 2023-2024 : r) L'effectif autorisé par le SCT en vertu de la loi 15 sur le contrôle des effectifs;
- q) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2022-2023 ainsi que les prévisions pour 2023-2024 : s) le nombre de postes vacants et le nombre d'ETC non comblés, ventilé par région.

14.	a) Pour chaque ministère et organismes, par direction, pour l'année 2022-2023 et les prévisions pour l'année 2023-2024 de : a) le nombre de départs à la retraite, incluant le total et la ventilation des indemnités versées ou estimées; b) Pour chaque ministère et organismes, par direction, pour l'année 2022-2023 et les prévisions pour l'année 2023-2024 de : b) le nombre de remplacements effectués en application du plus récent Plan de gestion des ressources humaines; c) Pour chaque ministère et organismes, par direction, pour l'année 2022-2023 et les prévisions pour l'année 2023-2024 de : d) le nombre de retraités de la fonction publique ou parapublique engagés pour un ou des contrats.	30
15.	Liste des baux pour les espaces occupés par les ministères et organismes en 2022-2023 en indiquant pour chacun d'eux : a) l'emplacement de la location; b) la superficie totale pour chaque local loué; c) le coût total de ladite location; d) les coûts d'aménagement, de rénovations réalisées depuis le 1er avril 2018, la nature des travaux et le ou les bureaux visés; e) la durée du bail; f) propriétaire de l'espace loué; g) en cas de résiliation de bail en cours d'année, les coûts de résiliation h) la superficie totale réellement occupée i) la superficie inoccupée; j) le coût de location au mètre carré; k) les noms des sous-locataires et les revenus liés à des sous-locations, le cas échéant.	31
16.	Concernant les actifs immobiliers excédentaires du ministère ou de l'organisme en 2022-2023, fournir : a) La liste des actifs excédentaires inoccupés; b) La valeur estimée de ceux-ci; c) Les coûts d'entretien annuel; d) Le nombre de pieds carrés de ceux-ci.	33
17.	Pour la direction générale du ministère et la haute direction des organismes publics, fournir le détail et la ventilation des coûts, pour 2022-2023, du déménagement, de l'aménagement, de la rénovation et autres travaux effectués dans les espaces occupés, incluant : a) les dates des travaux; b) les coûts; c) le nom de la ou des firmes ayant effectué les travaux.	34
18.	Liste du personnel de cabinet de chaque membre du Conseil des ministres durant l'année 2022-2023, en indiquant pour chaque individu : a) la date de l'entrée en fonction et la date de départ, le cas échéant; b) le titre de la fonction; c) l'adresse du port d'attache; d) la masse salariale totale par cabinet; e) le traitement annuel ou, selon le cas, les honoraires versés; f) la prime de départ versée, le cas échéant; g) la liste du personnel politique, incluant le personnel de soutien, qui fait partie de la fonction publique et de quelle masse salariale il relève; h) la description de tâches; i) le montant détaillé des salaires, des honoraires et des contrats donnés par le cabinet pour 2022-2023; j) le nombre total d'employés au cabinet; k) le nom des employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui prévu pour la fonction occupée; l) si l'employé a ou non signé les directives du premier ministre intitulées Directive sur la transparence et l'éthique relativement à l'exercice des fonctions du personnel des cabinets de ministre et Directive concernant les règles applicables lors de la cessation d'exercice de certaines fonctions pour l'État.	35

19. Liste des sommes d'argent versées en 2022-2023, par mois, à même le budget discrétionnaire du ministre, du ministre délégué, du ministère ou de l'organisme, en indiquant : 36
- a) le nom de l'organisme concerné ou de la personne;
 - b) la circonscription électorale;
 - c) le montant attribué;
 - d) le détail du projet visé et le but poursuivi par le ministère ou l'organisme.
20. Liste du personnel hors structure, par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), rémunéré par le ministère, mais qui n'occupe aucun poste dans ce ministère : 37
- a) le nom de la personne;
 - b) le poste occupé;
 - c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
 - d) l'assignation initiale et l'assignation actuelle;
 - e) la date de l'assignation hors structure;
 - f) la date de la fin de l'assignation, s'il y a lieu;
 - g) les prévisions pour 2023-2024.
21. Liste du personnel en disponibilité par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), en indiquant : 38
- a) le poste initial;
 - b) le salaire;
 - c) le poste actuel, s'il y a lieu;
 - d) la date de la mise en disponibilité;
 - e) les prévisions pour 2023-2024.
22. Pour chaque ministère et organisme public (y compris les agences, sociétés, établissements, institutions, etc.), fournir pour 2022-2023, le nombre d'occasionnels mis à pied dont le ministère ou l'organisme a mis fin à l'emploi ou dont le contrat n'a pas été renouvelé, en précisant la ou les raisons et en ventilant : 39
- a) par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, personnel de soutien, fonctionnaires, etc.);
 - b) par catégorie d'âge;
 - c) prévisions pour 2023-2024.
23. Liste du personnel rémunéré par le ministère et affecté à d'autres organismes publics, parapublics, parapublics non gouvernementaux et autres, en indiquant : 40
- a) le nom de la personne;
 - b) le poste occupé et le nom de l'organisme;
 - c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
 - d) l'assignation initiale;
 - e) l'assignation actuelle;
 - f) la date de l'assignation hors structure;
 - g) la date de la fin de l'assignation (s'il y a lieu).
24. Liste de tous les abonnements aux journaux, aux revues mensuelles, aux publications (format papier ou électronique), aux sites spécialisés de recherche sur Internet (Eureka, etc.) du ministère et des organismes publics en 2022-2023, en précisant pour chaque abonnement : 41
- a) le coût de chacun;
 - b) le fournisseur;
 - c) la nature du service.
 - d) s'il a été réalisé par le cabinet ministériel ou à sa demande.

Ventiler le montant total par catégorie.

25.	Les sommes déboursées par le cabinet ministériel, le ministère ou les organismes publics pour l'achat de billets de saison, de billets de spectacles ou d'événements sportifs et culturels, les billets d'événements et de conférences organisées par les chambres de commerce, pour la réservation de loges et les frais payés afin de devenir membre d'un club privé ou autre.	43
26.	Pour chaque site Internet du ministère ou de l'organisme public (incluant les événements ponctuels), fournir, et ce depuis l'existence du site : a) le nom du site Web; b) le nom de la firme ou du professionnel, des personnes qui ont conçu le site; c) les coûts de construction du site; d) les coûts d'hébergement, d'entretien et de mise à jour; e) les coûts de modernisation ou de refonte (en spécifiant combien de fois le site a été refait et les raisons du changement); f) la fréquence journalière, hebdomadaire et mensuelle des visites ventilée par section et/ou page du site (nombre de « hits »); g) les coûts liés à la réservation de noms de domaines; h) la fréquence moyenne de mise à jour; i) le responsable du contenu sur le site.	44
27.	Pour 2022-2023, les dépenses effectuées par ministère pour les tournées, les visites ou rencontres ministérielles et sous ministérielles dans les régions du Québec, en précisant : a) les régions et les villes visitées; b) les personnes et organismes rencontrés; c) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et des fonctionnaires concernés et autres participants; d) les raisons du déplacement; e) l'itinéraire et les dates du départ et/ou du retour; f) les coûts ventilés; g) le cas échéant, tout autre coût ventilé par poste : frais d'hébergement, frais de repas, autres frais, etc.	46
28.	La liste exhaustive de tous les mandats et dossiers et de toutes les activités confiées à chaque adjoint parlementaire des membres du Conseil des ministres pour 2022-2023 : a) le détail des mandats; b) le coût (déplacements, etc.); c) le nombre de ressources affectées; d) le nombre de rencontres; e) le nombre d'ETC affecté à chaque mandat en indiquant leur fonction et leur titre. f) l'objet; g) les dates.	47
29.	Liste des entités administratives créées, fusionnées, scindées ou abolies sous la responsabilité du ministère en précisant les coûts de transition et les coûts de formation.	48
30.	Le détail des crédits périmés et reportés pour chaque ministère et organisme par année budgétaire, et ce, pour l'année financière 2022-2023 et les prévisions pour 2023-2024.	49
31.	L'inventaire complet des services tarifés que le ministère et les organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère offrent aux citoyens et les tarifs qu'ils exigent. Le coût unitaire de chacun de ceux-ci. La liste de tous les revenus autonomes (tarifs, permis, droits, redevances, etc.) du ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère pour les trois dernières années et les projections pour l'année 2023-2024.	50
32.	Pour chaque ministère et organisme, une copie du plan de réduction des dépenses de fonctionnement demandé par le Secrétariat du Conseil du Trésor pour 2022-2023 et prévision pour 2023-2024.	51

33.	Pour chaque ministère et organisme public, les sommes reçues en 2022-2023, ainsi que les prévisions pour 2023-2024 et 2024-2025, en provenance du gouvernement fédéral ou d'un autre gouvernement. Indiquer de façon ventilée pour chaque programme, entente ou autre, les sommes reçues, la ou les dates des versements et à quelles fins elles ont été consacrées par le ministère ou l'organisme.	52
34.	Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2022-2023, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), le montant total des primes au rendement et des bonis.	53
35.	Pour chaque cabinet ministériel, fournir pour l'année financière 2022-2023 le montant total des primes au rendement et des bonis versés au personnel de cabinet.	54
36.	Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2022-2023, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), le montant total des primes de départ (allocations de transition), incluant les montants versés pour bris de contrat.	55
37.	Pour chaque ministère et organisme dont les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, institutions, etc., fournir pour l'année financière 2022-2023 le montant total et la ventilation par catégorie d'emploi des augmentations de salaire.	56
38.	La liste exhaustive des programmes ministériels existants à la fin de l'année financière 2022-2023 et qui n'ont pas été reconduits intégralement en 2023-2024. Pour chacun de ces programmes existants en 2022-2023, donner le coût de reconduction intégral et la dépense prévue aux crédits 2023-2024, en incluant les programmes qui ont été abolis et pour lesquels la dépense sera nulle.	57
39.	Indiquer les nouvelles initiatives ou toutes majorations apportées à un programme existant, les montants en cause ainsi que les mesures prises pour dégager les sommes nécessaires à leur financement.	58
40.	Concernant les dépenses en informatique, pour chacun des ministères et organismes (incluant les agences, sociétés, établissements, institutions ou autres) : a) la dépense totale (opération et capital) ; b) les grands dossiers en cours ; c) le nombre d'employés attitrés aux dossiers informatiques ; d) préciser le nombre en équivalent ETC et comparaison entre le nombre de ressources internes et externes dans le domaine des TI ; e) le nombre de consultants externes attitrés aux dossiers informatiques.	59
41.	Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2022-2023 le taux d'absentéisme en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.).	60
42.	Pour chaque ministère et organisme public incluant les cabinets ministériels et membres du conseil des ministres, le nombre total de personnes ayant bénéficié du paiement de cotisation à une association (ordre ou corporation) professionnelle en vertu de la Directive concernant le paiement par le gouvernement de cotisations à des associations (6-79) du Conseil du trésor ou de toute autre directive permettant un remboursement de ces cotisations, ventilé par association, ordre ou corporation professionnelle en indiquant : a) la dépense totale relative au paiement des cotisations ; b) la liste des associations, ordres ou corporations professionnels auxquels le gouvernement du Québec a versé un paiement pour cotisation ; c) le nombre d'employés ayant bénéficié du paiement des cotisations.	61

43.	Pour tout sondage ou enquête d'opinion réalisés par le ministère ou l'organisme, indiquer :	62
	a) La date ; b) La nature ; c) Les questions posées ; d) Les réponses ; e) La firme retenue ; f) Les coûts.	
44.	Pour toutes dépenses publicitaires réalisées par le ministère ou l'organisme, indiquer :	63
	a) Le pourcentage de ces dépenses réalisées au sein de médias communautaires et le montant ; b) Le pourcentage de ces dépenses réalisées sur Internet et les médias sociaux et le montant.	
45.	Tout montant dépensé par le ministère ou l'organisme en 2022-2023 visant à compenser les émissions de gaz à effet de serre produites dans le cadre des activités du ministère ou de l'organisme.	64
46.	Au sujet du transfert d'emplois gouvernementaux en région :	65
	a) Fournir tout scénario et étude réalisée par le ministère ou l'organisme ainsi que toute action réalisée en 2022-2023; b) Nombre d'emplois gouvernementaux au sein du ministère ou de l'organisme qui ont été transférés en région en 2022-2023 en précisant la région d'origine et la région de destination; c) Nombre d'emplois transférés en région depuis le 1er octobre 2018.	
47.	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2022-2023 et l'état d'avancement de la mesure :	66
	e) Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2021-2024;	
48.	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2022-2023 et l'état d'avancement de la mesure :	67
	h) Plan d'action de développement durable.	
49.	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2022-2023 et l'état d'avancement de la mesure :	68
	l) Plan d'action en occupation et en vitalité des territoires 2018-2022.	
50.	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2022-2023 et l'état d'avancement de la mesure :	69
	oo) Rapport de la Commission spéciale sur les droits des enfants et de la protection de la jeunesse.	
51.	Au sujet des mesures de télétravail ou de travail à distance, en 2022-2023, au sein du ministère ou de l'organisme :	70
	a) Nombre total d'employés au sein du ministère ou de l'organisme; b) Nombre d'employés au total en ayant bénéficié; c) Nombre d'employés en bénéficiant toujours au 31 mars 2023; d) Proportion de l'effectif total du ministère ou de l'organisme en ayant bénéficié; e) Nombre d'employés en bénéficiant : 1 jour par semaine; 2 jours par semaine; 3 jours par semaine; 4 jours par semaine; 5 jours par semaine.	

52.	Sommes dépensées par le ministère ou l'organisme en 2021-2022 en matière de remboursement aux employés pour l'achat de matériel requis pour le télétravail.	71
53.	Concernant toute mesures de soutien aux employés en matière de santé mentale, au sein du ministère ou de l'organisme en 2022-2023 : a) Les sommes dépensées; b) Le nombre de demandes au Programme d'aide aux employés (PAE) c) Les sommes dépensées spécifiquement en ressources externes en la matière.	72
54.	Pour tout contrat accordé par le ministère ou l'organisme en 2022-2023 ou ayant cours en 2022-2023 auprès de la firme McKinsey et compagnie : a) Copie du contrat; b) Date de fin prévue du contrat; c) Valeur prévue du contrat; d) Sommes dépensées à ce jour.	73
55.	Pour tout contrat accordé par le ministère ou l'organisme en 2022-2023 ou ayant cours en 2022-2023 auprès d'une firme de consultation : a) Copie du contrat; b) Date de fin prévue du contrat; c) Valeur prévue du contrat; d) Sommes dépensées à ce jour.	74
56.	Veillez indiquer les montants qui ont été alloués à la rémunération des stages. a) Nombre de stagiaires reçus; b) Heures de stages effectuées; c) Rémunération totale déboursée.	75
57.	Proportion du nombre et de la valeur des contrats conclus de gré à gré, depuis 5 ans.	76
58.	Indiquer le nombre et la valeur monétaire des contrats octroyés à des firmes-conseils; fournir lesdits contrats le cas échéant.	77
59.	Indiquer le montant des dépenses supplémentaires entraînées par la pandémie de Covid-19.	78
60.	Indiquer les dépenses encourues en vue de l'implantation du nouveau régime de dotation découlant de l'adoption du projet de loi 60 de la 42e législature.	79
61.	Indiquer le montant des amendes perçues en vertu de l'application des lois dont votre ministère est responsable de l'application. Ventiler par loi et articles, depuis 5 ans.	80
62.	Indiquer la valeur des contrats totaux en sous-traitance ainsi que la proportion du travail effectué par des sous-traitants	81
63.	Indiquer la valeur totale des services tarifés, et ventiler par catégorie.	82
64.	Indiquer la valeur des actifs possédés; meubles et immeubles.	83
65.	Indiquer les coûts de système estimés depuis 5 ans.	84
66.	Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2022-2023 et qui ont fait l'objet d'une autorisation du sous-ministre, comme il est prévu à l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics, en indiquant : a) le nombre d'autorisations; b) le nom du professionnel ou de la firme faisant l'objet de cet octroi; c) le nom de tous les sous-traitants associés au contrat et faisant l'objet de cet octroi; d) le montant accordé; e) les motifs de la demande;	85

	<u>Page</u>
67. Nombre de demandes d'accès à l'information par ministère et organisme en 2022-2023:	86
a) le montant total facturé et récolté découlant des demandes d'accès à l'information;	
b) le nombre de refus (avec mention de la raison ou de l'article;	
c) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 20 jours;	
d) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 30 jours.	
68. Pour 2022-2023, le nombre de cadres et de dirigeants de la fonction publique, incluant les sous-ministres, à qui les salaires sont versés sans qu'aucune fonction ou tâche ne leur soit assignée. Pour chaque personne :	87
a) fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions;	
b) fournir la liste des salaires versés.	
69. La liste des personnes et le mandat des comités formés par le Conseil exécutif, les ministères et organismes ainsi que les honoraires versés à ces personnes.	88
Demande de renseignements généraux – Questions non répondues et motif	96

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

OPPOSITION OFFICIELLE

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
1. Sources de financement : indiquer pour les sources de financement suivantes, la contribution en 2022-2023 (et prévisions pour 2023-2024) : a) Fonds des services de santé ; b) Fonds de l'assurance médicaments ; c) Gouvernement du Québec ; d) CNESST ; e) Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux ; f) Ententes réciproques avec les autres provinces ; g) Fonds d'assurance automobile du Québec ; h) Autres sources.	100
2. Liste de toutes les formations (incluant les formations continues et celles menant à l'obtention d'une certification ou d'un diplôme), conférences, ateliers, journées d'activités, sommets, congrès ou autres activités auxquels ont participé les employés de la RAMQ au cours de l'année 2022-2023. Indiquer : a) Le lieu ; b) Le coût ; c) La ou les dates de participation ; d) Le nombre de participants ; e) Le nom de la personne ou de l'organisme ayant offert l'activité ; f) Le nom de la formation ou de l'activité.	101
3. Sommes dépensées en 2022-2023 (et prévisions pour 2023-2024) par la RAMQ pour l'informatique et les technologies de l'information. Ventiler selon la catégorie de dépenses, soit s'il s'agit d'achat de logiciels ou de licences, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).	102
4. Répartition des frais d'administration pour 2022-2023 (et prévisions pour 2023-2024). a) Traitements et avantages sociaux ; b) Services professionnels et autres ; c) Amortissement des immobilisations corporelles ; d) Locaux, équipement et ameublement ; e) Diffusion d'information, téléphonie et courrier ; f) Réseau de communication interactive ; g) Fournitures et approvisionnements ; h) Intérêts et frais financiers.	103
5. Nombre et pourcentage d'employés occasionnels par secteur à la RAMQ en 2022-2023 et comparaison avec les six années financières précédentes. Préciser pour chaque secteur et pour chaque année le nombre et le pourcentage d'employés devenus permanents.	104
6. Ventilation détaillée de toutes les compressions financières prévues de la RAMQ, demandées par le président du Conseil du trésor pour 2022-2023 et fournir le détail de toutes les demandes de compressions demandées auprès du ministère ou de ses organismes. Ventilation, par ministère et organisme ainsi que par compressions prévues.	106

	<u>Page</u>
7. Liste de tous les frais de traduction et des documents traduits pour la RAMQ et chacun de ses organismes en 2022-2023. Fournir la liste des contrats octroyés, le nom des firmes retenues et les coûts.	107
8. Indiquer pour 2022-2023 : a) La liste de tous les concours et tirages effectués ; b) Les prix remis aux gagnants des concours et des tirages, ainsi que la valeur de ces prix ; c) L'objectif visé par la tenue de chacun des concours ; d) La liste des concours qui ont pris fin.	108
9. Pour le ministère et chacun des organismes, agences, conseils, comités ou autres qui en relèvent, indiquer pour 2022-2023 : a) Le nombre d'employés et le nom des employés affectés aux affaires publiques ; b) Le montant dépensé par le département des affaires publiques ; c) Le nombre et le détail des rencontres des employés affectés aux affaires publiques avec d'autres instances ou organismes publics, ventilés par instance ou organisme.	109
10. Liste des services médicaux assurés et dépenses effectuées pour chacun de ces services.	110
11. Liste des médecins en cliniques et laboratoires privés remboursés par la RAMQ, par région, avec le nom et l'adresse professionnelle de chacun.	112
12. Ventilation du budget du programme d'assurance médicaments au 31 mars 2023, coût total de la franchise et de la coassurance, nombre de bénéficiaires pour : a) Les personnes vivant de la sécurité du revenu et aptes au travail ; b) Les personnes vivant de la sécurité du revenu et inaptes au travail ; c) Les personnes âgées, avec supplément du revenu garanti ; d) Les personnes âgées, avec supplément du revenu garanti maximum ; e) Les personnes âgées qui ne reçoivent aucun supplément du revenu ; f) Les adhérents (adultes, étudiants, etc.) ; g) Autres clientèles.	113
13. Indiquer le nombre d'enfants (0 -18 ans) bénéficiant du régime d'assurance médicaments.	114
14. Indiquer la croissance en pourcentage des coûts des médicaments assurés. Ajouter les prévisions pour 2022-2023.	115
15. Indiquer les coûts ou l'estimation des coûts assumés par le régime général d'assurance médicaments des ristournes offertes par les compagnies pharmaceutiques ou les bannières et pharmacies en 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023.	116
16. Nombre d'entreprises, d'organismes, d'ordres professionnels qui ont abandonné leur régime collectif au profit de la RAMQ.	117
17. Nombre de médicaments génériques qui font exception à la règle d'établissement des prix 60/54 % : a) Nombre de médicaments génériques dans cette situation ; b) Montant remboursé par la RAMQ ; c) Estimation du montant qui a dû être payé par le patient.	118
18. Montant remboursé pour des médicaments d'exception.	119

	<u>Page</u>
19. Concernant l'utilisation des médicaments génériques, et la notion ne pas substituer :	120
a) Étude d'impact liée à cette mesure ;	
b) Estimation des économies annuelles pour 2022-2023 ;	
c) Estimation des ressources humaines et financières de la RAMQ pour vérifier la notion « ne pas substituer », pour veiller à la conformité et à l'atteinte des cibles d'économies.	
20. Concernant l'utilisation des médicaments biosimilaires, et la notion « ne pas substituer » :	121
a) Étude d'impact liée à cette mesure ;	
b) Estimation des économies annuelles pour 2022-2023 (et prévisions pour 2023-2024) ;	
c) Estimation des ressources humaines et financières de la RAMQ pour vérifier la notion « ne pas substituer », pour veiller à la conformité et à l'atteinte des cibles d'économies.	
21. Ventilation du budget du programme d'aides auditives au 31 mars 2023, en indiquant pour chaque type de prothèse, les montants alloués à l'achat, la réparation et le remplacement et prévisions pour 2023-2024 :	122
a) Personne âgée de 11 ans et moins ;	
b) Personne âgée de 12 à 18 ans ;	
c) Étudiant de 19 ans et plus ;	
d) Personne âgée de 19 ans et plus ;	
e) Personne retraitée ;	
22. Ventilation du budget du programme de prothèses oculaires ou œil artificiel, au 31 mars 2023, en indiquant pour chaque groupe d'âge, les montants alloués à l'achat, la réparation et le remplacement des aides et prévisions pour 2023-2024 :	123
a) Prothèse sur mesure fabriquée par un ophtalmologiste certifié ;	
b) Prothèse usinée ;	
c) Conformateur (modèle avec cuisson) ;	
d) Conformateur (modèle sans cuisson) ;	
23. Le programme de prothèses oculaires ou œil artificiel offre une aide financière de 585 \$, une fois tous les cinq ans; indiquer pour les 5 dernières années, l'indexation annuelle de l'aide financière accordée.	124
24. Pour le programme de procréation assistée : mesures temporaires de remboursement pour la fécondation in vitro, indiquer les sommes versées entre la période du 15 novembre 2021 et le 31 décembre 2022, en plus d'indiquer les prévisions pour l'année 2023-2024.	125
25. Pour la rémunération des médecins omnipraticiens, indiquer :	126
a) Budget total prévu pour 2023-2024 et indiquer la comparaison avec 2022-2023 ;	
b) Ventilation des dépassements estimés pour l'année 2022-2023.	
26. Pour la rémunération des médecins spécialistes, indiquer :	127
a) Budget total prévu pour 2023-2024 et indiquer la comparaison avec 2022-2023 ;	
b) Ventilation des dépassements estimés pour l'année 2023-2024.	
27. Pour la rémunération des résidents en médecine, indiquer :	128
a) Budget total prévu pour 2023-2024 et indiquer la comparaison avec 2022-2023 ;	
b) Ventilation des dépassements estimés pour l'année 2023-2024.	
28. Rémunération moyenne d'un médecin spécialiste, par spécialité, en précisant le montant reçu pour la composante technique.	129

	<u>Page</u>
29. Rémunération moyenne d'un médecin omnipraticien en précisant le montant reçu pour la composante technique.	130
30. Nombre de médecins actifs en CLSC, CH et CHSLD, etc. au 31 mars 2023.	131
31. Liste des frais encourus pour fins de défense dans le cadre de poursuites judiciaires impliquant la RAMQ et, le cas échéant, les revenus qui en ont découlé.	132
32. Somme dépensée, par cause, devant les tribunaux en 2022-2023. Indiquer les parties en cause, l'instance devant laquelle elles se trouvent et, s'il y a lieu, fournir le jugement.	133
33. Nombre de médecins omnipraticiens et spécialistes désengagés ou non participants à la RAMQ.	134
34. Nombre de médecins omnipraticiens et spécialistes désengagés ou non participants à la RAMQ par spécialité.	135
35. Nombre de médecins qui a cessé de pratiquer en 2022-2023 : a) Pour cause de retraite ; b) Pour cause de décès ; c) Pour cause de départ temporaire à l'étranger ; d) Pour cause de départ définitif à l'étranger ; e) Pour toute autre cause (bien vouloir spécifier s.v.p.).	138
36. Nombre de médecins ayant atteint leurs plafonds trimestriels. Indiquer le nombre de fois, domaines de pratiques, etc.	139
37. Nombre de médicaments et produits retirés de la Liste de médicaments, nom du médicament ou produit et motifs du retrait.	140
38. Coûts d'administration et de gestion des programmes spécifiques tels que, notamment, le programme de médicaments d'exception par année.	147
39. Médicaments et services pharmaceutiques : coûts pour la RAMQ en 2022-2023 (et projections en 2023-2024) pour les catégories de bénéficiaires suivantes : a) Personnes âgées de 65 ans ou plus ; b) Prestataires d'une aide financière de derniers recours ; c) Adhérents ; d) Accidentés de la route ; e) Personnes indemnisées à la suite d'une lésion professionnelle ; f) Victimes d'actes criminels ; g) Autres.	148
40. Économies réalisées à la suite du retrait (ou transfert) de médicaments de la Liste de médicaments en 2022-2023 et objectifs pour 2023-2024.	149
41. Coût unitaire d'une dose du vaccin Shingrix.	150
42. Spinraza ^{MC} , nombre de doses administrées et les coûts pour la RAMQ et les établissements depuis la recommandation d'inscription de l'INESSS à la ministre.	151
43. Galafold ^{MC} , nombre de traitements administrés et les coûts pour la RAMQ depuis la recommandation d'inscription de l'INESSS à la ministre	152
44. Zolgensma ^{MC} , nombre de doses administrées et les coûts pour la RAMQ et les établissements depuis son ajout à la liste des médicaments depuis le 20 octobre 2021.	153
45. Programme d'aide pour l'achat de lunettes et de verres de contact pour les enfants, nombre de réclamations et les coûts pour la RAMQ pour les années 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023.	154

	<u>Page</u>
46. Nombre de plaintes de citoyens et objet de ces plaintes pour les années 2021-2022 et 2022, 2023.	155
47. Temps de réponse moyen des demandes d'autorisation relatives à un patient ou à un médicament d'exception. Étude et suivi accordés aux délais d'attente pour les patients.	156
48. État de situation concernant les personnes stomisées (nombre, allocation annuelle, état des négociations, etc.).	157
49. État de situation concernant les blessures causées par des bandelettes d'incontinence au Québec et actions entreprises pour réguler la situation.	158
50. Bilan de la mise en œuvre des modifications apportées au programme des prothèses mammaires. (Mastectomie partielle.)	159
51. Bilan de la mise en œuvre des modifications apportées au Programme relatif aux bandages et aux vêtements de compression nécessaires au traitement du lymphœdème.	160
52. Nombre de Québécois non-inscrits à la RAMQ, par groupe d'âge pour les années 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023.	162
53. Montant versé à titre d'honoraires aux pharmaciens pour les années 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023.	163
54. Estimation du coût des actes médicaux qui n'a pas été payé par des personnes non couvertes par la RAMQ.	164
55. État de situation au sujet du registre du don d'organes.	165
56. Listes des cliniques médicales qui ont fermé leur porte en 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023.	166
57. Concernant l'accès adapté, en 2022-2023, indiquer : a) Nombre de médecins qui offrent des consultations médicales ; b) Liste des cliniques médicales (GMF et autres) qui offrent des consultations médicales ; c) Nombre de consultations médicales offertes, par région, par réseau local de santé et par cliniques médicales.	167
58. Concernant les jours travaillés par les médecins selon le type de facturation, indiquer pour 2022-2023 : a) Nombre de jours avec facturation ; b) Nombre de médecins ayant facturé au moins une journée.	168
59. Concernant les contacts patients avec les médecins, indiquer selon le lieu, pour 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023 : a) Nombre de médecins ; b) Nombre de contacts ; c) Contacts/médecins	169
60. Concernant le travail des omnipraticiens ; indiquer pour 2022-2023 (ventilation homme, femme et total) : a) Proportion du nombre de journées de travail : i. Moins de 150 jours ; ii. De 150 à 199 jours ; iii. De 200 jours ou plus.	170

	<u>Page</u>
61. Concernant le travail des omnipraticiens ; indiquez pour 2022-2023 (ventilation homme, femme et total) :	171
a) Jour avec facturation minimale :	
i. Médecins RMB ;	
ii. 80 % des mieux rémunérés ;	
iii. Tous les médecins.	
b) Tous les jours :	
i. Médecins RMB ;	
ii. 80 % des mieux rémunérés ;	
iii. Tous les médecins.	
62. Nombre et liste d'enquêtes ouvertes par la RAMQ et la raison (par exemple : frais accessoires, facturation injustifiée, etc.).	172
63. Nombre et liste d'enquêtes qui ont abouti à des sanctions administratives ou pécuniaires, les raisons et le type de professionnel de santé visé.	173
64. Nombre et liste d'enquêtes qui se sont soldées par des plaintes à un ordre professionnel, les raisons et le type de professionnel visé.	174
65. Pour l'année 2022-2023, fournir la liste des enjeux de couverture de chirurgiens, dans les 9 spécialités de base, pour chaque région.	175
66. Concernant l'accès à l'information :	176
a) Nombre d'effectifs supplémentaires affectés au traitement des demandes d'accès à l'information en 2021-2022 et 2022-2023 ;	
b) Nombre de demandes d'accès à l'information reçues en 2021-2022 et 2022-2023 ;	
c) Nombre de demandes d'accès répondues dans le délai prescrit par la Loi en 2021-2022 et 2022-2023.	

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
1. Les dépenses totales du Régime public d'assurance médicaments. Ventilation des dépenses du programme pour chaque catégorie de clientèle : nombre de bénéficiaires, coût brut, coût pour la RAMQ, coût total de la franchise et de la coassurance pour 2022-2023.	177
2. Les dépenses du Régime public d'assurance médicaments pour les médicaments génériques et les médicaments innovateurs, en indiquant le nombre de services remboursés, ventilé par grande catégorie de médicaments pour 2022-2023	179
3. Les coûts ou l'estimation des coûts assumés par le régime général d'assurance médicaments, ou financé par les fabricants, des ristournes (ou avantages autorisés, ou allocations professionnelles) offertes par les compagnies pharmaceutiques ou les bannières et pharmacies pour 2022-2023 et les prévisions pour 2023-2024.	180
4. Les économies réalisées liées à la baisse des prix des médicaments génériques, ventilé par établissement pour 2022-2023.	181
5. Montants et pourcentages du budget du Régime général d'assurance médicaments octroyés au financement des nouveaux services pharmaceutiques, ventilé par service pharmaceutique pour 2022-2023.	182
6. Depuis l'entrée en vigueur, le 25 janvier 2021, des modifications réglementaires visant le retrait des contributions sur certains services pharmaceutiques, indiquer pour 2022-2023 :	183
a) le montant des services qui ne sont plus soumis à la contribution des usagères et usagers et qui sont maintenant couverts par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) (couverture universelle) ventilé par code de service.	
b) le montant des services qui ne sont plus soumis à la contribution des usagères usagers et qui sont couverts par le régime général d'assurance médicaments (volet assurance publique – RAMQ), ventilé par code de service.	
7. Proportion de la population assurée au régime public d'assurance médicaments du Québec ayant fait usage d'antipsychotiques, en %, ventilé par tranches d'âge pour 2022-2023.	185
8. Proportion de la population assurée au régime public d'assurance médicaments du Québec ayant fait usage d'anxiolytiques, en %, ventilé par tranches d'âge pour 2022-2023.	186
9. Proportion de la population assurée au régime public d'assurance médicaments du Québec ayant fait usage d'antidépresseurs, en %, ventilé par tranches d'âge pour 2022-2023.	187
10. Fournir les sommes payées par les personnes assurées en franchise et en coassurance. Ajouter les montants déboursés avec une carte de copaiement. Indiquer le montant moyen et le montant médian par personne.	188

	<u>Page</u>
11. Indiquer la croissance, en pourcentage, de coûts des médicaments assurés pour 2022-2023.	189
12. Dépenses totales en médicaments psychotropes et nombre de prescriptions pour 2022-2023.	190
13. La compensation pour la règle de 15 ans versée par le MSSS à la RAMQ pour la non-applicabilité intégrale de la politique du prix le plus bas lors du remboursement de coût de médicaments pour 2022-2023 ainsi que les prévisions pour 2023-2024.	191
14. Le nombre et le pourcentage de vérifications ou de contrôle de facturation fait par la RAMQ concernant les médecins omnipraticiens, les médecins spécialistes, les optométristes, les chirurgies dentistes et spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale, les pharmaciens, les fabricants grossistes et intermédiaire en médicament et autres tiers (agences de facturation), ventilé par les montants récupérés par ces vérifications pour 2022-2023.	192
15. Le nombre et le pourcentage de facturation refusée concernant les médecins omnipraticiens, les médecins spécialistes, les optométristes, les chirurgies dentistes et spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale, les pharmaciens, les fabricants grossistes et intermédiaire en médicament et autres tiers (agences de facturation) pour 2022-2023.	194
16. Tableau détaillé de la facturation des médecins par actes et dépenses engendrés pour 2022-2023.	195
17. Pour la rémunération des médecins omnipraticiens et des médecins spécialistes pour 2022-2023, indiquer : a) les dépenses totales pour l'année en cours et indiquer la comparaison avec l'année dernière; b) le budget initial; c) les dépassements ou surplus estimés; d) Liste ou tableau de critères utilisés pour la vérification de la facturation des médecins.	196
18. Total des sommes allouées à la vérification de la facturation basée sur l'identification des situations présentant des risques de non-conformité, de pratiques abusives ou frauduleuses pour 2022-2023. Ventilé par : a) Catégorie de professionnels; b) Nombre de personnes (absolu et ETC) dédiées à ces vérifications, contrôles, inspection et enquêtes.	200
19. Rémunération moyenne d'un médecin spécialiste et d'un omnipraticien, par spécialité, en précisant le montant reçu pour la composante technique (frais de cabinet) pour 2022-2023.	201
20. Les déboursés reliés à la rémunération médicale sont exclus du calcul du cout de revient d'une intervention; La rémunération des médecins constitue le premier poste (62 %) de dépenses de programmes de la RAMQ	204
21. Le nombre et la proportion de médecins spécialistes exerçant en centres médicaux spécialisés, ventilé par spécialité et par statut de participant ou de non participant au régime public d'assurance maladie dans les 5 dernières années;	205
22. Le nombre d'heures effectuées par les médecins spécialistes en centres médicaux spécialisés, ventilé par spécialité et par statut de participant ou de non participant au régime public d'assurance maladie dans les 5 dernières années;	206
23. Toutes les versions successives de la Liste des CMS 108, cabinets 108 et LIM 108 (liste des centres médicaux spécialisés (CMS), cabinet privé ou laboratoire d'imagerie médicale (LIM) ayant conclus une entente en vertu de l'article 108 de la LSSSS), ou de toute autre liste équivalente dans les 5 dernières années.	207
24. Le gouvernement a-t-il intégré un volet visant à documenter les déboursés liés à la rémunération des médecins, et des autres professionnels de la santé rémunérés à l'acte, dans le cadre d'un projet pilote?	208

	<u>Page</u>
25. Est-ce qu'une analyse de leurs incidences sur la pratique médicale sera réalisée?	209
26. Total des sommes versées à titre de dommages et intérêts par la RAMQ à la suite de poursuites judiciaires dans lesquelles il était représenté par le procureur général du Québec. Lister les 10 causes ayant entraîné les plus grandes sommes.	210

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

TROISIÈME GROUPE D'OPPOSITION

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
492. Sommes dépensées en 2022-2023 par la RAMQ pour l'informatique et les technologies de l'information. Préciser s'il s'agit d'achats de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ	211
493. Liste de tous les sondages effectués en 2022-2023, incluant les coûts, les sujets et le nom des firmes les ayant réalisés.	212
494. Liste des services médicaux assurés en 2022-2023 et les dépenses effectuées pour chacun de ces services.	213
495. Liste des services non assurés en 2022-2023.	214
496. Liste des vaccins remboursés par la RAMQ dans le cadre du Programme québécois d'immunisation en 2022-2023. Prévisions pour 2023-2024.	215
497. Nombre de pharmaciens ayant suivi la formation de vaccination du Programme québécois d'immunisation en 2022-2023. Prévisions pour 2023-2024.	216
498. Nombre de personnes ayant été prises en charge par un médecin de famille le par le biais du GAMF.	217
499. Nombre de patients inscrits auprès d'un médecin de famille et nombre de patients en attente (GAMF), au 31 mars 2023, par région, par tranche d'âge.	218
500. Nombre de patients inscrits au GAMF depuis moins de 3 mois, entre 3 et 6 mois, entre 6 et 9 mois, entre 9 et 12 mois, et depuis plus d'un an.	221
501. Nombre de médecins omnipraticiens inscrits au GAMF pour obtenir des patients.	222
502. Nombre et pourcentage des spécialistes inscrits au Centre de répartition des demandes de services, par région. Nombre de rendez-vous présentement en attente d'être répartis à un spécialiste, par région. Nombre de rendez-vous référés par ce centre de répartition depuis sa mise en place.	223
503. Répartition des médecins selon leur taux d'assiduité, en vertu des balises fixées par le ministre.	224
504. Bilan de l'entente conclue en mai 2015 avec la FMOQ concernant le taux d'assiduité des médecins et la prise en charge de patients. État de situation et tableau de bord détaillé de l'atteinte des objectifs.	225
505. État de situation sur les frais accessoires.	237
506. Liste des cliniques et laboratoires privés remboursés par la RAMQ au cours des trois dernières années, par région, avec le nom et l'adresse de chacun.	239

	<u>Page</u>
507. Ventilation du budget du programme d'assurance médicaments au 31 mars 2022 et au 31 mars 2023, coût total de la franchise et de la coassurance, nombre de bénéficiaires pour :	247
a) les personnes vivant de la sécurité du revenu et aptes au travail;	
b) les personnes vivant de la sécurité du revenu et inaptes au travail;	
c) les personnes âgées, avec supplément de revenu garanti;	
d) les personnes âgées, avec supplément de revenu garanti maximum;	
e) les personnes âgées qui ne reçoivent aucun supplément de revenu;	
f) les adhérents (adultes, étudiants etc.);	
g) les autres clientèles.	
508. Nombre de personnes de 65 ans et plus qui touchent le Supplément de revenu garanti et qui paient un montant lors de l'achat de leurs médicaments.	248
509. Indiquer le nombre d'enfants (0-18 ans) bénéficiant du régime d'assurance médicaments, en précisant le nombre pour chaque année depuis 1997.	249
510. Indiquer la croissance, en pourcentage, des coûts des médicaments assurés pour chaque année depuis 1997. Ajouter les prévisions pour 2023-2024.	250
511. Indiquer les coûts ou l'estimation des coûts assumés par le régime général d'assurance médicaments des ristournes offertes par les compagnies pharmaceutiques ou les bannières et pharmacies.	251
512. Nombre d'entreprises, d'organismes, d'ordres professionnels qui ont abandonné leur régime collectif au profit de celui de la RAMQ.	252
513. Liste des comités formés avec l'industrie pharmaceutique, nom des membres et nombre de rencontres à ce jour.	253
514. Nombre de médicaments génériques qui font exception à la règle d'établissement des prix, par année, pour les trois dernières années :	254
a) Nombre de médicaments génériques dans cette situation;	
b) Montant remboursé par la RAMQ;	
c) Estimation du montant qui a dû être payé par le patient.	
515. Montant remboursé pour des médicaments génériques qui respectent la règle d'établissement des prix, par année, pour les trois dernières années.	255
516. Nombre de médicaments innovateurs qui font exception à la règle d'établissement des prix, par année, pour les trois dernières années :	256
a) Nombre de médicaments innovateurs dans cette situation;	
b) Montant remboursé par la RAMQ;	
c) Estimation du montant qui a dû être payé par le patient.	
517. Montant remboursé pour des médicaments d'exception, par année, pour les trois dernières années.	257
518. Montant remboursé pour des médicaments génériques, par année, pour les trois dernières années.	258
519. Montant remboursé pour des médicaments innovateurs, par année, pour les trois dernières années.	259
520. État de situation concernant la participation du Québec à l'Alliance pancanadienne pharmaceutique. Économies réalisées en 2022-2023 et projections pour 2023-2024.	260
521. Pour la rémunération des médecins omnipraticiens, indiquer :	261
a. le budget total pour 2022-2023 et indiquer la comparaison avec 2023-2024;	
b. la ventilation des dépassements estimés pour l'année 2023-2024.	

	<u>Page</u>
522. Pour la rémunération des médecins spécialistes, indiquer :	262
a. le budget total pour 2022-2023 et indiquer la comparaison avec 2023-2024;	
b. la ventilation des dépassements estimés pour l'année 2023-2024.	
523. Rémunération moyenne d'un médecin spécialiste, par spécialité, en précisant le montant reçu pour la composante technique.	263
524. Rémunération moyenne d'un médecin omnipraticien, en précisant le montant reçu pour la composante technique.	264
525. Liste des primes et leur montant pour les médecins omnipraticiens en 2022-2023.	265
526. Liste des primes et leur montant pour les médecins spécialistes en 2022-2023.	266
527. Nombre de primes facturées et leur montant par les médecins omnipraticiens en 2022-2023.	267
528. Nombre de primes facturées et leur montant par les médecins spécialistes en 2022-2023.	268
529. Liste des critères utilisés pour la vérification de la facturation des médecins.	269
530. Ventilation détaillée de la rémunération des médecins, en précisant la progression du tarif à l'acte, la progression du nombre d'actes et le coût total.	270
531. Nombre de médecins actifs en CLSC, en CH et en CHSLD, etc., et ce, au 31 mars 2022 et au 31 mars 2023.	271
532. Liste des frais encourus pour fins de défense dans le cadre de poursuites légales impliquant la RAMQ et, le cas échéant, les revenus qui en ont découlé.	272
533. Liste des causes devant les tribunaux en 2022-2023. Indiquer les parties en cause, l'instance devant laquelle elles se trouvent et, s'il y a lieu, fournir le jugement.	273
534. Nombre de médecins omnipraticiens et spécialistes désengagés de la RAMQ, ainsi que leur liste, par région et par spécialité.	274
535. Nombre de médecins omnipraticiens et spécialistes non participants à la RAMQ, ainsi que leur liste, par région et par spécialité.	275
536. Nombre de médecins qui ont cessé de pratiquer en 2022-2023 :	276
a. pour cause de retraite;	
b. pour cause de décès;	
c. pour cause de départ temporaire à l'étranger;	
d. pour cause de départ définitif à l'étranger;	
e. pour toute autre cause (bien vouloir spécifier, svp).	
537. Nombre de médecins ayant atteint leurs plafonds trimestriels. Indiquer le nombre de fois, les domaines de pratique, etc.	277
538. Nombre de dentistes spécialisés en chirurgie pédiatrique au Québec. Nombre de chirurgies effectuées en 2022-2023. Indiquer si les plafonds ont été atteints en cours d'année, le nombre de fois, etc. Nombre de patients en attente d'une chirurgie pédiatrique.	278
539. Nombre de médicaments et de produits retirés de la Liste des médicaments en 2022-2023. Indiquer le nom du médicament ou du produit et les motifs du retrait.	279
540. Coûts d'administration et de gestion des programmes spécifiques tels que, notamment, le programme de médicaments d'exception, par année, au cours des cinq dernières années.	280

	<u>Page</u>
541. Bilan détaillé des sommes investies dans le programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique (PEFSAD), les heures de services rendus et les montants payés, détails sur le profil de la clientèle et la répartition des entreprises, depuis 2008-2009.	281
542. Nombre de plaintes au total et nombre de plaintes concernant les frais accessoires.	284
543. Nombre de communications reçues (courriels, lettres et appels téléphoniques) au sujet des frais accessoires, des questions sur la facturation et des demandes de remboursement.	285
544. Effectifs affectés : a) à l'étude ou à la mise en application des mesures contenues dans le projet de loi 83 et touchant la RAMQ; b) au dossier des GMF; c) au traitement des médicaments d'exception; d) au DSQ; e) au Registre des consentements au don d'organes et de tissus.	286
545. Temps de réponse moyen des demandes d'autorisation relatives à un patient ou à un médicament d'exception. Étude et suivi accordés aux délais d'attente pour les patients.	287
546. État de situation concernant les personnes stomisées (nombre, allocation annuelle, état des négociations, etc.).	288
547. Liste des études effectuées sur la question des coûts des médicaments pour les maladies graves et incurables. Étude des impacts pour la RAMQ d'assumer les coûts non couverts par des assurances privées pour ces maladies.	289
548. État de situation sur la méthode de calcul utilisée pour la détermination de la coassurance et de la franchise.	290
549. État de situation concernant les ruptures d'approvisionnement de médicaments, incluant notamment le nombre de ruptures en 2022-2023.	291
550. Montant versé aux médecins en traitement différencié ou préférentiel pour les consultations de patients en isolement, au total ainsi que pour chaque spécialité médicale concernée.	292
551. Nombre de Québécois non-inscrits à la RAMQ, par groupe d'âge.	293
552. Détail des contrats et des ententes signés avec les compagnies pharmaceutiques dans le cadre de la politique du médicament.	294
553. Montant versé à titre d'honoraires aux pharmaciens en 2020-2021, en 2021-2022 et en 2022-2023.	295
554. Tout document ou échange intervenu entre le MSSS et l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires concernant la révision du mode de rémunération des pharmaciens.	296
555. Nombre d'enfants privés de soins couverts en raison de leur statut migratoire ou de celui de leurs parents, et les mesures mises en place pour couvrir ce vide de couverture.	297
556. Nombre de personnes avec qui la RAMQ transige en anglais.	298
557. Estimation du coût des actes médicaux non payés par des personnes non couvertes par la RAMQ.	299
558. État de situation au sujet du registre du don d'organes.	300
559. Sommes consacrées au don d'organe, par région et par établissement, au cours des trois dernières années, ainsi que les prévisions pour 2023-2024.	301

	<u>Page</u>
560. Pour les cinq dernières années, ventilation des dépenses du régime public par :	302
a) Dépense totale (brut);	
b) Honoraires versés aux pharmaciens;	
c) Somme versée aux grossistes;	
d) Frais d'administration du régime public;	
e) Remboursement total de médicament;	
i. Médicaments innovateurs;	
ii. Médicaments génériques;	
iii. Autres.	
561. État de situation concernant la détermination du prix des médicaments génériques (balise de prix).	303
562. Nombre de patients ayant reçu des soins de santé et des services hospitaliers hors Québec remboursés par la RAMQ.	304
563. Montant total remboursé par la RAMQ au cours des cinq dernières années pour des services hospitaliers donnés en Ontario.	305
564. Honoraires des médecins ontariens payés par la RAMQ au cours des cinq dernières années.	306
565. État de situation quant à l'augmentation des pouvoirs (notamment d'inspection) demandée par la RAMQ afin de mieux remplir sa mission.	307
566. Nombre de médecins ayant touché une prime à l'inscription (lettre d'entente 245) en 2022-2023 et sommes versées, en moyenne, par médecin.	311
567. Nombre de médecins ayant touché une prime à l'inscription (lettre d'entente 245) totalisant une somme supérieure à 25 000 \$ en 2022-2023.	312
568. Nombre de médecins ayant touché une prime à l'inscription (lettre d'entente 245) totalisant une somme supérieure à 50 000 \$ en 2022-2023.	313
569. Somme totale déboursée par la RAMQ en lien avec les primes à l'inscription.	314
570. Nombre de médecins ayant touché plus de 10 000 \$, plus de 20 000 \$ et plus de 50 000 \$ grâce aux primes à l'inscription en 2022-2023.	315
571. Nombre de jours travaillés, par médecin (omnipraticiens et spécialistes), en 2020-2021, en 2021-2022 et en 2022-2023.	316
572. État de situation concernant la réglementation sur les aides techniques et les intentions du gouvernement quant à sa mise à jour.	317
573. Mesures mises en place pour faciliter la reconnaissance des diplômes des médecins formés hors Québec	318
574. Nombre de cliniques privées gérées par des professionnels de la santé qui sont des participants au régime public et rémunérés par la RAMQ, par région, au 31 mars 2023.	320
575. Nombre de cliniques privées gérées par des professionnels de la santé qui sont non participants au régime public et rémunérés par la RAMQ, par région, au 31 mars 2023.	321
576. Nombre d'enquêtes conclues par la RAMQ, nombre de condamnations à la suite des enquêtes de la RAMQ, nombre d'ententes hors cour, nombre d'enquête en cours, le tout par type de professionnel sous enquête. Total des sommes récupérées.	322
577. Budget consacré aux enquêtes de la RAMQ. Nombre d'ETC dédiés à ces enquêtes.	325

	<u>Page</u>
578. Tout rapport, toute étude et estimation en lien avec la réouverture des ententes salariales avec les médecins omnipraticiens et les médecins spécialistes; estimations des économies à réaliser en 2022-2023 et pour les 10 années suivantes.	326
579. Total des sommes surfacturées contrôlées par la RAMQ et total des sommes surfacturées récupérées. Ventilation par type de professionnel de la santé et par année, pour les cinq dernières années.	327
580. Nombre de demandes d'exception pour l'approbation de médicaments reçue par la RAMQ par année, pour les cinq dernières années. Pourcentage des demandes d'exception acceptées et délais moyens, par année.	328
581. Délai moyen entre l'approbation d'un médicament par Santé Canada et la couverture par la RAMQ, par année, pour les cinq dernières années. Nombre de nouveaux médicaments approuvés par Santé Canada qui ne sont pas couverts par la RAMQ, par année, pour les cinq dernières années.	329

RÉPONSES AUX QUESTIONS GÉNÉRALES

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions générales

QUESTION NO 1

Liste des voyages hors Québec pour l'année financière 2022-2023 :

- a) les endroits et dates de départ et de retour ;
- b) la copie des programmes et rapports de mission ;
- c) les personnes rencontrées ;
- d) le coût (avec une ventilation par poste : frais de déplacement, d'hébergement, de repas, autres frais, etc.) ;
- e) les noms des ministres, députés, des membres du personnel de cabinet, des fonctionnaires concernés (avec leur titre) et des autres participants (avec leur titre) regroupés par mission ;
- f) le montant dépensé pour l'achat de crédits carbone visant à compenser les émissions de gaz à effet de serre générées par le voyage;
- g) pour les organismes, le nom des dirigeants et des fonctionnaires concernés;
- h) la liste des ententes signées ou annoncées, et, le cas échéant :
 - les détails de ces ententes;
 - les résultats obtenus à ce jour;
- i) les investissements annoncés, le cas échéant, ainsi que le nombre d'emplois estimé.

RÉPONSE NO 1

Voir la réponse à la page suivante.

Exceptions aux sous-questions c), f), g), h) et i), qui semblent non pertinentes à l'étude des crédits.

Les renseignements concernant les titulaires d'un emploi supérieur et leurs accompagnateurs, en réponse à cette question, sont diffusés sur une base trimestrielle sur le site Internet de la Régie de l'assurance maladie du Québec en vertu du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4, paragraphe 18) à <https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/a-propos/diffusion-information>.

En ce qui concerne la sous-question f), l'information fournie en réponse à cette question est incluse dans la réponse à la question 45.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions générales

Liste des voyages hors Québec
1^{er} avril 2022 au 28 février 2023

Destination et date du voyage	But	Coût
Orlando, États-Unis 16 au 21 octobre 2022	Participation au colloque <u>Gartner IT Symposium Xpo</u>. Ce colloque expose une vision prospective de l'évolution des technologies et de leur utilisation. Les meilleures pratiques permettant d'utiliser le plein potentiel des technologies en lien avec les besoins d'affaires actuels et futurs y ont été présentées. Présence de deux employés : • Serge Dussault, directeur de la sécurité et de l'accompagnement en RI • Guillaume Bussièrès, conseiller en architecture d'affaires	4 402 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions générales

QUESTION NO 2

Pour chacun des voyages faits en avion ou en hélicoptère par chaque membre du Conseil des ministres, des membres des cabinets ministériels au Québec et des dirigeants d'organismes pour 2022-2023 :

- a) les raisons du déplacement;
- b) l'itinéraire et les dates du départ et/ou du retour;
- c) les coûts ventilés;
- d) le cas échéant, tout autre coût ventilé par poste : frais d'hébergement, frais de repas, autres frais, etc..

RÉPONSE NO 2

Aucun voyage n'a été fait en avion ou en hélicoptère par les dirigeants de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) pour l'année financière 2022-2023.

Toutefois, si de tels voyages avaient été faits, l'information serait incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet de la RAMQ en vertu du Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4 paragraphe 17) à <http://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/regie/acces-information/Pages/diffusion-information>.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions générales

QUESTION NO 3

Liste des dépenses en publicité (incluant celles sur Internet), en articles promotionnels et en commandites pour chaque ministère (y compris le cabinet ministériel) et organisme. Fournir la liste détaillée de ces dépenses en indiquant :

- a) la ventilation des sommes dépensées pour 2022-2023 , et les prévisions pour 2023-2024;
- b) les noms des firmes de publicité retenues;
- c) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi pour chacun (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
- d) le but visé par chaque dépense;
- e) dans le cas d'une commandite, la raison et le nom de l'organisme bénéficiaire;
- f) les noms des fournisseurs, incluant les contrats de photographie.

RÉPONSE NO 3

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet de la Régie de l'assurance maladie du Québec en vertu du Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4, paragraphe 24) à <https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/a-propos/diffusion-information>.

Pour les contrats de plus de 25 000 \$, l'information se trouve aux engagements financiers qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique et est diffusée mensuellement sur le site de la Régie de l'assurance maladie du Québec à <https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/a-propos/diffusion-information>. Pour les contrats de 25 000 \$ et moins, ceux-ci peuvent être conclus de gré à gré.

Les coûts reliés aux frais de publicité concernant les bureaux de circonscription sont régis par le Règlement sur les allocations aux députés et aux titulaires de cabinet et sur les sommes versées à des fins de recherche et de soutien de l'Assemblée nationale.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions générales

QUESTION NO 4

Liste des dépenses pour l'organisation et la tenue de conférences de presse, d'événements médiatiques, ou autres événements (sommets, congrès, conférences, etc.), séparément :

Par le cabinet ministériel :

- a) les sommes dépensées en 2022-2023 et les prévisions pour 2023-2024, ventilées par type d'événement;
- b) le but visé par chaque dépense;
- c) le nombre total et liste d'événements, ventilés par type d'événement.
- d) si l'événement s'est tenu virtuellement;

Par le ministère ou l'organisme :

- e) les sommes dépensées en 2022-2023 et les prévisions pour 2023-2024, ventilées par type d'événement;
- f) le but visé par chaque dépense;
- g) le nombre total et liste d'événements, ventilés par type d'événement.
- h) si l'événement s'est tenu virtuellement;

Par un professionnel ou par une firme externe :

- i) les sommes dépensées en 2022-2023 et les prévisions pour 2023-2024, ventilées par type d'événement;
- j) le nom du professionnel ou de la firme de publicité;
- k) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
- l) la liste et les noms des fournisseurs et consultants, s'il y a lieu, incluant les contrats de photographies, des vidéos, etc.;
- m) le but visé par chaque dépense;
- n) le nombre total et liste d'événements, ventilés par type d'événement.
- o) si l'événement s'est tenu virtuellement.

RÉPONSE NO 4

Par le cabinet ministériel

Cette section ne s'applique pas à la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).

Par le ministère ou l'organisme

12 octobre 2022 : Dévoilement du monument commémoratif érigé en l'honneur de monsieur Claude Castonguay au siège social de la RAMQ. La cérémonie s'est déroulée en présence de la famille ainsi que du conseil d'administration et des membres du comité de direction. Montant : 2 245,28 \$ pour le service traiteur (Équilibre boutique traiteur)

Les sous-questions g) et h) ne semblent pas pertinentes à l'étude des crédits.

Par un professionnel ou par une firme externe

Aucun événement tenu ou organisé.

QUESTION NO 5

La liste des dépenses en formation de communication :

- Organisée par le ministère ou l'organisme :
- a) les sommes dépensées en 2022-2023 et les prévisions pour 2023-2024, ventilées par type d'événement ;
 - b) le but recherché par chaque dépense ;
 - c) nombre total et liste des formations ventilée par catégorie.

- Données par un professionnel ou une firme externe :
- d) les sommes dépensées en 2022-2023 et les prévisions pour 2023-2024 ;
 - e) le nom de la ou des firmes de publicité ou de communications ;
 - f) le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) ;
 - g) la liste et les noms des fournisseurs ou/et des consultants, s'il y a lieu ;
 - h) le but visé par chaque dépense ;
 - i) nombre total et liste des formations ventilée par catégorie.

RÉPONSE NO 5

- Organisée par le ministère ou l'organisme :
- Aucune dépense de formation de communication organisée par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).

Données par un professionnel ou une firme externe :

Sommes dépensées 2022-2023	Firme de communication/ Fournisseur	But visé
2 850 \$	La Fusée - formations numériques	– Construire une stratégie de médias sociaux solide et pertinente; – Accroître la visibilité de l'entreprise sur les différentes plateformes; – Bien comprendre le fonctionnement de chaque plateforme et les méthodes à appliquer pour avoir des campagnes efficaces et adaptées aux besoins; – Développer une expertise en réseaux sociaux; – Donner les outils concrets et pratiques pour prendre en main la plateforme et augmenter rapidement la visibilité de l'entreprise; – Aider à bâtir une stratégie gagnante intégrée à une stratégie marketing plus large; – Apprendre à créer et diffuser du contenu pertinent, adapté à son public, qui démarquera l'entreprise de la concurrence

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions générales

Les sous-questions c) et f) ne semblent pas pertinentes à l'étude des crédits.

L'information fournie en réponse à cette question est en partie incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet de la RAMQ en vertu du Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4 paragraphes 22 et 23) à <https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/a-propos/diffusion-information>.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions générales

QUESTION NO 6

Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme, y compris le cabinet ministériel en 2022-2023, en indiquant :

- a) les noms du professionnel ou de la firme;
- b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
- c) le détail des travaux ou services effectués (but visé);
- d) la date d'octroi du contrat;
- e) le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments;
- f) l'échéancier;
- g) dans le cas d'un octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.

Lorsque le contrat est octroyé par le cabinet ministériel, l'indiquer.

RÉPONSE NO 6

- Moins de 25 000 \$

Voir la réponse aux pages suivantes.

Exception aux sous-questions b), d), f) et g), qui semblent non pertinentes à l'étude des crédits.

- Plus de 25 000 \$

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec: <https://www.seao.ca/>. De plus, pour les contrats de plus de 25 000 \$, l'information se trouve aux engagements financiers qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique et est diffusée mensuellement sur le site Internet de la Régie de l'assurance maladie du Québec à <https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/a-propos/diffusion-information>.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions générales

QUESTION GÉNÉRALE NO 6		
CONTRATS DE MOINS DE 25 000 \$ CONCLUS ENTRE		
LE 1 ^{er} AVRIL 2022 ET LE 28 FÉVRIER 2023		
RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC		
1. CONTRATS CONCLUS PAR APPEL D'OFFRES : APPROVISIONNEMENT		
NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT \$
Ariva	144 000 feuilles de papier grand format 100 M et 128 000 feuilles de papier grand format 120M pour la presse « Komori »	21 168
Ariva	128 000 feuilles de papier vierge Windsor - blanc 17 1/2 X 22 1/2 po- 102M, 3 600 feuilles de papier vert (23 x 35), 9 000 feuilles de papier bleu (23 x 35)	10 596
Mobilier de bureau Mobilium inc.	30 tables électriques ajustables 30x48 « Mobilium » Période du 2022-10-26 au 2023-10-25	14 670

2. CONTRATS CONCLUS DE GRÉ À GRÉ : APPROVISIONNEMENT		
NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT \$
9019-4002 Québec inc.	1 imprimante Xerox, 1 bac de 5500 feuilles supplémentaires, 1 cartouche noir et 3 cartouches couleurs	1 916
AFI Expertise inc.	Formation « Red Hat Learning subscription Basic »	7 825
Amazon.ca	55 bras d'écran double ajustables en hauteur	7 039
Amazon.ca	1 plieuse à lettres automatique « Formax420 »	1 300
Amazon.ca	50 rallonges de câble USB	1 116
Amazon.ca	45 câbles de rallonge USB-A	1 110
Amazon.ca	44 câbles USB-A (rallonge)	1 100
Artopex inc.	12 fauteuils « Fjord » et 30 éléments ergonomiques Période du 2023-01-27 au 2023-06-23	21 199
Artopex inc.	Mobilier de bureau pour la nouvelle suite VP Période du 2022-10-17 au 2023-01-31	2 198
Association québécoise des pharmaciens propriétaires (AQPP)	Abonnement au service de création de numéro d'identification d'un médicament non attribué par Santé Canada (PDIN) de l'AQPP	2 940
Body gym équipements inc.	3 vélos stationnaires « Keiser M3i » pour la salle d'entraînement	5 235
Bureau en gros	14 bras d'écrans simples ajustables	1 436
Novexco inc. (Hamster)	685 supports pour ordinateurs portables	10 268
Canadian Tire	Fourniture de quincaillerie	9 000
Compugen inc.	160 webcam « Logitech » C920S	12 880
Corel Corporation	Abonnement annuel pour licences « MindManager » Période du 2023-02-10 au 2024-02-09	16 473
Corporate Express Canada inc.	50 bras d'écran simples, ajustables en hauteur	4 525
Directions on Microsoft	Abonnement services « Directions on Microsoft » pour 5 membres Période du 2023-01-27 au 2024-01-26	6 759
Docker, Inc.	Licences Teams pour Docker Desktop pour Windows	11 957
Dubo électrique ltée	Pièces et composants électriques Période du 2022-12-01 au 2025-11-30	15 000

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions générales

2. CONTRATS CONCLUS DE GRÉ À GRÉ : APPROVISIONNEMENT		
NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT \$
Dufort et Lavigne ltée	10 batteries pour défibrillateurs	2 001
Ebsco Canada ltée	Abonnement à la librairie Cochrane - Production et diffusion des revues systématiques sur l'évaluation des interventions en santé Période du 2023-01-01 au 2023-12-31	6 139
Électromike inc.	2 IBC nettoyants de marque LC, 2 nettoyants de marque IBC pour MPO et 3 rubans pour imprimante Brady BMP-51	1 005
Elixir Technologies	Droits d'utilisation du logiciel « Élixir Design Pro Tools » de Xerox incluant assistance technique et maintenance Période du 2022-04-01 au 2023-03-31	4 516
Entandem Inc.	Droits de performance « SOCAN et RESONNE » pour l'utilisation de musique sur attente téléphonique Période du 2023-01-01 au 2023-12-31	1 600
Équipements de levage Girard inc.	1 plateforme ciseau « Zoomlion ZS1530DC » - équipement de levage	14 261
Figma	Abonnement annuel de 8 licences pour logiciel de design d'interfaces Web « Figma Organisation » et de 7 licences pour logiciel de type tableau blanc intégré « Figma Organization » Période du 2022-04-30 au 2023-04-29	5 082
Hotjar Ltd	3 abonnements pour l'outil d'analyse Web « Hotjar » Période du 2022-09-30 au 2023-09-29	7 101
Hypertec Systèmes inc.	200 casques d'écoute « Epos/Sennheiser » SC60 USB ML stéréo	7 900
Hypertec Systèmes inc.	100 claviers « Acnor » et 200 souris optiques USB « Logitech »	3 600
Hypertec systèmes inc.	100 hub USB, 2 « zebra » battery Pack, 5 Tube CPU	2 553
IMD Health Global Corp.	Abonnement à la base de données « MD Select » pour 15 utilisateurs Période du 2022-11-12 au 2024-11-10	12 638
iMotion inc.	1 imprimante et 1 logiciel d'impression des cartes d'enquêteurs Période du 2022-05-24 au 2024-05-23	12 006
Industrielle Alliance assurance et services financiers inc.	Ameublement de bureau (divers)	4 780
Iti inc.(Informatique ProContact)	20 claviers courts « Acnor » et 25 hub « USB Tripp-lite »	1 447
Jam Software	Abonnement à la licence corporative « TreeSize Professional » avec maintenance de 36 mois Période du 2022-07-31 au 2025-07-31	3 412
Keypak	150 boîtes de carton robuste 48x40x36 pour entreposage	4 628

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions générales

2. CONTRATS CONCLUS DE GRÉ À GRÉ : APPROVISIONNEMENT		
NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT \$
Lansweeper Canada inc.	Abonnement - logiciel « Cloudockit » incluant l'assistance technique et maintenance Période 2023-02-20 au 2024-02-19	6 700
Le Courrier Parlementaire	Abonnement électronique à « Le Courrier parlementaire » Période du 2022-09-01 au 2023-08-31	2 350
Les Boutiques Métiers d'art du Québec inc.	32 cadeaux - Événement reconnaissance 2022 - Retraite et 25 ans de service	1 650
LinkedIn corporation	Licence LinkedIn « Recruter » pour un projet pilote Période du 2023-01-09 au 2023-07-08	24 853
Lumen, division de Sonopart Canada inc.	1 analyseur de circuit « Fluke 1777 »	12 322
Mensys BV	Abonnement à la licence « ASG-Remote Desktop Country License », maintenance et assistance technique, solution de prise de poste informatique à distance Période du 2022-08-01 au 2023-07-31	1 198
Messer Canada inc.	Chaussures de sécurité et vêtements de travail pour équipe du Service aux occupants	5 425
Micro Logic Sainte-Foy ltée	140 licences McAfee « MVision Standard » Période du 2022-12-14 au 2023-12-13	2 205
Mobilier de bureau Logiflex inc.	35 bancs de dimensions variées Période du 2023-01-25 au 2023-06-25	24 863
Mobilier de bureau Mobilium inc.	20 tables électriques ajustables 30x48 « Mobilium »	9 780
Musée national des beaux-arts	21 cadeaux - Événement reconnaissance 2022 - Retraite et 25 ans de service	1 726
Nestlé Canada inc.	2 cafetières et une variété de tasses	10 967
Open Text corporation	40 licences pour la passerelle de transfert de fichiers « NFS Gateway » incluant la maintenance et l'assistance technique Période du 2022-08-01 au 2023-07-31	2 190
Optum 360	Abonnement « EncoderPro.com Standard » incluant l'assistance technique et maintenance pour 3 ans Période du 2022-05-01 au 2025-04-30	16 444
Open Text corporation	Régularisation pour 57 licences « Open Text HostExplorer Electronic »	22 876
Orizon Mobile	Kit bouton d'urgence - Direction des enquêtes - Salle 086	2 791
Quincaillerie Durand	Quincailleries diverses, outillages et divers besoins Période de 2022-05-12 au 2025-05-11	6 000
Realtimeboard inc., DBA Miro	20 licences « Miro Business » Solution de tableaux blancs collaboratifs Période du 2022-09-01 au 2023-08-31	4 424

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions générales

2. CONTRATS CONCLUS DE GRÉ À GRÉ : APPROVISIONNEMENT		
NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT \$
Regulvar inc.	Renouvellement annuel licence « EnteliWEB » Période du 2022-07-16 au 2023-07-16	1 500
Roulements Harvey inc.	2 roulements à palier « BSYB 475215-215 »	2 772
Roulements Harvey inc.	2 roulements à palier « BSYB 475215-215 » pour ventilateur du refroidisseur RL103	2 772
Roulements Harvey inc.	1 roulement « Pillow block » (MA2203 REX)	1 494
Serrurerie contrôle	4 poignées de portes	1 511
Shopper + inc.	1500 supports pour ordinateurs portables « PrimeCables »	8 631
Solutions Necando inc.	Droits d'utilisation incluant l'assistance technique et maintenance « IBM SPSS » Période du 2022-12-01 au 2023-11-30	15 151
Studios Gosselin	Appareil photo Canon T8I	1 149
Systèmes Acquiro inc.	Renouvellement de la version Entreprise, licence « Interceptum » Période du 2022-04-13 au 2023-04-12	2 520
Technorol	Fournitures spécialisées pour la presse « Offset » Période du 2022-05-24 au 2024-05-23	6 000
Techstreet (Thomson Reuters Scientific)	Abonnement à des outils de référence Période du 2022-06-01 au 2025-05-31	18 000
Teknion / Roy & Breton inc.	Pièces de mobilier et quincaillerie « Teknion » Période du 2022-10-17 au 2023-10-16	23 000
Toxyscan technologie inc.	Abonnement au logiciel « Toxyscan » Période du 2022-12-15 au 2023-12-14	2 236
Uline Canada Corporation	1 poubelle extérieure de 36 gallons	1 216
Uline Canada corporation	2 poubelles de 36 gallons	2 175
Uptodate inc.	Licence corporative « UpToDate » incluant l'assistance technique et la maintenance Période du 2022-05-01 au 2023-04-30	17 304
Wilson & Lafleur ltée	Abonnement à des outils de référence Période du 2022-06-01 au 2025-05-31	9 000

3. CONTRATS CONCLUS PAR APPEL D’OFFRES : SERVICES DE NATURE TECHNIQUE		
NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT \$
CDW Canada Corp.	Assistance technique et maintenance « Librairies Quantum » Période du 2022-11-19 au 2023-03-31	16 789
Deschamps Impression inc.	25 000 formulaires « Attestation d'inscription F-3602 » Période du 2023-02-23 au 2023-04-03	7 750
Deschamps Impression inc.	Impression de 25 000 formulaires « Attestations d'inscription »	7 648
Detekta Solutions	Entretien et calibration des sondes de gaz réfrigérant, CO et propane - salle mécanique et stationnements Période du 2022-05-17 au 2025-05-16	8 380
Enveloppe Concept inc.	512 000 enveloppes F-3665-0	20 864
Enveloppe Concept inc.	250 000 enveloppes F-3671, 60 000 enveloppes F-3845, 100 000 enveloppes F-4005	17 550
Graphica Impression inc.	25 000 dépliants « Prescription Drug Insurance : It's compulsory » D-9109-1 (anglais)	1 185
Groupe Audaz inc.	Impression de 100 000 papillons français « Bientôt 18 ans » et de 500 papillons anglais « Soon to be 18 »	2 872
Groupe magnitude inc.	120 000 papillons don d'organes « Signez don » et 45 000 anglais	2 977
Sani-Fontaines inc.	Entretien et réparation des systèmes de filtration et de distribution d'eau potable Période du 2022-07-04 au 2025-07-03	16 020

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions générales

4. CONTRATS CONCLUS DE GRÉ À GRÉ : SERVICES DE NATURE TECHNIQUE		
NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT \$
ABC du lunch	Services de traiteur (activité d'accueil)	5 476
ABC du lunch	Service de traiteur pour rencontre des gestionnaires	2 667
Aireau Qualité Contrôle inc.	Entretien et réparation annuels de 3 humidificateurs Période du 2022-12-01 au 2025-11-30	6 000
Alsco	Nettoyage de guenilles d'imprimerie Période du 2022-06-01 au 2025-05-31	5 000
Anixter Canada inc.	Assistance technique et maintenance testeur de câblage Période du 2022-11-15 au 2025-11-14	8 532
Aspose PTY Ltd	Assistance technique et maintenance Aspose.Words for.Net et Aspose.Pdf for.Net Période du 2022-05-11 au 2023-05-10	7 708
Audrey McCaughan- Sévigny Sténographe officielle	Services de sténographie	2 152
Audrey McCaughan- Sévigny, sténographe officielle	Services de sténographie Services rendus du 2022-05-20 au 2022-05-31	14 071
Audrey McCaughan- Sévigny, sténographe officielle	Service de sténographie Comité d'arbitrage - Auditions du 29 et 30 août 2022 et de 1er septembre 2022	6 117
Audrey McCaughan- Sévigny, sténographe officielle	Services de sténographie	2 963
Audrey McCaughan- Sévigny, sténographe officielle	Services de sténographie	2 615
Audrey McCaughan- Sévigny, sténographe officielle	Services de sténographie	2 090
Av-Tech inc.	Travaux de mécanique industrielle, d'équipements de ventilation, pompes et compresseurs Période du 2023-01-27 au 2023-04-26	7 236
Bell Canada	Inscription dans pages bleues des annuaires téléphoniques desservis par Bell Canada Période du 2022-12-01 au 2023-11-30	7 000
Boisjoly, Bédard & Associés inc.	Services de sténographie Période du 2022-11-07 au 2024-11-06	15 000
Caméléon Désigner inc.	32 vestes aux couleurs de la Régie pour le Salon de l'emploi en mars 2023	2 229
Carbu-Diam Québec inc.	Aiguisage de lames d'imprimerie Période du 2022-04-01 au 2025-03-31	2 400
Centre agricole Neuville inc.	Réparation du tracteur de la Régie	1 200
Chantale Gervais	Services de sténographie Période du 2022-11-07 au 2024-11-06	15 000

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions générales

4. CONTRATS CONCLUS DE GRÉ À GRÉ : SERVICES DE NATURE TECHNIQUE		
NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT \$
Chantale Gervais	Services de sténographie Services rendus le 2022-06-10	2 004
Choquette CKS	Mise en marche des électroménagers de la cafétéria Période du 2022-04-08 au 2022-08-08	7 637
Chubb Edwards	Travaux d'entretien sur le système d'alarme incendie Période du 2022-07-15 au 2023-09-12	20 666
Chubb Edwards	Services de 2 techniciens pour mise à jour du logiciel « Genetec » Période du 2023-01-28 au 2023-02-28	4 252
Claude Buisson, sténographe officielle	Services de sténographie Période du 2022-11-07 au 2024-11-06	15 000
Composition Orléans inc.	Fourniture et installation d'une enseigne intérieure pour la nouvelle dénomination du 1125 Grande Allée Ouest Période du 2022-04-04 au 2023-04-03	1 585
Corporation de sécurité Garda Canada	Service de transport de valeurs (numéraires) pour les bureaux de Québec Période du 2022-04-01 au 2023-03-31	2 000
CyberCat	Service de télécopie Période du 2022-04-01 au 2023-03-31	11 250
Daniel Massé, S.O.	Services de sténographie Services rendus les 2022-04-27 et 2022-04-28	2 905
Daniel Massé, S.O.	Services de sténographie	2 390
Daniel Massé, S.O.	Services de sténographie	1 394
Dell Canada inc.	Assistance technique et maintenance « Dell PowerEdge R740 » avec GPU (INESSS) Période du 2022-12-02 au 2024-12-01	8 270
Eaton industries (Canada) company	Remplacement du ventilateur d'un variateur de vitesse à fréquence variable	1 760
Électrogem inc.	Entretien et réparation de tous les équipements de reprographie Période du 2022-04-01 au 2024-03-31	12 551
Énergie Cardio, Services aux entreprises	Plateforme virtuelle d'entraînement Période du 2023-01-17 au 2024-03-31	1 959
Équifax Canada inc.	Service de recherche et demandes d'informations pour le Service de la facturation et du recouvrement Période du 2022-04-01 au 2023-03-31	3 000
Équifax Canada inc.	Service de recherche pour enquêtes Période du 2022-04-01 au 2024-03-31	10 000
Équilibre boutique traiteur	Service de traiteur inauguration de l'Édifice Claude- Castonguay	2 245
Estampes Ray inc.	Fabrication d'estampes diverses Période du 2022-12-02 au 2024-12-01	2 000
Étiquettes Berco inc.	200 000 étiquettes F-5034, 100 000 étiquettes F-5036	10 690
Gestion Canderel inc.	Entretien ménager non inclus au devis de la SQI - 1122- 1126, Grande Allée Ouest Période du 2022-04-01 au 2023-03-31	8 376

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions générales

4. CONTRATS CONCLUS DE GRÉ À GRÉ : SERVICES DE NATURE TECHNIQUE		
NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT \$
Graphica Impression inc.	1 arrière-scène, 6 affiches à enrouleur avec identification visuelle de la Régie pour participer à divers événements et 2 lampes	3 189
Groupe Contex inc.	Salon emploi et formation continue Montréal	2 730
Hypertec Systèmes inc.	Maintenance de 450 licences de clés « RSA » Période du 2022-08-01 au 2023-07-31	8 424
La maison Jean-Yves Lemay assurances inc.	Polices d'assurance responsabilité civile générale Solde de renouvellement Période du 2022-01-09 au 2022-02-07	1 907
Les Distributions Sécuri Sport inc.	1 tente pour événements extérieurs avec impression numérique, 4 drapeaux et 4 mâts	3 036
Les gravures A. Desmarais & fils inc.	25 insignes avec identification « Enquête » pour les enquêteurs	2 739
Les Solutions Victrix	Assistance technique et maintenance pour « NShield Edge » Période du 2022-09-01 au 2024-08-31	23 041
Lorraine Blondin	Services de sténographie	2 258
Lorraine Blondin	Services de sténographie Période du 2022-05-09 au 2022-05-12	5 854
MED-Express	Service de livraison prioritaire - service 60-90 minutes Période du 2022-05-01 au 2023-04-30	1 000
Médias Transcontinental S.E.N.C.	Frais d'émission des addendas dans le cadre des appels d'offres publics sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec Période du 2022-09-01 au 2025-08-31	10 000
Monette Express (Québec)	Transport de mobilier entre Québec et Montréal Période du 2023-01-27 au 2023-04-28	14 335
Monette Express (Québec)	Manutention et transport de mobilier à Québec Période du 2023-01-01 au 2023-12-31	13 332
Opex Corporation	Service d'entretien de l'ouvre-lettre « Opex modèle 106 » Période du 2022-08-18 au 2024-08-17	4 220
PDF Tools Ag	Assistance technique et la maintenance de l'application « PDF Printer »	2 574
Pitney Bowes du Canada ltée	Entretien machine à affranchir / location compteur postal Période du 2022-11-18 au 2023-11-17	2 512
Prise sténo	Service de sténographie	3 355
Quadient Canada ltée	Service technique et entretien de l'ouvre-lettre IM-16C au 425 Maisonneuve, Montréal Période du 2022-04-01 au 2023-30-31	1 000
Recyclage Vanier inc.	Cueillette et recyclage de carton Période du 2022-04-01 au 2023-03-31	4 480
Riopel, Gagnon, Larose & associés	Services de sténographie Période du 2022-11-07 au 2024-11-06	15 000
S-Pace signalétique inc.	Travaux de mises à jour de la signalisation extérieure au 1125 Période du 2022-09-06 au 2023-09-05	11 799
Service alimentaire le gourmet inc.	Services de traiteur pour « Événement reconnaissance 2022 - Retraite et 25 ans de services »	2 073

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions générales

4. CONTRATS CONCLUS DE GRÉ À GRÉ : SERVICES DE NATURE TECHNIQUE		
NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT \$
Services Matrec inc.	Location d'un conteneur pour la gestion de déchets	2 149
Services Matrec inc.	Destruction de matériaux et mobiliers non récupérables	1 449
SimpleK	1 licence « SimpleK » incluant l'assistance technique et la maintenance - Logiciel de gestion des clefs physiques et de systèmes à clefs maîtresses des différents immeubles Période du 2022-10-01 au 2025-09-30	1 850
Société Valsoft inc.	Assistance technique et maintenance de 5 licences « »SL Formater » incluant la réactivation de 1 licence Période du 2023-02-17 au 2023-04-26	8 725
Softchoice lp	Support et maintenance « Antidote » Période du 2022-07-15 au 2023-07-14	6 156
Supremex inc.	300 000 enveloppes d'envoi à fenêtre F-3365	13 950
Transport ABCN INC.	Transport d'un fauteuil roulant à propulsion motorisée pour expertise	1 050
Vidéotron inc.	Abonnement au service numérique par câble (Québec) Période du 2022-11-23 au 2025-02-22	6 883
WBNBC le meilleur réseau mondial de contacts d'affaires inc.	Salon de l'emploi Québec	1 499

5. CONTRATS CONCLUS PAR APPEL D'OFFRES : SERVICES PROFESSIONNELS		
NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT \$
Accent 2000 inc.	Formation : Rédiger de façon stratégique Période du 2023-01-23 au 2024-03-31	15 600
Accent 2000 inc.	Formation : Rédiger de façon stratégique Période du 2022-06-10 au 2022-07-29	13 265
Omnitexte	Services de révision linguistique Période du 2022-11-08 au 2025-11-07	21 000

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions générales

6. CONTRATS CONCLUS DE GRÉ À GRÉ : SERVICES PROFESSIONNELS		
NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT \$
9198-1118 Québec inc. (Segma Recherche)	Réalisation de deux sondages Période du 2022-10-04 au 2023-02-20	16 800
9378-0377 Québec inc. (Alain Chouinard)	Rémunération d'un membre externe pour la participation à un comité de sélection concernant l'accompagnement stratégique dans le cadre de la transformation numérique Période du 2022-11-01 au 2022-12-31	7 200
9450-6128 Québec inc.	Conseils stratégiques dans le cadre des responsabilités assumées par le vice-président Période du 2022-11-08 au 2023-05-31	24 000
Clinix imagerie médicale et intervention La Cité	Expertise médicale dans le cadre de dossiers d'invalidité Période du 2022-08-15 au 2023-08-14	15 000
Conception Interat inc.	Audit et formation sur le logiciel de maintenance préventive Période du 2022-11-28 au 2023-05-27	1 015
De Rico, Hurtubise & associés inc.	Services d'un évaluateur agréé Période du 2023-01-23 au 2023-03-31	12 500
Dr Étienne Belzile	Expertise médicale dans le cadre d'un litige Période du 2023-01-26 au 2026-01-25	8 000
Dre Marie Lachance	Services d'assesseur devant un conseil d'arbitrage Période du 2021-09-16 au 2023-02-10	5 100
Énergie Cardio, Services aux entreprises	2 sessions de cours de yoga en groupe Période du 2023-02-06 au 2023-04-10	2 400
Francine Lamy médiation et arbitrage inc.	Services d'arbitrage Dossier#1174-2021-0346	8 172
Francine Lamy médiation et arbitrage inc.	Services d'arbitrage #153-22	3 577
Francine Lamy médiation et arbitrage inc.	Services d'arbitrage	2 880
Hainault Gravel huissiers de justice inc.	Service d'huissier Période du 2022-10-10 au 2024-10-09	5 000
Jean Alain Corbeil, Arbitre	Services d'arbitrage	21 100
Jean Alain Corbeil, Arbitre	Services d'arbitrage	2 125
Jean Alain Corbeil, Arbitre	Services d'arbitrage Dossier 1174-2021-00381	1 575
Le Sage optimisation	Soutien-conseil stratégique relatif à l'analyse des données du centre d'appels de la Vice-présidence aux services aux personnes assurées de la RAMQ Période du 2022-08-22 au 2023-03-31	17 500
Les Photographes Kedl ltée	Service de photographie pour différents projets Période du 2022-04-01 au 2022-06-01	1 875

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions générales

6. CONTRATS CONCLUS DE GRÉ À GRÉ : SERVICES PROFESSIONNELS		
NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT \$
Les Photographes Kedl ltée	Service de photographie pour différents projets Période du 2022-10-01 au 2024-09-30	8 000
Les services d'arbitrage de Berthier inc.	Services d'arbitrage	2 105
Lizotte Médico- Experts	Expertise médicale dans le cadre de dossiers d'invalidité Période du 2022-08-15 au 2023-08-14	15 000
Magalie Lavoie	Rédaction de description d'emplois d'encadrement et d'emplois de complexité supérieure Période du 2022-10-24 au 2023-03-31	17 500
Mentorat Québec	Formation pour mentors et mentorés Période du 2022-05-01 au 2022-07-01	2 500
Michel Poirier Services Conseils Inc. MPSC Solutions	Coaching relatif aux centres relation clientèle 2022-10-04 au 2023-07-03	24 000
Michel Poirier Services conseils Inc. MPSC Solutions	Support conseil stratégique relatif aux centres d'appels Période du 2022-07-18 au 2022-08-31	5 800
Nathalie Faucher, arbitre inc.	Services d'arbitrage	7 350
Paquette et Associés S.E.N.C., Huissiers de Justice	Services d'huissier Période du 2022-04-01 au 2024-03-31	5 000
Sigmum Inc.	Conférence dans le cadre de la journée des gestionnaires Période du 2022-10-20 au 2022-11-04	6 375
Solutions Necando inc.	Banque d'heures pour services professionnels spécialisés (accompagnement) - « Cognos - IBM » Période du 2022-12-01 au 2023-11-30	23 000
Therrien Couture Jolicoeur S.E.N.C.R.L.	Services juridiques Période du 2022-06-28 au 2022-08-27	3 000
Topmed - Centre collégial de transfert de technologie en orthèses	Expertise indépendante concernant les appareils de suppléance à une déficience physique Période du 2022-04-05 au 2024-04-04	15 000
Tremblay, Bois, Mignault, Lemay S.E.N.C.	Services professionnels de nature juridique N/Réf.: 1171- 2020-00164 Période du 2022-06-03 au 2025-06-02	15 000

7. CONTRATS CONCLUS DE GRÉ À GRÉ : TRAVAUX DE CONSTRUCTION		
NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT \$
Les constructions Richard Arseneault inc.	Étanchéité et isolation du plénum de prise d'air du système 31 au cabanon en toiture Période du 2022-06-01 au 2022-11-30	23 252

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions générales

QUESTION NO 7

Liste détaillée de tous les appels d'offres publics du ministère ou de l'organisme, en indiquant :

- a) la liste des soumissions et le montant de chacune;
- b) la grille d'évaluation des soumissions;
- c) le soumissionnaire retenu et la justification de ce choix;
- d) le délai entre la publication de l'appel d'offres et l'octroi du contrat;
- e) le cas échéant, les appels d'offres annulés en cours de route et la raison de l'annulation.

.....

RÉPONSE NO 7

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://www.seao.ca/>.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions générales

QUESTION NO 8

Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2022-2023 :

- a) liste de toutes les ressources œuvrant au sein d'un ministère ou d'un organisme et qui ne sont pas des employés du gouvernement ;
- b) le total des coûts reliés à ces consultants, ventilé par catégorie (incluant la masse salariale) ;
- c) le sommaire de tout contrat octroyé pour l'embauche de ces consultants ;
- d) le nom de chaque consultant et la firme par laquelle il est employé ;
- e) une description de son mandat ;
- f) la date de début de son contrat ;
- g) la date prévue de fin de son contrat ;
- h) sa rémunération annuelle.

.....

RÉPONSE NO 8

Les informations relatives aux contrats octroyés à des firmes externes sont disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://www.seao.ca/> ainsi qu'aux engagements financiers de 25 000 \$ et plus qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique et qui sont diffusés mensuellement sur le site Internet de la Régie de l'assurance maladie du Québec à <https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/a-propos/diffusion-information>.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions générales

QUESTION NO 9

Pour chaque projet de développement informatique, infonuagique ou de modernisation des systèmes informatiques au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère, indiquer :

- a) le nom du projet ;
- b) la nature du projet ;
- c) l'échéancier initial (et revu s'il y a lieu) ;
- d) le montant initialement prévu pour l'ensemble du projet ;
- e) les plus récentes évaluations du coût du projet ;
- f) les coûts engendrés jusqu'à maintenant par le projet, au total et ventilés par année financière ;
- g) l'estimation des coûts restant à déboursier pour compléter la réalisation du projet ;
- h) les firmes ou OSBL associés au développement du projet, incluant tous les sous-traitants associés au projet, les sommes qui leur ont été versées jusqu'à ce jour, le détail de tout contrat octroyé en précisant le mode d'octroi, le montant et les dates ;
- i) le pourcentage de réalisation jusqu'à ce jour ;
- j) le nombre d'employés (ETC) affectés à ce projet ;
- k) le nombre de consultants externes intégrés ou œuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère :
 - la valeur totale et ventilée des contrats ou ententes entre le ministère ou l'organisme et les firmes externes pour ces consultants.
- l) indiquer si l'étude d'opportunité évaluant les possibilités qu'offre le logiciel libre a été réalisée, comme l'exige la Politique-cadre sur la gestion des ressources informationnelles des organismes publics.
- m) nombre et liste des pénalités appliquées à des sous-traitants dans le domaine des TI en 2022-2023.

RÉPONSE NO 9

m) Aucune pénalité pour non-respect de contrats.

Exception aux sous-questions c), h), j) et k), qui semblent non pertinentes à l'étude des crédits.

Pour les sous-questions a), b), d), e), f), g), i), et l), l'information sur les projets informatiques de plus de 100 000 \$ est disponible sur le site Internet du Tableau de bord en ressources informationnelles à l'adresse suivante : <https://www.tableaubordprojetsri.gouv.qc.ca>

QUESTION NO 10

Concernant l'hébergement de données en infonuagique, fournir :

- a) les coûts estimés par année ;
- b) les coûts totaux réels pour l'hébergement de données;
- c) les coûts pour pénalités pour dépassement de capacité;
- d) la liste des fournisseurs;
- e) une copie du plan de déploiement.

RÉPONSE NO 10

b) les coûts totaux réels pour l'hébergement de données

	2022-2023
Solution	1 028 017,50 \$
Services professionnels; pour accompagnement seulement	123 313,00 \$
Grand total	1 151 330,50 \$

c) les coûts pour pénalités pour dépassement de capacité

Aucun montant pour des pénalités n'est prévu pour les dépassements de capacité, mais un montant optionnel est prévu pour une consommation supplémentaire en cours de contrat (montant total de 762 688 \$ pour les 3 ans).

d) Les informations concernant la liste des fournisseurs et des prestataires de services qualifiés par appel d'intérêt en infonuagique est disponible sur Internet à l'adresse suivante : <https://www.quebec.ca/gouvernement/faire-affaire-gouvernement/services-organisations-publiques/services-de-plateformes-technologiques/courtier-infonuagique>.

Exception aux sous-questions a) et e), qui semblent non pertinentes à l'étude des crédits.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions générales

QUESTION NO 11

De façon séparée et distincte, pour le cabinet ministériel et le bureau de circonscription, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour 2022-2023, ventilé par mois, de chacune des dépenses suivantes:

- a) la photocopie;
 - b) le mobilier de bureau;
 - c) l'ameublement;
 - d) la décoration et l'embellissement, incluant les œuvres d'art et les frais pour l'entretien des plantes;
 - e) le distributeur d'eau de source;
 - f) le remboursement des frais de transport;
 - g) le remboursement des frais d'hébergement;
 - h) le remboursement des frais de repas;
 - i) le remboursement des frais d'alcool et de fêtes;
 - j) l'ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toute session de type perfectionnement ou ressourcement :
- I. a) au Québec;
- II. b) à l'extérieur du Québec.

RÉPONSE NO 11

Voir la réponse à la page suivante.

Les coûts reliés aux bureaux de circonscription sont régis par le Règlement sur les allocations aux députés et aux titulaires de cabinets et sur les sommes versées à des fins de recherche et de soutien de l'Assemblée nationale.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions générales

La réponse s’applique à l’ensemble des opérations de la Régie de l’assurance maladie du Québec.

	2022-2023 ¹
a) La photocopie	40 416 \$ (au 31 janv. 2023)
b) et c) Le mobilier de bureau et l’ameublement	51 344 \$
d) La décoration et l'embellissement, incluant les œuvres d'art et les frais pour l'entretien des plantes	0 \$
e) Le distributeur d’eau de source	0 \$
f) g) h) Les frais de transport, frais d’hébergement et frais de repas	118 700 \$
i) Le remboursement des frais d’alcool et de fêtes	0 \$
j) Les dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toute session de type perfectionnement ou ressourcement	250 \$
I. a) au Québec	332 250 \$
II. b) à l’extérieur du Québec	0 \$

¹ Données au 28 février 2023.

QUESTION NO 12

De façon séparée et distincte, pour le cabinet ministériel, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant pour 2022-2023, ventilé par mois, de chaque dépense reliée à la téléphonie :

- a) le coût des contrats téléphoniques;
- b) le coût des frais d'itinérance et la proportion de ceux-ci qui ont été assumés respectivement par le cabinet, le ministère ou l'organisme;
- c) le coût lié aux dépassements des forfaits de données et la proportion de ceux-ci qui ont été assumés respectivement par le cabinet, le ministère ou l'organisme;
- d) les coûts de résiliation, s'il y a lieu;
- e) le nombre de téléphones cellulaires (BlackBerry, iPhone ou autre type de téléphone intelligent);
- f) le coût d'acquisition des appareils;
- g) le coût d'utilisation des appareils;
- h) les noms des fournisseurs;
- i) les ordinateurs portables;
- j) les iPad ou autre type de tablette électronique.

RÉPONSE NO 12

Exception aux sous-questions e), i) et j), qui semblent non pertinentes à l'étude des crédits.

Pour les sous-questions a), f), g) h), l'information fournie en réponse à ces questions est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet de la Régie de l'assurance maladie du Québec en vertu du *Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels* (art. 4 paragraphe 25) <https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/a-propos/diffusion-information>.

	2022-2023 (au 28 février 2023)
b) Coût des frais d'itinérance et la proportion de ceux-ci qui ont été assumés respectivement par le cabinet, le ministère ou l'organisme	2 903 \$
c) Coût lié aux dépassements des forfaits de données et la proportion de ceux-ci qui ont été assumés respectivement par le cabinet, le ministère ou l'organisme	8 \$
d) Coûts de résiliation	4 485 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions générales

QUESTION NO 13

- a) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2022-2023 ainsi que les prévisions pour 2023-2024 : a) le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) de 35 ans et plus;
- b) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2022-2023 ainsi que les prévisions pour 2023-2024 : b) le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) de 35 ans et moins;
- c) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2022-2023 ainsi que les prévisions pour 2023-2024 : c) le nombre total de jours de maladie pris par le personnel;
- d) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2022-2023 ainsi que les prévisions pour 2023-2024 : d) le nombre de personnes ayant dans leur réserve de congé de maladie moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi;
- e) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2022-2023 ainsi que les prévisions pour 2023-2024 : e) le nombre d'heures supplémentaires travaillées par le personnel et la répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.) :
 - le coût moyen par employé, selon la classe de travail.
- f) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2022-2023 ainsi que les prévisions pour 2023-2024 : f) le nombre total de jours de vacances pris par le personnel;
- g) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2022-2023 ainsi que les prévisions pour 2023-2024 : g) le nombre de personnes ayant dans leur réserve de jours de vacances moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi;

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions générales

- h) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2022-2023 ainsi que les prévisions pour 2023-2024 : i) le nombre de personnes et la répartition par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, contractuels, etc.) qui reçoivent une rémunération du ministère ou d'un organisme relevant du ministère, et qui reçoivent également une prestation de retraite d'un régime de retraite du secteur public, parapublic ou des réseaux de la santé et de l'éducation, soit les commissions scolaires, les cégeps, les établissements universitaires, les agences régionales et les établissements hospitaliers;
 - i) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2022-2023 ainsi que les prévisions pour 2023-2024 : j) l'évolution des effectifs réguliers par catégorie d'emploi (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agents de la paix, etc.) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions);
 - j) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2022-2023 ainsi que les prévisions pour 2023-2024 : k) l'évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir;
 - k) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2022-2023 ainsi que les prévisions pour 2023-2024 : l) le nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie;
 - l) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour les trois dernières années ainsi que les prévisions pour 2023-2024 : n) le niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emploi pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires;
 - m) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2022-2023 ainsi que les prévisions pour 2023-2024 : o) le nombre d'employés permanents et temporaires;
 - n) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2022-2023 ainsi que les prévisions pour 2023-2024 : p) le nombre de départs volontaires, ventilé par raisons du départ;
 - o) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2022-2023 ainsi que les prévisions pour 2023-2024 : q) le nombre de postes abolis ventilé par corps d'emploi;
 - p) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2022-2023 ainsi que les prévisions pour 2023-2024 : r) L'effectif autorisé par le SCT en vertu de la loi 15 sur le contrôle des effectifs;
-

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions générales

- q) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2022-2023 ainsi que les prévisions pour 2023-2024 : s) le nombre de postes vacants et le nombre d'ETC non comblés, ventilé par région.

.....

RÉPONSE NO 13

13 a) à g) et i) à n) et p)

Les réponses à ces questions seront transmises par le Secrétariat du Conseil du trésor.

13 h)

En ce qui a trait à l'information recherchée concernant la liste du personnel, par catégorie d'emploi, qui reçoit une rémunération et une prestation de retraite d'un régime de retraite, nous vous informons que ces renseignements renferment des renseignements personnels confidentiels au sens de l'article 54 de la Loi sur l'accès. Le paragraphe 1^o de l'article 53 ainsi que le premier alinéa de l'article 59 de cette loi nous obligent à refuser de donner accès à ces renseignements. Par ailleurs, l'amalgame des renseignements recherchés n'a pas un caractère public conformément à l'article 57 de la Loi sur l'accès.

13 o)

La Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) n'a aboli aucun poste en 2022-2023.

13 q)

Selon les données au 28 février 2023, 292 postes étaient vacants à la RAMQ.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions générales

QUESTION NO 14

- a) Pour chaque ministère et organismes, par direction, pour l'année 2022-2023 et les prévisions pour l'année 2023-2024 de : a) le nombre de départs à la retraite, incluant le total et la ventilation des indemnités versées ou estimées;
- b) Pour chaque ministère et organismes, par direction, pour l'année 2022-2023 et les prévisions pour l'année 2023-2024 de : b) le nombre de remplacements effectués en application du plus récent Plan de gestion des ressources humaines;
- c) Pour chaque ministère et organismes, par direction, pour l'année 2022-2023 et les prévisions pour l'année 2023-2024 de : d) le nombre de retraités de la fonction publique ou parapublique engagés pour un ou des contrats.

RÉPONSE NO 14

- a) Le nombre de départs à la retraite, incluant le total et la ventilation des indemnités versées ou estimées :
- La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.
- b) Le nombre de remplacements effectués en application du plus récent Plan de gestion des ressources humaines :
- Les départs à la retraite ont fait l'objet de remplacements suivant les besoins exprimés par les unités, et ce, dans le respect de la cible octroyée par le Secrétariat du Conseil du trésor.
- c) Le nombre de retraités de la fonction publique ou parapublique engagés pour un ou des contrats :
- 19 retraités ont été engagés pour un ou des contrats en 2022-2023. Les contrats ont été octroyés selon la *Directive concernant la nomination d'une personne retraitée de la fonction publique* en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2019.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions générales

QUESTION NO 15

Liste des baux pour les espaces occupés par les ministères et organismes en 2022-2023 en indiquant pour chacun d'eux :

- a) l'emplacement de la location;
- b) la superficie totale pour chaque local loué;
- c) le coût total de ladite location;
- d) les coûts d'aménagement, de rénovations réalisées depuis le 1^{er} avril 2018, la nature des travaux et le ou les bureaux visés;
- e) la durée du bail;
- f) propriétaire de l'espace loué;
- g) en cas de résiliation de bail en cours d'année, les coûts de résiliation
- h) la superficie totale réellement occupée
- i) la superficie inoccupée;
- j) le coût de location au mètre carré;
- k) les noms des sous-locataires et les revenus liés à des sous-locations, le cas échéant.

RÉPONSE NO 15

Voir la réponse à la page suivante.

Exception aux sous-questions h), i), j) et k), qui semblent non pertinentes à l'étude des crédits.

L'information fournie en réponse à l'emplacement de la location, à la superficie totale pour chaque local loué, le coût total de ladite location et le propriétaire de l'espace loué est disponible dans les informations diffusées sur une base annuelle sur le site Internet de la Régie de l'assurance maladie du Québec en vertu du Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4 paragraphe 27).

<https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/a-propos/diffusion-information>.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions générales

Montréal

	2022-2023
Emplacement	425, boulevard de Maisonneuve Ouest
Superficie totale	4 199,29 m ² (du 1 ^{er} avril 2022 au 30 avril 2022) 3 351,44 m ² (À partir du 1 ^{er} mai 2022)
Coût de location annuel	1 057 995,99 \$
Coûts d'aménagement	0 \$
Durée du bail	10 ans (fin le 2029-07-05)
Propriétaire de l'espace loué	Groupe LOTUS Immobilier

Québec

	2022-2023
Emplacement	1122, Grande Allée Ouest 1126, Grande Allée Ouest
Superficie totale	8 458,22 m ² (du 1 ^{er} avril 2022 au 14 septembre 2022) 7 038,31 m ² (du 15 septembre 2022 au 31 mars 2023)
Coût de location annuel	2 274 293,70 \$
Coûts d'aménagement	0 \$
Durée du bail	10 ans (fin le 2028-06-30)
Propriétaire de l'espace loué	Industrielle Alliance

Québec

	2022-2023
Emplacement	787, boulevard Lebourgneuf
Superficie totale	303,59 m ² (au 1 ^{er} avril 2022)
Coût de location annuel	80 341,44 \$
Coûts d'aménagement	0 \$
Durée du bail	Renouvellement annuel au 11 décembre de chaque année
Propriétaire de l'espace loué	Groupe de Bertin Entente avec le MTESS (Partenariat avec la SAAQ et Services Québec)

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions générales

QUESTION NO 16

Concernant les actifs immobiliers excédentaires du ministère ou de l'organisme en 2022-2023, fournir :

- a) La liste des actifs excédentaires inoccupés;
- b) La valeur estimée de ceux-ci;
- c) Les coûts d'entretien annuel;
- d) Le nombre de pieds carrés de ceux-ci.

.....

RÉPONSE NO 16

Pour les immeubles qui sont la propriété de la Société québécoise des infrastructures (SQI) :
La réponse à cette question sera transmise par la SQI.

Pour l'immeuble qui est la propriété de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) :
La RAMQ ne possède aucun actif excédentaire.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions générales

QUESTION NO 17

Pour la direction générale du ministère et la haute direction des organismes publics, fournir le détail et la ventilation des coûts, pour 2022-2023, du déménagement, de l'aménagement, de la rénovation et autres travaux effectués dans les espaces occupés, incluant :

- a) les dates des travaux;
- b) les coûts;
- c) le nom de la ou des firmes ayant effectué les travaux.

RÉPONSE NO 17

- a) Cette question ne semble pas pertinente à l'étude des crédits.
- b) Le coût total des travaux est de 22 430,50 \$.
- c) La firme Constructions A. Carrier Inc. a effectué les travaux.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions générales

QUESTION NO 18

Liste du personnel de cabinet de chaque membre du Conseil des ministres durant l'année 2022-2023, en indiquant pour chaque individu :

- a) la date de l'entrée en fonction et la date de départ, le cas échéant;
- b) le titre de la fonction;
- c) l'adresse du port d'attache;
- d) la masse salariale totale par cabinet;
- e) le traitement annuel ou, selon le cas, les honoraires versés;
- f) la prime de départ versée, le cas échéant;
- g) la liste du personnel politique, incluant le personnel de soutien, qui fait partie de la fonction publique et de quelle masse salariale il relève;
- h) la description de tâches;
- i) le montant détaillé des salaires, des honoraires et des contrats donnés par le cabinet pour 2022-2023;
- j) le nombre total d'employés au cabinet;
- k) le nom des employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui prévu pour la fonction occupée;
- l) si l'employé a ou non signé les directives du premier ministre intitulées Directive sur la transparence et l'éthique relativement à l'exercice des fonctions du personnel des cabinets de ministre et Directive concernant les règles applicables lors de la cessation d'exercice de certaines fonctions pour l'État.

.....

RÉPONSE NO 18

Cette question ne s'applique pas à la Régie de l'assurance maladie du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions générales

QUESTION NO 19

Liste des sommes d'argent versées en 2022-2023, par mois, à même le budget discrétionnaire du ministre, du ministre délégué, du ministère ou de l'organisme, en indiquant :

- a) le nom de l'organisme concerné ou de la personne;
- b) la circonscription électorale;
- c) le montant attribué;
- d) le détail du projet visé et le but poursuivi par le ministère ou l'organisme.

.....

RÉPONSE NO 19

Cette question ne s'applique pas à la Régie de l'assurance maladie du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions générales

QUESTION NO 20

Liste du personnel hors structure, par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), rémunéré par le ministère, mais qui n'occupe aucun poste dans ce ministère :

- a) le nom de la personne;
- b) le poste occupé;
- c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
- d) l'assignation initiale et l'assignation actuelle;
- e) la date de l'assignation hors structure;
- f) la date de la fin de l'assignation, s'il y a lieu;
- g) les prévisions pour 2023-2024.

.....

RÉPONSE NO 20

Aucune personne hors structure n'est rémunérée par la Régie de l'assurance maladie du Québec alors qu'elle n'occupe aucun poste dans l'organisation.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions générales

QUESTION NO 21

Liste du personnel en disponibilité par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), en indiquant :

- a) le poste initial;
- b) le salaire;
- c) le poste actuel, s'il y a lieu;
- d) la date de la mise en disponibilité;
- e) les prévisions pour 2023-2024.

.....

RÉPONSE NO 21

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions générales

QUESTION NO 22

Pour chaque ministère et organisme public (y compris les agences, sociétés, établissements, institutions, etc.), fournir pour 2022-2023, le nombre d'occasionnels mis à pied dont le ministère ou l'organisme a mis fin à l'emploi ou dont le contrat n'a pas été renouvelé, en précisant la ou les raisons et en ventilant :

- a) par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, personnel de soutien, fonctionnaires, etc.);
- b) par catégorie d'âge;
- c) prévisions pour 2023-2024.

.....

RÉPONSE NO 22

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

QUESTION NO 23

Liste du personnel rémunéré par le ministère et affecté à d'autres organismes publics, parapublics, parapublics non gouvernementaux et autres, en indiquant :

- a) le nom de la personne;
- b) le poste occupé et le nom de l'organisme;
- c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
- d) l'assignation initiale;
- e) l'assignation actuelle;
- f) la date de l'assignation hors structure;
- g) la date de la fin de l'assignation (s'il y a lieu).

.....

RÉPONSE NO 23

Cette question ne s'applique pas à la Régie de l'assurance maladie du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions générales

QUESTION NO 24

Liste de tous les abonnements aux journaux, aux revues mensuelles, aux publications (format papier ou électronique), aux sites spécialisés de recherche sur Internet (Eureka, etc.) du ministère et des organismes publics en 2022-2023, en précisant pour chaque abonnement :

- a) le coût de chacun;
- b) le fournisseur;
- c) la nature du service.
- d) s'il a été réalisé par le cabinet ministériel ou à sa demande.

Ventiler le montant total par catégorie.

.....

RÉPONSE NO 24

Voir le détail dans le tableau à la page suivante exception à la sous-question d), qui ne semble pas pertinente à l'étude des crédits.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L’ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions générales

FOURNISSEUR	NATURE DU SERVICE	COÛT
AVANCIE INC. / TODOC	Services Internet d'information	300,00 \$
AXXIO INC.	Services Internet d'information	165,00 \$
CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES (CAG)	Journaux	12 389,97 \$
DIRECTIONS ON MICROSOFT	Services Internet d'information	6 719,86 \$
EBSCO CANADA LTÉE	Services Internet d'information	6 895,74 \$
ENTANDEM INC.	Services Internet d'information	855,60 \$
FONDS DES BIENS ET SERVICES- MINISTÈRE DE L’EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE	Services Internet d'information	325,00 \$
FONDS DES REGISTRES	Bulletins électroniques et/ou papier	61,00 \$
GESTION, REVUE INTERNATIONALE DE GESTION	Services Internet d'information	59,00 \$
GROUPE CONTEX INC.	Services Internet d'information	30,00 \$
HEC MONTRÉAL	Magazines	45,00 \$
HOTJAR LTD	Services Internet d'information	6 884,10 \$
INSTITUT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DU CANADA IPIC	Services Internet d'information	420,00 \$
INTERNATIONAL JOURNAL OF PHARMACEUTICAL COMPOUNDING INC.	Services Internet d'information	956,11 \$
IQVIA SOLUTIONS CANADA INC. (IMS HEALTH)	Services Internet d'information	56 257,00 \$
L'ACTUALITE	Magazines	36,00 \$
LE CODE DUCHARME INC.	Bulletins électroniques et/ou papier	145,00 \$
LE COURRIELLEUR INC.	Services Internet d'information	3 320,19 \$
LE COURRIER PARLEMENTAIRE	Services Internet d'information	2 350,00 \$
LE DEVOIR INC.	Services Internet d'information	18,53 \$
LES CONSULTANTS VIGILANCE-SANTÉ (1999) INC.	Services Internet d'information	41 560,00 \$
LES ÉDITIONS YVON BLAIS	Livres	759,70 \$
MAZE	Services Internet d'information	116,30 \$
PRESSREADER	Bulletins électroniques et/ou papier	89,99 \$
REALTIMEBOARD INC. DBA MIRO	Services Internet d'information	5 169,21 \$
SLIDEMODEL	Services Internet d'information	249,42 \$
SYSTÈME ACQUIRO INC.	Services Internet d'information	2 520,00 \$
THOMSON REUTERS CANADA	Services Internet d'information	3 503,75 \$
TOXYSCAN TECHNOLOGIE INC.	Services Internet d'information	2 235,79 \$
TRELLO INC.	Services Internet d'information	354,75 \$
UPTODATE INC.	Services Internet d'information	17 596,32 \$
WILSON & LAFLEUR LTÉE	Services Internet d'information	2 227,00 \$
WOLTERS KLUWER CANADA LIMITÉE	Services Internet d'information	4 459,64 \$

QUESTION NO 25

Les sommes déboursées par le cabinet ministériel, le ministère ou les organismes publics pour l'achat de billets de saison, de billets de spectacles ou d'événements sportifs et culturels, les billets d'événements et de conférences organisées par les chambres de commerce, pour la réservation de loges et les frais payés afin de devenir membre d'un club privé ou autre.

.....

RÉPONSE NO 25

Aucune somme n'a été déboursée pour les fins énumérées à la question.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions générales

QUESTION NO 26

Pour chaque site Internet du ministère ou de l'organisme public (incluant les événements ponctuels), fournir, et ce depuis l'existence du site :

- a) le nom du site Web;
- b) le nom de la firme ou du professionnel, des personnes qui ont conçu le site;
- c) les coûts de construction du site;
- d) les coûts d'hébergement, d'entretien et de mise à jour;
- e) les coûts de modernisation ou de refonte (en spécifiant combien de fois le site a été refait et les raisons du changement);
- f) la fréquence journalière, hebdomadaire et mensuelle des visites ventilée par section et/ou page du site (nombre de « hits »);
- g) les coûts liés à la réservation de noms de domaines;
- h) la fréquence moyenne de mise à jour;
- i) le responsable du contenu sur le site.

.....

RÉPONSE NO 26

- a) Nom du site Web

Site principal de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), volets Citoyens et Professionnels :

- Le site se nomme Régie de l'assurance maladie du Québec (www.ramq.gouv.qc.ca).
- Le site inclut un sous-site www.verifiez.gouv.qc.ca, utilisé dans le cadre de l'assurance médicaments.

Autres sites :

- Carnet santé Québec (carnetsante.gouv.qc.ca)
- Rendez-vous santé Québec (rvsq.gouv.qc.ca)

- b-c) Nom de la firme ou du professionnel ayant conçu le site et les coûts de construction

Pour l'année 2022-2023, aucun coût de construction.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions générales

d) les coûts d’hébergement, d’entretien et de mise à jour.

Site principal de la RAMQ	Hébergement	Entretien et mise à jour
2022-2023	191 733 \$ pour l’abonnement mensuel en infonuagique 7 800 \$ pour les environnements unitaires de développement 1 680 \$ pour les services professionnels en soutien au contrat d’hébergement	149 109 \$ pour les services professionnels des ressources externes en développement

Autres sites :

Carnet santé Québec	Hébergement	Entretien et mise à jour
2022-2023	Ces coûts sont inclus dans les coûts d’infrastructures technologiques de la RAMQ.	Les dépenses annuelles d’entretien et de mise à jour sont de 2,8 M\$.

Rendez-vous santé Québec	Hébergement	Entretien et mise à jour
2022-2023	Ces coûts sont inclus dans les coûts d’infrastructures technologiques de la RAMQ.	Le budget d’entretien et d’évolution TI s’élève à 375 352 \$ au 31 janvier. Les efforts liés au concentrateur (i.e. le HUB, PétalMD) et au ministère de la Santé et des Services sociaux sont exclus, ainsi que ceux du secteur affaires (Vice-présidence à la rémunération des professionnels).

- e) Coûts de modernisation ou de refonte (en spécifiant combien de fois le site a été refait et les raisons du changement).
2022-2023 : Aucun coût de modernisation ou de refonte
- f) Fréquence journalière, hebdomadaire et mensuelle des visites (nombre de « hits »).
Cette question ne semble pas pertinente à l’exercice de l’étude des crédits.
- g) Les coûts liés à la réservation de noms de domaines
2022-2023 : 122 \$
- h) Fréquence moyenne de mise à jour
Cette question ne semble pas pertinente à l’exercice de l’étude des crédits.
- i) Responsable du contenu sur le site
Cette question ne semble pas pertinente à l’exercice de l’étude des crédits.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions générales

QUESTION NO 27

Pour 2022-2023, les dépenses effectuées par ministère pour les tournées, les visites ou rencontres ministérielles et sous ministérielles dans les régions du Québec, en précisant :

- a) les régions et les villes visitées;
- b) les personnes et organismes rencontrés;
- c) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et des fonctionnaires concernés et autres participants;
- d) les raisons du déplacement;
- e) l'itinéraire et les dates du départ et/ou du retour;
- f) les coûts ventilés;
- g) le cas échéant, tout autre coût ventilé par poste : frais d'hébergement, frais de repas, autres frais, etc.

.....

RÉPONSE NO 27

Cette question ne s'applique pas à la Régie de l'assurance maladie du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions générales

QUESTION NO 28

La liste exhaustive de tous les mandats et dossiers et de toutes les activités confiées à chaque adjoint parlementaire des membres du Conseil des ministres pour 2022-2023 :

- a) le détail des mandats;
- b) le coût (déplacements, etc.);
- c) le nombre de ressources affectées;
- d) le nombre de rencontres;
- e) le nombre d'ETC affecté à chaque mandat en indiquant leur fonction et leur titre.
- f) l'objet;
- g) les dates.

.....

RÉPONSE NO 28

Cette question ne s'applique pas à la Régie de l'assurance maladie du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions générales

QUESTION NO 29

Liste des entités administratives créées, fusionnées, scindées ou abolies sous la responsabilité du ministère en précisant les coûts de transition et les coûts de formation.

.....

RÉPONSE NO 29

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions générales

QUESTION NO 30

Le détail des crédits périmés et reportés pour chaque ministère et organisme par année budgétaire, et ce, pour l'année financière 2022-2023 et les prévisions pour 2023-2024.

.....

RÉPONSE NO 30

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions générales

QUESTION NO 31

L'inventaire complet des services tarifés que le ministère et les organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère offrent aux citoyens et les tarifs qu'ils exigent. Le coût unitaire de chacun de ceux-ci. La liste de tous les revenus autonomes (tarifs, permis, droits, redevances, etc.) du ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère pour les trois dernières années et les projections pour l'année 2023-2024.

.....

RÉPONSE NO 31

L'information concernant la Politique de financement des services publics sera présentée au Rapport annuel 2022-2023 de la Régie de l'assurance maladie du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions générales

QUESTION NO 32

Pour chaque ministère et organisme, une copie du plan de réduction des dépenses de fonctionnement demandé par le Secrétariat du Conseil du Trésor pour 2022-2023 et prévision pour 2023-2024.

.....

RÉPONSE NO 32

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions générales

QUESTION NO 33

Pour chaque ministère et organisme public, les sommes reçues en 2022-2023, ainsi que les prévisions pour 2023-2024 et 2024-2025, en provenance du gouvernement fédéral ou d'un autre gouvernement. Indiquer de façon ventilée pour chaque programme, entente ou autre, les sommes reçues, la ou les dates des versements et à quelles fins elles ont été consacrées par le ministère ou l'organisme.

RÉPONSE NO 33

Facturation pour les services hospitaliers rendus au Québec à des résidents des autres provinces – 2022-2023

Province	Total facturé ¹
Alberta	1 839 534 \$
Colombie-Britannique	2 189 234 \$
Île-du-Prince-Édouard	347 362 \$
Manitoba	818 389 \$
Nouveau-Brunswick	9 936 569 \$
Nouvelle-Écosse	979 945 \$
Nunavut	373 277 \$
Ontario	22 780 972 \$
Saskatchewan	891 617 \$
Terre-Neuve-et-Labrador	976 499 \$
Territoires du Nord-Ouest	28 444 \$
Yukon	51 980 \$
TOTAL	41 213 822 \$

¹ Données au 28 février 2023

QUESTION NO 34

Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2022-2023, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), le montant total des primes au rendement et des bonis.

.....

RÉPONSE NO 34

En 2022-2023, aucun montant n'a été versé pour des primes au rendement et des bonis.

QUESTION NO 35

Pour chaque cabinet ministériel, fournir pour l'année financière 2022-2023 le montant total des primes au rendement et des bonis versés au personnel de cabinet.

.....

RÉPONSE NO 35

Cette question ne s'applique pas à la Régie de l'assurance maladie du Québec.

QUESTION NO 36

Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2022-2023, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), le montant total des primes de départ (allocations de transition), incluant les montants versés pour bris de contrat.

.....

RÉPONSE NO 36

Aucune prime de départ n'a été octroyée en 2022-2023.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions générales

QUESTION NO 37

Pour chaque ministère et organisme dont les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, institutions, etc., fournir pour l'année financière 2022-2023 le montant total et la ventilation par catégorie d'emploi des augmentations de salaire.

.....

RÉPONSE NO 37

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions générales

QUESTION NO 38

La liste exhaustive des programmes ministériels existants à la fin de l'année financière 2022-2023 et qui n'ont pas été reconduits intégralement en 2023-2024. Pour chacun de ces programmes existants en 2022-2023, donner le coût de reconduction intégral et la dépense prévue aux crédits 2023-2024, en incluant les programmes qui ont été abolis et pour lesquels la dépense sera nulle.

.....

RÉPONSE NO 38

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions générales

QUESTION NO 39

Indiquer les nouvelles initiatives ou toutes majorations apportées à un programme existant, les montants en cause ainsi que les mesures prises pour dégager les sommes nécessaires à leur financement.

.....

RÉPONSE NO 39

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions générales

QUESTION NO 40

Concernant les dépenses en informatique, pour chacun des ministères et organismes (incluant les agences, sociétés, établissements, institutions ou autres) :

- a) la dépense totale (opération et capital) ;
- b) les grands dossiers en cours ;
- c) le nombre d'employés attitrés aux dossiers informatiques ;
- d) préciser le nombre en équivalent ETC et comparaison entre le nombre de ressources internes et externes dans le domaine des TI ;
- e) le nombre de consultants externes attitrés aux dossiers informatiques.

RÉPONSE NO 40

- a) Informations provenant de la Programmation des investissements et des dépenses en ressources informationnelles, pour 2022-2023 :

Dépense totale : 78 475,1 k\$

- b) Les informations sont disponibles au tableau de bord (site Internet – <https://www.tableaubordprojetsri.gouv.qc.ca/>)
 - c) Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.
 - d) La réponse à cette question sera transmise par le ministère de la Cybersécurité et du Numérique.
 - e) La réponse à cette question sera transmise par le ministère de la Cybersécurité et du Numérique.
-

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions générales

QUESTION NO 41

Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2022-2023 le taux d'absentéisme en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.).

.....

RÉPONSE NO 41

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions générales

QUESTION NO 42

Pour chaque ministère et organisme public incluant les cabinets ministériels et membres du conseil des ministres, le nombre total de personnes ayant bénéficié du paiement de cotisation à une association (ordre ou corporation) professionnelle en vertu de la Directive concernant le paiement par le gouvernement de cotisations à des associations (6-79) du Conseil du trésor ou de toute autre directive permettant un remboursement de ces cotisations, ventilé par association, ordre ou corporation professionnelle en indiquant :

a) la dépense totale relative au paiement des cotisations ;

b) la liste des associations, ordres ou corporations professionnels auxquels le gouvernement du Québec a versé un paiement pour cotisation ;

c) le nombre d'employés ayant bénéficié du paiement des cotisations.

RÉPONSE NO 42

Ordre professionnel	2022-2023	
	Nombre cotisations	Montant
Barreau du Québec	30	52 644 \$
Chambre des notaires du Québec	1	1 915 \$
Ordre des comptables professionnels agréés du Québec	1	917 \$
Ordre des architectes du Québec	1	1 271 \$
Collège des médecins du Québec	10	14 732 \$
Ordre des pharmaciens du Québec	32	43 640 \$
Ordre des ingénieurs du Québec	3	1 725 \$
Ordre des dentistes du Québec	3	3 310 \$
Total	81	120 154 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions générales

QUESTION NO 43

Pour tout sondage ou enquête d'opinion réalisés par le ministère ou l'organisme, indiquer :

- a) La date ;
- b) La nature ;
- c) Les questions posées ;
- d) Les réponses ;
- e) La firme retenue ;
- f) Les coûts.

.....

RÉPONSE NO 43

Les sous-questions a), b), c) et d) semblent non pertinentes à l'étude des crédits.

e) et f)

Liste des dépenses pour les sondages en 2022-2023

Firme retenue	Coût total
SEGMA RECHERCHE	16 800 \$
BIP recherche	40 750 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions générales

QUESTION NO 44

Pour toutes dépenses publicitaires réalisées par le ministère ou l'organisme, indiquer :

- a) Le pourcentage de ces dépenses réalisées au sein de médias communautaires et le montant ;
- b) Le pourcentage de ces dépenses réalisées sur Internet et les médias sociaux et le montant.

.....

RÉPONSE NO 44

2022-2023

- a) Aucune dépense publicitaire n'a été réalisée dans les médias communautaires.
- b) Le pourcentage des dépenses publicitaires réalisées sur Internet et les médias sociaux est de 28 % pour un montant de 6 473,11 \$.

QUESTION NO 45

Tout montant dépensé par le ministère ou l'organisme en 2022-2023 visant à compenser les émissions de gaz à effet de serre produites dans le cadre des activités du ministère ou de l'organisme.

RÉPONSE NO 45

Montant dépensé en 2022-2023 pour l'achat de crédits carbone pour des projets de reboisement au Québec.

	Montant dépensé
Compensation de 21,0 tonnes d'équivalent CO ₂ pour les émissions de l'année 2021-2022.	588,00 \$
Total	588,00 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions générales

QUESTION NO 46

Au sujet du transfert d'emplois gouvernementaux en région:

- a) Fournir tout scénario et étude réalisée par le ministère ou l'organisme ainsi que toute action réalisée en 2022-2023;
- b) Nombre d'emplois gouvernementaux au sein du ministère ou de l'organisme qui ont été transférés en région en 2022-2023 en précisant la région d'origine et la région de destination;
- c) Nombre d'emplois transférés en région depuis le 1^{er} octobre 2018.

.....

RÉPONSE NO 46

L'information fournie en réponse à cette question est diffusée à l'adresse suivante:
<https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/regionalisation>.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions générales

QUESTION NO 47

Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2022-2023 et l'état d'avancement de la mesure :

e) Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2021-2024;

RÉPONSE NO 47

La réalisation des actions du plan d'action 2021-2023 à l'égard des personnes handicapées est incluse dans les activités courantes de la Régie. Un budget particulier est toutefois nécessaire pour l'action suivante :

- Procéder à un audit d'accessibilité pour tous les nouveaux développements (pages Web, fonctionnalités, graphisme) par un expert en accessibilité Web.

Entre avril 2022 et février 2023, les coûts de réalisation pour cette action ont été de 12 093,75\$.

Le bilan annuel 2021-2022 incluant la mise à jour du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2021-2023 fait état de la réalisation des actions au 31 mars 2022. Il est disponible sur le site Web (https://www.ramq.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/non_indexes/bilan-annuel-2021-2022-paph-2021-2023.pdf) de même que le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2021-2023.

(https://www.ramq.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/non_indexes/plan-action-personnes-handicapees_2021-2023.pdf)

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions générales

QUESTION NO 48

Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2022-2023 et l'état d'avancement de la mesure :

h) Plan d'action de développement durable.

RÉPONSE NO 48

La Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) propose des actions pour maximiser son engagement auprès de la collectivité dans un Plan d'action en responsabilité sociale 2022-2023. Certaines actions comprises dans ce plan contribuent spécifiquement à l'atteinte de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020.

Pour l'action 3, qui prévoit la compensation des émissions de gaz à effet de serre, la réponse a été fournie à la question générale 45.

Le Plan d'action en responsabilité sociale 2022-2023 est disponible sur le site Internet de la RAMQ. https://www.ramq.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/non_indexes/plan-action-responsabilite-sociale-2022-23.pdf.

QUESTION NO 49

Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2022-2023 et l'état d'avancement de la mesure :

1) Plan d'action en occupation et en vitalité des territoires 2018-2022.

.....

RÉPONSE NO 49

L'information concernant le Plan d'action gouvernemental de contribution à l'occupation et à la vitalité des territoires 2018-2022 sera présentée au Rapport annuel 2022-2023 des ministères et organismes assujettis à la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions générales

QUESTION NO 50

Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2022-2023 et l'état d'avancement de la mesure :

oo) Rapport de la Commission spéciale sur les droits des enfants et de la protection de la jeunesse.

.....

RÉPONSE NO 50

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions générales

QUESTION NO 51

Au sujet des mesures de télétravail ou de travail à distance, en 2022-2023, au sein du ministère ou de l'organisme :

- a) Nombre total d'employés au sein du ministère ou de l'organisme;
- b) Nombre d'employés au total en ayant bénéficié;
- c) Nombre d'employés en bénéficiant toujours au 31 mars 2023;
- d) Proportion de l'effectif total du ministère ou de l'organisme en ayant bénéficié;
- e) Nombre d'employés en bénéficiant : 1 jour par semaine; 2 jours par semaine; 3 jours par semaine; 4 jours par semaine; 5 jours par semaine.

RÉPONSE NO 51

Depuis le 4 avril 2022, l'exercice du télétravail dans la fonction publique québécoise est encadré par la Politique-cadre en matière de télétravail qui peut être consultée à l'adresse suivante: https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/secretariat-du-conseil-du-tresor/publications-adm/politique-cadre/Politique_cadre_teletravail.pdf.

QUESTION NO 52

Sommes dépensées par le ministère ou l'organisme en 2022-2023 en matière de remboursement aux employés pour l'achat de matériel requis pour le télétravail.

.....

RÉPONSE NO 52

Pour l'année financière 2022-2023, les sommes dépensées sont de 29 678 \$.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions générales

QUESTION NO 53

Concernant toute mesures de soutien aux employés en matière de santé mentale, au sein du ministère ou de l'organisme en 2022-2023 :

- a) Les sommes dépensées;
- b) Le nombre de demandes au Programme d'aide aux employés (PAE)
- c) Les sommes dépensées spécifiquement en ressources externes en la matière.

RÉPONSE NO 53

- a) 0 \$.
- b) Cette question ne semble pas pertinente à l'étude des crédits.
- c) Aucun contrat de moins de 25 000 \$.

Les informations relatives aux contrats octroyés à des firmes externes sont disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://www.seao.ca/> ainsi qu'aux engagements financiers de 25 000 \$ et plus qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique et qui sont diffusés mensuellement sur le site Internet de la Régie de l'assurance maladie du Québec à <https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/a-propos/diffusion-information>.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions générales

QUESTION NO 54

Pour tout contrat accordé par le ministère ou l'organisme en 2022-2023 ou ayant cours en 2022-2023 auprès de la firme McKinsey et compagnie :

- a) Copie du contrat;
- b) Date de fin prévue du contrat;
- c) Valeur prévue du contrat;
- d) Sommes dépensées à ce jour.

RÉPONSE NO 54

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec: <https://www.seao.ca/> ainsi qu'aux engagements financiers de 25 000 \$ et plus qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique et qui sont diffusés mensuellement sur le site Internet de la Régie de l'assurance maladie du Québec à <https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/a-propos/diffusion-information>.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions générales

QUESTION NO 55

Pour tout contrat accordé par le ministère ou l'organisme en 2022-2023 ou ayant cours en 2022-2023 auprès d'une firme de consultation :

- a) Copie du contrat;
- b) Date de fin prévue du contrat;
- c) Valeur prévue du contrat;
- d) Sommes dépensées à ce jour.

RÉPONSE NO 55

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec: <https://www.seao.ca/> ainsi qu'aux engagements financiers de 25 000 \$ et plus qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique et qui sont diffusés mensuellement sur le site Internet de la Régie de l'assurance maladie du Québec à <https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/a-propos/diffusion-information>.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions générales

QUESTION NO 56

Veillez indiquer les montants qui ont été alloués à la rémunération des stages.

- a) Nombre de stagiaires reçus;
- b) Heures de stages effectuées;
- c) Rémunération totale déboursée.

.....

RÉPONSE NO 56

- a) 13 stagiaires ont été accueillis en 2022-2023.
- b) Cette question ne semble pas pertinente à l'étude des crédits.
- c) La rémunération totale déboursée a été de 79 323,44 \$*.

*Données de la paie du 9 mars 2023.

QUESTION NO 57

Proportion du nombre et de la valeur des contrats conclus de gré à gré, depuis 5 ans.

.....

RÉPONSE NO 57

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec: <https://www.seao.ca/> ainsi qu'aux engagements financiers de 25 000 \$ et plus qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique et qui sont diffusés mensuellement sur le site Internet de la Régie de l'assurance maladie du Québec à <https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/a-propos/diffusion-information>.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions générales

QUESTION NO 58

Indiquer le nombre et la valeur monétaire des contrats octroyés à des firmes-conseils; fournir lesdits contrats le cas échéant.

RÉPONSE NO 58

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec: <https://www.seao.ca/> ainsi qu'aux engagements financiers de 25 000 \$ et plus qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique et qui sont diffusés mensuellement sur le site Internet de la Régie de l'assurance maladie du Québec à <https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/a-propos/diffusion-information>.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions générales

QUESTION NO 59

Indiquer le montant des dépenses supplémentaires entraînées par la pandémie de Covid-19.

.....

RÉPONSE NO 59

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions générales

QUESTION NO 60

Indiquer les dépenses encourues en vue de l'implantation du nouveau régime de dotation découlant de l'adoption du projet de loi 60 de la 42^e législature.

.....

RÉPONSE NO 60

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions générales

QUESTION NO 61

Indiquer le montant des amendes perçues en vertu de l'application des lois dont votre ministère est responsable de l'application. Ventiler par loi et articles, depuis 5 ans.

.....

RÉPONSE NO 61

Le montant des amendes perçues en vertu de l'application des lois administrées par la Régie de l'assurance maladie du Québec est de 37 875 \$ pour la période du 1^{er} avril 2022 au 28 février 2023.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions générales

QUESTION NO 62

Indiquer la valeur des contrats totaux en sous-traitance ainsi que la proportion du travail effectué par des sous-traitants

.....

RÉPONSE NO 62

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec: <https://www.seao.ca/> ainsi qu'aux engagements financiers de 25 000 \$ et plus qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique et qui sont diffusés mensuellement sur le site Internet de la Régie de l'assurance maladie du Québec à <https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/a-propos/diffusion-information>.

QUESTION NO 63

Indiquer la valeur totale des services tarifés, et ventiler par catégorie.

.....

RÉPONSE NO 63

L'information concernant la Politique de financement des services publics sera présentée au Rapport annuel 2022-2023 de la Régie de l'assurance maladie du Québec.

QUESTION NO 64

Indiquer la valeur des actifs possédés; meubles et immeubles.

.....

RÉPONSE NO 64

La réponse à cette question sera transmise par la Société québécoise des infrastructures pour les immeubles dont elle est propriétaire.

Pour les immeubles qui ne sont pas la propriété de la Société québécoise des infrastructures :

Immeuble : 1125, Grande Allée Ouest : 51 030 000 \$

Meubles : 862 076 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions générales

QUESTION NO 65

Indiquer les coûts de système estimés depuis 5 ans.

.....

RÉPONSE NO 65

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions générales

QUESTION NO 66

Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2022-2023 et qui ont fait l'objet d'une autorisation du sous-ministre, comme il est prévu à l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics, en indiquant :

- a) le nombre d'autorisations;
- b) le nom du professionnel ou de la firme faisant l'objet de cet octroi;
- c) le nom de tous les sous-traitants associés au contrat et faisant l'objet de cet octroi;
- d) le montant accordé;
- e) les motifs de la demande;

RÉPONSE NO 66

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec: <https://www.seao.ca/>.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions générales

QUESTION NO 67

Nombre de demandes d'accès à l'information par ministère et organisme en 2022-2023:

- a) le montant total facturé et récolté découlant des demandes d'accès à l'information;
- b) le nombre de refus (avec mention de la raison ou de l'article;
- c) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 20 jours;
- d) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 30 jours.

.....

RÉPONSE NO 67

L'information concernant les demandes d'accès à l'information sera présentée au Rapport annuel 2022-2023 de la Régie de l'assurance maladie du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions générales

QUESTION NO 68

Pour 2022-2023, le nombre de cadres et de dirigeants de la fonction publique, incluant les sous-ministres, à qui les salaires sont versés sans qu'aucune fonction ou tâche ne leur soit assignée. Pour chaque personne :

- a) fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions;
- b) fournir la liste des salaires versés.

.....

RÉPONSE NO 68

Il n'y a pas de cadre, de dirigeant ou de sous-ministre qui reçoit une rémunération sans exercer de fonction.

QUESTION NO 69

La liste des personnes et le mandat des comités formés par le Conseil exécutif, les ministères et organismes ainsi que les honoraires versés à ces personnes.

.....

RÉPONSE NO 69

Voir la réponse à la page suivante.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L’ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions générales

Voici la liste des comités sous la responsabilité entière ou partagée de la Régie de l’assurance maladie du Québec.

Nom du comité	Mandat	Nom des personnes	Honoraires
Comité de gouvernance de l’Institut de la pertinence des actes médicaux (IPAM)	Adopter des mesures de pertinence des actes médicaux, ainsi que des projets de réinvestissement visant la modernisation de la pratique en médecine spécialisée et l’amélioration de l’accès aux services de ladite médecine spécialisée.	Marie-Pierre Legault	Aucun
Comité aviseur au directeur général	Analyser et faire des propositions au directeur général de l’IPAM concernant des mesures de pertinence et/ou des projets de réinvestissement qui seront par la suite proposés au Comité de gouvernance.	Chantal Laroche	Aucun
Comité consultatif sur la détermination des coûts des orthèses et prothèses au tarif	Assurer le suivi des travaux sur la détermination des coûts des orthèses-prothèses au tarif.	Richard Marquis	Aucun
Comité de coordination des ententes interprovinciales en assurance santé (CCEIAS)	Déterminer la couverture interprovinciale et interterritoriale des soins de santé conformément à la Loi canadienne sur la santé. Superviser et faciliter les ententes bilatérales sur les services hospitaliers, fixer les tarifs des services, élaborer les politiques et règles connexes, traiter les questions de facturation, d’inscription et d’admissibilité aux régimes d’assurance santé.	Richard Marquis	Aucun
Comité conjoint d’évolution et d’application des programmes d’aides techniques	Échanger sur les problématiques d’évolution et d’application vécues dans les établissements pour les différents programmes d’aides techniques. Partage d’information.	Elisabeth Delisle	Aucun
Comité exécutif MSSS-RAMQ (modifié au cours de l’année 2022-2023 pour Comité d’orientation stratégique MSSS/RAMQ sur les projets TI)	Discuter des projets en cours - principalement Dossier santé Québec (DSQ).	Sylvie Landry François Boulanger	Aucun

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions générales

Nom du comité	Mandat	Nom des personnes	Honoraires
Comité d’orientation stratégique MSSS/RAMQ sur les projets TI	Assurer une vision partagée et une cohérence de la priorisation des dossiers conjoints. Discuter des priorités des projets en cours	Louis Forgues Marie-Pierre Legault Pierre Lafleur Michel Poulin Sonia Marceau Sylvie Vézina	Aucun
Comité tactique MSSS-RAMQ	Discuter des projets en cours (Principalement DSQ)	Sylvie Landry François Boulanger	Aucun
Comité des ressources informationnelles du MSSS	Comité de suivi sous la responsabilité de la Direction générale des technologies de l’information avec des directeurs des ressources informationnelles du réseau.	Annie Parent	Aucun
Comité de surveillance des usages inappropriés	Soutenir la Régie et le MSSS dans l’application du respect des règles entourant la consultation du DSQ. Il analyse et qualifie les usages potentiellement inappropriés soumis à son examen, en se référant à la Loi concernant le partage de certains renseignements de santé (LPCRS) et à la pratique du milieu de la santé. Il contribue également à l’amélioration continue du cadre et de la pratique de la surveillance des usages inappropriés du DSQ en collaboration avec le MSSS et la RAMQ.	Johanne Mercier Mélanie Cloutier	Aucun
Comité stratégique des projets du Service québécois d'identité numérique (SQIN)	Effectuer le suivi et l’arrimage des deux projets sous la responsabilité du ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN).	Louis Forgues Sonia Marceau Nathalie Croteau	Aucun
SQIN- comité des partenaires	Effectuer le suivi et l’arrimage des deux projets sous la responsabilité du MCN.	Sylvie Landry François Boulanger Sylvain Gobeil	Aucun

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions générales

Nom du comité	Mandat	Nom des personnes	Honoraires
Comité de déploiement global SQIN	Assurer le lien avec les différents organismes qui utiliseront la solution SQIN. Coordonner, suivre les différentes activités à réaliser par les partenaires ainsi que préciser les besoins. Discuter de la priorité des besoins et échanger sur les besoins d'affaires des divers organismes publics.	Caroline Poulin	Aucun
Comité conjoint MSSS-RAMQ-SAAQ-MFQ directeur sur les soins de santé	Évaluer le coût des services de santé résultant des accidents de la route au Québec.	Simon Garant Zhi Heng Zhang	Aucun
Table opérationnelle RAMQ- Association québécoise des pharmaciens propriétaires (AQPP)	Échanger sur les dossiers et enjeux opérationnels de chacun des organismes.	Louis Dumont Louise-Andrée Marceau Sonia Fiset Linda Martineau Mario Godin	Aucun
Comité RAMQ-MSSS- INESSS en assurance médicaments	Assurer une opérationnalisation efficace et efficiente du Régime général d'assurance médicaments (RGAM) au bénéfice de la population du Québec.	Suzanne Berthiaume Alain Albert	Aucun
Forum d'échanges avec l' Association québécoise des pharmaciens propriétaires (AQPP-RAMQ)	Échanger sur différents enjeux de nature stratégique et tactique dans le secteur des médicaments et des services pharmaceutiques.	Marie-Pierre Legault Mélanie Rainville Suzanne Berthiaume	Aucun

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions générales

Nom du comité	Mandat	Nom des personnes	Honoraires
Comité des partenaires sur le régime public d'assurance médicaments	Assurer une compréhension commune du régime public d'assurance médicaments entre les différents partenaires de la RAMQ en particulier sur les mesures des médicaments d'exception et du patient d'exception. Les partenaires sont la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ), la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ), l'Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (APES), l'Institut national d'excellence en santé et services sociaux (INESSS) et l'AQPP.	Suzanne Berthiaume Alain Albert Benjamin Brisson-Gauthier	Aucun
Comité tripartite RAMQ-MSSS-INESSS	Explorer différentes avenues afin de maintenir ou d'améliorer un niveau de service aux citoyens de qualité pour les années à venir et mettre en place des solutions respectant les limites financières du régime public d'assurance médicaments et l'usage optimal des médicaments.	Marie-Pierre Legault Mélanie Rainville Louis Dumont Marie-Josée Cantin Suzanne Berthiaume Alain Albert	Aucun
Table opérationnelle avec l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes (ACCAP) concernant l'application du patient d'exception (PE)	Échanger au niveau des principes d'application de la mesure du PE et entendre les problématiques générales que peuvent vivre les membres de l'ACCAP dans l'application de cette mesure.	Mélanie Rainville Marie-Josée Cantin Simon Tremblay Nicole Pouliot Nathalie Langlois	Aucun
Table d'affaires avec l'Association canadienne du médicament générique (ACMG) & Biosimilaires Canada	Présenter les rôles et responsabilités de la RAMQ dans l'univers du médicament et échanger sur différentes préoccupations.	Mélanie Rainville Suzanne Berthiaume Louis Dumont Marie-Josée Cantin	Aucun

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions générales

Nom du comité	Mandat	Nom des personnes	Honoraires
Forum entre le Collège des médecins et la RAMQ	Forum de discussion sur des sujets d'intérêts communs liés à l'exercice des mandats respectifs (frais facturés aux personnes assurées, déontologie médicale, etc.).	François Dubé Bruno Rainville Isabelle Lefrançois Jean-Nicolas La Haye	Aucun
Comité de conciliation (Fédérations et associations)	Discuter des dossiers de conciliation en litige suivant une contestation de la décision rendue en révision. La fédération ou l'association en cause effectue une recommandation auprès de la RAMQ et la décision finale est rendue par celle-ci. Le recours suivant une décision rendue en conciliation est l'arbitrage.	Isabelle Groleau Mona Maheux Médecin de la Direction des professionnels de la santé (RAMQ) selon le dossier de conciliation	Aucun
Forum d'échanges avec la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec	Échanger sur différents enjeux de nature stratégique et tactique dans le secteur de la rémunération des médecins.	Marie-Pierre Legault Simon Canuel Bruno Rainville Nancy Hébert	Aucun
Forum d'échanges avec la Fédération des médecins spécialistes du Québec	Échanger sur différents enjeux de nature stratégique et tactique dans le secteur de la rémunération des médecins.	Marie-Pierre Legault Simon Canuel Bruno Rainville Nancy Hébert	Aucun
Comité interministériel IaaS-PaaS Comité consultatif clientèle du programme (CCTI)	Assurer la diffusion d'informations sur les stratégies gouvernementales entourant l'infonuagique. Réaliser certains travaux, dont la mise à jour des orientations infonuagiques diffusées par le Secrétariat du Conseil du trésor. Agir en tant que comité de coordination de la stratégie d'adoption de l'infonuagique par les organismes publics (Programme CCTI).	Martin Lavoie Mario Grenier Mehdi Khaddara	Aucun
Comité expert Guichet d'accès à un médecin de famille (GAMF) - Guichets d'accès à la première ligne (GAP)	Échanger sur les différents enjeux, prioriser les demandes et collaborer à la mise en œuvre des actions structurantes qui visent à améliorer le fonctionnement à long terme du GAMF et des GAP et le développement d'offre de service adaptée, améliorant ainsi la prise en charge des patients par un médecin de famille et la réponse à leurs besoins ponctuels ou chroniques pendant la période d'attente.	Sonia Dufour William Girard Toupin	Aucun

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions générales

Nom du comité	Mandat	Nom des personnes	Honoraires
Comité national de coordination clinique stratégique télésanté	Orienter et conseiller sur les priorités, les stratégies et les actions pour assurer le dynamisme de la télésanté au Québec.	Bruno Rainville	Aucun
Comité MSSS/RAMQ sur les programmes de contribution en hébergement	Mettre à jour les programmes de contribution des adultes hébergés en établissement ou en ressource intermédiaire.	Nancy Fiset Dominique Barbier	Aucun
Comité stratégique interministériel – Stratégie gouvernementale de simplification des services aux citoyens et aux entreprises	Proposer au ministre du Travail, de l’Emploi et de la Solidarité sociale un projet de Stratégie gouvernementale.	Sonia Marceau	Aucun
Comité directeur interministériel – Stratégie gouvernementale de simplification des services aux citoyens et aux entreprises	Proposer au comité stratégique interministériel une vision, des orientations, des objectifs stratégiques, des mesures structurantes soutenant les projets de simplification à l’échelle gouvernementale ainsi qu’un plan de mise en œuvre.	Richard Marquis Jonathan Lemelin	Aucun
Comité de mise en œuvre interministériel – Stratégie gouvernementale de simplification des services aux citoyens et aux entreprises	Assurer la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale.	Marie-Claude Drolet	Aucun
Table des partenaires de clicSÉCUR- Citoyens et du SQIN	Assurer un suivi des travaux technologiques en lien avec clicSÉCUR et du SQIN (volet citoyen).	Yvan Latour Caroline Turgeon	Aucun
Comité directeur interministériel du projet de simplification des démarches d’accès aux programmes pour les personnes handicapées et leur famille	Assurer le suivi quant à la simplification des démarches d’accès aux programmes et mesures destinés aux personnes handicapées et leur famille.	Sonia Marceau	Aucun
Comité de suivi du projet de simplification des démarches d’accès aux programmes pour les personnes handicapées et leur famille	Assurer le suivi des travaux du projet de simplification des démarches d’accès aux programmes pour les personnes handicapées et leur famille	Richard Marquis	Aucun
Cellule gouvernementale de cyberdéfense (CGCD)	Partager de l’information provenant du CGCD et entre les COCD (Centre opérationnel de cyberdéfense).	Serge Dussault Jean-François Laverdière	Aucun

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions générales

Nom du comité	Mandat	Nom des personnes	Honoraires
Regroupement des responsables des « systèmes d'affaires » reposant sur la plateforme centrale (PFC)	Permettre des échanges sur les enjeux, les inquiétudes ainsi que les problématiques et les solutions en ce qui concerne cette plateforme.	Marc Corriveau Stéphane Drapeau Martin Calille	Aucun
Forum sur le cycle de vie des applications (Volets : Gestionnaires et Conseillers en architecture)	Groupe de collaboration interministériel pour permettre aux organismes publics du gouvernement du Québec de partager leurs expériences et leurs pratiques et d'échanger sur les différents aspects entourant le cycle de vie des applications (livraison de solutions applicatives, processus, normes, outils et infrastructures de développement et d'essais).	Marc Corriveau Pierre Deblois	Aucun
Comité de gestion de la transformation numérique du MSSS	Échanger sur les orientations et les objectifs de la transformation numérique du MSSS et du réseau de la santé et des services sociaux.	Annie Parent Ghislain Arseneault	Aucun
Comité de suivi de l'entente MSSS-FMOQ	Comité de suivi de l'application des modalités de l'entente de principe convenue entre le MSSS et la FMOQ	Simon Canuel	Aucun
Comité partage d'information RAMQ-AQPP- Amélioration des pratiques en assurance médicaments	Prévenir les problématiques de non-conformité en intervenant en amont par divers moyens.	Manon Dubé Suzanne Berthiaume	Aucun

Étude des crédits 2023-2024
Demande de renseignements généraux - questions non répondues et motif

# demande non-répondue NR	# demande initiale des partis d'opposition	Questions 2023-2024 non répondues	Motif
NR1	PLQ-4	Liste des dépenses de publicité effectuées spécifiquement sur Internet (Facebook, Amazon, etc.) en indiquant : a) la ventilation des sommes dépensées pour 2022-2023 , et les prévisions pour 2023-2024 ; b) les noms des firmes de publicité retenues ; c) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi pour chacun (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) ; d) les noms des fournisseurs, incluant les contrats de photographes ; e) le but visé par chaque dépense; f) le rapport de statistique sur la portée et la clientèle visée. Lorsque le contrat est conclu par l'intermédiaire d'une firme de publicité, détailler les publicités effectuées sur Internet.	Répondue par la réponse à la question 3
NR2	PLQ-7 PQ-6	La liste des dépenses en formation de communication organisée pour le personnel politique, les membres du conseil exécutif ou les députés en indiquant : a) les sommes dépensées pour l'exercice financier 2022-2023 et les prévisions pour 2023-2024; b) le but visé par chaque dépense; c) la nature de la formation; d) les personnes ou la firme qui ont donné la formation; e) les personnes qui ont reçu la formation ainsi que le titre de leur fonction.	Répondue par la réponse à la question 5
NR3	PLQ-15m PQ-16l	Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2022-2023 ainsi que les prévisions pour 2023-2024 : m) le nombre de postes par catégories d'emploi et par leur territoire habituel de travail (le centre principal de direction et chacune des régions);	Répondue par la réponse à la question 13i
NR4	PQ-17c	Pour chaque ministère et organisme public, et ce par direction : c) le nombre de départs à la retraite prévus pour 2022-2023 et les indemnités de retraite qui seront versées.	Répondue par la réponse à la question 14a
NR5	PLQ-19	Portrait des actifs excédentaires, ratio location propriété et nouveau pied-carrés en propriété.	Répondue par la réponse à la question 16
NR6	PLQ-22 PQ-19	De façon séparée et distincte, pour le cabinet ministériel, les bureaux de circonscription des ministres, fournir le détail et la ventilation des coûts, pour 2022-2023, du déménagement, de l'aménagement, de la rénovation et autres travaux effectués dans les espaces occupés, incluant : a) les dates des travaux; b) les coûts; c) le nom de la ou des firmes ayant effectué les travaux.	Répondue par la réponse à la question 17
NR7	PLQ-28 PQ-25	Pour chaque ministère et organisme depuis cinq ans, fournir le nombre de postes abolis par catégorie d'emploi, leur port d'attache (par exemple dans un bureau régional) ainsi que les prévisions pour 2023-2024.	Répondue par la réponse à la question 13o
NR8	PLQ-29 PQ-26	Pour chaque ministère et organisme, liste des bureaux régionaux et de l'effectif étant rattaché, par catégorie d'emploi, à chacun de ces bureaux. Présenter l'évolution depuis cinq ans, ainsi que les prévisions pour 2023-2024, par mission.	Répondue par la réponse à la question 13i
NR9	PLQ-34 PQ-31	Nominations, pour 2022-2023, de mandataires, d'émissaires, de négociateurs, de médiateurs, de commissaires, d'experts, d'enquêteurs et sans en restreindre la portée: a) la liste; b) le nom de la personne; c) les mandats de chacune de ces personnes; d) le détail des contrats octroyés pour chaque mandat; e) le résultat du travail effectué; f) les échéances prévues; g) les sommes impliquées.	Répondue par la réponse à la question 6
NR10	PLQ-52	Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2022-2023, le montant total de la masse salariale en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.).	Répondue par la réponse à la question 37
NR11	PLQ-70	Sommes dépensées par le ministère ou l'organisme en 2022-2023 au sujet de l'acquisition de matériel pour fins de télétravail (Tablettes, cellulaires, aménagement de bureau, remboursement de frais d'internet, etc.)	Répondue par la réponse à la question 6
NR12	PLQ-71	Sommes dépensées par le ministère ou l'organisme en 2022-2023 en matière de sécurité informatique en spécifiant précisément les sommes dépensées en frais de consultants en sécurité informatique.	Répondue par la réponse à la question 6
NR13	PLQ-72	Sommes dépensées par le ministère ou l'organisme en 2022-2023 pour l'acquisition de services de vidéo-conférence (ZOOM, Teams, etc.) : a) Liste des contrats; b) Nom du fournisseur; c) Montant déboursé.	Répondue par la réponse à la question 6
NR14	QS-1	Nombre de postes ouverts pour l'année financière et nombre de postes comblés pour chaque catégorie d'emploi présente au sein du ministère.	Répondue par la réponse à la question 13i
NR15	QS-2	Nombre de postes total et proportion de postes non comblés.	Répondue par la réponse à la question 13q
NR16	QS-9	Indiquer le montant et la proportion des acquisitions de marchés publics de votre ministère selon la provenance du bien ou service acquis, depuis 5 ans. Ventiler en biens et services.	Répondue par la réponse à la question 6
NR17	QS-13	Indiquer les dépenses encourues au titre de tout « Programme d'aide aux employés » (PAE) depuis 5 ans.	Répondue par la réponse à la question 53
NR18	QS-16	Indiquer la superficie et les dépenses encourues relativement aux locaux physiques utilisés par votre ministère, depuis 5 ans.	Répondue par la réponse à la question 15
NR19	QS-25	Indiquer le coût de reconduction des programmes estimés depuis 5 ans.	Répondue par la réponse à la question 38
NR20	QS-26	Énumérer chaque direction régionale, en indiquant le territoire couvert par celle-ci, la municipalité d'établissement, le titulaire du poste de direction et l'effectif équivalent à temps complet.	Répondue par la réponse à la question 13i
NR21	PQ-11	Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un cabinet ministériel en 2022-2023, en indiquant, pour chaque contrat : a) les noms du professionnel ou de la firme; b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat; c) leur mandat et le résultat (rapport ou document final); d) le coût; e) l'échéancier; f) dans le cas d'un octroi par soumission, les noms des soumissionnaires et le montant des soumissions.	Répondue par la réponse à la question 6
NR22	PLQ-49a	Liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par : a) le Fonds d'électrification et de changements climatiques.	Répondue par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
NR23	PLQ-49b PQ-53	Liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par : b) le Fonds des ressources naturelles	Répondue par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts
NR24	PLQ-49c	Liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par : c) le Fonds de transition, d'innovation et d'efficacité énergétiques.	Répondue par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
NR25	PLQ-49d	Liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par : d) le Fonds du Plan Nord.	Répondue par la Société du Plan Nord
NR26	PLQ-50 PQ-54	Pour chacune des cinq années, les sommes allouées à l'externe pour tout type de service juridique et préciser la raison pour laquelle les services ont été traités à l'externe ainsi que les professionnels qui ont donné ces services.	Répondue par le ministère de la Justice
NR27	PLQ-64a	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2022-2023 et l'état d'avancement de la mesure : a) Opération main-d'œuvre – Mesures ciblées pour certains secteurs prioritaires.	Répondue par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
NR28	PLQ-64b	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2022-2023 et l'état d'avancement de la mesure : b) Plan culturel numérique du Québec.	Répondue par le ministère de la Culture et des Communications
NR29	PLQ-64c	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2022-2023 et l'état d'avancement de la mesure : c) Plan d'action 2018-2023 de la Politique bioalimentaire.	Répondue par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation du Québec
NR30	PLQ-64d	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2022-2023 et l'état d'avancement de la mesure : d) Plan d'action 2018-2023 de la Politique de mobilité durable 2030.	Répondue par le ministère des Transports et de la Mobilité durable

Étude des crédits 2023-2024
Demande de renseignements généraux - questions non répondues et motif

# demande non-répondue NR	# demande initiale des partis d'opposition	Questions 2023-2024 non répondues	Motif
NR31	PLQ-64f	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2022-2023 et l'état d'avancement de la mesure : f) Plan d'action concernant les conditions de détention, l'administration de la justice et la prévention de la criminalité au Nunavik.	Répondue par le ministère de la Sécurité publique
NR32	PLQ-64g	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2022-2023 et l'état d'avancement de la mesure : g) Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation et la cyberintimidation 2020-2025.	Répondue par le ministère de la Famille
NR33	PLQ-64i	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2022-2023 et l'état d'avancement de la mesure : i) Plan d'action des services publics d'emplois 2022-2023.	Répondue par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
NR34	PLQ-64j	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2022-2023 et l'état d'avancement de la mesure : j) Plan d'action en économie numérique.	Répondue par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie
NR35	PLQ-64k	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2022-2023 et l'état d'avancement de la mesure : k) Plan d'action en matière de sécurité civile relatif aux inondations.	Répondue par le ministère de la Sécurité publique
NR36	PLQ-64m	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2022-2023 et l'état d'avancement de la mesure : m) Plan d'action gouvernemental 2021-2026 en réponse aux recommandations de la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs.	Répondue par le ministère de la Sécurité publique
NR37	PLQ-64n	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2022-2023 et l'état d'avancement de la mesure : n) Plan d'action gouvernemental de simplification des démarches administratives à la suite d'un décès 2022-2027.	Répondue par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
NR38	PLQ-64o	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2022-2023 et l'état d'avancement de la mesure : o) Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2020-2025.	Répondue par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie
NR39	PLQ-64p	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2022-2023 et l'état d'avancement de la mesure : p) Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire.	Répondue par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
NR40	PLQ-64q	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2022-2023 et l'état d'avancement de la mesure : q) Plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif 2020-2025.	Répondue par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie
NR41	PLQ-64r	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2022-2023 et l'état d'avancement de la mesure : r) Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023 : «Contre la violence conjugale, Agissons».	Répondue par le Secrétariat à la condition féminine
NR42	PLQ-64s	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2022-2023 et l'état d'avancement de la mesure : s) Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022 «Faire plus, faire mieux».	Répondue par le Secrétariat aux relations avec les Premières nations et les Inuit
NR43	PLQ-64t	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2022-2023 et l'état d'avancement de la mesure : t) Plan d'action gouvernemental pour lutter contre la maltraitance envers les personnes aînées.	Répondue par le ministère de la Santé et des Services sociaux
NR44	PLQ-64u	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2022-2023 et l'état d'avancement de la mesure : u) Plan d'action interministériel concerté en reconnaissance des compétences des personnes immigrantes.	Répondue par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
NR45	PLQ-64v	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2022-2023 et l'état d'avancement de la mesure : v) Plan d'action interministériel en dépendance 2018-2028, « Prévenir, réduire et traiter ».	Répondue par le ministère de la Santé et des Services sociaux
NR46	PLQ-64w	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2022-2023 et l'état d'avancement de la mesure : w) Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026.	Répondue par le ministère de la Santé et des Services sociaux
NR47	PLQ-64x	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2022-2023 et l'état d'avancement de la mesure : x) Plan d'action interministériel en santé mentale 2022-2026.	Répondue par le ministère de la Santé et des Services sociaux
NR48	PLQ-64y	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2022-2023 et l'état d'avancement de la mesure : y) Plan d'action interministériel 2022-2025 de la Politique gouvernementale de prévention en santé.	Répondue par le ministère de la Santé et des Services sociaux
NR49	PLQ-64z	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2022-2023 et l'état d'avancement de la mesure : z) Plan d'action pour l'industrie du transport terrestre et de la mobilité durable 2018-2023.	Répondue par le ministère des Transports et de la Mobilité durable
NR50	PLQ-64aa	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2022-2023 et l'état d'avancement de la mesure : aa) Plan d'action pour la croissance des investissements étrangers et des exportations 2020-2025.	Répondue par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie
NR51	PLQ-64bb	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2022-2023 et l'état d'avancement de la mesure : bb) Plan d'action pour la croissance et les technologies propres 2018-2023.	Répondue par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie
NR52	PLQ-64cc	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2022-2023 et l'état d'avancement de la mesure : cc) Plan d'action pour la promotion internationale de l'agrotourisme et du tourisme gourmand 2022-2025.	Répondue par le ministère des Relations internationales et de la Francophonie
NR53	PLQ-64dd	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2022-2023 et l'état d'avancement de la mesure : dd) Plan d'action pour valoriser la pratique d'activités physiques, sportives et récréatives au Québec 2022-2027.	Répondue par le ministère des Éducation
NR54	PLQ-64ee	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2022-2023 et l'état d'avancement de la mesure : ee) Plan d'action spécifique pour prévenir les situations de violence conjugale à haut risque de dangerosité et d'accroître la sécurité des victimes 2020-2025.	Répondue par le Secrétariat à la condition féminine
NR55	PLQ-64ff	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2022-2023 et l'état d'avancement de la mesure : ff) Plan d'action 2018-2023 : «Un Québec pour tous les âges».	Répondue par le ministère de la Santé et des Services sociaux
NR56	PLQ-64gg	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2022-2023 et l'état d'avancement de la mesure : gg) Plan de protection du territoire face aux inondations : des solutions durables pour mieux protéger nos milieux de vie.	Répondue par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
NR57	PLQ-64hh	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2022-2023 et l'état d'avancement de la mesure : hh) Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétique du Québec.	Répondue par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Étude des crédits 2023-2024
Demande de renseignements généraux - questions non répondues et motif

# demande non-répondue NR	# demande initiale des partis d'opposition	Questions 2023-2024 non répondues	Motif
NR58	PLQ-64ii	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2022-2023 et l'état d'avancement de la mesure : ii) Plan pour une agriculture durable 2020-2030.	Répondue par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation du Québec
NR59	PLQ-64jj	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2022-2023 et l'état d'avancement de la mesure : jj) Plan pour une économie verte 2020-2030.	Répondue par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
NR60	PLQ-64kk	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2022-2023 et l'état d'avancement de la mesure : kk) Plan québécois en entrepreneuriat 2022-2025.	Répondue par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie
NR61	PLQ-64ll	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2022-2023 et l'état d'avancement de la mesure : ll) Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques 2020-2025.	Répondue par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts
NR62	PLQ-64mm	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2022-2023 et l'état d'avancement de la mesure : mm) Politique culturelle du Québec.	Répondue par le ministère de la Culture et des Communications
NR63	PLQ-64nn	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2022-2023 et l'état d'avancement de la mesure : nn) Rapport « Le racisme au Québec, Tolérance Zéro » du Groupe d'action contre le racisme.	Répondue par le Bureau de coordination de la lutte contre le racisme
NR64	PLQ-64pp	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2022-2023 et l'état d'avancement de la mesure : pp) Rapport du Comité d'experts sur l'accompagnement des victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale « Rebâtir la confiance ».	Répondue par le Secrétariat à la condition féminine
NR65	PLQ-64qq	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2022-2023 et l'état d'avancement de la mesure : qq) Recommandations de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.	Répondue par le Secrétariat aux relations avec les Premières nations et les Inuit
NR66	PLQ-64rr	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2022-2023 et l'état d'avancement de la mesure : rr) Recommandations du rapport de la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec (Rapport Viens).	Répondue par le Secrétariat aux relations avec les Premières nations et les Inuit
NR67	PLQ-64ss	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2022-2023 et l'état d'avancement de la mesure : ss) Stratégie d'aménagement durable des forêts.	Répondue par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts
NR68	PLQ-64tt	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2022-2023 et l'état d'avancement de la mesure : tt) Stratégie de développement de l'industrie québécoise des produits forestiers.	Répondue par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts
NR69	PLQ-64uu	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2022-2023 et l'état d'avancement de la mesure : uu) Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023.	Répondue par le ministère de la Cybersécurité et du Numérique
NR70	PLQ-64vv	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2022-2023 et l'état d'avancement de la mesure : vv) Stratégie maritime 2015-2030.	Répondue par le ministère des Transports et de la Mobilité durable
NR71	PLQ-64ww	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2022-2023 et l'état d'avancement de la mesure : ww) Stratégie nationale d'achats d'aliments québécois.	Répondue par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation du Québec
NR72	PLQ-64xx	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2022-2023 et l'état d'avancement de la mesure : xx) Stratégie nationale de production de bois.	Répondue par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts
NR73	PLQ-64yy	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2022-2023 et l'état d'avancement de la mesure : yy) Stratégie nationale sur la main-d'œuvre 2018-2023.	Répondue par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
NR74	PLQ-64zz	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2022-2023 et l'état d'avancement de la mesure : zz) Stratégie pour un Québec sans tabac 2020-2025.	Répondue par le ministère de la Santé et des Services sociaux
NR75	PLQ-64aaa	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2022-2023 et l'état d'avancement de la mesure : aaa) Stratégie québécoise de développement de l'aluminium 2015-2025.	Répondue par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie
NR76	PLQ-64bbb	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2022-2023 et l'état d'avancement de la mesure : bbb) Stratégie québécoise de l'aérospatiale 2016-2026.	Répondue par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie
NR77	PLQ-64ccc	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2022-2023 et l'état d'avancement de la mesure : ccc) Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030.	Répondue par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
NR78	PLQ-64ddd	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2022-2023 et l'état d'avancement de la mesure : ddd) Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2017-2022.	Répondue par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie
NR79	PLQ-64eee	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2022-2023 et l'état d'avancement de la mesure : eee) Stratégie québécoise des sciences de la vie 2017-2027.	Répondue par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie
NR80	PLQ-64fff	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2022-2023 et l'état d'avancement de la mesure : fff) Vision internationale du Québec et du Plan d'action pour la relance des exportations.	Répondue par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie pour le "Plan d'action pour la relance des exportations" et par le ministère des Relations internationales et de la Francophonie pour la "Vision internationale du Québec"
NR81	QS-5	Fournir le budget concernant la dotation de véhicules au sein du ministère ou de l'organisme, ventilée par région, en indiquant : a) le nombre total de véhicules; b) le nombre de véhicules hybrides rechargeables; c) le nombre de véhicules électriques.	Répondue par le ministère des Transports et de la Mobilité durable pour tous les ministères et organismes
NR82	QS-6	Fournir les dépenses allouées à la consultation avec les Autochtones. a) Fournir la liste des projets du ministère ayant inclus une consultation des représentants autochtones.	Répondue par le Secrétariat aux relations avec les Premières nations et les Inuit
NR83	QS-7	Fournir le budget réservé à la réalisation d'analyses différenciées selon les sexes (ADS+). Donner le budget de ces analyses en ETC ou le montant des contrats octroyés.	Répondue par le Secrétariat à la condition féminine
NR84	QS-8	Indiquer les dépenses encourues par votre ministère dans le cadre des missions prévues au Plan national de sécurité civile (PNSC) du gouvernement du Québec dans lesquelles le ministère est impliqué depuis 5 ans.	Répondue par le ministère de la Sécurité publique

Étude des crédits 2023-2024
Demande de renseignements généraux - questions non répondues et motif

# demande non-répondue NR	# demande initiale des partis d'opposition	Questions 2023-2024 non répondues	Motif
NR85	QS-17	Indiquer les dépenses encourues pour le soutien législatif apporté par votre ministère dans le développement et l'étude des différentes législations adoptées.	Répondue par le ministère de la Justice
NR86	PQ-9	Liste détaillée de tous les contrats accordés en vertu des articles 118 et 123 de la Loi sur la santé publique, en indiquant : a) le nom du professionnel ou de la firme; b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final); c) le coût; d) l'état de prestation des services; e) l'échéancier.	Répondue par le ministère de la Santé et des Services sociaux
NR87	PQ-45	Pour 2022-2023, le nombre de cadres et de dirigeants de la fonction publique, incluant les sous-ministres, ayant été déplacés de leurs fonctions à la suite des remaniements ministériels. Pour chaque personne : a) fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions; b) fournir la liste des salaires versés.	Répondue par le ministère du Conseil exécutif
NR88	PQ-50	Nombre d'employés ou ETC affectés à la Stratégie maritime pour 2022-2023 et prévisions pour 2023-2024.	Répondue par le ministère des Transports et de la Mobilité durable
NR89	PQ-51	Ventilation du budget du ministère consacrée à la Stratégie maritime pour 2022-2023 et prévisions pour 2023-2024.	Répondue par le ministère des Transports et de la Mobilité durable
NR90	PQ-52	Liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par le Fonds vert.	Répondue par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
NR91	PLQ-15h PQ-16g	Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2022-2023 ainsi que les prévisions pour 2023-2024 : h) le nombre de plaintes pour harcèlement psychologique;	Semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits
NR92	PLQ-15s	Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2022-2023 ainsi que les prévisions pour 2023-2024 : t) le nombre de griefs syndicaux reçus par direction;	Semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits
NR93	PLQ-18	Estimation des besoins en superficie du ministère ou de l'organisme pour l'année financière en cours et pour les cinq prochaines années compte tenu de l'activité réalisée en télétravail.	Semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits
NR94	PLQ-38 PQ-36	La liste des ententes et leur nature, signées en 2022-2023 entre le ministère ou l'organisme et le gouvernement fédéral ou d'autres provinces canadiennes, dont la signature a été permise à la suite d'une autorisation obtenue en vertu des articles 3.11, 3.12 ou 3.12.1 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif ou d'une exclusion obtenue en vertu du premier alinéa de l'article 3.13 de cette même loi.	Semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits
NR95	PLQ-54	Pour chaque ministère et organisme, liste de tous les rapports (d'évaluation, de vérification, d'enquête ou autres), études, avis, analyses, etc., produits par le ministère ou commandés à un organisme ou une firme externe en 2022-2023 en indiquant pour chacun : a) le sujet ; b) la ou les raisons pour lesquelles il a été produit ou commandé ; c) les coûts reliés à sa réalisation ; d) le nom de l'organisme ou de la firme externe, s'il y a lieu. Préciser, pour chacun, s'il découle d'une demande du ministre ou du cabinet ministériel.	Semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits
NR96	PLQ-56	La liste de toute rencontre d'accueil de dignitaires étrangers en visite au Québec, de rencontres diplomatiques ou de sommets gouvernementaux, de grandes rencontres politiques et de négociations importantes, de toute nature, auxquelles a pris part le ministère ou organisme. Pour chaque rencontre, indiquer la date, la nature, et le lieu de la rencontre.	Semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits
NR97	PLQ-57	Pour chaque rencontre d'accueil de dignitaires étrangers en visite au Québec, pour chaque rencontre diplomatique et sommet gouvernemental, pour chaque grande rencontre politique et négociation importante de toute nature auxquels prend part le gouvernement du Québec, indiquer : a) La date ; b) La nature ; c) Les participants ; d) Si l'événement a eu lieu sur le territoire de la Capitale-Nationale, conformément à l'article 4 de la Charte de la Ville de Québec, capitale nationale du Québec.	Semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits
NR98	PLQ-61	Tout portrait de l'empreinte carbone du ministère ou l'organisme réalisé en 2022-2023.	Semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits
NR99	PLQ-63	Copie des objectifs d'exemplarité et des indicateurs permettant de mesurer l'atteinte de ceux-ci en vertu de l'article 13.1 de la Charte de la langue française;	Semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits
NR100	PLQ-65	Toute action, note, ou analyse réalisée par le ministère ou l'organisme en 2022-2023 en application de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS+)	Semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits
NR101	PLQ-66	Toute action, note ou analyse réalisée par le ministère ou l'organisme en 2022-2023 au sujet de l'électrification des transports.	Semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits
NR102	PLQ-67	Toute action, note ou analyse réalisée par le ministère ou l'organisme en 2022-2023 au sujet de la reconnaissance des acquis et des compétences.	Semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits
NR103	PLQ-68	Toute action, note ou analyse réalisée par le ministère ou l'organisme en 2022-2023 au sujet de la rétention des travailleurs d'expérience.	Semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits
NR104	QS-3	Nombre de postes dont le titulaire habituel est absent en raison d'un manque de places en service de garde.	Semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits
NR105	QS-18	Indiquer le nombre de membres d'un ordre professionnel, par ordre.	Semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits
NR106	QS-20	Indiquer le personnel affecté aux enquêtes et à la surveillance de l'application de la loi.	Semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits
NR107	QS-23	Indiquer le bilan des efforts de diminution d'émission de GES au sein du ministère ou de l'organisme.	Semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits
NR108	PQ-47	Pour la préparation des projets de loi, des politiques, des stratégies ou des consultations gouvernementales, indiquer, pour chaque type, si une entente de confidentialité a été requise par le ministère ou le cabinet auprès des partenaires. Le cas échéant, pour chacun des types visés, fournir la liste des partenaires engagés ainsi que ladite entente.	Semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits
NR109	PQ-55	Pour le ministère et chacun de ses organismes, en 2022-2023, indiquer le nombre de divulgations d'actes répréhensibles reçues, le nombre d'enquêtes (débutées, en cours ou terminées), ainsi que le nombre de divulgations fondées, y compris celles ayant mené à des mesures correctives. Préciser, pour chaque divulgation, la catégorie d'actes répréhensibles visée à l'article 4 de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics (2016, chapitre 34).†	Semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits

RÉPONSES AUX QUESTIONS PARTICULIÈRES
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

QUESTION NO 1

Sources de financement : indiquer pour les sources de financement suivantes, la contribution en 2022-2023 (et prévisions pour 2023-2024) :

- a) Fonds des services de santé ;
- b) Fonds de l'assurance médicaments ;
- c) Gouvernement du Québec ;
- d) CNESST ;
- e) Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux ;
- f) Ententes réciproques avec les autres provinces ;
- g) Fonds d'assurance automobile du Québec ;
- h) Autres sources.

RÉPONSE NO 1

Sources de financement 2022-2023 ¹	Contribution (en k\$)
Fonds des services de santé	7 424
Fonds de l'assurance médicaments	3 865
Gouvernement du Québec	666
CNESST	154
Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux	47
Ententes réciproques avec les autres provinces	43
Fonds d'assurance automobile du Québec	22
Autres sources	15
Total	12 236

1. Données au 28 février 2023

Les données 2023-2024 ne sont pas disponibles.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 2

Liste de toutes les formations (incluant les formations continues et celles menant à l'obtention d'une certification ou d'un diplôme), conférences, ateliers, journées d'activités, sommets, congrès ou autres activités auxquels ont participé les employés de la RAMQ au cours de l'année 2022-2023. Indiquer :

- a) Le lieu ;
- b) Le coût ;
- c) La ou les dates de participation ;
- d) Le nombre de participants ;
- e) Le nom de la personne ou de l'organisme ayant offert l'activité ;
- f) Le nom de la formation ou de l'activité.

RÉPONSE NO 2

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet de la Régie de l'assurance maladie du Québec en vertu du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels* (article 4, paragraphe 22) <https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/a-propos/diffusion-information>.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 3

Sommes dépensées en 2022-2023 (et prévisions pour 2023-2024) par la RAMQ pour l'informatique et les technologies de l'information. Ventiler selon la catégorie de dépenses, soit s'il s'agit d'achat de logiciels ou de licences, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).

RÉPONSE NO 3

	Dépenses en informatique 2022-2023 (au 28 février 2023) (k\$)			
Provenance	Interne	Externe	MCN ¹	TOTAL
Logiciel	-	2 240		2 240
Matériel	-	201		201
Services informatiques*	-	7 915	3 103	11 017
Services professionnels	-	9 088	2 897	11 986
Total	-	19 444	6 000	25 444

¹ Ministère de la Cybersécurité et du Numérique

* Contrats d'entretien et d'évolution

Note : Ces coûts tiennent compte des budgets opérationnels seulement.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 4

Répartition des frais d'administration pour 2022-2023 (et prévisions pour 2023-2024).

- a) Traitements et avantages sociaux ;
- b) Services professionnels et autres ;
- c) Amortissement des immobilisations corporelles ;
- d) Locaux, équipement et ameublement ;
- e) Diffusion d'information, téléphonie et courrier ;
- f) Réseau de communication interactive ;
- g) Fournitures et approvisionnements ;
- h) Intérêts et frais financiers.

.....

RÉPONSE NO 4

Frais d'administration 2022-2023¹	En k\$
Traitements et avantages sociaux	136
Services professionnels et autres	34
Amortissement des immobilisations corporelles	17
Locaux, équipement et ameublement	27
Diffusion d'information, téléphonie et courrier	6
Réseau de communication interactive	3
Fournitures et approvisionnements	0,6
Intérêts et frais financiers	0,3
Total	224

1. Données au 28 février 2023.

Les données 2023-2024 ne sont pas disponibles.

QUESTION NO 5

Nombre et pourcentage d'employés occasionnels par secteur à la RAMQ en 2022-2023 et comparaison avec les six années financières précédentes. Préciser pour chaque secteur et pour chaque année le nombre et le pourcentage d'employés devenus permanents.

RÉPONSE NO 5

Nombre et répartition des employés occasionnels par secteur

Secteur	2022-2023	
	Au 28 février 2023	
	Nombre	Répartition
Unités relevant du président-directeur général	3	10,0 %
Vice-présidence à l'administration et au soutien à l'innovation	5	16,7 %
Vice-présidence aux services aux personnes assurées	9	30,0 %
Vice-présidence à la rémunération des professionnels	8	26,7 %
Vice-présidence aux technologies de l'information	5	16,7 %
Vice-présidence à la transformation numérique et à l'expérience client	0	0,0 %

Nombre et répartition des employés occasionnels nommés employés temporaires ¹ par secteur		
	2022-2023 Au 28 février 2023	
Secteur	Nombre	Répartition
Unités relevant du président-directeur général	1	3,1 %
Vice-présidence à l'administration et au soutien à l'innovation	6	18,8 %
Vice-présidence aux services aux personnes assurées	15	46,9 %
Vice-présidence à la rémunération des professionnels	3	9,4 %
Vice-présidence aux technologies de l'information	7	21,9 %
Vice-présidence à la transformation numérique et à l'expérience client	0	0,0 %

¹ Tout nouvel employé régulier est d'abord nommé employé temporaire pour une période de deux ans avant d'obtenir le statut de permanent.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 6

Ventilation détaillée de toutes les compressions financières prévues de la RAMQ, demandées par le président du Conseil du trésor pour 2022-2023 et fournir le détail de toutes les demandes de compressions demandées auprès du ministère ou de ses organismes. Ventilation, par ministère et organisme ainsi que par compressions prévues.

.....

RÉPONSE NO 6

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question générale n° 32.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 7

Liste de tous les frais de traduction et des documents traduits pour la RAMQ et chacun de ses organismes en 2022-2023. Fournir la liste des contrats octroyés, le nom des firmes retenues et les coûts.

RÉPONSE NO 7

FRAIS DE TRADUCTION
2022-2023 (1^{er} avril 2022 au 28 février 2023)

DATE	N° de CONTRAT	FIRME RETENUE	MANDAT	Coûts
				2022-2023
2022-07-21	SP20200068	Traduction Cheryl Leyten	Traduction du français vers l'anglais	294 \$
2022-09-16	SP20200068	Traduction Cheryl Leyten	Traduction du français vers l'anglais	756 \$
2022-11-29	SP20200068	Traduction Cheryl Leyten	Traduction du français vers l'anglais	365 \$
TOTAL :				1 415 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 8

Indiquer pour 2022-2023 :

- a) La liste de tous les concours et tirages effectués ;
- b) Les prix remis aux gagnants des concours et des tirages, ainsi que la valeur de ces prix ;
- c) L'objectif visé par la tenue de chacun des concours ;
- d) La liste des concours qui ont pris fin.

RÉPONSE NO 8

Aucun concours ou tirage en 2022-2023

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 9

Pour le ministère et chacun des organismes, agences, conseils, comités ou autres qui en relèvent, indiquer pour 2022-2023 :

- a) Le nombre d'employés et le nom des employés affectés aux affaires publiques ;
- b) Le montant dépensé par le département des affaires publiques ;
- c) Le nombre et le détail des rencontres des employés affectés aux affaires publiques avec d'autres instances ou organismes publics, ventilés par instance ou organisme.

.....

RÉPONSE NO 9

a) Le nombre d'employés et le nom des employés affectés aux affaires publiques;

En date du 28 février 2023 :
20 employés à la Direction des communications, dont 1 poste occasionnel

b) Le montant dépensé par le département des affaires publiques;

Le montant dépensé par la Direction des communications est de 1 586 k\$, au 28 février 2023.

c) Le nombre et le détail des rencontres des employés affectés aux affaires publiques avec d'autres instances ou organismes publics, ventilés par instance ou organisme.

Cette question n'est pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits

QUESTION NO 10

Liste des services médicaux assurés et dépenses effectuées pour chacun de ces services.

RÉPONSE NO 10

Les services médicaux assurés sont ceux qui sont requis au point de vue médical et qui sont rendus par les médecins omnipraticiens et les médecins spécialistes en établissement, en cabinet privé ou au domicile des malades. Ces services sont, entre autres :

- les visites et les examens;
- les consultations;
- les traitements psychiatriques;
- les actes diagnostiques et thérapeutiques;
- la chirurgie;
- la radiologie;
- l'anesthésie.

La plupart des services de laboratoire et certains examens spécialisés, tels l'ultrasonographie, la thermographie, la tomодensitométrie, l'usage des radionucléides in vivo et l'imagerie par résonance magnétique, ne sont assurés qu'en centre hospitalier.

Le tableau de la page suivante présente, pour 2022-2023, les coûts pour ces services assurés.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

Dépenses des services médicaux 2022-2023 *			
Type de rémunération	Type de services	k\$	%
Rémunération à l'acte et mixte	Examen et visite	3 128 453	59,7
	Chirurgie Consultation	799 313	15,3
	Diagnostic et thérapeutique (PDT)	744 682	14,2
	Radiologie diagnostique	373 469	7,1
	Médico-administratif	123 681	2,4
	Anesthésie - réanimation	49 420	0,9
	Frais de déplacement	10 303	0,2
	Autres	11 726	0,2
	Sous-total à l'acte (médecine et mixte)	5 241 046	100
	Frais de garde	867 502	
	Rémunération mixte à forfait	505 352	
	Services de laboratoire	140 979	
	Forfaitaires, Hors Québec, ajustements, ...	214 939	
	TOTAL (rémunération à l'acte et mixte)	6 969 818	
Rémunération à salaire et à la vacation			
	Vacation et honoraires forfaitaires	314 859	
	Salaire et honoraires fixes	34 122	
	Sous-total (salaire et vacation)	348 981	
Rémunération à forfait et à primes			
	Forfaits	362 785	
	Primes	12 025	
	Sous-total (forfaits et primes)	374 810	
Groupe de médecine familiale		90 658	
Avantages prévus au régime			
	Mesures incitatives et particulières	80 815	
	Assurance responsabilité professionnelle	15 181	
	Sous-total (avantages prévus au régime)	95 995	
Autres programmes			
	Rémunération des résidents en médecine	295 472	
GRAND TOTAL Services médicaux 2022-2023		8 175 734	

* : dépenses estimées 2022-2023

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 11

Liste des médecins en cliniques et laboratoires privés remboursés par la RAMQ, par région, avec le nom et l'adresse professionnelle de chacun.

RÉPONSE NO 11

La Régie de l'assurance maladie de Québec (RAMQ) ne détient pas de liste officielle des professionnels pratiquants dans des cliniques privées.

Les cliniques privées gérées par des professionnels de la santé, présentées dans le tableau, sont celles qui ont reçu un numéro officiel de la RAMQ et pour lesquelles la Régie détient les coordonnées postales.

De façon générale, les cliniques privées qui ont été codifiées par la RAMQ sont des cliniques de médecine de famille, des laboratoires de radiologie diagnostique ou des cliniques pour des services d'optométrie.

Une clinique médicale peut regrouper plusieurs types de services médicaux : médecine de famille et plusieurs autres spécialités médicales.

Les données présentées ne tiennent pas compte des professionnels qui utilisent le code de la localité ou un code postal aux fins de facturation de leurs services à la RAMQ.

Région	Nom de la région	Nombre de cliniques codifiées par la Régie
01	Bas-Saint-Laurent	58
02	Saguenay-Lac-Saint-Jean	79
03	Capitale-Nationale	174
04	Mauricie et Centre-du-Québec	119
05	Estrie	89
06	Montréal	590
07	Outaouais	93
08	Abitibi-Témiscamingue	33
09	Côte-Nord	28
10	Nord-du-Québec	3
11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	38
12	Chaudière-Appalaches	92
13	Laval	105
14	Lanaudière	101
15	Laurentides	157
16	Montréal	329
TOTAL		2 088

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 12

Ventilation du budget du programme d'assurance médicaments au 31 mars 2023, coût total de la franchise et de la coassurance, nombre de bénéficiaires pour :

- a) Les personnes vivant de la sécurité du revenu et aptes au travail ;
- b) Les personnes vivant de la sécurité du revenu et inaptes au travail ;
- c) Les personnes âgées, avec supplément du revenu garanti ;
- d) Les personnes âgées, avec supplément du revenu garanti maximum ;
- e) Les personnes âgées qui ne reçoivent aucun supplément du revenu ;
- f) Les adhérents (adultes, étudiants, etc.) ;
- g) Autres clientèles.

RÉPONSE NO 12

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n°1 du Deuxième groupe d'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 13

Indiquer le nombre d'enfants (0 -18 ans) bénéficiant du régime d'assurance médicaments.

.....

RÉPONSE NO 13

Pour l'exercice 2022-2023 (au 28 février 2023), 214 539 enfants de moins de 18 ans (7,41 % des participants) ont bénéficié¹ du régime public d'assurance médicaments (RPAM).

¹ Ces enfants ont reçu au moins une ordonnance de médicaments dans le cadre du RPAM durant la période.

QUESTION NO 14

Indiquer la croissance en pourcentage des coûts des médicaments assurés. Ajouter les prévisions pour 2022-2023.

.....

RÉPONSE NO 14

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 11 du Deuxième groupe d'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 15

Indiquer les coûts ou l'estimation des coûts assumés par le régime général d'assurance médicaments des ristournes offertes par les compagnies pharmaceutiques ou les bannières et pharmacies en 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023

.....

RÉPONSE NO 15

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 3 du Deuxième groupe d'opposition.

QUESTION NO 16

Nombre d'entreprises, d'organismes, d'ordres professionnels qui ont abandonné leur régime collectif au profit de la RAMQ.

RÉPONSE NO 16

Depuis sa création en 1996, la Loi sur l'assurance médicaments n'obligeait pas les entreprises, les organismes et les ordres professionnels qui voulaient abandonner leur régime collectif à informer la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) de leur intention. Seuls leurs employés ou membres en étaient informés et ceux-ci devaient s'inscrire à la RAMQ s'ils n'avaient pas accès à un régime privé.

La Loi sur l'assurance médicaments prévoit, depuis 2005, que tout assureur en assurance collective, ou toute personne, qui administre un régime d'avantages sociaux, doit informer la RAMQ de toute modification à un contrat d'assurance collective ou à un régime d'avantages sociaux ayant pour effet de transférer des personnes admissibles couvertes par ce contrat ou ce régime au régime public. Il s'agit habituellement de fermetures d'usine, de grèves ou de lock-out, de mises à pied ou d'abandons de couverture.

Pour la période du 1^{er} avril 2022 au 28 février 2023, 13 changements ont été signifiés à la RAMQ.

QUESTION NO 17

Nombre de médicaments génériques qui font exception à la règle d'établissement des prix 60/54 % :

a) Nombre de médicaments génériques dans cette situation ;

b) Montant remboursé par la RAMQ ;

c) Estimation du montant qui a dû être payé par le patient.

RÉPONSE NO 17

Il s'agit des médicaments génériques soumis et non soumis au prix maximum payable¹ (PMP) pendant la période de référence.

Période de référence	Médicaments génériques ²						
	PMP			Non PMP			Total du coût Régie M\$
	Nbre de DIN ³	Coût Régie ⁴ M\$	Excédent assuré ⁵ M\$	Nbre de DIN	Coût Régie M\$	Excédent assuré M\$	
1 ^{er} avril 2022 au 28 février 2023	20	5,7	1,9	5 760	1 449,0	N/A	1 454,7

¹ Le prix maximum payable est le montant maximal que paie la Régie pour un médicament pour les assurés du régime public non exemptés de contribution. Les données présentées correspondent à l'ensemble des médicaments soumis au PMP sans égard à la raison de son application.

² La classification innovateur/générique est faite en fonction de l'indicateur présent dans les bases des données de la Régie au 28 février 2023.

³ Un numéro d'identification d'un médicament (DIN) soumis au PMP seulement pour une partie de la période de référence sera compté au niveau des deux colonnes « Nombre de DIN ».

⁴ Coût net payé par la Régie après contribution de l'assuré s'il y a lieu.

⁵ Montant payé par l'assuré non exempté de contribution en plus de sa contribution s'il y a lieu.

QUESTION NO 18

Montant remboursé pour des médicaments d'exception.

RÉPONSE NO 18

Pour l'année civile 2022, le montant de la composante médicament pour les médicaments d'exception est de 2 288,2 M\$ (ce montant exclut les honoraires payés aux pharmaciens. C'est le coût de la composante médicament incluant la marge du grossiste s'il y a lieu.).

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 19

Concernant l'utilisation des médicaments génériques, et la notion ne pas substituer :

- a) Étude d'impact liée à cette mesure ;
- b) Estimation des économies annuelles pour 2022-2023 ;
- c) Estimation des ressources humaines et financières de la RAMQ pour vérifier la notion « ne pas substituer », pour veiller à la conformité et à l'atteinte des cibles d'économies.

RÉPONSE NO 19

La Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) effectue un suivi périodique de l'utilisation de la mention *Ne pas substituer* (NPS).

Les économies annuelles générées par les règles du resserrement du recours à la mention NPS mises en vigueur le 24 avril 2015 ont été estimées à plus de 40 M\$ en termes de coût brut.

La vérification de la conformité et l'atteinte des cibles sont intégrées aux activités courantes réalisées par les ressources de la RAMQ. Ainsi, ces activités ne font pas l'objet de comptabilisation particulière.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 20

Concernant l'utilisation des médicaments biosimilaires, et la notion « ne pas substituer » :

- a) Étude d'impact liée à cette mesure ;
- b) Estimation des économies annuelles pour 2022-2023 (et prévisions pour 2023-2024) ;
- c) Estimation des ressources humaines et financières de la RAMQ pour vérifier la notion « ne pas substituer », pour veiller à la conformité et à l'atteinte des cibles d'économies.

RÉPONSE NO 20

- a) L'impact de la mesure de transition vers les produits biosimilaires représente des économies pour le volet du Régime public d'assurance médicaments de l'ordre de 15 M\$ en 2021-2022. Quant à la mesure concernant la mention de « ne pas substituer », celle-ci est en vigueur depuis 2015 et les économies annuelles ont été évaluées à 40 M\$.
- b) Pour 2022-2023, les économies associées à la mesure de transition vers les produits biosimilaires, pour le volet du Régime public d'assurance médicaments, devraient atteindre près de 150 M\$. Les données pour 2023-2024 ne sont pas disponibles.
- c) Il n'existe pas de données distinctes concernant les ressources humaines et financières consacrées à cette vérification puisque cela fait partie des opérations générales de gestion des réclamations.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 21

Ventilation du budget du programme d’aides auditives au 31 mars 2023, en indiquant pour chaque type de prothèse, les montants alloués à l’achat, la réparation et le remplacement et prévisions pour 2023-2024 :

- a) Personne âgée de 11 ans et moins ;
- b) Personne âgée de 12 à 18 ans ;
- c) Étudiant de 19 ans et plus ;
- d) Personne âgée de 19 ans et plus ;
- e) Personne retraitée ;

RÉPONSE NO 21

La RAMQ ne détient pas de critère spécifique relativement au statut d’étudiant ou de retraité lui permettant la ventiler les coûts tel que demandé.

Prothèses auditives
Montants payés par type d'aide, groupe d'âge et nature de service
2022-2023¹

Type d'aide	Groupe d'âge	Achat (en k\$)	Remplacement (en k\$)	Réparation (en k\$)
Contour d'oreille	0-11 ans	486	293	356
	12-18 ans	99	242	139
	19-64 ans	2 100	2 936	1 477
	65 ans et +	6 600	7 677	4 537
Intra-auriculaire	0-11 ans			0,03
	12-18 ans	2	6	0,2
	19-64 ans	211	386	72
	65 ans et +	1 319	1 659	406

¹ Inclut les coûts pour la période du 1^{er} avril 2022 au 28 février 2023.

Les données pour l’année 2023-2024 ne sont pas disponibles.

QUESTION NO 22

Ventilation du budget du programme de prothèses oculaires ou œil artificiel, au 31 mars 2023, en indiquant pour chaque groupe d'âge, les montants alloués à l'achat, la réparation et le remplacement des aides et prévisions pour 2023-2024 :

a) Prothèse sur mesure fabriquée par un oculariste certifié ;

b) Prothèse usinée ;

c) Conformateur (modèle avec cuisson) ;

d) Conformateur (modèle sans cuisson) ;

RÉPONSE NO 22

Les données présentées sont pour les tranches d'âge dont les personnes ont effectivement été desservies pour l'achat, la réparation et le remplacement des aides.

Prothèses oculaires
Montants payés par type d'aide, groupe d'âge et nature de service
2022-2023¹

Type d'aide	Groupe d'âge	Achat (en k\$)	Remplacement (en k\$)	Réparation (en k\$)
Prothèse sur mesure	0-11 ans	4	8	1
	12-18 ans		5	1
	19-64 ans	46	119	25
	65 ans et +	32	66	21
Prothèse usinée	65 ans et +	-	-	0,03
Conformateur (modèle avec cuisson)	0-11 ans	0,6	0,4	-
	19-64 ans	0,6	0,2	-
	65 ans et +	0,6	-	-
Conformateur (modèle sans cuisson)	00-11 ans	0,1	-	-
	19-64 ans	0,2	-	-
	65 ans et +	0,1	0,2	-

¹ Inclut les montants payés pour la période du 1^{er} avril 2022 au 28 février 2023.

Les données pour l'année 2023-2024 ne sont pas disponibles.

QUESTION NO 23

Le programme de prothèses oculaires ou œil artificiel offre une aide financière de 585 \$, une fois tous les cinq ans; indiquer pour les 5 dernières années, l'indexation annuelle de l'aide financière accordée.

.....

RÉPONSE NO 23

Le 28 mars 2023, le Conseil du trésor a autorisé la conclusion de l'Avenant n.1 entre la RAMQ et le ministère de la Santé et des Services sociaux concernant le programme des prothèses oculaires à l'égard de bénéficiaires au sens de la Loi sur l'assurance maladie.

Le montant forfaitaire pour la prothèse oculaire sur mesure passe de 585 \$ à 1650 \$.

Aucun mécanisme d'indexation n'est actuellement prévu.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 24

Pour le programme de procréation assistée : mesures temporaires de remboursement pour la fécondation in vitro, indiquer les sommes versées entre la période du 15 novembre 2021 et le 31 décembre 2022, en plus d'indiquer les prévisions pour l'année 2023-2024.

.....

RÉPONSE NO 24

Entre le 15 novembre 2021 et le 31 décembre 2022, 35 000 \$ ont été versés pour le Programme temporaire de remboursement des services de fécondation in vitro à 41 ans. Les données pour l'année 2023-2024 ne sont pas disponibles.

QUESTION NO 25

Pour la rémunération des médecins omnipraticiens, indiquer :

a)

Budget total prévu pour 2023-2024 et indiquer la comparaison avec 2022-2023 ;

b)

Ventilation des dépassements estimés pour l'année 2022-2023.

RÉPONSE NO 25

La dépense probable pour 2022-2023 est de 2 865,6 M\$.

	2023-2024	2022-2023
Crédits initiaux	3 078,6 M\$	3 083,8 M\$
Modification au budget	-	-218,2 M\$ ¹
Dépense probable	-	2 865,6 M\$

¹ La baisse est attribuable au retrait des primes COVID, une légère baisse du nombre de dispensateurs et une diminution du coût moyen par service rendu.

QUESTION NO 26

Pour la rémunération des médecins spécialistes, indiquer :

a) Budget total prévu pour 2023-2024 et indiquer la comparaison avec 2022-2023 ;

b) Ventilation des dépassements estimés pour l'année 2023-2024.

RÉPONSE NO 26

La dépense probable pour 2022-2023 est de 4 797,3 M\$.

	2023-2024	2022-2023
Crédits initiaux	4 932,0 M\$	4 762,7 M\$
Modification au budget	-	34,6 M\$ ¹
Dépense probable	-	4 797,3 M\$

¹ L'écart de 34,6 M\$ avec les crédits initiaux de 2022-2023 correspond à une dépense réelle comptable extrapolée au 31 mars 2023 selon les états financiers mensuels de la RAMQ du 31 décembre 2022.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 27

Pour la rémunération des résidents en médecine, indiquer :

c) Budget total prévu pour 2023-2024 et indiquer la comparaison avec 2022-2023 ;

d) Ventilation des dépassements estimés pour l'année 2023-2024.

RÉPONSE NO 27

La dépense probable pour 2022-2023 est de 302,3 M\$.

	2023-2024	2022-2023
Crédits initiaux	298,4 M\$	302,3 M\$
Modification au budget	-	-
Dépense probable	-	302,3 M\$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 28

Rémunération moyenne d'un médecin spécialiste, par spécialité, en précisant le montant reçu pour la composante technique.

.....

RÉPONSE NO 28

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 19 du Deuxième groupe d'opposition.

QUESTION NO 29

Rémunération moyenne d'un médecin omnipraticien en précisant le montant reçu pour la composante technique.

.....

RÉPONSE NO 29

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 19 du Deuxième groupe d'opposition.

QUESTION NO 30

Nombre de médecins actifs en CLSC, CH et CHSLD, etc. au 31 mars 2023.

RÉPONSE NO 30

	Nombre de médecins actifs
Catégorie d'établissement ¹	1 ^{er} avril 2022 au 28 février 2023
CH	15 483
CHSLD	2 012
CLSC	2 717
TOTAL ²	17 150

¹ Les Centres hospitaliers Hors-Québec ne sont pas retenus dans le tableau.

² Un médecin actif est défini comme un médecin qui a reçu une rémunération dans l'une des trois catégories d'établissements. Un médecin peut être actif dans plus d'une catégorie d'établissement. Il sera alors comptabilisé dans chacune de ces catégories. Toutefois, le total comptabilise uniquement le nombre de médecins distincts.

QUESTION NO 31

Liste des frais encourus pour fins de défense dans le cadre de poursuites judiciaires impliquant la RAMQ et, le cas échéant, les revenus qui en ont découlé.

RÉPONSE NO 31

Dans le cadre de ses opérations régulières, la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) est appelée à rendre un certain nombre de décisions à l'égard des personnes assurées ou des professionnels de la santé. Ces décisions font parfois l'objet d'appel ou de contestation. Les procureurs de la RAMQ doivent alors intervenir pour supporter les décisions de la RAMQ.

À ce chapitre, les frais encourus pour la période du 1^{er} avril 2022 au 28 février 2023 sont de 1,512 M\$ alors que le montant obtenu de ces interventions est de l'ordre de 4,684 M\$.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 32

Somme dépensée, par cause, devant les tribunaux en 2022-2023. Indiquer les parties en cause, l'instance devant laquelle elles se trouvent et, s'il y a lieu, fournir le jugement.

.....

RÉPONSE NO 32

Le total des sommes dépensées est présenté dans la réponse fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 31 de l'Opposition officielle.

La seconde partie de la question n'est pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

QUESTION NO 33

Nombre de médecins omnipraticiens et spécialistes désengagés ou non participants à la RAMQ.

RÉPONSE NO 33

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 34 de l'Opposition officielle.

QUESTION NO 34

Nombre de médecins omnipraticiens et spécialistes désengagés ou non participants à la RAMQ par spécialité

.....

RÉPONSE NO 34

Professionnel désengagé

Au 13 mars 2023, il y avait deux médecins désengagés, soit deux omnipraticiens et aucun spécialiste.

Professionnel non participant

Au 13 mars 2023, il y avait 642 médecins non participants, soit 432 omnipraticiens et 210 spécialistes.

Voir tableaux aux pages suivantes.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

Répartition des médecins spécialistes non participants par spécialité au 13 mars 2023

Spécialité	Nombre de spécialistes
Allergie et immunologie clinique	2
Anatomo-pathologie	1
Anesthésiologie	19
Cardiologie	3
Chirurgie générale	13
Chirurgie orthopédique	24
Chirurgie plastique	17
Chirurgie vasculaire	3
Dermatologie	36
Gastroentérologie	3
Hématologie	1
Médecine d'urgence	1
Médecine interne	4
Médecine physique et réadaptation	4
Neuro-chirurgie	4
Neurologie	3
Obstétrique et gynécologie	18
Oncologie médicale	1
Ophtalmologie	10
Oto-rhino-laryng./chir. cervico-faciale	2
Pédiatrie	3
Pneumologie	4
Psychiatrie	12
Radiologie diagnostique	11
Rhumatologie	1
Santé pub./méd. préventive ou du travail	1
Urologie	9
TOTAL	210

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

Répartition des médecins non participants par région au 13 mars 2023

Régions sociosanitaires	Nombre d'omnipraticiens	Nombre de spécialistes	Total
01 - Bas-Saint-Laurent	2	0	2
02 - Saguenay-Lac-Saint-Jean	5	2	7
03 - Capitale-Nationale	47	13	60
04 - Mauricie et Centre-du-Québec	15	3	18
05 - Estrie	22	5	27
06 - Montréal	142	108	250
07 - Outaouais	16	8	24
08 - Abitibi-Témiscamingue	3	0	3
09 - Côte-Nord	1	1	2
11 - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	4	1	5
12 - Chaudière-Appalaches	7	0	7
13 - Laval	29	27	56
14 - Lanaudière	15	7	22
15 - Laurentides	48	11	59
16 - Montérégie	76	24	100
Total	432	210	642

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 35

- Nombre de médecins qui a cessé de pratiquer en 2022-2023 :
- a) Pour cause de retraite ;
 - b) Pour cause de décès ;
 - c) Pour cause de départ temporaire à l'étranger ;
 - d) Pour cause de départ définitif à l'étranger ;
 - e) Pour toute autre cause (bien vouloir spécifier s.v.p.).

RÉPONSE NO 35

Les données détenues par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) aux fins de l'administration du régime d'assurance maladie lui sont transmises par le Collège des médecins du Québec (CMQ) et concernent le droit de pratique ainsi que l'inscription au tableau de l'Ordre.

Situations au 28 février 2023 (Données officielles du CMQ)	Médecins omnipraticiens	Médecins spécialistes	Total
a) Retraite ¹	n\	d	n\
b) Décès	12	9	21
c) d) e) Autres			
Abandon de pratique ou radiation ²	249	222	471
Inactifs ²	314	292	606
Actifs – Sans assurance responsabilité ³	24	32	56
Actifs – Droit d'exercice suspendu ⁴	16	26	42
Total	615	581	1196

¹ Depuis le 1^{er} juillet 2016, le Collège des médecins du Québec ne fournit plus d'information sur les médecins qui ont cessé de pratiquer pour cause de retraite.

² Avec l'arrivée des nouvelles classes de cotisation entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2016, plusieurs médecins qui avaient un permis de médecin « inscrit – retraité » ont choisi, soit de devenir inactif, soit de démissionner.

³ Le médecin inscrit actif sans assurance responsabilité demeure inscrit au tableau de l'ordre en tant que membre actif mais sans détenir d'assurance responsabilité. Celui-ci ne peut donc pas exercer d'activités médicales mais conserve le titre de médecin. Cette nouvelle classe de cotisation a été créée pour les médecins gestionnaires mais nous avons remarqué que dans certains cas, ce sont des médecins en congé de maternité qui détiennent ce statut.

⁴ Depuis le 1^{er} avril 2022, le Collège des médecins du Québec peut suspendre le permis de pratique de certains médecins n'ayant pas une déclaration de formation continue conforme, selon les modalités prescrites au règlement sur la formation continue obligatoire.

La RAMQ ne dispose d'aucune donnée concernant les départs temporaires et définitifs à l'étranger, ces renseignements n'étant pas requis aux fins de l'administration de la *Loi sur l'assurance maladie*. Toutefois, le nombre de médecins ayant quitté pour l'étranger est inclus dans la catégorie « Abandon de pratique ou radiation ».

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 36

Nombre de médecins ayant atteint leurs plafonds trimestriels. Indiquer le nombre de fois, domaines de pratiques, etc.

RÉPONSE NO 36

Nombre de médecins : 22 (du 1^{er} mars 2022¹ au 28 février 2023)
Nombre de fois : 37 fois réparties sur quatre trimestres
Domaine de pratique : le plafonnement sur la base trimestrielle concerne uniquement les médecins omnipraticiens.

¹ Il est à noter que le premier trimestre commence au 1^{er} mars et non au 1^{er} avril. Il s'agit d'une particularité découlant des ententes de rémunération afférentes.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 37

Nombre de médicaments et produits retirés de la Liste de médicaments, nom du médicament ou produit et motifs du retrait.

RÉPONSE NO 37

Le nombre de produits retirés de la Liste des médicaments entre le 1^{er} avril 2022 et le 28 février 2023 s'élève à 131. Parmi ces produits retirés, on retrouve 80 produits génériques (61,07 %), 33 produits innovateurs (25,19 %) et 18 produits biosimilaires (13,74 %).

La marque de commerce ou la dénomination commune, le numéro d'identification d'un médicament (DIN) et les indicateurs innovateur, générique et biosimilaire sont présentés dans le tableau ci-joint. Il est à noter que la majorité des produits pour cette période ont été retirés de la Liste des médicaments à la demande du fabricant. Notez que le fabricant n'est pas tenu de fournir la raison du retrait lors de sa demande à la Régie de l'assurance maladie du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

Marque de commerce	DIN	Innovateur – Générique ou Biosimilaire
Abrilada (seringue)	99113962	Biosimilaire
Abrilada (seringue)	99113963	Biosimilaire
Abrilada (stylo)	99113964	Biosimilaire
ACT Citalopram	02248050	Générique
ACT Citalopram	02248051	Générique
ACT Diltiazem CD	02370646	Générique
ACT Sumatriptan	02257904	Générique
Alprazolam	02349191	Générique
Alprazolam	02349205	Générique
Amgevita (seringue)	99113852	Biosimilaire
Amgevita (seringue)	99113853	Biosimilaire
Amgevita (stylo)	99113854	Biosimilaire
Apo-Pindol	00755885	Générique
Asacol 800	02267217	Innovateur
Atripla	02300699	Innovateur
Azithromycin	02274388	Générique
Azithromycin	02274396	Générique
Beduzil	80039903	Générique
Bupropion SR	02325357	Générique
Bupropion SR	02331616	Générique
Bupropion SR	02391562	Générique
Bupropion SR	02391570	Générique
Calcium	80062015	Générique
Calcium/Vit D	80053666	Générique

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

Marque de commerce	DIN	Innovateur – Générique ou Biosimilaire
Cardizem CD	02097249	Innovateur
Cardizem CD	02097257	Innovateur
Cardizem CD	02097265	Innovateur
Cardizem CD	02097273	Innovateur
Ceftriaxone sodique pour injection	02250306	Générique
Celestoderm V	02357852	Innovateur
Celestoderm V/2	02357860	Innovateur
Celestoderm V/2	02357879	Innovateur
Chlorhydrate de Vancomycine pour injection	02435713	Générique
Chlorhydrate de Vancomycine pour injection	02435721	Générique
Ci-Cal D 200	80013612	Générique
Cipro XL	02247916	Innovateur
Cipro XL	02251787	Innovateur
Co Fluoxetine	02242177	Générique
Co Fluoxetine	02242178	Générique
Condyline (3,5 ml)	01945149	Innovateur
Diclofénac-SR 75 mg	02224119	Générique
Diltiazem-CD	02231057	Générique
Diltiazem-CD	02231472	Générique
Diprosalic Lotion	00578428	Innovateur
Ditropan XL	02243960	Innovateur
Ditropan XL	02243961	Innovateur

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

Marque de commerce	DIN	Innovateur – Générique ou Biosimilaire
Egozinc-HC	02209764	Générique
Gliclazide-80	02248453	Générique
Haloperidol-LA Omega	02239639	Générique
Haloperidol-LA Omega	02239640	Générique
Hulio (seringue)	99113856	Biosimilaire
Hulio (stylo)	99113855	Biosimilaire
Hyrimoz (seringue)	99113885	Biosimilaire
Hyrimoz (seringue)	99113886	Biosimilaire
Hyrimoz (stylo)	99113887	Biosimilaire
Idacio (seringue)	99113969	Biosimilaire
Idacio (stylo)	99113968	Biosimilaire
Indéral L.A. 120 mg	02042266	Innovateur
Indéral L.A. 160 mg	02042274	Innovateur
Indéral L.A. 60 mg	02042231	Innovateur
Indéral L.A. 80 mg	02042258	Innovateur
Jamp-Citalopram	02313405	Générique
Jamp-Citalopram	02313413	Générique
Jamp-Citalopram	02370085	Générique
Jamp-Metformin Blackberry	99113737	Générique
Jamp-Metformin Blackberry	99113738	Générique
Lax-A Nema Pédiatrique	99101425	Générique
Lidex Gel	02161974	Innovateur
Lopresor SR 100 mg	00658855	Innovateur
Lorazepam	02351080	Générique

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

Marque de commerce	DIN	Innovateur – Générique ou Biosimilaire
Lorazepam	02351099	Générique
Lozide	02179709	Innovateur
Lupron	00727695	Innovateur
MacroBid	02063662	Innovateur
Metoject	02320029	Innovateur
Microlipid	99100401	Innovateur
Option 2	02371189	Générique
Pamidronate Disodium Omega	02249669	Générique
Pénicilline G sodique pour injection	02220261	Générique
Pénicilline G sodique pour injection	02220288	Générique
Placébo	00501190	Générique
pms-Amlodipine-Atorvastatin	02404222	Générique
pms-Amlodipine-Atorvastatin	02404230	Générique
pms-Amlodipine-Atorvastatin	02404249	Générique
pms-Amlodipine-Atorvastatin	02404257	Générique
pms-Azithromycin	02418452	Générique
pms-Azithromycin	02418460	Générique
pms-Brimonidine	02246284	Générique
pms-Eletriptan	02434342	Générique
pms-Glyburide	02236734	Générique
pms-Leflunomide	02288265	Générique
pms-Leflunomide	02288273	Générique

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

Marque de commerce	DIN	Innovateur – Générique ou Biosimilaire
pms-Lithium Citrate	02074834	Générique
pms-Olanzapine	02367483	Générique
pms-Propafénone	02294559	Générique
pms-Propafénone	02294575	Générique
pms-Ramipril	02295369	Générique
pms-Ropinirole	02326590	Générique
pms-Ropinirole	02326612	Générique
pms-Ropinirole	02326620	Générique
pms-Zolmitriptan	02324229	Générique
Prevex HC	00804533	Innovateur
Primaxin	00717282	Innovateur
Propyl-Thyracil	00010219	Innovateur
Ranitidine	02353016	Générique
Ranitidine	02353024	Générique
ratio-Nystatin	02194236	Générique
Riva-Duloxetine	02451077	Générique
Riva-Duloxetine	00451085	Générique
Riva-Moxifloxacin	02450976	Générique
Sandostatin	02049392	Innovateur
Sandoz Anagrelide	02260107	Générique
Sandoz Lisinopril	02289202	Générique
Sandoz Lisinopril	02289229	Générique
Sandoz Metoprolol SR 100	02303396	Générique
Simlandi (seringue)	99113965	Biosimilaire

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

Marque de commerce	DIN	Innovateur – Générique ou Biosimilaire
Simlandi (seringue)	99113971	Biosimilaire
Simlandi (stylo)	99113967	Biosimilaire
Statex	00596965	Générique
Statex	00639389	Générique
Targel S.A.	00510335	Générique
Telmisartan	02432897	Générique
Telmisartan	02432900	Générique
Teva Losartan/HCTZ	02358263	Générique
Teva Losartan/HCTZ	02377144	Générique
Teva Losartan/HCTZ	02377152	Générique
Théolair	01966219	Innovateur
Valisone	00027944	Innovateur
Viroptic	00687456	Innovateur
Yuflyma (seringue)	99113972	Biosimilaire
Yuflyma (stylo)	99113973	Biosimilaire

QUESTION NO 38

Coûts d'administration et de gestion des programmes spécifiques tels que, notamment, le programme de médicaments d'exception par année

RÉPONSE NO 38

Les informations relatives aux frais d'administration et aux coûts des programmes qui sont administrés par la Régie de l'assurance maladie du Québec se retrouvent aux sections 3.2 et 3.3 de son Rapport annuel 2021-2022.

QUESTION NO 39

Médicaments et services pharmaceutiques : coûts pour la RAMQ en 2022-2023 (et projections en 2023-2024) pour les catégories de bénéficiaires suivantes :

- a) Personnes âgées de 65 ans ou plus ;
- b) Prestataires d’une aide financière de derniers recours ;
- c) Adhérents ;
- d) Accidentés de la route ;
- e) Personnes indemnisées à la suite d’une lésion professionnelle ;
- f) Victimes d’actes criminels ;
- g) Autres.

RÉPONSE NO 39

Coûts pour la RAMQ des médicaments et services pharmaceutiques (en M\$)¹

Catégorie de bénéficiaires	2022-2023 ²
Personnes âgées de 65 ans ou plus	2 659,4
Prestataires d’une aide financière avec carnet de réclamation	626,1
Adhérents	789,0
Total - clientèles du régime public	4 074,5

¹ Aucun coût assumé par la RAMQ pour les accidentés de la route (SAAQ), pour les personnes indemnisées à la suite d’une lésion professionnelle (CNESST) et pour les victimes d’actes criminels (IVAQ).
² Estimations basées sur les données au 28 février 2023.

Les projections des coûts pour 2023-2024 ne sont pas disponibles.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 40

Économies réalisées à la suite du retrait (ou transfert) de médicaments de la Liste de médicaments en 2022-2023 et objectifs pour 2023-2024.

RÉPONSE NO 40

Le retrait de produits de la Liste des médicaments étant habituellement compensé par un transfert vers les produits équivalents ou ayant les mêmes indications, les conséquences sur les coûts sont très variables. Ainsi, il est impossible d'identifier des économies réalisées en 2022-2023 faisant suite aux retraits de produits de la Liste en 2021-2022.

Le 7 décembre 2016 entrainait en vigueur la Loi visant à accroître les pouvoirs de la Régie de l'assurance maladie du Québec, à encadrer les pratiques commerciales en matière de médicaments ainsi qu'à protéger l'accès aux services d'interruption volontaire de grossesse. Conséquemment, de nouvelles dispositions ont été ajoutées à la Loi sur l'assurance médicaments (RLRQ, chapitre A-29.01) en introduisant, notamment, l'article 60.0.4, qui permet au ministre de la Santé de suspendre, de mettre fin à la couverture ou de ne pas réinscrire un médicament lorsqu'un médicament ou une fourniture concurrent font l'objet d'une entente d'inscription. De plus, il faut mentionner que les fabricants sont aussi à l'origine des retraits de produits de la Liste.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 41

Coût unitaire d'une dose du vaccin Shingrix.

.....

RÉPONSE NO 41

Le prix de liste du vaccin pour le zona Shingrix (0,5 ml) est de 141,04 \$.

QUESTION NO 42

Spinraza^{MC}, nombre de doses administrées et les coûts pour la RAMQ et les établissements depuis la recommandation d'inscription de l'INESSS à la ministre.

.....

RÉPONSE NO 42

Spinraza^{MC} est un médicament inscrit uniquement à la Liste de médicaments – Établissements. La Régie de l'assurance maladie du Québec ne couvre pas le coût du médicament; celui-ci est à la charge de l'établissement de santé et de services sociaux qui l'administre aux patients.

Du 19 décembre 2021 au 18 décembre 2022, on dénombre 355 doses achetées par les établissements pour un coût total de 41,9 M\$. Le nombre de doses administrées n'est pas disponible.

QUESTION NO 43

Galafold^{MC}, nombre de traitements administrés et les coûts pour la RAMQ depuis la recommandation d'inscription de l'INESSS à la ministre.

.....

RÉPONSE NO 43

Depuis l'inscription de Galafold^{MC} sur la Liste des médicaments le 7 mars 2019, 51 services ont été facturés à la Régie de l'assurance maladie du Québec (avec en moyenne 20 capsules par service) pour un coût d'environ 1,7 M\$ (au 28 février 2023).

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 44

Zolgensma^{MC}, nombre de doses administrées et les coûts pour la RAMQ et les établissements depuis son ajout à la liste des médicaments depuis le 20 octobre 2021.

.....

RÉPONSE NO 44

Ce produit est inscrit uniquement à la Liste de médicaments –Établissements. Du 20 octobre 2021 au 19 octobre 2022, on dénombre 12 doses achetées par les établissements de santé pour un coût total de 34,9 M\$. Le nombre de doses administrées n'est pas disponible.

QUESTION NO 45

Programme d'aide pour l'achat de lunettes et de verres de contact pour les enfants, nombre de réclamations et les coûts pour la RAMQ pour les années 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023.

.....

RÉPONSE NO 45

Nombre de demandes et coûts du programme « Mieux voir pour réussir » pour 2022-2023

	2022-2023¹
Nombre de demandes	112 316
Coûts du programme (k\$) ²	29 065 \$

¹ Données au 28 février 2023.
² Les coûts du programme comprennent les coûts de gestion et le montant total payé pour le remboursement de lunettes ou de verres de contact (lentilles).

QUESTION NO 46

Nombre de plaintes de citoyens et objet de ces plaintes pour les années 2021-2022 et 2022, 2023.

RÉPONSE NO 46

Entre le 1^{er} avril 2022 et le 28 février 2023, le Bureau des plaintes et de la qualité des services (BPQS) de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) a traité 1 126 plaintes concernant tous les services et programmes administrés (voir tableau).

Répartition des plaintes selon le sujet de l'insatisfaction

Sujet de l'insatisfaction	2022-2023 ¹
Accessibilité des services	416
Rapidité des services	351
Processus (complexité des démarches, lourdeur des processus, etc.)	65
Cadre normatif et règlementaire (critères d'admissibilité, portée de la couverture offerte, etc.)	68
Courtoisie du personnel	64
Prise en charge inadéquate d'une demande	62
Compétence du personnel	23
Disponibilité, clarté et exactitude des informations et des lettres	37
Autres (pertes de documents, bris de confidentialité, etc.)	21
Travail des mandataires	13
Impossible d'établir la raison de l'appel	4
Sujet inconnu ou inclassable	2
Total	1 126

¹ En date du 28 février 2023

QUESTION NO 47

Temps de réponse moyen des demandes d'autorisation relatives à un patient ou à un médicament d'exception. Étude et suivi accordés aux délais d'attente pour les patients.

RÉPONSE NO 47

Dans sa *Déclaration de services aux citoyens*, la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) s'engage sur des délais habituels de réponse à une demande complète d'autorisation pour un médicament d'exception (ME), soit :

- Un jour ouvrable si cette demande porte sur un médicament requis de façon prioritaire (signalé par une étoile dans la *Liste des médicaments*);
- 25 jours ouvrables pour les autres demandes (médicaments d'exception).

Au 28 février 2023, en ce qui concerne les médicaments requis de façon prioritaire, les demandes ont été traitées dans un délai inférieur à un jour ouvrable dans une proportion de 98,2 %. Celles ne pouvant être traitées à l'intérieur d'une journée ouvrable sont des demandes qui sont incomplètes et nécessitent un complément d'information du professionnel. Elles sont généralement traitées la journée suivante. Pour ce qui est des autres demandes de médicaments d'exception, 70,6 % d'entre elles ont été traitées en 25 jours ouvrables ou moins.

QUESTION NO 48

État de situation concernant les personnes stomisées (nombre, allocation annuelle, état des négociations, etc.)

RÉPONSE NO 48

Le Programme relatif à l'appareillage pour les personnes stomisées a été révisé et depuis le 1^{er} octobre 2018, il accueille la colostomie, l'iléostomie et l'urostomie temporaire ou permanente.

Les personnes admissibles ont droit, pour chaque stomie subie, à l'un des montants forfaitaires suivants :

- 1 382 \$ dans le cadre d'une stomie permanente;
- 921 \$ dans le cadre d'une stomie temporaire.

Ces montants, indexés annuellement au 1^{er} janvier, permettent d'aider les personnes stomisées à assumer les coûts de l'appareillage (sacs et autres produits) qui leur sont nécessaires. Auparavant, seule la stomie permanente était couverte au montant de 700 \$ annuellement.

Lorsqu'il s'agit d'une personne prestataire d'une aide financière de dernier recours, les dépenses excédant cette aide financière de base peuvent également être remboursées dans le cadre de ce programme, sur présentation de pièces justificatives.

Pour la période du 1^{er} avril 2022 au 28 février 2023, 13 611 personnes ont bénéficié de ce programme pour un montant total de 17,9 M\$. Ces données sont similaires à l'année précédente pour une même période de 11 mois.

Nombre de personnes stomisées et coûts

Nombre de personnes stomisées	2022-2023 ¹
Temporaires	2 119
Permanentes	11 492
Total des personnes stomisées	13 611
Total des coûts	17,9 M\$

¹ Du 1^{er} avril 2022 au 28 février 2023.

QUESTION NO 49

État de situation concernant les blessures causées par des bandelettes d'incontinence au Québec et actions entreprises pour réguler la situation.

.....

RÉPONSE NO 49

La réponse à cette question est fournie à la question no 93 des questions particulières du cahier du ministère de la Santé et des Services sociaux de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 50

Bilan de la mise en œuvre des modifications apportées au programme des prothèses mammaires. (Mastectomie partielle.)

RÉPONSE NO 50

Le décret 376-2018 a entraîné plusieurs modifications au programme de prothèses mammaires. Depuis le 21 mars 2018, la personne assurée ayant subi une mastectomie totale, radicale ou partielle ou la personne de 14 ans ou plus qui a reçu un diagnostic d'aplasie mammaire, c'est-à-dire un diagnostic d'absence totale de formation du sein, est admissible.

Le programme accorde, pour chaque sein et par période de 24 mois, le remboursement du coût d'achat ou de remplacement d'une prothèse mammaire externe (PME) jusqu'à un maximum de :

- 490 \$ pour une PME totale;
- 289 \$ pour une PME partielle.

Ces montants sont indexés annuellement au 1^{er} janvier.

Pour recevoir le remboursement de son achat, la personne assurée doit :

- transmettre une demande à la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) accompagnée d'un reçu original détaillé;
- démontrer que la prothèse a bien été achetée au Québec;
- soumettre obligatoirement l'ordonnance médicale lors de la première demande.

Depuis le 21 mars 2018, les montants forfaitaires prévus ne sont plus versés automatiquement. Auparavant, les personnes assurées recevaient 200 \$ tous les 2 ans par sein. La personne prestataire d'une aide financière de dernier recours au moment du versement du montant forfaitaire avait droit au remboursement des frais excédentaires (jusqu'à 100 \$ supplémentaires) lorsque la facture de la PME excédait 200 \$. Les montants actualisés reflètent les coûts réels des prothèses mammaires externes de sorte qu'il n'est plus justifié de prévoir une couverture spécifique pour les prestataires afin de couvrir un montant excédentaire.

Statistiques

Années	Nombre de personnes assurées ayant bénéficié du programme	Coûts de programme (k\$)
2022-2023 ¹	3 423 (dont 596 PME partielles)	1 505 \$

¹ Du 1^{er} avril 2022 au 28 février 2023.

QUESTION NO 51

Bilan de la mise en œuvre des modifications apportées au Programme relatif aux bandages et aux vêtements de compression nécessaires au traitement du lymphœdème.

RÉPONSE NO 51

Le Programme relatif aux bandages et aux vêtements de compression nécessaires au traitement du lymphœdème a été modifié en vertu du décret 1195-2018 du 15 août 2018. Les modifications sont entrées en vigueur le 22 août 2018. Les principales modifications concernent :

- Bonification du nombre de vêtements couverts

Fournitures	Avant le 22 août 2018 18 ans ou plus	En vigueur le 22 août 2018 18 ans ou plus
Ensemble de bandages multicouches	1	1
Vêtement de compression élastique pour le jour	1	3
Vêtement de compression non élastique	0	1
Vêtement de compression pour la nuit	0	1
Accessoire pour vêtement de compression	1	1

Note : Les fournitures pour les personnes de moins de 18 ans continuent d’être doublées par période de 12 mois.

- Bonification du pourcentage de remboursement accordé pour les personnes de moins de 18 ans (75 % à 100 %).
- Ajout des centres de réadaptation en déficience physique à la liste des dispensateurs signataires d’une entente.
- Mise à jour de la liste des fournitures couvertes et des montants maximaux alloués. Les montants maximaux sont indexés le 1^{er} janvier de chaque année.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

Statistiques

	2022-2023 ¹
Coûts du programme (k\$)	2 905 \$
Volume de demandes traitées	10 627
Nombre de personnes assurées	6 670

¹ 1^{er} avril 2022 au 28 février 2023.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 52

Nombre de Québécois non-inscrits à la RAMQ, par groupe d'âge pour les années 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023.

RÉPONSE NO 52

La Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) ne tient pas de registre des personnes non inscrites au régime d'assurance maladie.

Toutefois, en comparant les données de la RAMQ avec celles de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), voici les résultats obtenus :

Groupe d'âge	Nombre de personnes inscrites et admissibles au régime d'assurance maladie du Québec (au 1 ^{er} juillet 2022)	Population totale selon l'Institut de la statistique du Québec (au 1 ^{er} juillet 2022)
0-9 ans	873 946	882 061
10-14 ans	475 025	472 931
15-19 ans	415 608	436 654
20-24 ans	414 093	486 665
25-44 ans	2 122 627	2 295 008
45-64 ans	2 250 696	2 312 119
65 ans et plus	1 802 374	1 810 221
Total	8 354 369	8 695 659

Le nombre de personnes inscrites et admissibles au régime d'assurance maladie est calculé en fonction des règles d'admissibilité au régime.

L'ISQ publie ses données à partir des estimations démographiques de Statistique Canada. Les critères utilisés par l'ISQ pour déterminer la population ne sont pas connus.

Les données figurant dans la colonne de l'ISQ ont été obtenues en consultant son site Internet : https://statistique.quebec.ca/fr/document/population-et-structure-par-age-et-sexe-le-quebec/tableau/estimations-de-la-population-selon-lage-et-le-sexe-quebec#tri_pop=10 (Estimations de la population selon l'âge et le sexe, Québec, 1^{er} juillet 1971 à 2022)

Les personnes dont le dossier ne répond pas aux critères d'admissibilité de la RAMQ et celles dont la carte d'assurance maladie est expirée ne sont pas comptabilisées. Cela explique l'écart entre le nombre de personnes inscrites et admissibles au régime d'assurance maladie et la population totale du Québec.

QUESTION NO 53

Montant versé à titre d'honoraires aux pharmaciens pour les années 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023.

RÉPONSE NO 53

	Honoraires aux pharmaciens
2022-2023 ¹	1 805,9 M\$

¹Données au 28 février 2023.

QUESTION NO 54

Estimation du coût des actes médicaux qui n'a pas été payé par des personnes non couvertes par la RAMQ.

.....

RÉPONSE NO 54

La Régie de l'assurance maladie du Québec couvre les services rendus aux personnes admissibles au régime d'assurance maladie. Ce faisant, elle ne dispose pas de cette information.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 55

État de situation au sujet du registre du don d'organes.

RÉPONSE NO 55

Contexte

Le projet de loi facilitant les dons d'organes et de tissus a été adopté par l'Assemblée nationale, le 8 décembre 2010. Cette loi confie à la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) la fonction d'établir et de tenir à jour un registre des consentements au prélèvement d'organes et de tissus après le décès, à l'usage des organismes qui assurent la coordination des dons d'organes ou de tissus désignés par le ministre de la Santé, soit Transplant Québec et Héma-Québec. Ainsi, le 28 février 2011, le Registre des consentements au don d'organes et de tissus (Registre) a été mis en place en collaboration avec les partenaires suivants : le ministère de la Santé et des Services sociaux, Transplant Québec et Héma-Québec.

Formulaire de consentement

Les personnes sont sollicitées lors de leur première inscription au régime d'assurance maladie (Régime) ainsi qu'au moment du renouvellement de leur carte. Il demeure par ailleurs possible pour celles-ci de signifier leur consentement en signant l'autocollant à apposer au dos de la carte d'assurance maladie. Toute personne peut aussi, en tout temps, à compter de son inscription au Régime, obtenir le formulaire de consentement avant le prochain renouvellement de sa carte d'assurance maladie en communiquant avec la RAMQ. De plus, depuis le 17 octobre 2014, un service en ligne permet de commander un formulaire prérempli que le citoyen n'a qu'à imprimer, signer et transmettre à la RAMQ.

Consultation du Registre et nombre de personnes inscrites

Au départ, la consultation du Registre a été assumée par le personnel de la RAMQ dédié à ce service, sur demande téléphonique de Transplant Québec ou Héma-Québec. Puis, en août 2011, un service de consultation en ligne a été mis en place pour ces organismes. L'accès réservé permet la visualisation du formulaire de consentement et son impression aux fins de représentation auprès de la famille. La ligne téléphonique spécifique est maintenue en cas de non-disponibilité du service en ligne.

Quatre ans après le début de la sollicitation, l'ensemble de la population a été joint. La RAMQ poursuit donc la sollicitation uniquement auprès des personnes assurées non inscrites au Registre.

Ainsi, pour la période du 1^{er} avril 2022 au 28 février 2023, 689 397 personnes ont été sollicitées et près de 90 000 (13 %) d'entre elles ont donné leur consentement. Le nombre total de personnes inscrites au Registre depuis son implantation en février 2011 est de 3 606 432, soit 43 % de la clientèle de la RAMQ.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 56

Listes des cliniques médicales qui ont fermé leur porte en 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023.

.....

RÉPONSE NO 56

La Régie de l'assurance maladie du Québec ne détient pas cette information.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 57

Concernant l'accès adapté, en 2022-2023, indiquer :

- a) Nombre de médecins qui offrent des consultations médicales ;
- b) Liste des cliniques médicales (GMF et autres) qui offrent des consultations médicales ;
- c) Nombre de consultations médicales offertes, par région, par réseau local de santé et par cliniques médicales.

RÉPONSE NO 57

La Régie de l'assurance maladie du Québec ne détient pas cette information.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 58

Concernant les jours travaillés par les médecins selon le type de facturation, indiquez pour 2022-2023 :

- a) nombre de jours avec facturation ;
- b) nombre de médecins ayant facturé au moins une journée.

RÉPONSE NO 58

Le tableau ci-dessous indique pour 2021-2022, le nombre de jours avec facturation et le nombre de médecins ayant facturé au moins une journée dans l'année, selon le mode de rémunération.

Médecins omnipraticiens - 2021-2022

Mode de rémunération	Nombre de jours	Nombre de médecins
Acte seulement	1 428 362	9 656
Tarif horaire (TH), honoraires fixes (HF) ou rémunération mixte (RMX)	157 698	6 581
Journée mixte (acte + TH ou HF ou RMX)	355 826	7 077
Total	1 941 886	9 921

Médecins spécialistes - 2021-2022

Mode de rémunération	Nombre de jours	Nombre de médecins
Acte seulement	1 282 941	10 858
Tarif horaire (TH), honoraires fixes (HF) ou rémunération mixte (RMX)	66 410	5 940
Journée mixte (acte + TH ou HF ou RMX)	789 187	8 441
Total	2 138 538	11 042

Notes complémentaires :

- La rémunération en laboratoire est exclue de la rémunération à l'acte.
- Les données de 2022-2023 seront disponibles à l'automne 2023.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L’ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l’Opposition officielle

QUESTION NO 59

Concernant les contacts patients avec les médecins, indiquer selon le lieu, pour 2022-2023 :

- a) Nombre de médecins ;
- b) Nombre de contacts ;
- c) Contacts/médecins.

RÉPONSE NO 59

Le tableau ci-dessous indique pour 2021-2022, le nombre de médecins, le nombre de contacts patients et de contacts patients par médecin, par lieu pour les médecins omnipraticiens.

Lieu	Nombre de médecins	Nombre de contacts patients	Contacts patients par médecin
Cabinet	6 379	13 210 203	2 071
CLSC	1 927	1 415 285	734
Urgence	2 295	1 665 919	726
Établissement	4 403	3 348 801	761
Autres lieux ¹	65	17 521	270
Total pour l’ensemble des médecins omnipraticiens	9 397²	19 657 729	2 092³

¹ Sont compris dans les Autres lieux les centres de détention, les centres de réadaptation physique, les CISSS/CIUSSS et autres lieux administratifs.

² Le total des médecins n’équivaut pas à la somme du nombre dans chacun des lieux car un médecin peut pratiquer dans plusieurs lieux.

³ Le total est basé sur le calcul suivant : nombre total de contacts patients/nombre total de médecins.

Les données de 2022-2023 seront disponibles à l’automne 2023.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 60

Concernant le travail des omnipraticiens ; indiquer pour 2022-2023 (ventilation homme, femme et total) :

- a) Proportion du nombre de journées de travail :
 - i. Moins de 150 jours ;
 - ii. De 150 à 199 jours ;
 - iii. De 200 jours ou plus.

.....

RÉPONSE NO 60

Le tableau ci-dessous indique pour 2021-2022, la distribution du nombre de médecins omnipraticiens (tous) en % selon le nombre de jours travaillés (jours avec au moins 1\$ de facturation) et selon le sexe.

Sexe	Moins de 150 jours	De 150 à 199 jours	200 jours ou plus
Femmes	23,8 %	21,1 %	55,2 %
Hommes	19,7 %	22,1 %	58,2 %
Total	22,2 %	21,5 %	56,3 %

Note complémentaire :

- Les données de 2022-2023 seront disponibles à l'automne 2023.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 61

Concernant le travail des omnipraticiens ; indiquez pour 2022-2023 (ventilation homme, femme et total) :

- a) Jour avec facturation minimale :
 - i. Médecins RMB ;
 - ii. 80 % des mieux rémunérés ;
 - iii. Tous les médecins.
- b) Tous les jours :
 - i. Médecins RMB ;
 - ii. 80 % des mieux rémunérés ;
 - iii. Tous les médecins.

RÉPONSE NO 61

Le tableau ci-dessous indique pour 2021-2022, le nombre de médecins omnipraticiens ainsi que le nombre moyen de jours travaillés (jours avec facturation minimale et tous les jours) selon le sexe et selon trois cohortes de médecins : médecins ayant une activité minimale tout au long de l'année (RMB), 80% des médecins les mieux rémunérés et tous les médecins.

	Médecins RMB	80 % des médecins les mieux rémunérés	Tous les médecins
Nombre de médecins			
Femmes	4 598	4 754	6 075
Hommes	3 161	3 183	3 846
Total	7 759	7 937	9 921
Jours avec facturation minimale			
Femmes	181,6	180,4	154,6
Hommes	188,2	188,8	164,9
Total	184,3	183,8	158,6
Tous les jours			
Femmes	221,9	218,7	191,9
Hommes	225,1	223,5	201,8
Total	223,2	220,6	195,7

Notes complémentaires :

- Pour être retenu RMB, le médecin doit avoir maintenu une activité minimale dans chacun des 4 trimestres de l'année et recevoir un revenu minimal durant cette année. En 2021-2022 le revenu trimestriel minimal était de 12 080 \$ et le revenu minimal annuel de 108 445 \$. Ces montants sont indexés annuellement selon les augmentations tarifaires accordées aux médecins.
- En 2021-2022, une journée est retenue si le médecin facture au moins 643 \$ par jour.
- Les données de 2022-2023 seront disponibles à l'automne 2023.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 62

Nombre et liste d'enquêtes ouvertes par la RAMQ et la raison (par exemple : frais accessoires, facturation injustifiée, etc.).

RÉPONSE NO 62

La liste des résultats des enquêtes réalisées par la Régie de l'assurance maladie du Québec ainsi que les motifs de contrôle se trouve sur le site web de la RAMQ.

<https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/donnees-statistiques/enquetes-inspections-verifications>

En date du 28 février 2023, 162 enquêtes sont en cours auprès des professionnels de la santé. Lorsque les enquêtes seront terminées, elles seront intégrées à la diffusion sur le site web.

QUESTION NO 63

Nombre et liste d'enquêtes qui ont abouti à des sanctions administratives ou pécuniaires, les raisons et le type de professionnel de santé visé.

RÉPONSE NO 63

Le site Web de la Régie de l'assurance maladie du Québec présente les résultats des enquêtes terminées au 31 décembre 2022. <https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/donnees-statistiques/enquetes-inspections-verifications>

Un cadre général d'application des sanctions administratives ou pécuniaires (SAP) établit les critères qui permettent d'identifier les situations qui présentent les caractéristiques où une SAP peut être appliquée. Les SAP ne peuvent pas être appliquées automatiquement.

Pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2022, six enquêtes auprès de chirurgiens-dentistes et spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale ont donné lieu à l'application de SAP pour un montant de 8,0 k\$ et quatre enquêtes auprès de médecins ont donné lieu à l'application de SAP totalisant 27,9 k\$. Également, dix enquêtes auprès de pharmaciens propriétaires ont donné lieu à l'application de SAP pour un montant de 141,4 k\$.

QUESTION NO 64

Nombre et liste d'enquêtes qui se sont soldées par des plaintes à un ordre professionnel, les raisons et le type de professionnel visé.

.....

RÉPONSE NO 64

Du 1^{er} avril 2022 au 28 février 2023, la Régie de l'assurance maladie du Québec n'a procédé à aucun signalement à la suite d'une enquête.

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 65

Pour l'année 2022-2023, fournir la liste des enjeux de couverture de chirurgiens, dans les 9 spécialités de base, pour chaque région.

RÉPONSE NO 65

Chirurgie, obstétrique, anesthésiologie, pédiatrie, psychiatrie, médecine interne et radiologie

Les ruptures de services en spécialités médicales de base, principalement dans les régions isolées et étendues, représentent un enjeu majeur.

Dans le protocole d'accord négocié entre le Conseil du trésor et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (2015-2023), l'objectif de la clause Volet B, point 4 est d'assurer la continuité des services par la mise en place de plans de remplacement provinciaux dans l'ensemble des spécialités de base problématiques afin de garantir une couverture des services de façon pérenne.

Depuis, trois plans de remplacements provinciaux sont en application dans le système de santé dans trois disciplines, soit l'anesthésiologie (Annexe 45), la chirurgie générale (Lettre d'entente 233) et la gynécologie-obstétrique (Lettre d'entente 234).

Le plan de remplacement en anesthésiologie est entré en vigueur l'été 2018. La nécessité de poursuivre la signature de nouvelles ententes pour des sites fragilisés a été relevée. Les ententes ont été renouvelées en date d'octobre 2021.

Les plans de remplacement visant la chirurgie générale (Lettre d'entente 233) et la gynécologie-obstétrique (Lettre d'entente 234), sont entrés en vigueur le 1^{er} décembre 2019.

Le total des découvertes enregistrées en jours en 2022 s'élève à :

- 703 en radiologie
- 29 en psychiatrie
- 484 en médecine interne
- 1 032 en pédiatrie
- 47 en obstétrique gynécologie
- 266 en chirurgie
- 1 en anesthésie

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO 66

Concernant l'accès à l'information :

- a. Nombre d'effectifs supplémentaires affectés au traitement des demandes d'accès à l'information en 2021-2022 et 2022-2023 ;
- b. Nombre de demandes d'accès à l'information reçues en 2021-2022 et 2022-2023 ;
- c. Nombre de demandes d'accès répondues dans le délai prescrit par la Loi en 2021-2022 et 2022-2023.

RÉPONSE NO 66

- a) L'équipe qui assure le traitement des demandes d'accès en collaboration avec tous les secteurs concernés dans l'organisation, est composée de onze (11) personnes, soit la responsable (RAIPRP), le directeur de l'unité responsable, trois (3) techniciennes, deux (2) professionnels et quatre (4) juristes.

La réponse aux questions b) et c) sont fournies par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question générale n° 67.

RÉPONSES AUX QUESTIONS PARTICULIÈRES
DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 1

Les dépenses totales du Régime public d'assurance médicaments. Ventilation des dépenses du programme pour chaque catégorie de clientèle : nombre de bénéficiaires, coût brut, coût pour la RAMQ, coût total de la franchise et de la coassurance pour 2022-2023.

.....

RÉPONSE NO 1

Voir la réponse dans le tableau à la page suivante.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L’ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d’opposition

SOMMAIRE DU RÉGIME PUBLIC D'ASSURANCE MÉDICAMENTS
Avril 2022 à février 2023¹

	Nombre de participants ²	Coût brut (M\$)	Coût RAMQ (M\$)	Franchise (M\$)	Coassurance (M\$)
CLIENTÈLE					
*PAFDR adulte	97 051	148,4 \$	148,4 \$	- \$	- \$
PAFDR adulte **CSE	107 657	485,7 \$	485,7 \$	- \$	- \$
PAFDR moins de 18 ans	28 725	14,6 \$	14,6 \$	- \$	- \$
PAFDR étudiant 18-25 ans	2 648	1,8 \$	1,8 \$	- \$	- \$
Sous-total	236 081	650,5 \$	650,5 \$	- \$	- \$
***SRG max	28 279	81,0 \$	81,0 \$	- \$	- \$
SRG 94 %	44 365	135,0 \$	135,0 \$	- \$	- \$
SRG partiel	527 932	1 432,9 \$	1 189,1 \$	116,8 \$	127,0 \$
Sans SRG	931 425	1 964,0 \$	1 474,7 \$	195,3 \$	294,0 \$
Sous-total	1 532 001	3 612,9 \$	2 879,8 \$	312,1 \$	421,0 \$
ADHÉRENTS (AD)					
AD adulte	918 035	1 024,5 \$	769,2 \$	125,0 \$	130,3 \$
AD moins de 18 ans et dépendant handicapé	185 814	82,8 \$	82,8 \$	- \$	- \$
AD étudiant 18-25 ans	22 411	14,1 \$	14,1 \$	- \$	- \$
Sous-total	1 126 260	1 121,4 \$	866,1 \$	125,0 \$	130,3 \$
AUTRES ³		(601,1 \$)	(601,1 \$)	- \$	- \$
TOTAL	2 894 342	4 783,7 \$	3 795,3 \$	437,1 \$	551,3 \$

¹ Excluant les montants des ristournes provenant des ententes d'inscription avec les fabricants de médicaments.
² Nombre de personnes ayant bénéficié du régime public d'assurance médicaments.
³ Sommes reçues en vertu des ententes d’inscriptions entre le ministre de la Santé et les fabricants de médicaments.

*PAFDR : Prestataire d'une aide financière de dernier recours
**CSE : Contraintes sévères à l'emploi
***SRG : Supplément de revenu garanti

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 2

Les dépenses du Régime public d'assurance médicaments pour les médicaments génériques et les médicaments innovateurs, en indiquant le nombre de services remboursés, ventilé par grande catégorie de médicaments pour 2022-2023.

RÉPONSE NO 2

Dépenses du Régime public d'assurance médicaments pour les médicaments génériques

Période de référence	Total du coût Régie (en millions \$)	Nombre de services (en millions)
Du 1 ^{er} avril 2022 au 28 février 2023	1 454,7	169,51

Dépenses du Régime public d'assurance médicaments pour les médicaments innovateurs

Période de référence	Total du coût Régie (en millions \$)	Nombre de services (en millions)
Du 1 ^{er} avril 2022 au 28 février 2023	2 902,0	36,83

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 3

Les coûts ou l'estimation des coûts assumés par le régime général d'assurance médicaments, ou financé par les fabricants, des ristournes (ou avantages autorisés, ou allocations professionnelles) offertes par les compagnies pharmaceutiques ou les bannières et pharmacies pour 2022-2023 et les prévisions pour 2023-2024.

RÉPONSE NO 3

Les ristournes offertes par les compagnies pharmaceutiques ou les bannières et pharmacies réfèrent aux avantages autorisés et ne sont pas directement financés par le Fonds de l'assurance médicaments (FAM). Les avantages autorisés sont financés par les fabricants.

Depuis le 19 octobre 2017, en vertu du décret modifiant le Règlement sur les avantages autorisés à un pharmacien, le maximum permis est de 15 %.

Les allocations professionnelles doivent être utilisées pour financer les activités reliées à l'exploitation de la pharmacie en vue d'améliorer la prestation de services à la population. Par ailleurs, les chaînes et bannières de pharmacies ainsi que les fabricants de médicaments innovateurs ne peuvent pas octroyer d'allocations professionnelles (de ristournes) aux pharmaciens.

Le Règlement sur les conditions de reconnaissance d'un fabricant de médicaments et d'un grossiste en médicaments ainsi que le Règlement sur les avantages autorisés à un pharmacien, en vigueur depuis le 4 novembre 2007, précisent :

- Un fabricant de médicaments génériques doit transmettre à la Régie de l'assurance maladie du Québec (Régie), au plus tard le 1^{er} mars, un rapport annuel faisant état des ventes de médicaments génériques inscrits sur la *Liste des médicaments* faite directement ou indirectement aux pharmaciens propriétaires ainsi que de tous les avantages consentis aux pharmaciens.
- Un pharmacien propriétaire doit tenir à jour un registre de toutes les allocations professionnelles et de tous les avantages dont il a bénéficié de la part d'un fabricant de médicaments.

Pour l'année 2022, la réception des rapports nous permettant de déterminer si le montant déclaré des allocations professionnelles respecte la réglementation est en cours.

Pour l'année civile 2021, selon l'analyse des rapports transmis par les fabricants de médicaments génériques, plus de 174 M\$ ont été octroyés en allocations professionnelles aux pharmaciens propriétaires.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 4

Les économies réalisées liées à la baisse des prix des médicaments génériques, ventilé par établissement pour 2022-2023.

RÉPONSE NO 4

La réponse à cette question est fournie par le ministère de la Santé et des Services sociaux à la question particulière n° 13 du Deuxième groupe d'opposition.

La Régie de l'assurance maladie du Québec ne dispose pas des informations sur les économies réalisées liées à la baisse de prix des médicaments génériques dans les établissements puisque les coûts des médicaments en établissements ne sont pas assumés par le régime public d'assurances médicaments mais par le financement des établissements.

QUESTION NO 5

Montants et pourcentages du budget du Régime général d'assurance médicaments octroyés au financement des nouveaux services pharmaceutiques, ventilé par service pharmaceutique pour 2022-2023.

RÉPONSE NO 5

Période	Honoraires aux pharmaciens	Honoraires nouveaux actes pharmaceutiques ¹	Pourcentage relatif des actes pharmaceutiques
2021-2022	1 768,8 M\$	111,3 M\$	6,29 %

¹ Les nouveaux actes pharmaceutiques comprennent notamment l'ajustement de la dose d'un médicament prescrit, l'administration d'un médicament dans un but d'enseignement, la substitution d'un médicament en rupture d'approvisionnement, l'évaluation du besoin de prescription d'un médicament, la prise en charge de l'ajustement pour l'atteinte de cibles thérapeutiques et l'évaluation pour prolonger une ordonnance. Ces honoraires sont compris dans les montants des honoraires aux pharmaciens figurant dans la colonne de gauche.

Les données 2022-2023 ne sont pas disponibles. Elles paraîtront dans le Rapport annuel de gestion 2022-2023.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 6

Depuis l'entrée en vigueur, le 25 janvier 2021, des modifications règlementaires visant le retrait des contributions sur certains services pharmaceutiques, indiquer pour 2022-2023 :

- a. le montant des services qui ne sont plus soumis à la contribution des usagères et usagers et qui sont maintenant couverts par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) (couverture universelle) ventilé par code de service
- b. le montant des services qui ne sont plus soumis à la contribution des usagères usagers et qui sont couverts par le régime général d'assurance médicaments (volet assurance publique – RAMQ), ventilé par code de service.

RÉPONSE NO 6

- a. Le montant des services qui ne sont plus soumis à la contribution des usagères et usagers et qui sont maintenant couverts par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) (couverture universelle) ventilé par code de service pour 2022-2023.¹

Code de service	Description du code de service	Honoraires ² (en M\$)
4	Amorce de la contraception orale d'urgence	2,26
DC	Demande de consultation à un pharmacien	0,93
IU	Service d'administration d'un médicament en situation d'urgence	0,01
SP	Service de prise en charge en soins palliatifs	0,29
V	Service de prescription d'un médicament ou amorce d'une thérapie médicamenteuse	13,16
W	Service de la prise en charge de l'ajustement pour l'atteinte de cibles thérapeutiques	4,24
	Total	20,89

¹ Données au 28 février 2023.

² Ces montants excluent les services pour lesquels il n'y avait pas de contribution avant le 25 janvier 2021, par exemple la vaccination et la distribution d'autotests de COVID-19.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

- b. Le montant des services qui ne sont plus soumis à la contribution des usagères et usagers et qui sont couverts par le régime général d'assurance médicaments (volet assurance publique – RAMQ), ventilé par code de service, pour 2022-2023.¹

Code de service	Description du code de service	Honoraires ² (en M\$)
AD	Service de modification d'une thérapie médicamenteuse	6,67
FE	Service d'administration d'un médicament pour en démontrer l'usage approprié	0,11
PH	Service de substitution thérapeutique d'un médicament	1,50
RA	Service d'évaluation aux fins de prolonger une ordonnance et sa prolongation	1,06
Z	Service de prise en charge après une hospitalisation	13,20
	Total	22,54

¹ Données au 28 février 2023.

² Ces montants excluent les services pour lesquels il n'y avait pas de contribution avant le 25 janvier 2021, par exemple la vaccination et la distribution d'autotests de COVID-19.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 7

Proportion de la population assurée au régime public d'assurance médicaments du Québec ayant fait usage d'antipsychotiques, en %, ventilé par tranches d'âge pour 2022-2023.

RÉPONSE NO 7

Proportion de la population assurée au régime public d'assurance médicaments du Québec¹ qui fait usage d'antipsychotiques²

Période	Antipsychotiques
2022-2023 ³	6,63 %

Ventilation par tranches d'âge de la proportion de la population assurée au régime public d'assurance médicaments du Québec¹ ayant fait usage d'antipsychotiques² en 2022-2023³

Groupe d'âge	Antipsychotiques
Moins de 18 ans	1,10 %
18 à 64 ans	8,40 %
65 ans et plus	6,90 %

¹ La population totale est représentée par tous les individus admis au régime public d'assurance médicaments au 28 février 2023.

Les personnes suivantes sont admissibles au régime public d'assurance médicaments :

- personnes qui n'ont pas accès à un régime privé;
- personnes de 65 ans et plus qui n'adhèrent pas à un régime privé;
- prestataires d'une aide financière de dernier recours et certains autres détenteurs d'un carnet de réclamation.

² Les antipsychotiques sont les médicaments qui font partie de la classe AHF 28:16:08.

³ La période 2022-2023 couvre les services rendus du 1^{er} avril 2022 au 28 février 2023.

QUESTION NO 8

Proportion de la population assurée au régime public d'assurance médicaments du Québec ayant fait usage d'anxiolytiques, en %, ventilé par tranches d'âge pour 2022-2023.

RÉPONSE NO 8

Proportion de la population assurée au régime public d'assurance médicaments du Québec¹ qui fait usage d'anxiolytiques²

Période	Anxiolytiques
2022-2023 ³	10,14 %

Ventilation par tranches d'âge de la proportion de la population assurée au régime public d'assurance médicaments du Québec¹ ayant fait usage d'anxiolytiques² en 2022-2023³

Groupe d'âge	Anxiolytiques
Moins de 18 ans	0,50 %
18 à 64 ans	7,80 %
65 ans et plus	15,60 %

¹ La population totale est représentée par tous les individus admis au régime public d'assurance médicaments au 28 février de la période.

Les personnes suivantes sont admissibles au régime public d'assurance médicaments :

- personnes qui n'ont pas accès à un régime privé;
- personnes de 65 ans et plus qui n'adhèrent pas à un régime privé;
- prestataires d'une aide financière de dernier recours et certains autres détenteurs d'un carnet de réclamation.

² Les anxiolytiques sont les médicaments qui font partie de la classe AHF 28:24 ou qui ont une dénomination commune 37872.

³ La période 2022-2023 couvre les services rendus du 1^{er} avril 2022 au 28 février 2023.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 9

Proportion de la population assurée au régime public d'assurance médicaments du Québec ayant fait usage d'antidépresseurs, en %, ventilé par tranches d'âge pour 2022-2023.

RÉPONSE NO 9

Proportion de la population assurée au régime public d'assurance médicaments du Québec¹ qui fait usage d'antidépresseurs²

Période	Antidépresseurs
2022-2023 ³	17,57 %

Ventilation par tranches d'âge de la proportion de la population assurée au régime public d'assurance médicaments du Québec¹ ayant fait usage d'antidépresseurs² en 2022-2023³

Groupe d'âge	Antidépresseurs
Moins de 18 ans	2,10 %
18 à 64 ans	18,80 %
65 ans et plus	21,60 %

¹ La population totale est représentée par tous les individus admis au régime public d'assurance médicaments au 28 février de la période.

Les personnes suivantes sont admissibles au régime public d'assurance médicaments :

- personnes qui n'ont pas accès à un régime privé;
- personnes de 65 ans et plus qui n'adhèrent pas à un régime privé;
- prestataires d'une aide financière de dernier recours et certains autres détenteurs d'un carnet de réclamation.

² Les antidépresseurs sont les médicaments qui font partie de la classe AHF 28:16:04.

³ La période 2022-2023 couvre les services rendus du 1^{er} avril 2022 au 28 février 2023.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L’ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d’opposition

QUESTION NO 10

Fournir les sommes payées par les personnes assurées en franchise et en coassurance. Ajouter les montants déboursés avec une carte de copaiement. Indiquer le montant moyen et le montant médian par personne.

RÉPONSE NO 10

Contributions des personnes assurées au Régime public d’assurance médicaments (RPAM)
Franchise et coassurance

Année budgétaire	Contributions totales (M\$)	Franchise (M\$)	Coassurance (M\$)	Contributions - Moyenne ²	Contributions - Médiane ²
2022-2023 ¹	988,4	437,1	551,3	416	366

¹ Données au 28 février 2023.
² Seules les personnes sujettes à contribution ayant consommé au moins un médicament sont considérées.

La Régie de l’assurance maladie du Québec (RAMQ) ne détient pas d’information concernant les montants déboursés avec une carte de copaiement. Le système CIP (Communication interactive avec les pharmaciens) fournit seulement l’information sur les montants payés par la RAMQ et les contributions payées par les personnes assurées au régime public. Par conséquent, les montants remboursés par les tiers aux personnes assurées ne sont pas dans les données.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L’ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d’opposition

QUESTION NO 11

Indiquer la croissance, en pourcentage, de coûts des médicaments assurés pour 2022-2023.

RÉPONSE NO 11

Croissance en pourcentage des coûts de médicaments assurés

	2021-2022
Coûts nets (en M\$)	4 071,9 ¹
Croissance	5,6 %

¹ Tiré du Rapport annuel de gestion 2021-2022 à la page 129. Ce montant inclut des sommes provenant de l’application des ententes d’inscription conclues entre le ministre de la Santé et les fabricants de médicaments innovateurs, des sommes provenant de l’application de l’Entente conclue entre le ministre de la Santé et l’Association canadienne du médicament générique, des montants forfaitaires versés en vertu de l’entente intervenue avec l’Association québécoise des pharmaciens propriétaires et des impacts de la pandémie de Covid-19.

Les données 2022-2023 ne sont pas disponibles. Elles paraîtront dans le Rapport annuel de gestion 2022-2023.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 12

Dépenses totales en médicaments psychotropes et nombre de prescriptions pour 2022-2023.

RÉPONSE NO 12

Dépenses totales et nombre de services pour les médicaments psychotropes¹

Période	Coût RAMQ	Nombre de services
2022-2023 ²	386 M\$	28 895 817

¹ Les médicaments psychotropes sont des médicaments des classes AHF 28 :16, 28 :20, 28 :24, 28 :28 ou qui ont la dénomination commune 37872.
² Les données se terminent au 28 février 2023.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 13

La compensation pour la règle de 15 ans versée par le MSSS à la RAMQ pour la non-applicabilité intégrale de la politique du prix le plus bas lors du remboursement de coût de médicaments pour 2022-2023 ainsi que les prévisions pour 2023-2024.

RÉPONSE NO 13

L'abolition de la règle des 15 ans, le 14 janvier 2013, a engendré des économies estimées de l'ordre de 150 M\$ par année financière.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 14

Le nombre et le pourcentage de vérifications ou de contrôle de facturation fait par la RAMQ concernant les médecins omnipraticiens, les médecins spécialistes, les optométristes, les chirurgies dentistes et spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale, les pharmaciens, les fabricants grossistes et intermédiaire en médicament et autres tiers (agences de facturation), ventilé par les montants récupérés par ces vérifications pour 2022-2023.

RÉPONSE NO 14

Catégorie	2022-2023 (au 31 décembre 2022)		
	Nb de contrôles	% de professionnels contrôlés	Montant à récupérer ⁴ (k\$)
Médecins omnipraticiens	776	6,91 %	400,2
Médecins spécialistes	1 010		16 723,7
Optométristes	13	0,85 %	0,0
Chirurgiens-dentistes et spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale	99	1,97 %	69,3
Pharmacies (raisons sociales) ³	321	13,32 %	2 340,2
Fabricants, grossistes et intermédiaires en médicaments	334	n.d ⁵	0
Tiers - agences de facturation	n.d ⁶	n.d	n.d

¹ Les contrôles réfèrent aux vérifications, inspections et enquêtes administratives terminées au cours de l'année de référence. Exclut les frais facturés aux personnes assurées.

² Montant réclamé par lettre de décision ou transactions et quittances.

³ Les pharmacies sont vérifiées en matière de facturation uniquement.

⁴ Les montants inhérents aux contrôles par vérification sont compilés dans la section contrôles systémiques depuis le 1^{er} avril 2022. Ainsi, il n'est pas recommandé d'effectuer de comparaisons avec les années antérieures.

⁵ La donnée n'est pas disponible car les intermédiaires en médicament ne sont pas tenus par la Loi de transmettre leurs informations à la Régie. Ce faisant la Régie ne détient pas de liste contenant l'ensemble des intermédiaires.

⁶ La Régie ne réalise pas de contrôles sur les agences de facturation puisque les médecins demeurent imputables de leur facturation même lorsqu'ils utilisent les services d'une agence.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L’ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d’opposition

Facturation refusée aux contrôles systémiques

Catégorie	2022-2023 ² (au 31 décembre 2022)	
	Nb contrôles	Montant cumulatif refusé (k\$)
Médecins omnipraticiens	2 839	47 891,6 (3,20\$ %)
Médecins spécialistes	7 213	44 590,1 (1,46 %)
Optométristes	140	532,7 (0,71 %)
Spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale	316	258,8 (2,72 %)
Chirurgiens-dentistes	317	2 050,5 (2,51 %)
Dispensateurs de services assurés-denturologistes	38	227,9 (4,87 %)
Pharmacies (raisons sociales) ¹	PME : 487 CIP : 740	s. o. ³

¹ PME : Patients et médicament d’exception; CIP : Communication interactive avec les pharmacies.

² Les contrôles systémiques récupérés sont compilés de façon distincte pour les chirurgiens-dentistes et les spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale depuis 2022-2023. Les modalités de calcul ont été modifiées à compter de l’année 2022-2023. Ainsi, il n’est pas recommandé d’effectuer ces comparaisons avec les années antérieures.

³ Les transactions pharmacie dans CIP sont rejetées en temps réel. Le rejet est très souvent lié à des erreurs de saisie. Les montants des transactions rejetées ne sont pas comptabilisés car aucune récupération de sommes n’est réalisée.

QUESTION NO 15

Le nombre et le pourcentage de facturation refusée concernant les médecins omnipraticiens, les médecins spécialistes, les optométristes, les chirurgies dentistes et spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale, les pharmaciens, les fabricants grossistes et intermédiaire en médicament et autres tiers (agences de facturation) pour 2022-2023.

.....

RÉPONSE NO 15

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 14 du Deuxième groupe d'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 16

Tableau détaillé de la facturation des médecins par actes et dépenses engendrés pour 2022-2023.

RÉPONSE NO 16

Le détail de la facturation des médecins par type de services est diffusé sur une base annuelle dans les tableaux numéro SM.22 intitulés « Nombre et coût des services médicaux selon le type de service, le mode de rémunération, la catégorie de médecins et le groupe de spécialités » disponibles à cette adresse :

https://www4.prod.ramq.gouv.qc.ca/Ist/CD/CDF_DifsnInfoStats/CDF1_CnsulInfoStatsCNC_iut/DifsnInfoStats.aspx?ETAPE_COUR=3&IdPatronRapp=35&Annee=2018&Per=0&LANGUE=fr-CA

QUESTION NO 17

Pour la rémunération des médecins omnipraticiens et des médecins spécialistes pour 2022-2023, indiquer :

- a. les dépenses totales pour l'année en cours et indiquer la comparaison avec l'année dernière;
- b. le budget initial;
- c. les dépassements ou surplus estimés;
- d. Liste ou tableau de critères utilisés pour la vérification de la facturation des médecins.

RÉPONSE NO 17

Médecins omnipraticiens

La dépense totale pour 2021-2022 est de 2 953,2 M\$.

	2022-2023	2021-2022
Crédits initiaux (Budgets initiaux)	3 083,8 M\$	
Modification au budget	-218,2 M\$	
Dépense ²	2 865,6 M\$	2 953,2 M\$ ¹

¹ Tiré du Rapport annuel 2021-2022 à la page 48.
² Dépense probable pour l'année 2022-2023, données au 28 février 2023.

Médecins spécialistes

La dépense totale pour 2021-2022 est de 5 012,7 M\$.

	2022-2023	2021-2022
Crédits initiaux (Budgets initiaux)	4 762,7 M\$	
Modification au budget	34,6 M\$	
Dépense ²	4 797,3 M\$	5 012,7 M\$ ¹

¹ Tiré du Rapport annuel 2021-2022 à la page 48.
² Dépense probable pour l'année 2022-2023, données au 28 février 2023.

d) Les critères utilisés pour la vérification de la facturation des médecins sont basés sur l'identification des situations présentant des risques de non-conformité, de pratiques abusives ou frauduleuses. La Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) établit sa stratégie de priorisation des contrôles en fonction d'une analyse des risques.

L'identification des situations à risque provient de différentes sources d'information. L'évolution ou la modification des ententes négociées, les analyses actuarielles de la facturation des médecins, les situations questionnables par les experts cliniques, les dénonciations, la réception des appels de professionnels au centre d'assistance de la RAMQ sont autant d'intrants qui permettent d'identifier des situations qui peuvent représenter des risques de facturation non conforme, abusive ou frauduleuse.

Chacune des situations est analysée afin d'identifier l'ampleur et la probabilité du risque encouru lors du paiement aux médecins. À la suite de ces analyses de risques, les décisions sont prises afin de déterminer le plan d'action à mettre en place.

La RAMQ agit par la suite sur deux types de vérification, soit les mesures de contrôle systémique et spécifique.

Les mesures de contrôle systématique visent l'ensemble de la facturation des professionnels de la santé ou l'ensemble de la facturation d'une situation prévue par une entente. Les contrôles systémiques sont réalisés manuellement, informatiquement, par échantillonnage ou par monitoring.

Les mesures de contrôle spécifique visent la facturation d'un professionnel ou d'un groupe restreint de professionnels pour lesquels des pratiques ont été identifiées comme étant à risque de non-conformité ou potentiellement abusives ou frauduleuses. Une vérification peut aussi être déclenchée à la suite d'une plainte ou d'une dénonciation.

Les mesures de contrôle spécifique se traduisent par des vérifications de services rendus auprès des personnes assurées, des inspections et des enquêtes administratives ou pénales. Finalement, les professionnels de la santé pour lesquels des pratiques sont non conformes, abusives ou frauduleuses sont soumis à des réclamations, des sanctions administratives pécuniaires ou des amendes.

Mesures systémiques

Les critères de vérification de la RAMQ pour l'application des mesures de contrôle systématique sont déterminés de façon à s'assurer que la facturation des professionnels de la santé respecte les ententes négociées entre le ministre de la Santé et les fédérations médicales.

En lien avec les contrôles informatiques, la RAMQ vérifie toutes les demandes de paiement qui lui sont transmises annuellement. Ce contrôle se fait de façon informatique et vérifie la présence et la validité de l'information inscrite sur la demande de paiements, par exemple :

- l'admissibilité des personnes ayant reçu les services au régime d'assurance maladie;
- l'admissibilité du médecin aux fins de facturation au Régime public;
- le lieu de dispensation du service;
- le contexte, par rapport aux patients ou à la période de la journée, dans lequel le service est facturé.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

Le système de rémunération à l'acte pour les médecins est en place depuis le 4 avril 2016. Ce système informatique exige des professionnels ou de leur mandataire de fournir davantage d'éléments de facturation et de précisions quant au service fourni, ce qui permet une exploitation différente et plus diversifiée des données de facturation favorisant ainsi la mise en place d'outils de dépistage additionnels. Voici quelques exemples de validations effectuées par le système qui ne pouvaient être automatisées dans l'ancien :

- application, avant paiement, des contrôles sur le nombre maximum d'actes par professionnel, peu importe le nombre de patients;
- validation des maximums de services rendus par établissement;
- validation optimisée de la facturation des professionnels pour les personnes assurées qui sont dans un état requérant des soins urgents et qui ne sont pas en mesure de présenter leur carte d'assurance maladie;
- gestion automatisée du calcul et du contrôle des honoraires en fonction de l'horaire;
- retrait de la section des renseignements complémentaires (texte libre), qui oblige à saisir des champs d'information selon les situations propres à chaque professionnel et selon la nature de l'acte facturé.

Le système permet à la RAMQ de renforcer les contrôles de la facturation et d'élargir la portée de ses contrôles. Elle effectue ainsi davantage de validation automatisée sur des situations permises aux ententes, mais questionnables d'un point de vue de la pratique. L'introduction de nouvelles validations avant paiement est privilégiée de sorte que la RAMQ ne verse pas d'honoraires ou effectue des ajustements aux honoraires lorsque des vérifications supplémentaires sur une pratique questionnable sont ciblées par le système. Ces vérifications portent sur l'ensemble des demandes de paiement soumises annuellement à la RAMQ.

De plus, les fonctionnalités du système permettent désormais d'identifier, selon certains barèmes, une facturation hors normes et de demander aux professionnels des pièces justificatives permettant de valider la situation (ex. : nombre d'heures d'un anesthésiologiste dans une même journée).

En plus des mesures de contrôles des systèmes informatiques, la RAMQ systématise des mesures de contrôles manuelles, afin de vérifier la conformité de la rémunération versée. Par exemple, par la vérification des signatures sur les demandes de paiement des modes de rémunération autres que la rémunération à l'acte.

Échantillonnages

Cette mesure vise à établir un contrôle applicable à toutes les demandes de paiement et factures. Pour ce faire, la RAMQ crée et met en place des contrôles par échantillonnage en réalisant des vérifications aléatoires des demandes de paiement et des factures, en lien avec les risques potentiels identifiés. Ainsi, les professionnels identifiés comme plus à risque (ex. : ceux ayant un nombre élevé de journées de per diem sans acte) sont ciblés afin d'obtenir des pièces justificatives.

Mesures spécifiques

La RAMQ bonifie ses vérifications en appliquant des contrôles spécifiques sur des situations que les systèmes informatiques ne peuvent déceler. Par exemple, les contrôles spécifiques permettent à la RAMQ de s'assurer que :

- les services facturés correspondent aux services décrits par les médecins.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

La validation de pièces justificatives, dont la consultation des dossiers cliniques permet à la RAMQ de faire la concordance entre le service facturé et celui décrit par le médecin par le biais de sa note clinique.

- les services facturés correspondent aux services reçus par les patients.

La RAMQ fait parvenir, chaque année, des formulaires auprès des personnes assurées pour vérifier si le patient a bel et bien rencontré le médecin. Les vérifications des services rendus (VSR) étaient auparavant sélectionnées de façon purement aléatoire. Toutefois, la RAMQ a adapté sa façon de faire en septembre 2015 pour effectuer des VSR ciblées en procédant à la sélection parmi des situations jugées plus à risque.

Pour procéder à ces vérifications, la RAMQ analyse des profils statistiques pour détecter les médecins qui ont une facturation qui se démarque de leurs collègues. En effet, les outils de dépistage utilisés par la RAMQ lui permettent de cibler ces professionnels, ce qui peut mener à l'analyse des notes cliniques ou toute autre vérification pertinente dans le but de vérifier la conformité des services facturés.

Elle procède également à des enquêtes auprès des personnes assurées.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 18

Total des sommes allouées à la vérification de la facturation basée sur l'identification des situations présentant des risques de non-conformité, de pratiques abusives ou frauduleuses pour 2022-2023. Ventilé par :

- a. Catégorie de professionnels;
- b. Nombre de personnes (absolu et ETC) dédiées à ces vérifications, contrôles, inspection et enquêtes.

RÉPONSE NO 18

La vérification de la facturation basée sur l'identification des situations présentant des risques de non-conformité, de pratiques abusives ou frauduleuses réfère aux contrôles spécifiques réalisés par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), soit les vérifications, les inspections et les enquêtes. Les sommes allouées incluent donc les efforts qui s'étendent des travaux d'identification des situations à risque, à la fermeture d'un contrôle spécifique.

La RAMQ ne détient pas l'information permettant de ventiler cette estimation par catégorie de professionnels ou par type de contrôles, puisque l'organisation du travail n'est pas basée sur ces distinctions.

Le nombre de ressources œuvrant à la vérification de la facturation basée sur l'identification des situations présentant des risques de non-conformité, de pratiques abusives ou frauduleuses pour 2022-2023 est de 117 ressources distinctes équivalent à 88,71 ETC. Le total des sommes allouées est estimé à 8 832 605,38 \$.

Tel qu'illustré à la question particulière no 14 du Deuxième groupe d'opposition, entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 décembre 2022, la RAMQ a procédé à la récupération de près de 19,5 M\$ en contrôle spécifique et près de 95,5 M\$ en contrôle systémique.

Puisque le mandat de la RAMQ est de s'assurer que les professionnels de la santé sont rémunérés conformément aux ententes conclues entre le ministre de la Santé et les fédérations médicales ou les associations professionnelles, les efforts investis en contrôles ne visent pas uniquement à récupérer les sommes versées en trop. Ils visent également à ce que la facturation soumise soit conforme aux ententes de rémunération.

Les efforts investis dans les dernières années ont permis d'augmenter le taux de conformité de la facturation des professionnels de la santé à 91,2 % au 31 décembre 2022 alors qu'il était de 72 % au 31 décembre 2019. L'estimation des sommes allouées aux contrôles exclut les effectifs œuvrant à la mise en place de règles d'affaires ou à l'entretien et au développement des systèmes qui permettent à la fois de rémunérer et de contrôler les professionnels. Considérant ce qui précède, le total des sommes allouées ne peut être mis directement en relation avec les montants réclamés dans le cadre des activités de contrôle de la RAMQ.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 19

Rémunération moyenne d'un médecin spécialiste et d'un omnipraticien, par spécialité, en précisant le montant reçu pour la composante technique (frais de cabinet) pour 2022-2023.

RÉPONSE NO 19

La composante technique (frais de cabinet) est incluse dans les revenus moyens présentés et ne peut être isolée.

Voir tableau sur la page suivante.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

Rémunération moyenne d'un médecin spécialiste par spécialité
Revenus moyens des médecins spécialistes du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022¹

Spécialité	Nombre	Revenus moyens bruts	Revenus moyens réels bruts
Allergie	60	415 312 \$	419 907 \$
Cardiologie	433	599 007 \$	605 308 \$
Dermatologie	161	429 921 \$	440 763 \$
Gastroentérologie	227	530 382 \$	535 671 \$
Pneumologie	230	423 352 \$	432 044 \$
Médecine interne	591	434 355 \$	457 236 \$
Physiatrie	72	451 864 \$	455 333 \$
Neurologie	254	377 349 \$	386 329 \$
Pédiatrie	595	390 816 \$	402 469 \$
Psychiatrie	967	418 924 \$	432 011 \$
Radio-oncologie	126	542 587 \$	549 923 \$
Néphrologie	181	459 085 \$	467 459 \$
Endocrinologie	154	342 212 \$	346 313 \$
Rhumatologie	111	356 865 \$	361 452 \$
Santé communautaire	150	335 910 \$	353 919 \$
Gériatrie	93	415 556 \$	423 488 \$
Médecine d'urgence	170	433 142 \$	437 273 \$
Spécialités médicales	4575	437 253 \$	448 469 \$
Anesthésiologie	696	475 651 \$	496 292 \$
Chirurgie générale	479	525 034 \$	550 191 \$
Chirurgie orthopédique	308	482 104 \$	502 839 \$
Chirurgie plastique	87	453 628 \$	459 066 \$
Obstétrique-gynécologie	456	425 449 \$	442 350 \$
Neurochirurgie	73	483 586 \$	488 257 \$
Ophtalmologie	290	763 539 \$	778 223 \$
Oto-rhino-laryngologie	209	467 948 \$	480 331 \$
Urologie	157	466 312 \$	480 508 \$
Chirurgie cardio-vasculaire et thoracique	57	625 257 \$	627 560 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

Spécialité	Nombre	Revenus moyens bruts	Revenus moyens réels bruts
Chirurgie vasculaire	37	465 448 \$	470 837 \$
Spécialités chirurgicales	2153	517 441 \$	534 331 \$
Anatomo-pathologie ²	237	469 442 \$	480 255 \$
Microbiologie	186	427 314 \$	435 087 \$
Biochimie	54	347 122 \$	355 543 \$
Hématologie-oncologie	289	457 833 \$	465 683 \$
Radiologie	600	875 777 \$	893 629 \$
Médecine nucléaire	105	432 490 \$	450 438 \$
Génétique	31	465 939 \$	467 938 \$
Spécialités laboratoire	1502	617 256 \$	630 165 \$
Ensemble	8926	489 879 \$	503 483 \$

¹ Les données 2022-2023 ne sont pas disponibles.

² En date de mars 2022, le mode de rémunération des anatomo-pathologistes comprend une validation rétroactive qui n'est pas encore connue, ce qui pourrait avoir un impact sur les revenus présentés.

Seuls les médecins qui gagnent un revenu minimal de 15 045 \$ pour chacun des trimestres et un revenu annuel minimal de 135 053 \$ sont retenus.

Les revenus provenant de la CNESST sont inclus sauf l'expertise médicale.

Les bourses pour les chercheurs boursiers, la rémunération hors Québec, la rémunération hors budget ainsi que les remboursements pour frais de déplacement sont exclus. Les coupures pour les médecins qui atteignent un plafonnement de gains de pratique ou un plafonnement d'activité sont considérées.

Les revenus moyens réels bruts incluent la majoration payée aux médecins en territoires désignés ainsi que les primes d'éloignement ou d'isolement.

Revenus moyens des médecins omnipraticiens
pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022

	Nombre	Revenus moyens bruts	Revenus moyens réels bruts
Omnipraticiens	7759	318 212 \$	330 313 \$

Seuls les médecins qui gagnent un revenu minimal de 12 080 \$ pour chacun des trimestres et un revenu annuel minimal de 108 445 \$ sont retenus.

Les revenus provenant de la CNESST sont inclus sauf l'expertise médicale.

Les bourses pour les chercheurs en médecine de famille, la rémunération hors Québec, la rémunération hors budget ainsi que les remboursements pour frais de déplacement sont exclus. Les coupures pour les médecins qui atteignent le plafond trimestriel sont considérées.

Les revenus présentés n'incluent pas la majoration payée aux médecins en territoires désignés ainsi que les primes d'éloignement ou d'isolement. Avec ces majorations et primes, le revenu moyen brut passe à 330 313 \$. Pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, le revenu moyen brut avec majorations et primes : 336 575 \$.

QUESTION NO 20

Les déboursés reliés à la rémunération médicale sont exclus du calcul du cout de revient d'une intervention; La rémunération des médecins constitue le premier poste (62 %) de dépenses de programmes de la RAMQ.

.....

RÉPONSE NO 20

Les données ne sont pas disponibles.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L’ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d’opposition

QUESTION NO 21

Le nombre et la proportion de médecins spécialistes exerçant en centres médicaux spécialisés, ventilé par spécialité et par statut de participant ou de non participant au régime public d’assurance maladie dans les 5 dernières années;

RÉPONSE NO 21

Nombre de médecins spécialistes ayant exercé, dans le cadre du régime public, au sein d'un centre médical spécialisé (CMS) pour la période du 1^{er} avril 2018 au 28 février 2023

Nom de la spécialité	1 ^{er} avril 2018 au 31 mars 2019	1 ^{er} avril 2019 au 31 mars 2020	1 ^{er} avril 2020 au 31 mars 2021	1 ^{er} avril 2021 au 31 mars 2022	1 ^{er} avril 2022 au 28 février 2023
Anesthésiologie	48	70	242	310	326
Chirurgie générale	56	65	106	157	162
Chirurgie orthopédique	27	33	69	105	108
Chirurgie plastique	29	31	33	50	41
Chirurgie vasculaire	2	2	2	2	5
Gastroentérologie	14	12	37	44	62
Médecine interne	2	2		1	2
Neuro-chirurgie			1	3	3
Obstétrique et gynécologie	18	28	40	42	54
Ophtalmologie	13	14	80	111	114
Oto-rhino-laryng./chir. cervico-faciale	6	9	19	16	22
Urologie	11	7	15	18	18
Total	226	273	644	859	917

L’une des missions principales de la RAMQ vise à rémunérer les professionnels (honoraires médicaux) de la santé du Québec admissibles au régime public de l’assurance maladie du Québec.

Dans ce contexte, la RAMQ ne dispose pas de données concernant la pratique des médecins non participants.

QUESTION NO 22

Le nombre d'heures effectuées par les médecins spécialistes en centres médicaux spécialisés, ventilé par spécialité et par statut de participant ou de non participant au régime public d'assurance maladie dans les 5 dernières années;

RÉPONSE NO 22

La Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) ne dispose pas de l'information demandée.

La RAMQ ne détient pas de registre qui compile les heures travaillées par les médecins spécialistes dans les centres médicaux spécialisés. L'une des missions principales de la RAMQ vise la rémunération des professionnels (honoraires médicaux) de la santé du Québec. Les données qu'elle est en mesure de produire sont relatives à la rémunération professionnelle. En ce sens, les médecins qui pratiquent dans les centres médicaux spécialisés reçoivent leurs honoraires principalement en fonction des actes qu'ils réalisent.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 23

Toutes les versions successives de la Liste des CMS 108, cabinets 108 et LIM 108 (liste des centres médicaux spécialisés (CMS), cabinet privé ou laboratoire d'imagerie médicale (LIM) ayant conclu une entente en vertu de l'article 108 de la LSSSS), ou de toute autre liste équivalente dans les 5 dernières années.

RÉPONSE NO 23

La liste des centres médicaux spécialisés (CMS), cabinet privé ou laboratoire d'imagerie médicale (LIM) ayant conclu une entente en vertu de l'article 108 la LSSS est mise à jour hebdomadairement, lorsque requis. La dernière version est accessible sur le site Web de la Régie de l'assurance maladie du Québec à https://www.ramq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/professionnels/facturation/listes-designations-garde/LE_238_CM_Specialises_Vises.pdf.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 24

Le gouvernement a-t-il intégré un volet visant à documenter les déboursés liés à la rémunération des médecins, et des autres professionnels de la santé rémunérés à l'acte, dans le cadre d'un projet pilote?

RÉPONSE NO 24

Le gouvernement effectue déjà un suivi depuis plusieurs années des déboursés liés à la rémunération des médecins et autres professionnels de la santé rémunérés à l'acte, notamment par le biais de statistiques publiques disponibles sur le site de la Régie de l'assurance maladie du Québec.

Voir par exemple le Tableau SM.22 Nombre et coût des services médicaux selon le type de service, le mode de rémunération, la catégorie de médecins et le groupe de spécialités
https://www4.prod.ramq.gouv.qc.ca/IST/CD/CDF_DifsnInfoStats/CDF1_CnsulInfoStatsCNC_iut/DifsnInfoStats.aspx?ETAPE_COUR=3&IdPatronRapp=35&Annee=2021&Per=0&LANGUE=fr-CA

Voir aussi le Tableau SD.01 Coût des programmes de services dentaires
https://www4.prod.ramq.gouv.qc.ca/IST/CD/CDF_DifsnInfoStats/CDF1_CnsulInfoStatsCNC_iut/DifsnInfoStats.aspx?ETAPE_COUR=3&IdPatronRapp=58&Annee=2021&Per=0&LANGUE=fr-CA

Voir aussi le Tableau SO.01 Évolution du nombre de services et du coût du programme de services optométriques
https://www4.prod.ramq.gouv.qc.ca/IST/CD/CDF_DifsnInfoStats/CDF1_CnsulInfoStatsCNC_iut/DifsnInfoStats.aspx?ETAPE_COUR=3&IdPatronRapp=46&Annee=2021&Per=0&LANGUE=fr-CA

QUESTION NO 25

Est-ce qu'une analyse de leurs incidences sur la pratique médicale sera réalisée?

.....

RÉPONSE NO 25

Le ministère de la Santé et des Services sociaux suit de près les différentes analyses et études portant sur ce sujet.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION NO 26

Total des sommes versées à titre de dommages et intérêts par la RAMQ à la suite de poursuites judiciaires dans lesquelles il était représenté par le procureur général du Québec. Lister les 10 causes ayant entraîné les plus grandes sommes.

.....

RÉPONSE NO 26

Considérant que la Régie de l'assurance maladie du Québec n'est jamais représentée par le Procureur général du Québec dans le cadre des poursuites judiciaires pour lesquelles elle est partie, aucune information n'est disponible pour répondre à la question.

RÉPONSES AUX QUESTIONS PARTICULIÈRES
DU TROISIÈME GROUPE D'OPPOSITION

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 492

Sommes dépensées en 2022-2023 par la RAMQ pour l'informatique et les technologies de l'information. Préciser s'il s'agit d'achats de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).

.....

RÉPONSE NO 492

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 3 de l'Opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 493

Liste de tous les sondages effectués en 2022-2023, incluant les coûts, les sujets et le nom des firmes les ayant réalisés.

.....

RÉPONSE NO 493

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la Question générale n° 43.

QUESTION NO 494

Liste des services médicaux assurés en 2022-2023 et les dépenses effectuées pour chacun de ces services.

.....

RÉPONSE NO 494

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 10 de l'Opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 495

Liste des services non assurés en 2022-2023.

RÉPONSE NO 495

La réponse à cette question se trouve à la section V, article 22, du Règlement d'application de la Loi sur l'assurance maladie (chapitre A-29, r. 5) disponible à l'adresse suivante : <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/A-29,%20r.%205%20/>

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 496

Liste des vaccins remboursés par la RAMQ dans le cadre du Programme québécois d'immunisation en 2022-2023. Prévisions pour 2023-2024.

.....

RÉPONSE NO 496

Il n'y a aucun vaccin du Programme québécois d'immunisation qui est remboursé par la Régie de l'assurance maladie du Québec. Les vaccins du Programme québécois d'immunisation sont fournis gratuitement.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 497

Nombre de pharmaciens ayant suivi la formation de vaccination du Programme québécois d'immunisation en 2022-2023. Prévisions pour 2023-2024

.....

RÉPONSE NO 497

Entre le 1^{er} avril 2022 et le 28 février 2023, 122 pharmaciens ont complété la formation de vaccination du Programme québécois d'immunisation.
Les prévisions pour 2023-2024 ne sont pas disponibles.

QUESTION NO 498

Nombre de personnes ayant été prises en charge par un médecin de famille le par le biais du GAMF.

.....

RÉPONSE NO 498

En date du 28 février 2023, 1 708 166 personnes enregistrées sur le guichet d'accès à un médecin de famille (GAMF) ont été prises en charge par un médecin de famille, et ce, depuis sa mise en ligne le 11 avril 2016.

QUESTION NO 499

Nombre de patients inscrits auprès d'un médecin de famille et nombre de patients en attente (GAMF), au 31 mars 2023, par région, par tranche d'âge.

.....

RÉPONSE NO 499

Le premier tableau présente le nombre de patients inscrits auprès d'un médecin de famille au 28 février 2023, par région et par tranche d'âge.

Le deuxième tableau présente le nombre de patients en attente au guichet d'accès à un médecin de famille au 28 février 2023, par région et par tranche d'âge.

Nombre de patients inscrits auprès d'un médecin de famille au 28 février 2023, par région et tranche d'âge
(données extraites en mars 2023)

Région/Groupe d'âge	0 à 1	2 à 5	6 à 17	18 à 49	50 à 59	60 à 69	70 à 79	80 et plus	Tous les groupes d'âge
01-Bas-Saint-Laurent	2 772	6 405	20 638	54 043	20 842	31 156	23 816	12 197	171 869
02-Saguenay–Lac-Saint-Jean	3 999	9 304	30 409	82 230	28 709	42 898	29 788	15 767	243 104
03-Capitale-Nationale	8 988	22 498	68 612	192 957	65 946	82 048	64 817	37 572	543 438
04-Mauricie et Centre-du-Québec	7 665	17 299	53 410	141 217	51 447	70 845	53 489	29 075	424 447
05-Estrie	6 390	15 558	50 413	125 990	46 463	60 729	46 235	25 018	376 796
06-Montréal	18 413	45 477	136 749	476 899	168 275	163 334	123 366	88 169	1 220 682
07-Outaouais	4 635	12 372	42 352	108 069	40 928	43 562	28 309	13 751	293 978
08-Abitibi-Témiscamingue	1 829	4 821	14 504	39 014	15 374	19 523	12 948	6 495	114 508
09-Côte-Nord	1 114	2 630	8 278	21 376	9 372	10 897	7 201	3 792	64 660
10-Nord-du-Québec	188	428	1 315	3 578	1 450	1 750	971	439	10 119
11-Total Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1 025	2 580	7 884	22 461	10 730	15 367	11 351	5 834	77 232
12-Chaudière-Appalaches	6 828	15 612	47 844	115 014	41 003	50 889	38 733	20 291	336 214
13-Laval	4 514	10 933	39 701	121 321	49 736	45 364	30 796	22 421	324 786
14-Lanaudière	7 006	17 977	57 389	151 726	56 640	63 549	43 175	20 975	418 437
15-Laurentides	7 875	18 252	57 617	169 617	66 557	76 304	51 195	25 436	472 853
16-Total Montérégie	19 347	45 985	136 767	381 846	140 004	150 739	112 532	62 183	1 049 403
17-Nunavik	5	43	85	161	31	25	4	0	354
18-Terres-Cries-de-la-Baie-James	12	36	106	276	90	39	12	4	575
Hors Québec	213	2 452	12 799	26 480	5 030	4 449	3 007	1 998	56 428
Région inconnue	3 860	3 914	8 335	37 281	10 873	6 755	5 219	7 616	83 853
Total de la province	106 678	254 576	795 207	2 271 556	829 500	940 222	686 964	399 033	6 283 736

Nombre de patients en attente au guichet d'accès à un médecin de famille (GAMF) au 28 février 2023, par région et par tranche d'âge
(données extraites en mars 2023)

Régions/Groupe d'âge	0 à 1	2 à 5	6 à 17	18 à 49	50 à 59	60 à 69	70 à 79	80 et plus	Tous les groupe d'âge
01- BAS-SAINT-LAURENT	52	141	1 071	4 146	1 385	1 803	893	358	9 849
02- SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN	268	429	1 511	6 732	2 615	4 272	2 798	1 016	19 641
03- CAPITALE-NATIONALE	1 325	2 162	7 968	29 648	9 151	10 660	6 966	3 067	70 947
04- MAURICIE ET CENTRE-DU-QUÉBEC	455	1 047	4 183	18 230	6 570	9 746	6 662	2 983	49 876
05- ESTRIE	1 078	2 088	8 175	30 610	9 709	11 829	6 600	2 365	72 454
06.1- OUEST-DE-L'ILE-DE-MONTREAL	272	478	1 696	12 391	3 465	3 182	2 056	1 018	24 558
06.2- CENTRE-OUEST-DE-L'ILE-DE-MONTREAL	251	588	2 029	17 849	3 050	2 300	1 439	737	28 243
06.3- CENTRE-SUD-DE-L'ILE-DE-MONTREAL	316	689	1 744	21 452	2 726	2 508	1 035	399	30 869
06.4- RTS DU NORD-DE-L'ILE-DE-MONTREAL	264	357	1 470	8 855	1 439	1 303	947	547	15 182
06.5- RTS DE L'EST-DE-L'ILE-DE-MONTREAL	1 021	1 233	4 335	29 192	6 492	5 794	3 108	1 589	52 764
07- OUTAOUAIS	301	611	2 002	9 632	2 828	2 697	1 031	455	19 557
08- ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	118	323	1 248	4 285	1 544	1 793	916	331	10 558
09- CÔTE-NORD	56	230	1 094	3 647	1 425	1 810	953	341	9 556
10- NORD-DU-QUÉBEC	24	46	146	454	152	173	91	21	1 107
11.1- GASPÉSIE	7	20	219	1 192	563	854	616	243	3 714
11.2- ÎLES-DE-LA-MADELEINE	4	8	29	270	150	191	56	11	719
12- CHAUDIÈRE-APPALACHES	242	1 090	6 537	23 815	9 573	11 868	7 279	2 816	63 220
13- LAVAL	163	346	1 308	5 686	2 099	2 099	1 363	1 024	14 088
14- LANAUDIÈRE	886	1 353	5 843	20 532	7 359	9 384	5 896	2 341	53 594
15- LAURENTIDES	1 403	2 689	9 945	35 946	12 917	14 912	9 183	3 263	90 258
16.1- MONTÉRÉGIE-CENTRE	347	1 031	5 725	22 619	6 712	6 933	4 898	1 903	50 168
16.2- MONTEREGIE-EST	734	1 551	7 349	33 097	10 620	11 923	8 763	3 457	77 494
16.3- MONTEREGIE-OUEST	439	824	3 699	12 270	3 758	3 838	2 057	868	27 753
Total de la province	10 026	19 334	79 326	352 550	106 302	121 872	75 606	31 153	796 169

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L’ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d’opposition

QUESTION NO 500

Nombre de patients inscrits au GAMF depuis moins de 3 mois, entre 3 et 6 mois, entre 6 et 9 mois, entre 9 et 12 mois, et depuis plus d’un an.

RÉPONSE NO 500

La méthodologie considère plutôt le délai d’attente pour une priorité de la demande. Ceci permet de prendre en compte les variations de priorité depuis l’enregistrement de la demande jusqu’au moment de sa mesure. Cette méthodologie est aussi conforme à l’Entente de principe intervenue entre la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec et le ministère de la Santé et des Services sociaux afin d’accroître et d’améliorer l’accessibilité aux services médicaux de première ligne.

**Nombre de personnes inscrites au guichet d’accès à
un médecin de famille (GAMF) selon le délai d’attente
au 28 février 2023**
(données extraites en mars 2023)

Délai	Nombre de personnes
Moins de 3 mois	135 925
3 à 6 mois	109 299
6 à 9 mois	81 654
9 à 12 mois	87 012
Plus de 12 mois	369 652
Total	783 542

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 501

Nombre de médecins omnipraticiens inscrits au GAMF pour obtenir des patients.

.....

RÉPONSE NO 501

La réponse à cette question est fournie par le ministère de la Santé et des Services sociaux à la question particulière n° 100 du Troisième groupe d'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 502

Nombre et pourcentage des spécialistes inscrits au Centre de répartition des demandes de services, par région. Nombre de rendez-vous présentement en attente d'être répartis à un spécialiste, par région. Nombre de rendez-vous référés par ce centre de répartition depuis sa mise en place.

.....

RÉPONSE NO 502

La réponse à cette question est fournie par le ministère de la Santé et des Services sociaux à la question particulière n° 101 du Troisième groupe d'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 503

Répartition des médecins selon leur taux d'assiduité, en vertu des balises fixées par le ministre.

.....

RÉPONSE NO 503

La réponse à cette question est fournie par le ministère de la Santé et des Services sociaux à la question particulière n° 51 du Troisième groupe d'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L’ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d’opposition

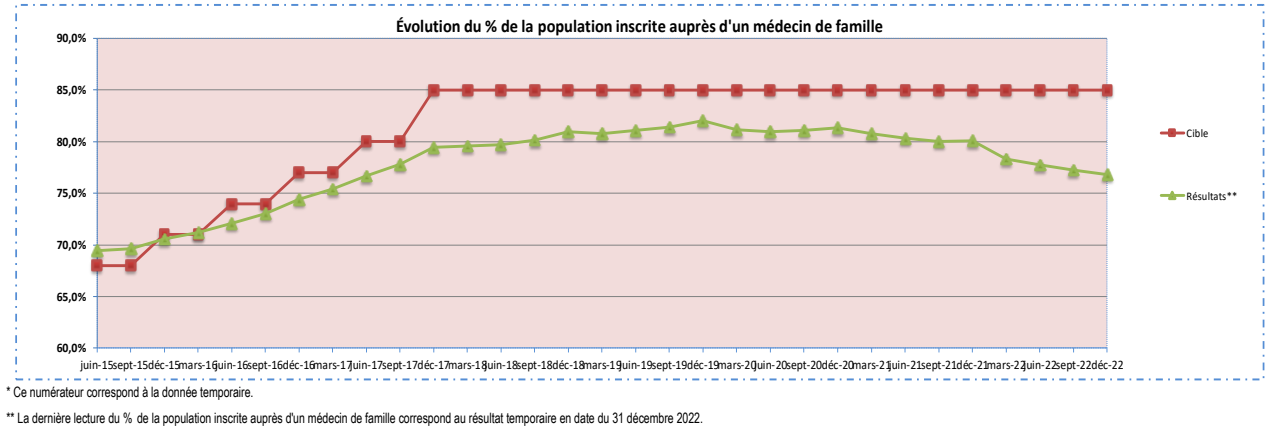
QUESTION NO 504

Bilan de l’entente conclue en mai 2015 avec la FMOQ concernant le taux d’assiduité des médecins et la prise en charge de patients. État de situation et tableau de bord détaillé de l’atteinte des objectifs.

RÉPONSE NO 504

Ci-dessous est présenté le tableau de bord permettant de suivre les indicateurs de l’Entente de principe entre la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec et le ministère de la Santé et des Services sociaux afin d’accroître et d’améliorer l’accessibilité aux services médicaux de première ligne pour l’exercice terminé le 31 décembre 2022.

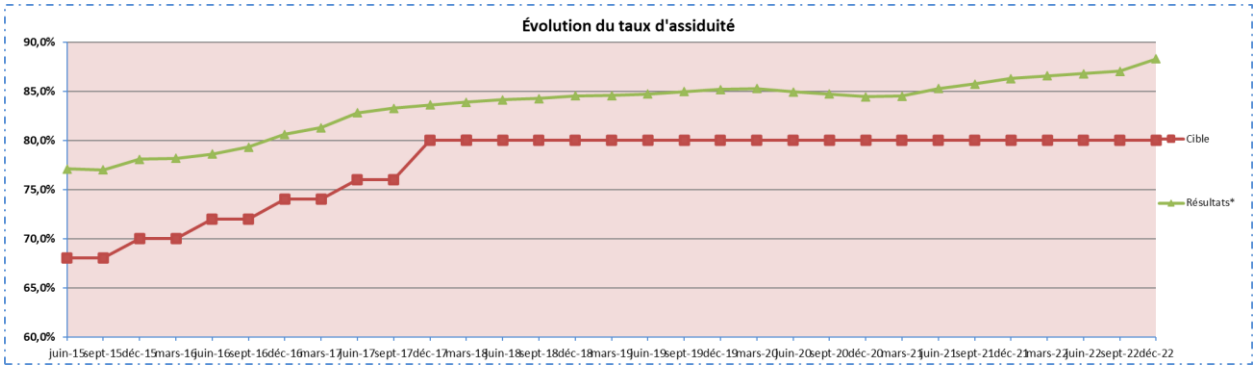
Pourcentage de la population inscrite auprès d'un médecin de famille												
			Suivi de l'indicateur en % Données temporaires			Suivi de l'indicateur en % Données permanentes			Données du rapport 1 Numérateur	Données du rapport 6 Dénominateur		
	Trimestre	Cible (%)	Date d'extraction des données	Résultat temporaire	Écart	Date d'extraction des données	Résultat permanent	Écart	Données permanentes	Population admissible 2015	7 890 355	
% de la population inscrite auprès d'un médecin de famille	30-juin-15	68,0%	03-sept-15	69,4%	1,4%	15-oct-15	69,4%	1,4%	5 479 768	Population admissible 2016	7 900 479	
	30-sept-15	68,0%	02-nov-15	69,8%	1,8%	15-janv-16	69,6%	1,6%	5 507 303	Population admissible 2017	7 919 679	
	31-déc-15	71,0%	15-janv-16	70,6%	-0,4%	15-avr-16	70,6%	-0,4%	5 567 721			
	31-mars-16	71,0%	15-avr-16	71,2%	0,2%	15-juil-16	71,3%	0,3%	5 623 544	Population admissible 2018	7 984 058	
	30-juin-16	74,0%	15-juil-16	72,1%	-1,9%	25-oct-16	72,1%	-1,9%	5 695 748			
	30-sept-16	74,0%	25-oct-16	73,0%	-1,0%	15-janv-17	73,0%	-1,0%	5 766 434	Population admissible 2019	8 041 926	
	31-déc-16	77,0%	15-janv-17	74,4%	-2,6%	24-avr-17	74,4%	-2,6%	5 878 427			
	31-mars-17	77,0%	24-avr-17	75,4%	-1,6%	20-juil-17	75,4%	-1,6%	5 971 834	Population admissible 2020	8 159 339	
	30-juin-17	80,0%	20-juil-17	76,7%	-3,3%	27-oct-17	76,7%	-3,3%	6 071 892			
	30-sept-17	80,0%	27-oct-17	77,8%	-2,2%	15-janv-18	77,9%	-2,1%	6 160 656	Population admissible 2021	8 192 296	
	31-déc-17	85,0%	15-janv-18	79,4%	-5,6%	24-avr-18	79,4%	-5,6%	6 286 054			
	31-mars-18	85,0%	24-avr-18	79,6%	-5,4%	18-juil-18	79,5%	-5,5%	6 343 439	Population admissible 2022	8 282 041	
	30-juin-18	85,0%	18-juil-18	79,7%	-5,3%	25-oct-18	79,6%	-5,4%	6 354 520			
	30-sept-18	85,0%	24-oct-18	80,1%	-4,9%	16-janv-19	80,1%	-4,9%	6 393 671			
	31-déc-18	85,0%	16-janv-19	81,0%	-4,0%	06-mai-19	80,9%	-4,1%	6 455 853			
	31-mars-19	85,0%	03-mai-19	80,7%	-4,3%	18-juil-19	80,7%	-4,3%	6 487 843			
	30-juin-19	85,0%	18-juil-19	81,1%	-3,9%	22-oct-19	80,9%	-4,1%	6 506 253			
	30-sept-19	85,0%	22-oct-19	81,4%	-3,6%	30-janv-20	81,3%	-3,8%	6 533 784			
	31-déc-19	85,0%	30-janv-20	82,0%	-3,0%	29-avr-20	82,0%	-3,0%	6 595 048			
	31-mars-20	85,0%	29-avr-20	81,2%	-3,8%	18-août-20	81,0%	-4,0%	6 608 674			
	30-juin-20	85,0%	18-août-20	81,0%	-4,1%	17-nov-20	80,8%	-4,2%	6 592 671			
	30-sept-20	85,0%	26-oct-20	81,1%	-3,9%	29-janv-21	81,0%	-4,0%	6 606 523			
	31-déc-20	85,0%	29-janv-21	81,3%	-3,7%	05-avr-21	81,2%	-3,9%	6 621 229			
	31-mars-21	85,0%	05-avr-21	80,8%	-4,2%	08-sept-21	80,7%	-4,3%	6 611 684			
	30-juin-21	85,0%	08-sept-21	80,4%	-4,6%	03-nov-21	80,3%	-4,7%	6 580 672			
	30-sept-21	85,0%	03-nov-21	80,1%	-5,0%	25-janv-22	79,9%	-5,1%	6 545 407			
	31-déc-21	85,0%	25-janv-22	80,1%	-4,9%	04-mai-22	79,8%	-5,2%	6 540 082			
	31-mars-22	85,0%	04-mai-22	78,3%	-6,7%	01-août-22	78,1%	-6,9%	6 469 895			
	30-juin-22	85,0%	01-août-22	77,8%	-7,2%	02-nov-22	77,7%	-7,3%	6 432 013			
	30-sept-22	85,0%	02-nov-22	77,3%	-7,7%	24-janv-23	77,1%	-7,9%	6 385 271			
	31-déc-22	85,0%	24-janv-23	76,8%	-8,2%				6362660*			



Taux d'assiduité

			Suivi de l'indicateur en % Données temporaires			Suivi de l'indicateur en % Données permanentes		
	Trimestre	Cible(%)	Date d'extraction des données	Résultat temporaire	Écart	Date d'extraction des données	Résultat permanent	Écart
Tx assiduité provincial	30-juin-15	68,0%	03-sept-15	76,8%	8,8%	15-oct-15	77,1%	9,1%
	30-sept-15	68,0%	02-nov-15	77,3%	9,3%	15-janv-16	77,0%	9,0%
	31-déc-15	70,0%	15-janv-16	77,1%	7,1%	15-avr-16	78,1%	8,1%
	31-mars-16	70,0%	15-avr-16	77,9%	7,9%	15-juil-16	78,2%	8,2%
	30-juin-16	72,0%	15-juil-16	78,4%	6,4%	24-oct-16	78,6%	6,6%
	30-sept-16	72,0%	24-oct-16	79,1%	7,1%	15-janv-17	79,3%	7,3%
	31-déc-16	74,0%	15-janv-17	79,9%	5,9%	24-avr-17	80,6%	6,6%
	31-mars-17	74,0%	24-avr-17	81,0%	7,0%	18-juil-17	81,3%	7,3%
	30-juin-17	76,0%	18-juil-17	81,6%	5,6%	27-oct-17	82,8%	6,8%
	30-sept-17	76,0%	27-oct-17	83,1%	7,1%	15-janv-18	83,3%	7,3%
	31-déc-17	80,0%	15-janv-18	83,5%	3,5%	24-avr-18	83,6%	3,6%
	31-mars-18	80,0%	24-avr-18	83,9%	3,9%	18-juil-18	84,0%	4,0%
	30-juin-18	80,0%	18-juil-18	84,1%	4,1%	24-oct-18	84,2%	4,2%
	30-sept-18	80,0%	24-oct-18	84,3%	4,3%	16-janv-19	84,4%	4,4%
	31-déc-18	80,0%	16-janv-19	84,4%	4,4%	06-mai-19	84,5%	4,5%
	31-mars-19	80,0%	16-mai-19	84,6%	4,6%	18-juil-19	84,7%	4,7%
	30-juin-19	80,0%	18-juil-19	84,7%	4,7%	22-oct-19	84,9%	4,9%
	30-sept-19	80,0%	22-oct-19	85,0%	5,0%	30-janv-20	85,1%	5,1%
	31-déc-19	80,0%	30-janv-20	85,2%	5,2%	29-avr-20	85,3%	5,3%
	31-mars-20	80,0%	29-avr-20	85,3%	5,3%	18-août-20	85,4%	5,4%
	30-juin-20	80,0%	18-août-20	84,9%	4,9%	17-oct-20	84,9%	4,9%
	30-sept-20	80,0%	26-oct-20	84,7%	4,7%	29-janv-21	84,8%	4,8%
	31-déc-20	80,0%	29-janv-21	84,4%	4,4%	04-mai-21	84,6%	4,6%
	31-mars-21	80,0%	04-mai-21	84,5%	4,5%	19-août-21	84,6%	4,6%
	30-juin-21	80,0%	19-août-21	85,3%	5,3%	03-nov-21	85,4%	5,4%
	30-sept-21	80,0%	03-nov-21	85,7%	5,7%	24-janv-22	85,9%	5,9%
	31-déc-21	80,0%	24-janv-22	86,3%	6,3%	03-mai-22	86,4%	6,4%
	31-mars-22	80,0%	03-mai-22	86,6%	6,6%	02-août-22	86,7%	6,7%
	30-juin-22	80,0%	02-août-22	86,8%	6,8%	02-nov-22	87,0%	7,0%
	30-sept-22	80,0%	02-nov-22	87,0%	7,0%	24-janv-23	87,9%	7,9%
	31-déc-22	80,0%	24-janv-23	88,3%	8,3%			

NOTE : Le résultat temporaire pour le trimestre du 30 juin 2015 correspond à la période du 1er juin 2014 au 31 mai 2015. Le taux d'assiduité provincial à ce moment était disponible seulement en date du 1er juin 2015.

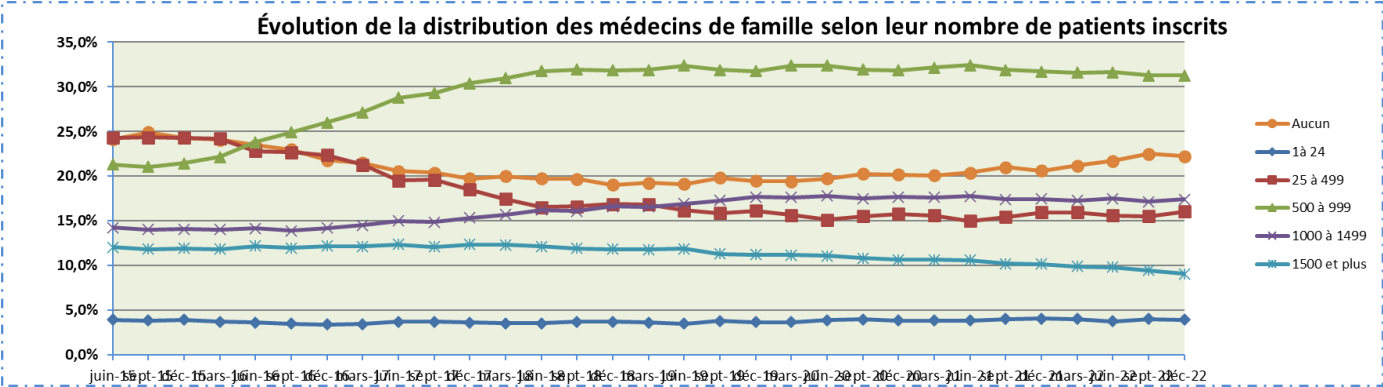


Nouvelles inscriptions et désinscriptions à un médecin de famille													
		Suivi de l'indicateur par période mensuelle (date d'extraction de la donnée)											
		<i>Avril 2019 2019-07-18</i>	<i>Mai 2019 2019-07-18</i>	<i>Juin 2019 2019-07-19</i>	<i>Juillet 2019 2019-10-22</i>	<i>Août 2019 2019-10-22</i>	<i>Septembre 2019 2019-10-22</i>	<i>Octobre 2019 2020-01-30</i>	<i>Novembre 2019 2020-01-30</i>	<i>Décembre 2019 2020-01-30</i>	<i>Janvier 2020 2020-04-29</i>	<i>Février 2020 2020-04-29</i>	<i>Mars 2020 2020-04-29</i>
Nombre de personnes assurées nouvellement inscrites durant la période		29 148	28 588	23 734	31 900	28 792	36 133	38 005	34 493	37 895	31 537	28 689	22 897
Nombre de personnes dont l'inscription a pris fin durant la période	Déménagement/ Départ/Décès/Volontaire (personne assurée seulement)	6 566	5 556	4 413	8 320	7 311	4 904	10 191	8 829	4 444	10 516	7 643	2 750
	Changement médecin de famille (décès du médecin, dissolution du GMF, fin d'adhésion du médecin au GMF, etc.)	2 967	3 506	4 814	5 764	5 365	5 229	4 727	2 908	2 320	3 914	3 162	3 467
	Changement de pratique (cessation de prise en charge, changement significatif de lieu de pratique, modification de la pratique)	18 157	2 951	4 017	12 978	8 339	4 278	7 208	5 063	2 850	15 530	4 698	6 351
	Total :	27 690	12 013	13 244	27 062	21 015	14 411	22 126	16 800	9 614	29 960	15 503	12 568
Ajout (diminution) net* de personnes inscrites à un médecin de famille durant la période		(3 834)	16 636	12 554	(11 392)	12 130	25 059	9 693	21 457	19 312	3 676	11 585	11 267
		Suivi de l'indicateur par période mensuelle (date d'extraction de la donnée)											
		<i>Avril 2020 2020-08-18</i>	<i>Mai 2020 2020-08-18</i>	<i>Juin 2020 2020-08-18</i>	<i>Juillet 2020 2020-11-17</i>	<i>Août 2020 2020-11-17</i>	<i>Septembre 2020 2020-11-17</i>	<i>Octobre 2020 2021- 01-29</i>	<i>Novembre 2020 2021-01-29</i>	<i>Décembre 2020 2021-01-29</i>	<i>Janvier 2021 2021-05-04</i>	<i>Février 2021 2021-05-04</i>	<i>Mars 2021 2021-05-04</i>
Nombre de personnes assurées nouvellement inscrites durant la période		13 100	16 015	22 517	23 335	23 870	25 573	30 774	29 262	21 189	25 719	23 855	23 060
Nombre de personnes dont l'inscription a pris fin durant la période	Déménagement/ Départ/Décès/Volontaire (personne assurée seulement)	7 927	7 730	5 949	7 512	7 867	7 391	8 449	8 323	4 013	9 575	7 385	7 222
	Changement médecin de famille (décès du médecin, dissolution du GMF, fin d'adhésion du médecin au GMF, etc.)	3 354	4 616	3 848	2 134	3 671	4 888	7 842	6 056	3 804	7 550	2 671	3 198
	Changement de pratique (cessation de prise en charge, changement significatif de lieu de pratique, modification de la pratique)	9 200	7 720	9 384	11 105	4 590	5 358	1 834	5 612	9 563	20 240	11 232	10 785
	Total :	20 481	20 066	19 181	20 751	16 128	17 637	18 125	19 991	17 380	37 365	21 288	21 205
Ajout (diminution) net* de personnes inscrites à un médecin de famille durant la période		(10 554)	317	6 767	(13 471)	10 540	10 046	6 171	9 835	8 288	(33 084)	3 510	11 030

		Suivi de l'indicateur par période mensuelle (date d'extraction de la donnée)											
		Avril 2021 2021-09-08	Mai 2021 2021-09-08	Juin 2021 2021-09-08	Juillet 2021 2021-11-03	Aôut 2021 2021-11-03	Septembre 2021 2021-11-03	Octobre 2021 2022-01-25	Novembre 2021 2022-01-25	Décembre 2021 2022-01-25	Janvier 2022 2022-05-04	Février 2022 2022-05-04	Mars 2022 2022-05-04
Nombre de personnes assurées nouvellement inscrites durant la période		22 582	20 789	19 290	18 225	21 220	25 023	25 272	30 153	22 237	24 956	24 724	27 282
Nombre de personnes dont l'inscription a pris fin durant la période	Déménagement/ Départ/Décès/Volontaire (personne assurée seulement)	8 487	8 700	6 909	7 895	7 796	6 233	8 567	8 059	4 122	10 692	8 390	7 233
	Changement médecin de famille (décès du médecin, dissolution du GMF, fin d'adhésion du médecin au GMF, etc.)	6 186	5 293	6 990	2 755	6 345	4 635	8 222	4 916	3 260	3 941	5 975	5 148
	Changement de pratique (cessation de prise en charge, changement significatif de lieu de pratique, modification de la pratique)	25 075	11 355	18 227	26 356	12 241	8 072	17 328	9 768	5 537	51 519	15 614	22 309
	Total :	39 748	25 348	32 126	37 006	26 382	18 940	34 117	22 743	12 919	66 152	29 979	34 690
Ajout (diminution) net* de personnes inscrites à un médecin de famille durant la période		(29 096)	2 782	(7 953)	(33 938)	(5 525)	5 412	(18 233)	8 746	12 370	(65 443)	(3 739)	(7 577)
		Suivi de l'indicateur par période mensuelle (date d'extraction de la donnée)											
		Avril 2022 2022-08-01	Mai 2022 2022-08-01	Juin 2022 2022-08-01	Juillet 2022 2022-11-02	Août 2022 2022-11-02	Septembre 2022 2022-11-02	Octobre 2022 2023-01-23	Novembre 2022 2023-01-23	Décembre 2022 2023-01-23			
Nombre de personnes assurées nouvellement inscrites durant la période		28 311	24 646	21 891	20 576	19 227	24 849	26 992	29 138	21 970			
Nombre de personnes dont l'inscription a pris fin durant la période	Déménagement/ Départ/Décès/Volontaire (personne assurée seulement)	8 039	8 866	6 891	8 966	9 666	7 799	11 402	9 001	5 266			
	Changement médecin de famille (décès du médecin, dissolution du GMF, fin d'adhésion du médecin au GMF, etc.)	5 776	6 550	5 831	2 256	2 650	4 934	3 756	4 171	2 706			
	Changement de pratique (cessation de prise en charge, changement significatif de lieu de pratique, modification de la pratique)	23 805	17 351	19 192	29 168	8 941	9 098	10 239	9 885	5 734			
	Total :	37 620	32 767	31 914	40 390	21 257	21 831	25 397	23 057	13 706	-	-	-
Ajout (diminution) net* de personnes inscrites à un médecin de famille durant la période		(34 348)	(2 121)	(5 452)	(41 718)	(3 065)	1 250	(45 918)	8 182	2 022			

Distribution des médecins de famille selon leur nombre de patients inscrits

			Suivi de l'indicateur en nombre et en % de médecins de famille par strate de patients inscrits (excluant les médecins de famille rémunérés uniquement à vacation)						
	Trimestre	Date d'extraction des données	0 patient inscrit	1 - 24 patients inscrits	25 - 499 patients inscrits	500 - 999 patients inscrits	1000 - 1499 patients inscrits	1500 patients inscrits et plus	Total
Distribution des médecins de famille selon leur nombre de patients inscrits	30-juin-15	08-sept-15	2 025 24,1%	331 3,9%	2 040 24,3%	1 787 21,3%	1 195 14,2%	1 010 12,0%	8 388
	30-sept-15	02-nov-15	2 135 24,9%	330 3,9%	2 086 24,3%	1 803 21,0%	1 202 14,0%	1 015 11,8%	8 571
	31-déc-15	15-janv-16	2 089 24,3%	339 3,9%	2 090 24,3%	1 843 21,4%	1 210 14,1%	1 023 11,9%	8 594
	31-mars-16	15-avr-16	2 070 24,1%	318 3,7%	2 082 24,2%	1 905 22,2%	1 206 14,0%	1 019 11,8%	8 600
	30-juin-16	15-juil-16	2 003 23,4%	309 3,6%	1 947 22,8%	2 035 23,8%	1 208 14,1%	1 040 12,2%	8 542
	30-sept-16	24-oct-16	1 996 23,0%	305 3,5%	1 971 22,7%	2 166 24,9%	1 209 13,9%	1 040 12,0%	8 687
	31-déc-16	15-janv-17	1 890 21,8%	296 3,4%	1 938 22,4%	2 252 26,0%	1 231 14,2%	1 054 12,2%	8 661
	31-mars-17	24-avr-17	1 865 21,5%	300 3,5%	1 845 21,3%	2 354 27,1%	1 257 14,5%	1 053 12,1%	8 674
	30-juin-17	18-juil-17	1 767 20,6%	319 3,7%	1 677 19,5%	2 476 28,8%	1 290 15,0%	1 061 12,4%	8 590
	30-sept-17	27-oct-17	1 793 20,4%	326 3,7%	1 723 19,6%	2 577 29,3%	1 308 14,9%	1 064 12,1%	8 791
	31-déc-17	15-janv-18	1 741 19,8%	319 3,6%	1 633 18,5%	2 679 30,4%	1 351 15,3%	1 091 12,4%	8 814
	31-mars-18	24-avr-18	1 766 20,0%	312 3,5%	1 541 17,5%	2 733 31,0%	1 386 15,7%	1 085 12,3%	8 823
	30-juin-18	18-juil-18	1 724 19,7%	309 3,5%	1 445 16,6%	2 774 31,8%	1 417 16,2%	1 062 12,2%	8 731
	30-sept-18	24-oct-18	1 751 19,7%	330 3,7%	1 475 16,6%	2 839 32,0%	1 428 16,1%	1 060 11,9%	8 883
	31-déc-18	16-janv-19	1 697 19,0%	332 3,7%	1 506 16,9%	2 839 31,9%	1 483 16,6%	1 056 11,8%	8 913
	31-mars-19	06-mai-19	1 724 19,2%	325 3,6%	1 510 16,8%	2 859 31,9%	1 486 16,6%	1 058 11,8%	8 962
	30-juin-19	18-juil-19	1 701 19,1%	312 3,5%	1 439 16,2%	2 878 32,4%	1 505 16,9%	1 055 11,9%	8 890
	30-sept-19	22-oct-19	1 803 19,8%	347 3,8%	1 444 15,9%	2 897 31,9%	1 569 17,3%	1 026 11,3%	9 086
	31-déc-19	30-janv-20	1 781 19,5%	337 3,7%	1 474 16,1%	2 903 31,8%	1 614 17,7%	1 027 11,2%	9 136
	31-mars-20	29-avr-20	1 776 19,4%	337 3,7%	1 432 15,7%	2 958 32,4%	1 610 17,6%	1 022 11,2%	9 135
	30-juin-20	18-août-20	1 796 19,7%	355 3,9%	1 377 15,1%	2 948 32,4%	1 623 17,8%	1 008 11,1%	9 107
	30-sept-20	17-nov-20	1 877 20,3%	367 4,0%	1 439 15,5%	2 960 31,9%	1 623 17,5%	1 002 10,8%	9 268
	31-déc-20	29-janv-21	1 881 20,2%	358 3,8%	1 472 15,8%	2 971 31,9%	1 647 17,7%	991 10,6%	9 320
	31-mars-21	04-mai-21	1 861 20,1%	354 3,8%	1 447 15,6%	2 979 32,2%	1 631 17,6%	988 10,7%	9 260
	30-juin-21	19-août-21	1 878 20,4%	355 3,9%	1 380 15,0%	2 988 32,4%	1 635 17,7%	976 10,6%	9 212
	30-sept-21	03-nov-21	1 971 21,0%	375 4,0%	1 447 15,4%	2 992 31,9%	1 632 17,4%	958 10,2%	9 375
	31-déc-21	24-janv-22	1 935 20,6%	381 4,1%	1 499 16,0%	2 979 31,7%	1 638 17,5%	954 10,2%	9 386
	31-mars-22	04-mai-22	1 986 21,2%	378 4,0%	1 497 16,0%	2 959 31,6%	1 620 17,3%	926 9,9%	9 366
	30-juin-22	02-août-22	2 017 21,7%	350 3,8%	1 450 15,6%	2 941 31,6%	1 627 17,5%	912 9,8%	9 297
	30-sept-22	31-oct-22	2 128 22,5%	382 4,0%	1 466 15,5%	2 959 31,3%	1 623 17,2%	895 9,5%	9 453
	31-déc-22	23-janv-23	2 101 22,2%	372 3,9%	1 518 16,1%	2 955 31,3%	1 647 17,4%	857 9,1%	9 450



Personnes en attente d'inscription à un médecin de famille (Guichet d'accès)

		Suivi de l'indicateur en nombre de patients et en % par rapport au total de patients en attente (selon le système GACO)						
	Trimestre	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3	Priorité 4	Priorité 5	En attente de priorisation	Total
Nombre de patients inscrits au guichet d'accès et en attente de référence	30-juin-15	1 486	29 370	3 163	104 516	177 206	34 323	420 064
		0,4%	7,0%	17,4%	24,9%	42,2%	8,2%	
	30-sept-15	1 480	31 106	78 366	108 758	186 732	42 255	448 697
		0,3%	6,9%	17,5%	24,2%	41,6%	9,4%	
	31-déc-15	1 306	31 279	82 886	114 311	193 022	37 039	459 843
		0,3%	6,8%	18,0%	24,9%	42,0%	8,1%	

		Suivi de l'indicateur en nombre de patients et en % par rapport au total de patients en attente (selon le système GAMF)							
	Trimestre	A	B	C	D	E	ABC	DE	Total
Nombre de patients enregistrés au guichet d'accès et en attente d'inscription à un médecin de famille	31-mars-2016*	11 064 3,1%	41 234 11,5%	75 944 21,1%	80 038 22,3%	150 868 42,0%	128 242 35,7%	230 906 64,3%	359 148
	30-juin-16	12 099 2,5%	49 019 10,3%	101 459 21,4%	110 150 23,2%	202 114 42,6%	162 577 34,2%	312 264 65,8%	474 841
	30-sept-16	7 229 1,5%	42 400 8,7%	107 416 22,0%	113 142 23,1%	218 904 44,8%	157 045 32,1%	332 046 67,9%	489 091
	31-déc-16	5 630 85,0%	43 481 8,8%	103 531 20,9%	112 359 22,7%	229 425 46,4%	152 642 30,9%	341 784 69,1%	494 426
	31-mars-17	4 953 85,0%	29 111 6,0%	103 521 21,4%	109 057 22,5%	238 053 49,1%	137 585 28,4%	347 110 71,6%	484 695
	30-juin-17	4 241 0,9%	23 078 5,0%	97 542 21,2%	101 771 22,1%	234 381 50,8%	124 861 27,1%	336 152 72,9%	461 013
	30-sept-17	3 978 0,9%	19 414 4,4%	94 771 21,3%	94 805 21,3%	231 267 52,1%	118 163 26,6%	326 072 73,4%	444 235
	31-déc-17	4 005 0,9%	16 822 3,9%	92 953 21,3%	88 013 20,2%	234 118 53,7%	113 780 26,1%	322 131 73,9%	435 911
	31-mars-18	3 432 0,8%	14 456 3,4%	95 080 22,2%	81 987 19,2%	233 088 54,5%	112 968 26,4%	315 075 73,6%	428 043
	30-juin-18	3 872 0,9%	13 851 3,1%	107 860 23,9%	84 751 18,8%	241 236 53,4%	125 583 27,8%	325 987 72,2%	451 570
	30-sept-18	4 041 0,8%	13 482 2,8%	120 611 24,7%	90 354 18,5%	259 757 53,2%	138 134 28,3%	350 111 71,7%	488 245
	31-déc-18	4 212 0,8%	13 120 2,6%	127 078 25,2%	91 830 18,2%	268 159 53,2%	144 410 28,6%	359 989 71,4%	504 399
	31-mars-19	4 108 0,8%	13 981 2,6%	140 868 26,0%	97 912 18,1%	284 166 52,5%	158 957 29,4%	382 078 70,6%	541 035
	30-juin-19	4 681 0,8%	15 089 2,6%	158 602 27,4%	103 388 17,9%	296 648 51,3%	178 372 30,8%	400 036 69,2%	578 408
	30-sept-19	4 391 0,7%	15 168 2,6%	164 112 27,8%	105 017 17,8%	302 207 51,1%	183 671 31,1%	407 224 68,9%	590 895
	31-déc-19	4 442 0,7%	15 201 2,5%	165 594 27,7%	106 286 17,8%	305 961 51,2%	185 237 31,0%	412 247 69,0%	597 484
	31-mars-20	4 745 0,8%	15 690 2,5%	178 301 28,3%	113 208 17,9%	318 778 50,5%	198 736 31,5%	431 986 68,5%	630 722
	30-juin-20	4 906 0,8%	16 770 2,6%	184 479 28,6%	114 838 17,8%	324 664 50,3%	206 155 31,9%	439 502 68,1%	645 657
	30-sept-20	4 798 0,7%	17 440 2,6%	192 577 28,8%	117 730 17,6%	336 073 50,3%	214 815 32,1%	453 803 67,9%	668 618
	31-déc-20	4 811 0,7%	18 651 2,7%	204 760 29,5%	120 810 17,4%	345 726 49,8%	228 222 32,8%	466 536 67,2%	694 758
	31-mars-21	5 229 0,7%	19 761 2,7%	224 988 30,3%	128 544 17,3%	364 565 49,1%	249 978 33,6%	493 109 66,4%	743 087
	30-juin-21	5 981 0,7%	21 572 2,7%	250 815 31,2%	137 842 17,1%	388 673 48,3%	278 368 34,6%	526 515 65,4%	804 883
	30-sept-21	6 453 0,7%	23 024 2,6%	278 893 31,8%	148 383 16,9%	420 089 47,9%	308 370 35,2%	568 472 64,8%	876 842
	31-déc-21	6 547 0,7%	24 656 2,6%	307 771 32,6%	159 223 16,9%	445 280 47,2%	338 974 35,9%	604 503 64,1%	943 477
	31-mars-22	6 983 0,7%	24 980 2,5%	338 609 33,4%	170 896 16,8%	473 116 46,6%	370 572 36,5%	644 012 63,5%	1 014 584
	30-juin-22	8 465 0,8%	27 600 2,5%	370 422 34,1%	193 385 17,8%	486 920 44,8%	406 487 37,4%	680 305 62,6%	1 086 792
	30-sept-22	5 105 0,6%	14 616 1,7%	273 681 31,9%	152 297 17,7%	413 526 48,1%	293 402 34,1%	565 823 65,9%	859 225
	31-déc-22	4 478 0,6%	12 260 1,6%	253 288 32,6%	130 647 16,8%	376 181 48,4%	270 026 34,8%	506 828 65,2%	776 854

* Données au 11 avril 2016, soit lors de la première journée d'opération du nouveau système du GAMF.

**Nombre de patients enregistrés au guichet d'accès et en attente d'inscription à un médecin de famille, par CISSS ou CIUSSS
en date du 31 décembre 2022**

	Suivi de l'indicateur en nombre de patients (selon le système GAMF)							
CISSS ou CIUSSS	A	B	C	D	E	ABC	DE	Total
% de la population inscrite auprès d'un médecin de famille	47	70	2 404	767	5 310	2 521	6 077	8 598
CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean	124	73	8 920	2 133	5 633	9 117	7 766	16 883
CIUSSS de la Capitale-Nationale	611	1 399	25 406	11 955	39 267	27 416	51 222	78 638
CIUSSS de la Mauricie-Centre-du-Québec	375	769	21 423	5 177	18 204	22 567	23 381	45 948
CIUSSS de l'Estrie	454	1 175	21 924	9 949	35 204	23 553	45 153	68 706
CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal	180	388	6 575	4 332	11 753	7 143	16 085	23 228
CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal	63	93	3 903	5 097	16 111	4 059	21 208	25 267
CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal	297	717	3 704	5 695	18 246	4 718	23 941	28 659
CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal	25	43	4 077	4 887	10 416	4 145	15 303	19 448
CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal	25	14	10 861	13 367	24 906	10 900	38 273	49 173
CISSS de l'Outaouais	70	75	2 668	3 349	16 600	2 813	19 949	22 762
CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue	76	164	2 972	1 539	5 228	3 212	6 767	9 979
CISSS de la Côte-Nord	166	555	3 871	1 489	3 804	4 592	5 293	9 885
Nord-du-Québec	3	7	368	144	434	378	578	956
CISSS de la Gaspésie	140	328	2 744	1 039	1 815	3 212	2 854	6 066
CISSS des Îles	14	15	481	118	357	510	475	985
CISSS de Chaudière-Appalaches	55	77	21 203	9 145	29 710	21 335	38 855	60 190
CISSS de Laval	78	335	3 083	1 433	4 077	3 496	5 510	9 006
CISSS de Lanaudière	219	420	20 962	6 834	23 425	21 601	30 259	51 860
CISSS des Laurentides	468	2 951	32 696	13 028	39 131	36 115	52 159	88 274
CISSS de Montérégie-Centre	318	1 701	15 339	10 465	21 714	17 358	32 179	49 537
CISSS de Montérégie-Est	496	572	30 765	13 855	30 932	31 833	44 787	76 620
CISSS de Montérégie-Ouest	174	319	6 939	4 850	13 904	7 432	18 754	26 186
Total	4 478	12 260	253 288	130 647	376 181	270 026	506 828	776 854

Délai d'attente des patients enregistrés au guichet d'accès pour la clientèle sans médecin de famille

		Suivi de l'indicateur en jours (selon le système GACO)							
	Trimestre	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3	Priorité 4	Priorité 5	En attente de priorisation	Délai moyen	
% de la population inscrite auprès d'un médecin de famille	30-juin-15	318	460	435	513	578	188	496	
	30-sept-15	341	484	461	544	597	191	514	
	31-déc-15	365	501	470	557	607	197	529	

		Suivi de l'indicateur en jours (selon le système GAMF)									
	Trimestre	A	B	C	D	E	ABC	Nbre ABC > 30 jours	DE	Nbre de DE > 90 jours	Délai moyen total
Délai moyen d'attente des patients enregistrés au guichet d'accès et non inscrits à un médecin de famille	31-mars-2016*	429	487	435	551	563	451	127 763	559	212 637	520
	30-juin-16	426	492	393	475	463	425	154 965	467	227 764	453
	30-sept-16	450	549	414	493	476	452	149 549	482	286 661	472
	31-déc-16	444	598	427	517	479	470	138 849	492	295 425	485
	31-mars-17	197	293	230	259	250	242	126 952	253	289 262	250
	30-juin-17	186	337	251	297	290	265	114 033	292	282 397	285
	30-sept-17	186	361	262	322	317	276	106 979	318	269 026	307
	31-déc-17	197	391	270	332	317	285	104 613	321	249 570	312
	31-mars-18	176	382	253	330	319	267	100 108	322	245 979	307
	30-juin-18	167	393	259	345	346	271	113 613	346	271 407	325
	30-sept-18	188	410	279	367	370	289	126 619	369	293 499	347
	31-déc-18	193	401	295	380	393	302	134 698	389	303 432	364
	31-mars-19	199	390	304	389	409	309	144 300	404	320 136	376
	30-juin-19	204	387	318	413	440	321	164 801	433	347 686	398
	30-sept-19	227	408	346	435	467	348	171 924	459	355 583	425
	31-déc-19	240	418	366	452	486	367	174 952	477	358 234	443
	31-mars-20	225	412	371	442	494	371	186 355	480	367 551	446
	30-juin-20	252	427	413	486	545	410	195 308	529	406 672	491
	30-sept-20	262	440	434	507	573	431	200 646	556	404 913	516
	31-déc-20	273	448	444	525	596	441	214 839	577	414 730	533
	31-mars-21	271	458	444	529	604	441	230 864	584	428 847	536
	30-juin-21	266	461	450	543	617	447	260 985	598	463 186	546
	30-sept-21	274	473	460	552	623	457	287 846	605	496 649	553
	31-déc-21	278	474	466	555	628	463	321 718	609	525 882	556
	31-mars-22	269	494	471	557	632	469	346 833	612	563 473	560
	30-juin-22	261	485	481	530	643	477	382 490	611	590 377	561
	30-sept-22	281	502	504	544	656	499	272 053	625	487 853	578
	31-déc-22	299	511	531	559	666	525	254 239	636	427 150	594

* Données au 11 avril 2016, soit lors de la première journée d'opération du nouveau système du GAMF.

**

Suivi de l'indicateur en jours (selon le système GACO)								
	Trimestre	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3	Priorité 4	Priorité 5	En attente de priorisation	Délai moyen
Délai moyen d'attente des patients provenant du guichet d'accès et <u>référés</u>	30-juin-15	105	203	364	503	530	N/D	392
	30-sept-15	107	214	371	526	565	N/D	413
	31-déc-15	111	221	379	541	580	N/D	423
	31-mars-16	115	232	384	547	590	N/D	430

Suivi de l'indicateur en jours (selon le système GAMF)											
	Trimestre	A	B	C	D	E	ABC	Nbre ABC > 30 jours	DE	Nbre de DE > 90 jours	Délai moyen total
Délai moyen d'attente des patients enregistrés au guichet d'accès et inscrits à un médecin de famille	30-juin-16	408	516	417	557	540	444	16 542	547	15 924	498
	30-sept-16	407	523	402	555	539	435	41 726	546	41 449	493
	31-déc-16	404	535	415	565	549	444	70 801	556	75 548	505
	31-mars-17	116	150	144	161	161	143	91 974	161	94 571	153
	30-juin-17	117	176	171	195	197	168	124 164	196	139 488	184
	30-sept-17	120	197	192	226	232	187	154 983	230	187 481	212
	31-déc-17	125	215	208	253	265	203	190 443	261	251 357	237
	31-mars-18	115	224	214	266	281	207	204 343	275	296 619	249
	30-juin-18	115	229	219	274	290	212	222 307	285	326 263	257
	30-sept-18	118	235	225	284	302	218	239 823	296	349 754	266
	31-déc-18	119	240	233	296	316	225	263 408	309	384 844	276
	31-mars-19	119	245	240	304	327	231	283 511	319	412 969	285
	30-juin-19	117	246	244	308	334	233	300 860	325	436 287	289
	30-sept-19	117	246	249	315	345	238	325 767	334	468 781	296
	31-déc-19	116	247	258	323	358	244	353 440	346	506 029	306
	31-mars-20	116	247	263	328	367	248	376 641	353	534 125	312
	30-juin-20	114	247	266	330	371	251	391 809	357	547 845	314
	30-sept-20	114	248	273	336	378	256	413 930	364	571 715	320
	31-déc-20	113	248	280	342	387	262	437 761	372	597 213	327
	31-mars-21	113	248	286	347	396	266	460 049	379	620 650	333
	30-juin-21	112	249	291	351	403	270	477 751	385	638 324	337
	30-sept-21	113	251	296	356	410	274	497 713	391	656 875	343
	31-déc-21	114	254	302	361	419	279	523 304	400	682 263	349
	31-mars-22	114	256	307	367	428	284	548 539	407	705 788	355
	30-juin-22	114	257	312	371	435	288	571 502	413	727 580	360
	30-sept-22	112	263	323	383	450	297	536 426	427	690 692	372
	31-déc-22	114	266	331	391	462	304	560 288	438	713 502	381

**

** À noter que la méthodologie a été modifiée en ce qui concerne les calculs des délais moyens d'attente, ce qui explique la grande différence comparativement aux résultats des délais au 31 décembre 2016 et précédemment. Auparavant, la méthodologie considérait le délai absolu qui prévalait dans SIGACO depuis l’inscription originale (2009). La nouvelle méthodologie prend plutôt en compte le délai d’attente pour une priorité de la demande. C’est une nouvelle notion qui permet de prendre en compte les variations de priorité depuis l’enregistrement de la demande jusqu’au moment de sa mesure. Cette méthodologie est aussi conforme à l'entente FMOQ-MSSS.

QUESTION NO 505

État de situation sur les frais accessoires.

RÉPONSE NO 505

Le 10 novembre 2015, la *Loi favorisant l'accès aux services de médecine de famille et de médecine spécialisée et modifiant diverses dispositions législatives en matière de procréation assistée* a été sanctionnée. La loi clarifie et renforce les interdictions concernant notamment les paiements pour des frais engagés aux fins de la dispensation d'un service assuré. Cette loi donne aussi au gouvernement le pouvoir habilitant de prescrire par règlement des cas et des conditions pour lesquels un paiement est autorisé. De plus, des dispositions transitoires prévoient le maintien des exceptions prévues aux ententes de rémunération jusqu'à l'adoption d'un règlement.

Le 7 décembre 2016, la *Loi visant à accroître les pouvoirs de la Régie de l'assurance maladie du Québec, à encadrer les pratiques commerciales en matière de médicament ainsi qu'à protéger l'accès aux services d'interruption volontaire de grossesse* a été sanctionnée. Cette loi qui vise à donner à la Régie de l'assurance maladie du Québec (Régie) des leviers pour faire respecter les lois dicte une approche totalement différente en ce qui concerne le remboursement des frais accessoires. En effet, la législation adoptée transforme l'approche réactive (la Régie ne pouvait agir sans une demande d'une personne assurée) en une approche proactive (lorsque la Régie a connaissance d'une situation, elle peut recouvrer la somme du professionnel et rembourser la personne assurée). Les délais pour demander un remboursement pour un paiement indu passent d'un an à cinq ans et des sanctions administratives pécuniaires de 15 % du montant reçu peuvent être imposées au professionnel concerné dans ce cas. Les amendes ont augmenté substantiellement et peuvent aller jusqu'à 150 000 \$.

Le 26 janvier 2017, un règlement intitulé *Règlement abolissant les frais accessoires liés à la dispensation d'un service assuré et régissant les frais de transport des échantillons biologiques* est entré en vigueur. Seuls des frais pour le transport des échantillons biologiques y sont autorisés. Entre autres, l'adoption de ce règlement a eu pour conséquence d'interdire la facturation des médicaments et substances anesthésiques utilisés lors de services assurés.

Des mesures d'information et de sensibilisation ont par la suite été mises en place auprès de la population et des professionnels de la santé et une approche progressive de redressement a été adoptée :

- Tenue de nombreuses rencontres avec les fédérations représentant les médecins pour convenir de mesures de contrôles ;
- Déploiement d'inspections à visée éducative ;
- Création d'une foire aux questions sur le site de la Régie concernant les frais accessoires en février 2018 ;

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

- Transmission de multiples infolettres à l'intention des médecins :
 - Infolettre 213 – 8 décembre 2016 : annonce des nouveaux pouvoirs de la Régie ;
 - Infolettre 346 – 7 février 2018 : foire aux questions disponible aux médecins afin de les informer sur les nouveaux paramètres d'application de la Loi concernant les frais facturés aux personnes assurées ;
 - Infolettres 378 – 1^{er} mars 2018 : Exercice des nouveaux pouvoirs de la Régie depuis 2016 en matière de frais facturés aux personnes assurées.

Malgré les mesures déployées, notamment de sensibilisation et d'information auprès des médecins, le taux de conformité lors d'inspection n'atteignait encore que 50 % en 2020. Les citoyens se retrouvent impuissants devant cette facturation qui constitue souvent un obstacle à l'accès aux services. La Régie reçoit annuellement près de 5 000 demandes de citoyens en lien avec la facturation de frais lors de services médicaux. Bien que ces demandes ne mènent pas toutes à un remboursement, elles démontrent l'impuissance et la difficulté à obtenir de l'information pour les citoyens. Cela traduit également leur incompréhension face ce qu'il est légitime de facturer et ce qui ne l'est pas.

Les amendes pénales prévues se veulent un moyen de dissuasion plus contraignant lorsque les autres mesures mises en place ont échoué. Parallèlement à la réalisation de contrôles de nature pénale, le secteur responsable du contrôle des frais facturés aux personnes assurées a mis sur pied des mesures visant à augmenter le taux de conformité des professionnels et cliniques dans le cadre des visites d'inspection :

- Remise d'un document à chaque visite visant à informer le professionnel du rôle de l'unité d'inspection de la Régie ;
- Intégration d'un avis de diligence raisonnable au rapport d'inspection lors de la constatation d'un premier manquement à la Loi. Les professionnels visés doivent ensuite fournir la preuve que les correctifs nécessaires ont été apportés ;
- Modification du rapport d'inspection visant à faciliter la compréhension par les professionnels inspectés.

Entre le 1^{er} avril 2022 et le 28 février 2023, 140 cliniques ont été inspectées, ce qui représente 954 professionnels de la santé ventilés entre 332 médecins spécialistes et 622 omnipraticiens. Parallèlement à l'unité d'inspection, une unité de traitement de la correspondance analyse les demandes de remboursement de frais facturés aux personnes assurées. Pour cette même période, 3 846 demandes ont été analysées. Des récupérations pour un montant total de 58 480 \$ ont été effectuées auprès des professionnels de la santé pour 133 de ces demandes (près de 3,5 %).

Par ailleurs, l'interdiction concernant les paiements pour des frais engagés aux fins de la dispensation d'un service assuré s'applique également aux pharmaciens. Depuis l'entrée en vigueur du règlement, le 26 janvier 2017, jusqu'au 28 février 2023, 363 demandes de remboursement ont été transmises à la Régie pour des frais facturés par des pharmaciens. Depuis 2017, la Régie n'a émis aucun remboursement, puisqu'il s'agissait de frais facturés légalement pour des services non assurés en pharmacie.

QUESTION NO 506

Liste des cliniques et laboratoires privés remboursés par la RAMQ au cours des trois dernières années, par région, avec le nom et l'adresse de chacun.

.....

RÉPONSE NO 506

La Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) ne rembourse pas les cliniques.

La RAMQ ne rembourse que des laboratoires privés d'orthèses-prothèses ou de produits pour lymphœdème détenant un permis du ministère de la Santé et des Services sociaux. La liste de ceux-ci se trouve aux pages suivantes.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

- 1) Laboratoires qui ne fournissent que des orthèses et/ou des prothèses
2) Laboratoires qui ne fournissent que des produits pour le lymphœdème

Région 01 - Bas-Saint-Laurent	Laboratoire D'Orthèses Marie-Claude Simoneau 223A Rue Lafontaine Rivière-Du-Loup (Québec) G5R 3A6
	Lab. Ortho. Nouvelle Génération Inc. (1) 102-176 Rue Rouleau Rimouski (Québec) G5L 8W1
	Ortho-Service (2330-2029 Québec Inc.) (1) 110-98 Rue Amyot Rivière-Du-Loup (Québec) G5R 3G3
Région 02 - Saguenay-Lac Saint-Jean	Clinique Orthèses Du Lac 80 Av Hudon Alma (Québec) G8B 0A4
	Clinique Orthèses Du Fjord Inc. 302 Rue Saint-Vallier Chicoutimi (Québec) G7H 4J1
	Idectro 201-390 Rue De La Rivière Ste-Hedwidge (Québec) G0W 2R0
	Orthèses Or Paire Inc. 101-3637 Boul. Harvey Jonquière (Québec) G7X 3B2
	Solution C.M. Inc. 330 Rue St-Vallier Chicoutimi (Québec) G7H 4J1
Région 03 - Capitale Nationale	Prothèses-Orthèses La Capitale Inc. (1) 220-909 Boul. Pierre-Bertrand Québec (Québec) G1M 3R8
	Laboratoire Pouliot Inc. 2815 Ch. Des Quatre Bourgeois Québec (Québec) G1V1X8
	Komforto Clinique D'Orthèses Inc. 130-777 Boul. Lebourgneuf Québec (Québec) G2J 1C3
	Clinique Roy Boivin, Orthésistes Du Pied 130-990 Av. De Bourgogne Québec (Québec) G1W 0E8
	Savard Ortho Confort (2330-2029 Québec Inc.) 1350 Rue Cyrille-Duquet Québec (Québec) G1N 2E5
	Orthèses Bionick Québec (9228-7101 Québec Inc.)(1) 430-3165 Ch. Saint-Louis Québec (Québec) G1W 4R4
	Orthesia + 309-2789 Ch. Sainte-Foy Québec (Québec) G1V 1V9
	Clin. Orthèses Plantaires Maheux & Perreault 340 Rue Seigneuriale Local I Québec (Québec) G1C 3P9

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

Région 03 - Capitale Nationale	Collège Mérici (1) 755 Grande Allee O Québec (Québec) G1S 1C1
	Clinique Du Pied De Québec (1) 375 Rue Soumande Québec (Québec) G1M 1A5
	Orthèse Go Inc. 4660 Boul De L'Auvergne Québec (Québec) G2C 2B5
	Orthèses Bionick Québec (9460-1721 Québec Inc.) (1) 107-2750 Ch. Sainte-Foy Québec (Québec) G1V 1V6
	Laboratoire Orthobourg Inc. 5150 Boul Henri-Bourassa Québec (Québec) G1H 3A8
Région 04 - Mauricie Et Centre-Du-Québec	Orthocentre Québec Jean Benoit Inc. 103-4534 Boul. St-Joseph Drummondville (Québec) J2A 1B5
	9207-7056 Québec Inc. Posturopied 1425 Boul. St-Joseph Suite 2B Drummondville (Québec) J2C 2E5
	Les Cliniques Orthesium Inc. 102-1785 Boul. Du Carmel Trois-Rivières (Québec) G8Z 3R8
	Savard Ortho Confort (9260-9528 Québec Inc.) 400A-350 Rue Saint-Jean Drummondville (Québec) J2B 5L4
	Orthèses Bionick (9359-7599 Québec Inc.) 481 Boul. Des Bois-Francis S Victoriaville (Québec) G6P 4T3
	Orthèses Bionick (9425-9389 Québec Inc.) 103-3525 Boul. Saint-Joseph Drummondville (Québec) J2B 0H3
Région 05 – Estrie	Laboratoire Evo Inc. 360 Rue Galt E Sherbrooke (Québec) J1G 1X9
	Centre Orthopédique De Granby Inc. (2) 430 Rue Boivin Granby (Québec) J2G 2L1
	Laboratoire J.G. Langelier 205-45 Rue Saint-Patrice E Magog (Québec) J1X 1T5
	Orthèse-Prothèse Rive Sud Inc. 1169 12E Avenue N Sherbrooke (Québec) J1E 2T4
	Orthèse-Prothèse Memphrémagog 65 Rue Saint-Patrice E Magog (Québec) J1X 1T5
Région 06 - Montréal	9149-7362 Québec Inc. (Action Ortho Sante) 1560 Av. Dollard Lasalle (Québec) H8N 1T6

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L’ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d’opposition

Région 06 – Montréal	Orthosport Canada (1997) Inc. (1) 4051 Rue Ste-Catherine O Westmount (Québec) H3Z 3J8
	Laboratoire Bergeron 2540 Boul. Henri-Bourassa E Montréal (Québec) H2B 1V2
	J-E. Hanger De Montréal Inc. 5545 Rue St-Jacques Montréal (Québec) H4A 2E3
	Clinique Et Labo D'Orthèses J.B Inc. 2495 Rue Provost Lachine (Québec) H8S 1R1
	Actimed (9038-7911 Québec Inc.) 110-1605 Boul. Marcel-Laurin St-Laurent (Québec) H4R 0B7
	Slawner Ortho Ltee (1) 4980 Jean-Talon O Montréal (Québec) H4P 1W9
	Ortho Solution (1) 2171 Rue Fleury E Montréal (Québec) H2B 1J9
	Laboratoire Orthopédique Alfaro-Fortier Inc. 50-7272 Rue Maurice-Duplessis Rivière-Des-Prairies (Québec) H1E 6Z7
	Les Équipements Médecus Ltee (1) 100-2520 Boul. Saint-Joseph E Montréal (Québec) H1Y 2A2
	Ortho-Mobile (1) 6520 Av Chouinard Montréal (Québec) H1M1H6
	Centre Orthopédique H S (2863-4038 Québec Inc.) 3971 Boul. Lasalle Verdun (Québec) H4G 2A4
	Laboratoire Pierre Marchildon Inc. 10125 Boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H3L 2N5
	Clinique Et Labo D’Orthèses J.B. Inc. 2595 Rue Provost Lachine (Québec) H8S 1R1
	Orthèses Biomec S.E.N.C. (1) 4834 Av. Isabella Montréal (Québec) H3W 1S5
	Mon Med (9372-6008 Québec Inc.) (1) 4 Rue Canvin Kirkland (Québec) H9H 4S4
	Centre Orthomédic P&S (1984) Inc. 3842 Rue Jean-Talon E Montréal (Québec) H2A 1Y4
	Laboratoire Ortho. St-Laurent Inc. 1435 Rue Du Collège St-Laurent (Québec) H4L 2L5

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

Région 06 – Montréal	Appareils Orthopédiques B.B.G Inc. 5930 Rue Sherbrooke O Montréal (Québec) H4A 1X7
Région 07 - Outaouais	Les Orthèses Marc-Andre Catafard (1) 332 Rue Main Gatineau (Québec) J8P 5K3
	Orthèses Mj (1) 41 Rue Dumas Gatineau (Québec) J8Y 2N1
	Laboratoire Pro-Orthotek 665 Boul. De La Gappe Gatineau (Québec) J8T 8G1
	Les Orthèses V.R.A.M Inc. (1) 87 Boul. St-Raymond Gatineau (Québec) J8Y 1S6
Région 08 - Abitibi-Témiscamingue	Stéphanie Menard, Orthésiste 1-51 13E Rue Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5H6
	Orthèses Techn-O S.E.N.C. (1) 102-189 Av. Murdoch Rouyn-Noranda (Québec) J9X 1E3
Région 11 - Gaspésie-Îles-De-La-Madeleine	Ortho MI 587 Boul. Perron Maria (Québec) G0C 1Y0
Région 12 - Chaudière-Appalaches	Ortho+ Laboratoire Orthopédique Et Cordonnerie (1) 120-2055 Boul. Guillaume-Couture Lévis (Québec) G6W 2S5
	Clinique Piédestal (1) C.P. 9031, Succursale Ste-Foy Québec (Québec) G1V 4A8
	Chaussures Orthèses Audet Inc. B-1568 Route 277 Lac-Etchemin (Québec) G0R 1S0
	Equipied Orthese Prothese Inc. 145-1855 Rte Des Rivières Lévis (Québec) G7A 4X8
	Orthèses Novacorps Inc. 733 Boul. Vachon N Sainte-Marie (Québec) G6E 1M3
	Orthèse Et Prothèse De Beauce Inc. 543 90E Rue E St-Georges-De-Beauce (Québec) G5Y 3L1
	CEO Medic Beauce (9434-5196 Québec Inc.) 11040 1 ^{ère} Avenue Saint-Georges (Québec) G5Y 5S3
	Mon Orthésiste Inc. (1) 133 Rue Principale Saint-Apollinaire (Québec) G0S 2E0
	Clinique Et Lab Ortho. Appalaches (9069-0421 Québec Inc.) 58 Rue Notre-Dame O Thetford Mines (Québec) G6G 1J3

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

Région 12 - Chaudière-Appalaches	Orthèses Bionick (9137-0080 Québec Inc.) 140-5500 Boul. Guillaume-Couture Lévis (Québec) G6V4Z2
Région 13 - Laval	Biotonik Laboratoire Orthopédique (1) 910 Rue Drouin Laval (Québec) H7X 2X4
	Laboratoire D'Analyse Du Pied M.D. Inc. 240-1575 Boul. De L'Avenir Laval (Québec) H7S 2N5
	Kinatex Sports Physio Ste-Rose 4530 Av. De La Renaissance Laval (Québec) H7L 0J3
	Arthro-Med Inc. 1932 Boul. Des Laurentides Laval (Québec) H7M 2R3
Région 14 – Lanaudière	Équilibre 100-2101 Boul. Le Carrefour Laval (Québec) H7S 2J7
	Chaussures Villeneuve Inc. 123 Boul. Industriel Repentigny (Québec) J6A 7K4
	Laboratoire Bi-Op Inc. 30 Ch. Du Golf O Saint-Charles-Borromée (Québec) J6E 8X6
	Remi Papineau Op (1) 2155 Rue Boisvert Terrebonne (Québec) J6Y 1J7
	Orthèses Arianne Amireault Inc. (1) 16-814 Boul. De L'Ange-Gardien N L'Assomption (Québec) J5W 1P6
	Centre Orthopédique Joly Inc. 985 Rue Papineau Joliette (Québec) J6E 2L8
	Orthèses Prothèses Terrebonne 1620 Ch. Gascon Terrebonne (Québec) J6X 3A3
Région 15 - Laurentides	Equilibrium Inc. 6-500 Boul. Industriel St-Eustache (Québec) J7R 5V3
	Laboratoire Belanger 1052 Rue Valiquette Sainte-Adèle (Québec) J8B 2M3
	Laboratoire Jean-Marc Ross Inc. 720 Rue De Saint-Jovite Mont-Tremblant Qc J8E 3J8
	Laboratoire Actimed Inc. 100-519 Rue Cure-Labelle Blainville (Québec) J7C 2H6
	Laboratoire Orthometrix Inc. 32 Rue Dubois Saint-Eustache (Québec) J7P4W9

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L’ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d’opposition

Région 15 - Laurentides	Génération Confort Inc. 100-876 Boul. Du Cure-Labelle Blainville (Québec) J7C 2K9
	Centre Orthopédique Julie Larouche 495 Boul. Arthur-Sauve Saint-Eustache (Québec) J7P 4X4
	C.E.O. Medic Enr. 110-70 Rue Dubois Saint-Eustache (Québec) J7P 4W9
	Laboratoire Orthopédique Jérôme Marier Inc. 987 Rue Labelle Saint-Jérôme (Québec) J7Z 5N5
Région 16 – Montérégie	G.O. Medical (1) 1042 Rue De Parfondeval Boucherville (Québec) J4B 6C2
	Laboratoire Julien Paul Inc. 49 Rue George Sorel-Tracy (Québec) J3P 1B9
	Équilibre 200-675 Boul. Sir-Wilfrid Laurier Beloeil (Québec) J3G 4J1
	L'Habel Orthèse 72 Av. Du Dauphine Candiac (Québec) J5R 6E3
	Orthèse Conseil 2082 Boul. Industriel Chambly (Québec) J3L4V2
	C. Orthèse Olivier Foulquier (9269-5857 Québec Inc.) 125-100 Boul. De Montarville Boucherville (Québec) J4B5M4
	Laboratoire Orthopédique De La Région A-22 Rue Ellice Salaberry-De-Valleyfield (Québec) J6T 1C9
	Laboratoire Novamedic 101-1275 Rue Blanchet Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 1J9
	Orthèses Parent (9370-4187 Québec Inc.) (1) 2897 Boul. Taschereau St-Hubert (Québec) J4T 3K1
	Fabrik Laboratoire Orthopédique Inc. 202-1101 Boul. Brassard Chambly (Québec) J3L 5R4
	Sporthotec (9391-5478 Québec Inc.) 160-72 Boul. Saint-Jean-Baptiste Chateauguay (Québec) J6K 4Y7
	Orthèse-Prothèse Rive-Sud Inc. 127 Rue St-Louis Lemoyne (Québec) J4R 2L3
	Centre Orthèses Porthèses Manus Ltée (1) A-22 Rue Ellice Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6T 1C9

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

Région 16 - Montérégie	9018-8616 Québec Inc. (Orthèse Plus) (1) 127 Boul. Sir-Wilfrid-Laurier St-Basile-Le-Grand (Québec) J3N 1M2
	Ortoech Inc. 5-3250 Boul. Rome Brossard (Québec) J4Y 1V9
	Ortho-Action Inc. 3290 Boul. Taschereau Greenfield Park (Québec) J4V 2H6

QUESTION NO 507

Ventilation du budget du programme d'assurance médicaments au 31 mars 2022 et au 31 mars 2023, coût total de la franchise et de la coassurance, nombre de bénéficiaires pour :

- a. les personnes vivant de la sécurité du revenu et aptes au travail;
- b. les personnes vivant de la sécurité du revenu et inaptes au travail;
- c. les personnes âgées, avec supplément de revenu garanti;
- d. les personnes âgées, avec supplément de revenu garanti maximum;
- e. les personnes âgées qui ne reçoivent aucun supplément de revenu;
- f. les adhérents (adultes, étudiants etc.);
- g. les autres clientèles.

.....

RÉPONSE NO 507

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n°1 du Deuxième groupe d'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 508

Nombre de personnes de 65 ans et plus qui touchent le Supplément de revenu garanti et qui paient un montant lors de l'achat de leurs médicaments.

.....

RÉPONSE NO 508

Entre le 1^{er} avril 2022 et le 28 février 2023, 527 932 personnes de 65 ans ou plus recevant le Supplément de revenu garanti ont payé une contribution lors de l'achat de médicaments selon les données disponibles au 28 février 2023.

QUESTION NO 509

Indiquer le nombre d'enfants (0-18 ans) bénéficiant du régime d'assurance médicaments, en précisant le nombre pour chaque année depuis 1997.

.....

RÉPONSE NO 509

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 13 de l'Opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 510

Indiquer la croissance, en pourcentage, des coûts des médicaments assurés pour chaque année depuis 1997. Ajouter les prévisions pour 2023-2024.

.....

RÉPONSE NO 510

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 11 du Deuxième groupe d'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 511

Indiquer les coûts ou l'estimation des coûts assumés par le régime général d'assurance médicaments des ristournes offertes par les compagnies pharmaceutiques ou les bannières et pharmacies.

.....

RÉPONSE NO 511

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 3 du Deuxième groupe d'opposition.

QUESTION NO 512

Nombre d'entreprises, d'organismes, d'ordres professionnels qui ont abandonné leur régime collectif au profit de celui de la RAMQ.

.....

RÉPONSE NO 512

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 16 de l'Opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 513

Liste des comités formés avec l'industrie pharmaceutique, nom des membres et nombre de rencontres à ce jour.

RÉPONSE NO 513

La Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) a deux rencontres annuelles prévues avec l'association nationale Médicaments novateurs Canada (MNC, anciennement Rx&D) qui représente l'industrie pharmaceutique innovatrice canadienne. L'objectif de ces rencontres est d'informer les compagnies pharmaceutiques sur les processus administratifs de la Régie ainsi que sur le développement d'outils destinés aux prescripteurs (par exemple : le nouveau Service en ligne Patient et médicaments d'exception). En informant les compagnies, elles peuvent contribuer à la diffusion des outils, mais aussi à donner des renseignements exacts concernant les façons de faire de la RAMQ.

Au cours de la dernière année financière, deux rencontres ont eu lieu, soit le 26 mai et le 12 décembre 2022. Lors de ces rencontres, trois représentants de la RAMQ étaient présents, soit madame Suzanne Berthiaume, directrice de l'évolution et de l'expertise pharmaceutique, monsieur Alain Albert, pharmacien expert et monsieur Benjamin Brisson-Gauthier, coordonnateur évolution et expertise pharmaceutique. Du côté de MNC, lors de la rencontre du 26 mai 2022, les représentants étaient madame Josée Lefebvre (Eli Lilly Canada Inc.), monsieur Jean-Luc Fortier (Abbvie) et monsieur Philippe Renaud (Bayer). Lors de la rencontre du 12 décembre 2022, madame Josée Lefebvre (Eli Lilly Canada Inc.) et monsieur Jean-Luc Fortier (Abbvie) étaient présents.

Par ailleurs, la RAMQ a tenu une rencontre avec l'Association canadienne du médicament générique (ACMG), le 3 février 2023. L'objectif était de présenter les rôles et les responsabilités de la RAMQ dans l'univers du médicament et échanger sur différentes préoccupations. Trois représentants de la RAMQ étaient présents, soit madame Mélanie Rainville, directrice générale de l'assurance médicaments, monsieur Louis Dumont, coordonnateur et conseiller stratégique et madame Marie-Josée Cantin, adjointe exécutive. Du côté de l'ACMG, le représentant était monsieur Éric Lamoureux (directeur) et il était accompagné de membres de l'association.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 514

Nombre de médicaments génériques qui font exception à la règle d'établissement des prix, par année, pour les trois dernières années :

- a. Nombre de médicaments génériques dans cette situation;
- b. Montant remboursé par la RAMQ;
- c. Estimation du montant qui a dû être payé par le patient.

.....

RÉPONSE NO 514

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 17 de l'Opposition officielle.

QUESTION NO 515

Montant remboursé pour des médicaments génériques qui respectent la règle d'établissement des prix, par année, pour les trois dernières années.

.....

RÉPONSE NO 515

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 17 de l'Opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 516

Nombre de médicaments innovateurs qui font exception à la règle d'établissement des prix, par année, pour les trois dernières années :

- a. Nombre de médicaments innovateurs dans cette situation;
- b. Montant remboursé par la RAMQ;
- c. Estimation du montant qui a dû être payé par le patient.

RÉPONSE NO 516

Il s'agit des médicaments innovateurs soumis et non soumis au prix maximum payable (PMP) pendant la période de référence.

Période de référence	Médicaments innovateurs ¹						
	PMP			Non PMP			Total du coût Régie M\$
	Nombre de DIN ²	Coût Régie ³ M\$	Excédent assuré ⁴ M\$	Nombre de DIN	Coût Régie M\$	Excédent assuré M\$	
Du 1 ^{er} avril 2022 au 28 février 2023	12	2,5	0,9	2 770	2 899,5	n.d. ⁵	2 902,0

¹ La classification innovateur/générique est faite en fonction de l'indicateur présent dans les bases des données de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) au 28 février 2023.

² Pour un numéro d'identification d'un médicament (DIN) soumis au PMP, seulement une partie de la période de référence sera comptée au niveau des deux colonnes « Nombre de DIN ».

³ Coût net payé par la Régie après contribution de l'assuré s'il y a lieu.

⁴ Montant payé par l'assuré non exempté de contribution en plus de sa contribution, s'il y a lieu.

⁵ La RAMQ ne détient pas l'information.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 517

Montant remboursé pour des médicaments d'exception, par année, pour les trois dernières années.

.....

RÉPONSE NO 517

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 18 de l'Opposition officielle.

QUESTION NO 518

Montant remboursé pour des médicaments génériques, par année, pour les trois dernières années.

.....

RÉPONSE NO 518

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 2 du Deuxième groupe d'opposition.

QUESTION NO 519

Montant remboursé pour des médicaments innovateurs, par année, pour les trois dernières années.

.....

RÉPONSE NO 519

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 2 du Deuxième groupe d'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 520

État de situation concernant la participation du Québec à l'Alliance pancanadienne pharmaceutique. Économies réalisées en 2022-2023 et projections pour 2023-2024.

RÉPONSE NO 520

L'adoption du projet de loi 28, le 20 avril 2015, permet au ministre de la Santé et des Services sociaux de conclure des ententes d'inscription concernant la Liste de médicaments du Régime général d'assurance médicaments ainsi que la Liste de médicaments des établissements de santé et de services sociaux.

La reddition de comptes concernant le nombre de produits visés et le rendement procuré par les ententes est prévue par cette loi et s'effectue par l'entremise du rapport annuel de gestion de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), pour le régime public d'assurance médicaments, et du rapport annuel de gestion du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), pour le volet des établissements.

Selon le rapport annuel de gestion de la RAMQ portant sur l'exercice 2021-2022, au 31 mars 2022, il y avait 194 ententes d'inscription avec 76 fabricants innovateurs visant 232 produits, pour un rendement annuel de 611,4 M\$. Quant aux fabricants génériques, 80 ententes avec autant de fabricants ont été conclues. Celles-ci couvrent 3 296 produits pour un rendement de 9,4 M\$. Pour ce qui est des établissements de santé et de services sociaux, le rapport annuel de gestion du MSSS portant sur l'exercice 2021-2022 fait état, au 31 mars 2022, de 251 médicaments visés par une entente d'inscription pour un rendement annuel de 324,2 M\$.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 521

Pour la rémunération des médecins omnipraticiens, indiquer :

- a. le budget total pour 2022-2023 et indiquer la comparaison avec 2023-2024;
- b. la ventilation des dépassements estimés pour l'année 2023-2024.

.....

RÉPONSE NO 521

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 25 de l'Opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 522

Pour la rémunération des médecins spécialistes, indiquer :

- a. le budget total pour 2022-2023 et indiquer la comparaison avec 2023-2024;
- b. la ventilation des dépassements estimés pour l'année 2023-2024.

.....

RÉPONSE NO 522

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 26 de l'Opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 523

Rémunération moyenne d'un médecin spécialiste, par spécialité, en précisant le montant reçu pour la composante technique.

.....

RÉPONSE NO 523

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 19 du Deuxième groupe d'opposition.

QUESTION NO 524

Rémunération moyenne d'un médecin omnipraticien, en précisant le montant reçu pour la composante technique à la Régie de l'assurance maladie du Québec.

.....

RÉPONSE NO 524

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 19 du Deuxième groupe d'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 525

Liste des primes et leur montant pour les médecins omnipraticiens en 2022-2023.

RÉPONSE NO 525

La notion de « prime » réfère à l'ensemble des suppléments d'honoraires et de majorations d'honoraires et d'honoraires additionnels s'appliquant aux actes médicaux prévus aux ententes avec la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

Comme il en existe plusieurs centaines, le coût de ces primes est prévu dans les coûts globaux de l'entente.

Les diverses modalités de rémunération prévues dans les ententes avec la FMOQ sont disponibles sur le site Internet de la Régie de l'assurance maladie du Québec :

https://www.ramq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/professionnels/manuels/syra/medecins-omnipraticiens/104-brochure-1-omnipraticiens/Omnipraticiens_Brochure_no1.html.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 526

Liste des primes et leur montant pour les médecins spécialistes en 2022-2023.

RÉPONSE NO 526

La notion de « prime » réfère à l'ensemble des suppléments d'honoraires et de majorations d'honoraires et d'honoraires additionnels s'appliquant aux actes médicaux prévus aux ententes avec la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ).

Comme il en existe plusieurs centaines, le coût de ces primes est prévu dans les coûts globaux de l'entente.

Les diverses modalités de rémunération prévues dans les ententes avec la FMSQ sont disponibles sur le site Internet de la Régie de l'assurance maladie du Québec :

https://www.ramq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/professionnels/manuels/syra/medecins-specialistes/154-brochure-1-specialistes/Specialistes_Brochure_no1.html

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 527

Nombre de primes facturées et leur montant par les médecins omnipraticiens en 2022-2023.

.....

RÉPONSE NO 527

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 525 du Troisième groupe d'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 528

Nombre de primes facturées et leur montant par les médecins spécialistes en 2022-2023.

.....

RÉPONSE NO 528

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 526 du Troisième groupe d'opposition.

QUESTION NO 529

Liste des critères utilisés pour la vérification de la facturation des médecins.

.....

RÉPONSE NO 529

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 17 d) du Deuxième groupe d'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L’ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d’opposition

QUESTION NO 530

Ventilation détaillée de la rémunération des médecins, en précisant la progression du tarif à l’acte, la progression du nombre d’actes et le coût total.

RÉPONSE NO 530

Ventilation détaillée de la rémunération des médecins
Coûts (en M\$)

	2021-2022
Rémunération à l’acte ¹	5 475,0
Omnipraticiens	2 072,2
Spécialistes	3 402,8
Salaire et vacation	454,7
Mixte	1 375,7
Forfait et primes	412,9
Avantages prévus au Régime	122,4

¹ Les remboursements aux personnes assurées et les services professionnels reçus hors du Québec sont répartis au prorata de la rémunération à l’acte des médecins différenciée selon leur Fédération.

Nombre de services rendus à l’acte

Nombre de services rendus ¹	2021-2022
Omnipraticiens	26 003 303
Spécialistes	64 259 464
Total	90 262 767

¹ Données tirées de la rémunération à l’acte et acte mixte des chaînes RFP (Règlement des factures aux professionnels) et SLE (Services de laboratoire en établissement) incluses dans le programme 4 du MSSS.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 531

Nombre de médecins actifs en CLSC, en CH et en CHSLD, etc., et ce, au 31 mars 2022 et au 31 mars 2023.

.....

RÉPONSE NO 531

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 30 de l'Opposition officielle.

QUESTION NO 532

Liste des frais encourus pour fins de défense dans le cadre de poursuites légales impliquant la RAMQ et, le cas échéant, les revenus qui en ont découlé.

.....

RÉPONSE NO 532

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 31 de l'Opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 533

Liste des causes devant les tribunaux en 2022-2023. Indiquer les parties en cause, l'instance devant laquelle elles se trouvent et, s'il y a lieu, fournir le jugement.

.....

RÉPONSE NO 533

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

QUESTION NO 534

Nombre de médecins omnipraticiens et spécialistes désengagés de la RAMQ, ainsi que leur liste, par région et par spécialité.

.....

RÉPONSE NO 534

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 34 de l'Opposition officielle.

QUESTION NO 535

Nombre de médecins omnipraticiens et spécialistes non participants à la RAMQ, ainsi que leur liste, par région et par spécialité.

.....

RÉPONSE NO 535

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 34 de l'Opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 536

Nombre de médecins qui ont cessé de pratiquer en 2022-2023 :

- a. pour cause de retraite;
- b. pour cause de décès;
- c. pour cause de départ temporaire à l'étranger;
- d. pour cause de départ définitif à l'étranger;
- e. pour toute autre cause (bien vouloir spécifier, svp).

.....

RÉPONSE NO 536

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 35 de l'Opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 537

Nombre de médecins ayant atteint leurs plafonds trimestriels. Indiquer le nombre de fois, les domaines de pratique, etc.

.....

RÉPONSE NO 537

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 36 de l'Opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 538

Nombre de dentistes spécialisés en chirurgie pédiatrique au Québec. Nombre de chirurgies effectuées en 2022-2023. Indiquer si les plafonds ont été atteints en cours d'année, le nombre de fois, etc. Nombre de patients en attente d'une chirurgie pédiatrique.

RÉPONSE NO 538

Nombre de dentistes spécialisés en chirurgie pédiatrique	46
Nombre d'actes effectués en 2022-2023	11 545 actes 3 594 personnes assurées
Nombre de dentistes spécialisés en chirurgie pédiatrique ayant atteint les plafonds	0
Nombre de fois ayant atteint les plafonds	0
Nombre de patients en attente d'une chirurgie pédiatrique	La Régie de l'assurance maladie du Québec ne dispose pas de données sur le nombre de patients en attente pour une chirurgie pédiatrique.

Ces données sont produites pour la période du 1^{er} avril 2022 au 28 février 2023.

QUESTION NO 539

Nombre de médicaments et de produits retirés de la Liste des médicaments en 2022-2023. Indiquer le nom du médicament ou du produit et les motifs du retrait.

.....

RÉPONSE NO 539

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 37 de l'Opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 540

Coûts d'administration et de gestion des programmes spécifiques tels que, notamment, le programme de médicaments d'exception, par année, au cours des cinq dernières années.

.....

RÉPONSE NO 540

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 38 de l'Opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 541

Bilan détaillé des sommes investies dans le programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique (PEFSAD), les heures de services rendus et les montants payés, détails sur le profil de la clientèle et la répartition des entreprises, depuis 2008-2009.

RÉPONSE NO 541

BILAN DES SOMMES INVESTIES

Sommes versées en aides fixe/variable et compensatoire (en millions \$)

	2022-2023 ¹
Aides fixe/variable versées aux clients	68,31
Aide compensatoire versée aux entreprises	44,81
TOTAL	113,12

¹ Données partielles pour 2022-2023 concernant l'aide fixe/variable versée, période se terminant le 28 février 2023.

Aides fixes/variables : Résultats provenant du suivi des versements d'aide fixe et variable (réf. ADA1404A).

Aide compensatoire : Résultats provenant du suivi des versements d'aide compensatoire (réf. ADA1409A).

Nombre d'heures de services rendus par groupe d'âge et type d'aide financière

Catégorie d'âge	2022-2023 ¹
Moins de 65 ans	830 423
Aide fixe	233 358
Aide variable	597 065
65 ans à 74 ans	879 302
Aide fixe	173 094
Aide variable	706 208
75 ans et plus	2 884 122
Aide fixe	427 536
Aide variable	2 456 586
Total	4 593 847
Aide fixe	833 988
Aide variable	3 759 859

¹ Données partielles pour 2022-2023, période se terminant le 28 février 2023.

Données provenant du tableau 13 du bilan administratif du PEFSAD (réf. AD16020101).

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L’ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d’opposition

Profil de la clientèle selon le sexe, l'âge, la composition familiale et le type d'aide

		28 février 2023 ¹	
		Nombre	Total
Sexe			
	Femme	62 568	69 %
	Homme	27 603	31 %
Âge			
	Moins de 65 ans	14 735	16 %
	65 - 74 ans	19 500	22 %
	75 ans ou plus	55 936	62 %
Composition			
	Personne seule	66 228	73 %
	Couple ou famille	23 943	27 %
Type d'aide			
	Fixe		
	Moins de 65 ans	5 200	6 %
	65 -74 ans	4 915	5 %
	75 ans ou plus	10 941	12 %
Variable			
	Moins de 65 ans	9 535	11 %
	65 -74 ans	14 585	16 %
	75 ans ou plus	44 995	50 %
Total		90 171	100 %

¹ Données partielles pour 2022-2023, période se terminant le 28 février 2023.

Données provenant du tableau 5 du bilan administratif du PEFSAD (REQ 5A-B-C-D, réf AD16020101)

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

Répartition des entreprises selon les régions sociosanitaires

Région	2023-02-28 ¹
	Nombre
Bas-Saint-Laurent	8
Saguenay-Lac Saint-Jean	4
Capitale Nationale	6
Mauricie et Centre-du-Québec	12
Estrie	8
Montréal	9
Outaouais	4
Abitibi-Témiscamingue	7
Côte-Nord	5
Nord-du-Québec	0
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	6
Chaudière-Appalaches	7
Laval	1
Lanaudière	5
Laurentides	6
Montérégie	9
Total des entreprises accréditées	97

¹ Données partielles pour 2022-2023, période se terminant le 28 février 2023.

Données provenant du tableau 1 du bilan administratif du PEFSAD (réf. AD16020101)

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 542

Nombre de plaintes au total et nombre de plaintes concernant les frais accessoires.

RÉPONSE NO 542

Pour ce qui est du nombre de plaintes au total, la réponse est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 46 de l'Opposition officielle.

En ce qui concerne des situations en lien avec les frais accessoires, le Bureau des plaintes et de la qualité des services (BPQS) a traité 42 dossiers d'insatisfaction (23 plaintes, 18 demandes d'assistance et 1 suggestion) entre le 1^{er} avril 2022 et le 28 février 2023. Concernant les demandes d'assistance, les citoyens se questionnaient généralement sur la légalité et le montant des frais réclamés ou à défrayer. Selon l'information fournie par le citoyen, le BPQS l'invitait à effectuer une demande de remboursement. En ce qui a trait aux plaintes, la majorité d'entre elles concernaient le délai de traitement des demandes de remboursement. Par ailleurs, près de 50 % des plaintes à ce sujet se sont avérées fondées.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 543

Nombre de communications reçues (courriels, lettres et appels téléphoniques) au sujet des frais accessoires, des questions sur la facturation et des demandes de remboursement.

RÉPONSE NO 543

Pour la période du 1^{er} avril 2022 au 28 février 2023, la RAMQ a reçu 4 697 communications au total en provenance des personnes assurées (PA) et des professionnels de la santé (PS) au sujet des frais accessoires.

Données 2022-2023 (au 28 février 2023)							
	Courriels		Lettres		Appels téléphoniques*		Total
	PA	PS	PA	PS	PA	PS	
Demandes d’information (incluant les questions sur la facturation pour les PA)	686	167	45		S.O.	S.O.	898
Demandes de remboursement	2 750	S.O.	1 049	S.O.	S.O.	S.O.	3 799
Total	3 603		1 094		S.O.		4 697

* Cette information n'est plus disponible. Les appels téléphoniques qui nécessitent un suivi auprès du demandeur sont inclus dans les données reliées aux courriels. En effet, ces demandes d'information se transforment en courriels à l'interne pour obtenir l'information au suivi auprès des experts de contenu.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 544

Effectifs affectés :

- a. à l'étude ou à la mise en application des mesures contenues dans le projet de loi 83 et touchant la RAMQ;
- b. au dossier des GMF;
- c. au traitement des médicaments d'exception;
- d. au DSQ;
- e. au Registre des consentements au don d'organes et de tissus.

RÉPONSE NO 544

Du 1^{er} avril 2022 au 28 février 2023 :

- a. 320,6 heures rémunérées sont affectées aux travaux d'analyse, de réalisation et de post-déploiement.
- b. 2 283 heures rémunérées sont affectées au soutien opérationnel et à l'entretien de l'application en lien avec les GMF : inscription et mises à jour des GMF et des patients auprès d'un médecin de famille, le tout soutenu par une transaction en ligne ou par des échanges de système à système.
- c. 43 831 heures rémunérées sont affectées directement au traitement des demandes d'autorisation des patients et médicaments d'exception.
- d. 160 714 heures rémunérées sont affectées au DSQ.
- e. 9 132 heures rémunérées sont affectées au Registre des consentements au don d'organes et de tissus.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 545

Temps de réponse moyen des demandes d'autorisation relatives à un patient ou à un médicament d'exception. Étude et suivi accordés aux délais d'attente pour les patients.

.....

RÉPONSE NO 545

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 47 de l'Opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 546

État de situation concernant les personnes stomisées (nombre, allocation annuelle, état des négociations, etc.).

.....

RÉPONSE NO 546

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 48 de l'Opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 547

Liste des études effectuées sur la question des coûts des médicaments pour les maladies graves et incurables. Étude des impacts pour la RAMQ d'assumer les coûts non couverts par des assurances privées pour ces maladies.

.....

RÉPONSE NO 547

Ne faisant pas partie de son mandat, la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) n'a fait aucune étude sur des maladies graves et incurables. Elle peut toutefois avoir contribué à des études sur le sujet en rendant accessibles ses données aux ministères, organismes ou à la communauté scientifique.

Par ailleurs, en vertu de la Loi sur l'assurance médicaments, la couverture assumée par la RAMQ pour sa clientèle ne prend pas en compte les médicaments non couverts par une assurance privée.

QUESTION NO 548

État de situation sur la méthode de calcul utilisée pour la détermination de la coassurance et de la franchise.

RÉPONSE NO 548

Paramètres de contribution au 1^{er} juillet 2022
Régime public d'assurance médicaments (RPAM)

Adhérents		Personnes de 65 ans et plus				PAFCR** sans contraintes sévères à l'emploi
		SRG* maximal (100 %)	SRG presque maximal (de 94 % à 99 %)	SRG partiel (de 1 % à 93%)	Aucun SRG (0 %)	
Franchise mensuelle (\$)						
2022	22,25	0,00	0,00	22,25	22,25	0,00
Coassurance						
2022	35 %	0 %	0 %	35 %	35 %	0 %
Contribution mensuelle maximale (\$)						
2022	96,74	0,00	0,00	55,08	96,74	0,00

Source : Communiqués de la Régie de l'assurance maladie du Québec.

* Supplément de revenu garanti

** Prestataires d'une aide financière avec carnet de réclamation

Remarques

Certaines catégories d'assurés bénéficient d'une exemption de contribution :

- les enfants et les étudiants de 18 à 25 ans assurés par le RPAM ont toujours été exemptés de contribution à l'achat de médicaments;
- les prestataires d'une aide financière avec carnet de réclamation (PAFCR) avec contraintes sévères à l'emploi sont totalement exemptés de contribution depuis le 1^{er} octobre 1999 alors que ceux sans contraintes sévères à l'emploi sont exemptés depuis le 1^{er} juillet 2007;
- les personnes de 65 ans ou plus recevant le SRG maximum ne paient plus de contribution à l'achat de médicaments depuis le 1^{er} juillet 2005;
- les personnes de 65 ans ou plus recevant de 94 % à 99 % du SRG maximum ont bénéficié de paramètres de contribution réduits à partir du 1^{er} mars 2003, soit les mêmes paramètres de contribution que les PAFCR sans contraintes sévères à l'emploi; depuis le 1^{er} juillet 2007, elles ne paient plus de contribution à l'achat de médicaments.

QUESTION NO 549

État de situation concernant les ruptures d’approvisionnement de médicaments, incluant notamment le nombre de ruptures en 2022-2023.

RÉPONSE NO 549

Il est important de souligner que la Régie de l’assurance maladie du Québec (RAMQ) n’a pas la responsabilité de déclarer les ruptures d’approvisionnement. Toutefois, dans le cadre du Régime public d’assurance médicaments (RPAM), lorsque des problèmes d’approvisionnement pour un produit donné sont signalés à la RAMQ, c’est-à-dire lorsqu’aucun des produits entièrement remboursés n’est pas disponible aux pharmaciens, la RAMQ peut intervenir pour permettre le remboursement d’un produit de remplacement.

Ce dernier est un médicament qui n’est pas entièrement remboursé par le RPAM ou qui n’est pas inscrit à la Liste. À titre d’exemple, le produit de remplacement peut être le médicament innovateur pour lequel la personne assurée n’aurait pas d’excédent à déboursier, un médicament commercialisé identique, mais non inscrit à la Liste ou une préparation réalisée à partir de l’ingrédient actif. Les pharmaciens sont alors informés par l’envoi d’une infolettre.

Afin de soutenir les pharmaciens dans la dispensation des services aux personnes assurées et limiter les appels requis au Centre de relations avec les professionnels (CRP), la RAMQ rend disponible sur son site Internet, depuis le printemps 2019, un tableau de suivi des ruptures de stock. Ce tableau permet aux pharmaciens d’obtenir de l’information sur les produits en cours de vérification par la RAMQ ou en rupture de stock ainsi que sur les produits dont la fin de rupture est annoncée dans une infolettre.

Année ¹	TOTAL
	Produits ²
2022	187

¹ Ces données réfèrent à une année civile.

² Ces données n’incluent pas celles liées aux ruptures d’approvisionnement des médicaments en établissement. Les médicaments obtenus lors d’une hospitalisation ou d’un hébergement prolongé sont payés dans le cadre de l’assurance hospitalisation administrée par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 550

Montant versé aux médecins en traitement différencié ou préférentiel pour les consultations de patients en isolement, au total ainsi que pour chaque spécialité médicale concernée.

.....

RÉPONSE NO 550

Aucun montant n'a été versé pour la spécialité de la médecine interne, ces honoraires additionnels ayant été abolis par un changement à l'entente en date du 10 décembre 2018. Pour la spécialité de l'anesthésiologie, aucun montant n'a été versé, ces honoraires additionnels ont été abrogés en date du 29 mars 2021.

QUESTION NO 551

Nombre de Québécois non-inscrits à la RAMQ, par groupe d'âge.

RÉPONSE NO 551

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 52 de l'Opposition officielle.

QUESTION NO 552

Détail des contrats et des ententes signés avec les compagnies pharmaceutiques dans le cadre de la politique du médicament.

RÉPONSE NO 552

Les ententes d'inscription sont présentées dans le rapport annuel de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).

Innovateurs :

Le Rapport annuel 2021-2022 de la RAMQ indique que 194 ententes d'inscription étaient en vigueur au 31 mars 2022. Ces ententes concernent 76 fabricants et 232 produits. La somme globale annuelle provenant des fabricants en application de ces ententes s'élève à 611,4 M\$.

Génériques :

Le 16 juillet 2017, le ministre de la Santé et des Services sociaux publiait un communiqué de presse annonçant une Entente de principe entre le gouvernement du Québec et l'Association canadienne du médicament générique (ACMG). Le déploiement de l'entente est prévu sur cinq ans et prévoit faire réaliser des économies de plus de 1,5 G\$ aux contribuables québécois, ce qui représente plus de 300 M\$ annuellement.

Rappelons qu'au moment de la signature de l'entente, le coût des médicaments génériques représentait une dépense de plus de 800 M\$ annuellement pour les assurés du régime public d'assurance médicaments. Les modalités de l'Entente sont entrées en vigueur le 1^{er} octobre 2017.

Le Rapport annuel 2021-2022 de la RAMQ mentionne que 80 ententes d'inscription étaient en vigueur au 31 mars 2022. Elles concernent 80 fabricants et 3 296 produits. La somme globale annuelle provenant des fabricants en application de ces ententes est de 9,4 M\$.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 553

Montant versé à titre d'honoraires aux pharmaciens en 2020-2021, en 2021-2022 et en 2022-2023.

.....

RÉPONSE NO 553

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 53 de l'Opposition officielle.

QUESTION NO 554

Tout document ou échange intervenu entre le MSSS et l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires concernant la révision du mode de rémunération des pharmaciens

RÉPONSE NO 554

Les documents ainsi que les échanges intervenus entre le ministère de la Santé et des Services sociaux et l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires concernant la révision du mode de rémunération des pharmaciens ne peuvent être communiqués puisqu'ils sont confidentiels en raison des négociations en cours sur ce sujet.

QUESTION NO 555

Nombre d'enfants privés de soins couverts en raison de leur statut migratoire ou de celui de leurs parents, et les mesures mises en place pour couvrir ce vide de couverture.

RÉPONSE NO 555

Aucun enfant n'est privé de soins couverts en raison de son statut migratoire ou de celui de ses parents.

L'entrée en vigueur, le 22 septembre 2021, de la Loi concernant principalement l'admissibilité au régime d'assurance maladie et au régime général d'assurance médicaments de certains enfants dont les parents ont un statut migratoire précaire et modifiant la Loi concernant les soins de fin de vie, permet d'accorder l'admissibilité sans délai de carence à l'assurance maladie et à l'assurance médicaments aux enfants qui sont en mesure de démontrer leur présence sur le territoire pour une durée de plus de six mois, et ce, sans égard à leur lieu de naissance ni au statut migratoire de leurs parents.

QUESTION NO 556

Nombre de personnes avec qui la RAMQ transige en anglais.

RÉPONSE NO 556

Au 28 février 2023, le ratio de personnes qui transigeaient en anglais avec la Régie de l'assurance maladie du Québec était de 12,5 %, soit 1 054 826 personnes pour une population admissible de 8 416 976.

QUESTION NO 557

Estimation du coût des actes médicaux non payés par des personnes non couvertes par la RAMQ.

.....

RÉPONSE NO 557

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 54 de l'Opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 558

État de situation au sujet du registre du don d'organes.

.....

RÉPONSE NO 558

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 55 de l'Opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 559

Sommes consacrées au don d'organe, par région et par établissement, au cours des trois dernières années, ainsi que les prévisions pour 2023-2024.

RÉPONSE NO 559

Il est impossible de présenter les sommes affectées au don d'organes par région et par établissement. La raison étant que les sommes dédiées au don d'organes sont intégrées dans le budget global des établissements incluant notamment le personnel de soutien, les médicaments, les analyses et les tests nécessaires au déroulement du don d'organes.

Par ailleurs, Transplant Québec est un organisme mandaté par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) afin de coordonner le don d'organes et de tissus pour tout le Québec. La majorité du budget de cet organisme provient d'un financement maximal par le MSSS de 13 180 k\$ au cours de l'exercice financier 2022-2023.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 560

- Pour les cinq dernières années, ventilation des dépenses du régime public par :
- a. Dépense totale (brut);
 - b. Honoraires versés aux pharmaciens;
 - c. Somme versée aux grossistes;
 - d. Frais d'administration du régime public;
 - e. Remboursement total de médicament;
 - i.Médicaments innovateurs;
 - ii.Médicaments génériques;
 - iii.Autres.

RÉPONSE NO 560

Les données présentées sont en millions de dollars pour la période du 1^{er} avril 2022 au 28 février 2023.

	Médicaments ¹			Total du RPAM ²
	Génériques	Innovateurs	Non classés	
Coût médicament sans marge	787,7	2 823,9	27,5	3 639,1
Marge grossiste	48,8	130,9	2,1	181,8
Coût médicament avec marge	836,5	2 954,8	29,6	3 820,9
Honoraires pharmacien ³	1 243,2	284,6	9,4	1 537,2
Coût brut	2 079,7	3 239,4	39,0	5 358,1
Coût Régie	1 453,1	2 882,2	34,4	4 369,7 ⁴
Frais d'administration	66,4			

¹ La classification innovateurs/génériques est basée sur l'indicateur présent au niveau des bases de données de la RAMQ au 28 février 2023. Il est possible qu'un médicament non inscrit à la Liste des médicaments ne soit pas classé et se retrouve donc au niveau des « Non classés ».

² Régime public d'assurance médicaments.

³ Les honoraires pharmaceutiques excluent tous les services de consultation ainsi que certains services non rattachés aux médicaments, notamment les refus d'exécution d'une ordonnance et les opinions pharmaceutiques.

⁴ À noter que ce montant ne tient pas compte des remboursements de ristournes des fabricants pour les médicaments innovateurs et génériques d'où la différence avec le rapport annuel de gestion.

QUESTION NO 561

État de situation concernant la détermination du prix des médicaments génériques (balise de prix).

RÉPONSE NO 561

Depuis avril 2013, le Québec a bénéficié des baisses de prix engendrées par les balises de prix mises en œuvre par l'Alliance pancanadienne pharmaceutique, et ce, en raison de l'engagement du fabricant à l'égard du meilleur prix au Canada. Le changement majeur intervenu en 2017 a été la conclusion, au mois de juillet 2017, d'une entente de principe entre le ministre de la Santé et des Services sociaux et l'Association canadienne du médicament générique (ACMG). Des économies annuelles de 304 M\$ découlent de cette entente de principe quinquennale.

À la suite de cette entente de principe, des ententes d'inscription ont été conclues avec les différents fabricants de médicaments ayant des produits génériques inscrits à la Liste de médicaments du Régime général d'assurance médicaments. En l'absence d'ententes d'inscription, les produits génériques de dix fabricants ont été désinscrits lors de la mise à jour de la Liste de médicaments de décembre 2017.

Le 3 avril 2018, des baisses de prix publiques significatives, touchant un nombre important de molécules à volume de vente élevé, sont entrées en vigueur. Tant les assurés du régime public que ceux des régimes privés en profitent.

Selon le rapport annuel de gestion de la Régie de l'assurance maladie du Québec portant sur l'exercice 2021-2022, il y avait 80 ententes d'inscription avec autant de fabricants génériques au 31 mars 2022. Ces ententes couvraient 3 296 produits pour un rendement annuel de 9,4 M\$.

L'entente avec l'ACMG étant arrivée à échéance en septembre 2022, des travaux sont en cours en vue de son renouvellement. Cette nouvelle phase de négociation se fait cette fois sous l'égide de l'Alliance pancanadienne pharmaceutique avec le Québec comme co-leader.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L’ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d’opposition

QUESTION NO 562

Nombre de patients ayant reçu des soins de santé et des services hospitaliers hors Québec remboursés par la RAMQ.

RÉPONSE NO 562

Nombre de patients ayant reçu des soins de santé et des services hospitaliers hors Québec remboursés par la RAMQ

	2022-2023 ¹
Nombre de patients ²	112 861

¹ Données au 28 février 2023.
² Nombre de patients distincts, peu importe le type de service.
La période de référence est basée sur la date du service.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 563

Montant total remboursé par la RAMQ au cours des cinq dernières années pour des services hospitaliers donnés en Ontario.

.....

RÉPONSE NO 563

Montant total remboursé par la Régie de l'assurance maladie du Québec en 2022-2023 pour des services hospitaliers donnés en Ontario : 118 493 k\$.

Données au 28 février 2023.
La période de référence est basée sur la date du service.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 564

Honoraires des médecins ontariens payés par la RAMQ au cours des cinq dernières années.

RÉPONSE NO 564

Honoraires des médecins ontariens payés par la RAMQ en 2022-2023 : 15 610 k\$

Données au 28 février 2023.

La période de référence est basée sur la date du service.

Les montants forfaitaires ont été inclus aux honoraires des médecins.

QUESTION NO 565

État de situation quant à l'augmentation des pouvoirs (notamment d'inspection) demandée par la RAMQ afin de mieux remplir sa mission.

RÉPONSE NO 565

La Loi 28 visant à accroître les pouvoirs de la Régie de l'assurance maladie du Québec (Régie), à encadrer les pratiques commerciales en matière de médicaments ainsi qu'à protéger l'accès aux services d'interruption volontaire de grossesse, est entrée en vigueur le 7 décembre 2016, sauf pour quelques exceptions.

Ainsi, la Régie de l'assurance maladie du Québec dispose dorénavant de nouveaux pouvoirs et des pouvoirs accrus lui permettant de poursuivre ses fonctions avec toute l'efficacité voulue dans le cadre de l'exercice de ses différentes missions.

En voici une liste détaillée, quoique non exhaustive :

Professionnels de la santé, pharmaciens et dispensateurs de services assurés

- Les pouvoirs d'inspection et d'enquête permettent à la Régie de requérir auprès de toute personne tout renseignement ou document concernant les activités exercées par un professionnel de la santé ou d'un dispensateur de services assurés. Toute personne qui entrave le travail d'un inspecteur ou d'un enquêteur commet une infraction et est passible d'une amende (art. 19.2, 20.1 et 21 LRAMQ).
- La Régie peut exiger tout document ou renseignement contenu dans le dossier d'une personne assurée tout en assurant la confidentialité de ces informations (art. 20.1 LRAMQ).
- La Régie peut demander à un juge de la Cour supérieure de prononcer une injonction pour faire cesser des pratiques qui contreviennent à une disposition des lois qu'elle est chargée d'appliquer (art. 21.1 LRAMQ).
- Pour les dispensateurs de services assurés, comme le définit l'article 1 de la Loi 28, des dispositions similaires à celles applicables aux professionnels de la santé sont prévues, notamment à l'égard du recouvrement par la Régie de paiements non autorisés réclamés ou obtenus par ces dispensateurs (art. 38.1 et ss. LAM).
- Le délai de prescription est modifié : il passe de 36 mois à 60 mois pour des services fournis non conformément à l'entente et à 10 ans pour les services qui n'ont pas été fournis, que le professionnel n'a pas fournis lui-même ou qu'il a faussement décrits ou des services non assurés (art. 22.2 LAM).

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

- La prescription applicable à une réclamation de la Régie auprès d'un professionnel de la santé ou d'un dispensateur est suspendue à compter de la notification par la Régie d'un avis d'enquête au professionnel de la santé ou au dispensateur, pour une période d'un an ou jusqu'au dépôt du rapport d'enquête, selon le plus court délai (art. 22.2 et 38.3 LAM). Le délai dont dispose un professionnel de la santé ou un tiers pour contester une décision de la Régie visant des frais facturés à des personnes assurées : il passe de 6 mois à 60 jours suivant la notification de la décision (art. 22.0.1 LAM).
- Les amendes, qui étaient généralement de 1 000 \$ à 2 500 \$ et de 2 000 \$ à 5 000 \$ en cas de récidive, ont augmenté substantiellement et peuvent aller jusqu'à 150 000 \$ (art. 22 et 38.1 LAM).
- Des sanctions administratives pécuniaires ont été ajoutées : 10 % du paiement que le professionnel de la santé ou le dispensateur a réclamé ou obtenu pour les services fournis non conformément à l'entente ou 15 % du paiement que le professionnel de la santé ou le dispensateur a réclamé ou obtenu pour des services qui n'ont pas été fournis, qu'il n'a pas fournis lui-même ou qu'il a faussement décrits ou des services non assurés (art. 22.0.1, 22.2, 38.3, 50 LAM et 80.4 alinéa 4 LAMed).
- La Régie peut recouvrer du professionnel de la santé ou du tiers, par compensation ou autrement, toute somme reçue à l'encontre de la Loi sur l'assurance maladie, sans que la personne assurée ait fait de demande de remboursement à la Régie (art. 22.0.1 LAM).
- La Loi prévoit des amendes (1 000 \$ à 10 000 \$) à quiconque aide ou encourage une personne à obtenir ou à recevoir de la Régie, directement ou indirectement, le bénéfice de services que cette personne n'a pas le droit d'obtenir ou de recevoir en vertu de la présente loi, ni sciemment aider ou encourager une autre personne à ainsi obtenir ou recevoir le bénéfice des services de façon abusive ou injustifiée. En cas de récidive, les amendes minimales et maximales sont portées au double (art. 74 LAM).
- Dans certaines circonstances prévues par la loi, une décision de la Régie, rendue à l'égard d'un professionnel de la santé, d'un tiers ou d'un dispensateur a un caractère public (art. 22.6 LAM). La Régie peut communiquer des renseignements obtenus pour l'exécution de la présente loi à un organisme qui est chargé de prévenir, de détecter ou de réprimer le crime (art. 65 LAM).
- Le montant des paiements qu'un professionnel de la santé a obtenus pour des services fournis non conformément à l'entente, des services qui n'ont pas été fournis ou faussement décrits, peut être établi par inférence statistique sur le seul fondement de renseignements obtenus par échantillonnage de ces services (art. 22.2 LAM).
- Les amendes ont augmenté substantiellement : elles peuvent aller jusqu'à 1 M\$ pour les fabricants, les grossistes ou les intermédiaires. En cas de récidive, les amendes prévues à la loi peuvent être doublées dans certaines circonstances (art. 81 et ss. LAMed).
- Des sanctions administratives pécuniaires ont été ajoutées en matière de pratiques commerciales interdites : 15 % du montant dont un fabricant, un grossiste ou un intermédiaire est redevable à la suite d'une enquête (art. 80.4 LAMed).
- Lorsque la Régie, à la suite d'une enquête, est d'avis que des services pharmaceutiques ou des médicaments, dont le paiement réclamé par un pharmacien ont fait l'objet de ristournes, de gratifications ou autres avantages non autorisés par règlement du gouvernement à ce pharmacien, elle peut diminuer le paiement de ces services ou médicaments du montant de ces avantages ou procéder au remboursement de ce montant par compensation ou autrement (art. 22 LAMed).

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

- Le ministre peut suspendre la couverture d'assurance d'un médicament ou d'une fourniture d'un fabricant, y mettre fin ou ne pas réinscrire un médicament ou une fourniture de ce fabricant lors de la mise à jour de la Liste des médicaments, dans les cas suivants :
 - lorsque le fabricant ne respecte pas l'une des conditions ou l'un des engagements prévus par règlement du ministre, ou une disposition d'une entente d'inscription ou une disposition d'un contrat conclu à la suite d'un appel d'offres;
 - lorsque le prix de vente garanti par le fabricant pour un médicament est supérieur au montant maximum payable par le régime général;
 - lorsqu'un médicament ou une fourniture concurrent fait l'objet d'une entente d'inscription;
 - lorsque l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux le lui recommande;
 - lorsqu'il est d'avis que l'intérêt public l'exige (art. 60.0.4 LAMed).
 - Le ministre peut déterminer les conditions suivant lesquelles le paiement du coût d'un médicament, incluant un médicament d'exception, est couvert par le régime général, notamment les indications thérapeutiques visées, la quantité maximale de médicaments visée, la durée de traitement pharmacologique, la nécessité d'obtenir l'autorisation de la Régie et les restrictions relatives à l'âge de la personne admissible (art. 60 LAMed).
 - Tout pharmacien est obligé de présenter distinctement sur la facture le prix facturé pour chaque médicament servi dont le coût est assumé par le régime général d'assurance médicaments, la marge bénéficiaire du grossiste, le montant des différents honoraires professionnels réclamés ainsi que la contribution de la personne assurée. Cette obligation de transparence pour le pharmacien est entrée en vigueur le 15 septembre 2017. (art. 8.1.1 LAMed)
 - Il est interdit à un pharmacien ou à un pharmacien préparateur de vendre, à une personne couverte par le régime général, un médicament couvert par ce régime à un autre prix que celui qu'il a lui-même payé. Lorsqu'il s'agit d'un médicament nécessitant une préparation, le prix qu'un pharmacien a lui-même payé comprend le prix assumé par le régime général de tous les ingrédients qui ont servi à la préparation ainsi que les honoraires du pharmacien préparateur, qui sont établis selon les tarifs prévus à l'entente visée à l'article 19 de la Loi sur l'assurance maladie.
 - Les fabricants, les grossistes reconnus et les intermédiaires ont l'obligation d'approvisionner l'ensemble des pharmaciens qui lui en fait la demande en cas de risque sérieux d'une rupture de stock, et ce, lorsque le ministre en émet l'avis. (art. 60.0.5 LAMed)
 - Certaines pratiques commerciales sont interdites entre fabricants, grossistes, intermédiaires ou pharmaciens, notamment l'exclusivité pour l'approvisionnement en pharmacie d'un médicament ou d'une fourniture inscrit sur la Liste des médicaments. (art. 80.1 LAMed)
 - Les fabricants, les grossistes reconnus, les intermédiaires et les pharmaciens propriétaires ont l'interdiction d'accorder, directement ou indirectement, un quelconque avantage lié à la vente ou à l'achat d'un médicament inscrit sur la Liste des médicaments couverts par le régime général à l'auteur d'une ordonnance ou à l'exploitant ou à un employé d'une résidence privée pour aînés visée par la Loi sur les services de santé et les services sociaux. Il est aussi interdit à l'auteur d'une ordonnance, à un exploitant ou à un employé d'une résidence privée pour aînés visée par la Loi sur les services de santé et les services sociaux d'accorder ou de recevoir un tel avantage. (art. 80.3 LAMed).
 - Il est interdit à un fabricant ou un grossiste reconnu ou à un intermédiaire de payer ou de rembourser, en tout ou en partie, à une personne couverte par le régime général, le prix d'un médicament ou d'une fourniture dont le paiement est couvert par ce régime, sauf dans la mesure prévue par règlement du ministre, notamment pour des raisons humanitaires (art. 80.2 LAMed).
-

Citoyens

- Est tenu de restituer à la Régie les sommes dues, solidairement avec la personne ayant reçu sans droit des services assurés, quiconque ayant aidé ou encouragé cette personne à obtenir ou à utiliser sans droit une carte d'assurance maladie, le coût assumé par la Régie pour des services assurés (art. 9.7 LAM).
- La Loi prévoit des amendes (1 000 \$ à 10 000 \$) à quiconque aide par un encouragement, un conseil, une autorisation ou un ordre, amène une autre personne à fournir un renseignement qu'il sait faux ou inexact (art. 82 LAMed).
- La personne assurée peut avoir accès, à la date à laquelle le service lui a été fourni, aux coordonnées de la personne qui a fourni le service et aux sommes payées par la Régie. Elle a aussi accès à la description du service qui lui a été fourni (art. 64 LAM).
- Nul contrat d'assurance collective ou régime d'avantages sociaux ne peut restreindre la liberté du bénéficiaire de choisir son pharmacien (art. 42.2.1 LAMed).

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 566

Nombre de médecins ayant touché une prime à l'inscription (lettre d'entente 245) en 2022-2023 et sommes versées, en moyenne, par médecin.

.....

RÉPONSE NO 566

La Lettre d'entente no° 245 a été abolie le 31 octobre 2015.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 567

Nombre de médecins ayant touché une prime à l'inscription (lettre d'entente 245) totalisant une somme supérieure à 25 000 \$ en 2022-2023.

.....

RÉPONSE NO 567

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 566 du Troisième groupe d'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 568

Nombre de médecins ayant touché une prime à l'inscription (lettre d'entente 245) totalisant une somme supérieure à 50 000 \$ en 2022-2023.

.....

RÉPONSE NO 568

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 566 du Troisième groupe d'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 569

Somme totale déboursée par la RAMQ en lien avec les primes à l'inscription.

.....

RÉPONSE NO 569

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière no 566 du Troisième groupe d'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 570

Nombre de médecins ayant touché plus de 10 000 \$, plus de 20 000 \$ et plus de 50 000 \$ grâce aux primes à l'inscription en 2022-2023.

.....

RÉPONSE NO 570

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 566 du Troisième groupe d'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 571

Nombre de jours travaillés, par médecin (omnipraticiens et spécialistes), en 2020-2021, en 2021-2022 et en 2022-2023.

.....

RÉPONSE NO 571

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 58 de l'Opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 572

État de situation concernant la réglementation sur les aides techniques et les intentions du gouvernement quant à sa mise à jour.

RÉPONSE NO 572

La Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) a été mandatée par le gouvernement pour administrer trois programmes d'aides techniques prévus à la Loi sur l'assurance maladie, dont les services et les coûts sont déterminés par règlement. Il s'agit d'appareils suppléant à une déficience physique, d'aides auditives et d'aides visuelles. Dans le cadre de son mandat, la RAMQ peut dresser des états de situation, formuler des avis et des recommandations au ministre de la Santé et des Services sociaux quant aux actions requises en vue de mettre à jour les programmes. Les décisions de mise à jour du programme ou de révision réglementaire sont prises par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

QUESTION NO 573

Mesures mises en place pour faciliter la reconnaissance des diplômes des médecins formés hors Québec.

RÉPONSE NO 573

Au cours des dernières années, de nombreuses mesures ont été mises en place pour faciliter l'intégration professionnelle des médecins diplômés hors Canada et États-Unis (DHCEU).

Pour les médecins DHCEU, 3 options s'offrent à eux :

1-Demande d'un permis d'exercice restrictif (restrictif à la région)

- Recrutement Santé Québec volet médecins (RSQ) constitue la porte d'entrée pour la très grande majorité des détenteurs d'un diplôme d'une faculté de médecine située hors du Canada et des États-Unis qui souhaitent obtenir un permis de la médecine au Québec. De façon générale, ces « médecins sélectionnés cliniciens » sont recrutés sous permis restrictif pour combler des besoins cliniques dans des établissements situés dans les régions non universitaires. Les médecins doivent réussir un stage d'évaluation de 3 mois dans un milieu désigné par le Collège des médecins du Québec (CMQ) qui ne peut être le milieu qui parraine le recrutement. Le statut restrictif de ce permis signifie que la pratique de ces candidats doit s'exercer sous la supervision du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) ou d'une entité autorisée par le CMQ, pendant 3 ans.
- Les universités peuvent aussi recruter des médecins DHCEU. Ces « médecins sélectionnés professeurs » présentent un profil les destinant à combler des besoins en enseignement et en recherche. Ils ne sont pas soumis aux mêmes règles que ceux qui prennent la trajectoire de RSQ – médecins et ils n'ont pas de stage d'évaluation de 3 mois à faire.

Le financement du programme (paiement de frais du CMQ) est offert à tous les candidats parrainés en milieu non universitaire ayant signé une Convention d'aide financière. Le soutien financier accordé aux médecins parrainés a été bonifié par l'ajout d'une allocation de frais de subsistance offerte pour le stage auquel doivent se soumettre les médecins en démarche d'obtention d'un permis restrictif.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

2-Demande d'un permis régulier par l'obtention d'un poste de résidence dans une des facultés de médecine du Québec ou une admission à l'externat

Les candidats DHCEU peuvent également obtenir un permis régulier en obtenant un diplôme postdoctoral au Québec ou au Canada. Préalablement, ils doivent avoir obtenu la reconnaissance de l'équivalence du diplôme de docteur en médecine (MD) et un poste de résidence dans un programme agréé de l'une des quatre facultés de médecine du Québec ou du Canada (par le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada ou le Collège des médecins de famille). Ces candidats font partie du contingent régulier d'admission aux études postdoctorales. Selon, le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI), près d'une soixantaine de DHCEU ont été admis en résidence l'année dernière. Ceux-ci ont la possibilité de faire un stage préparatoire (d'acclimatation).

3-Les DHCEU ont également la possibilité de s'inscrire à l'externat en médecine

Une dizaine de postes sont offerts par année correspondant aux abondants d'étudiants lors du cours de médecine qui doivent être prioritairement remplacé par le DHCEU. À la suite de la réussite de l'externat, les candidats obtiennent un diplôme de médecine d'une faculté de médecine du Québec. Ils doivent par la suite compléter un programme de résidence au Canada pour obtenir un droit de pratique comme le processus expliqué au point 2. Cependant, le taux d'acceptation en résidence est beaucoup plus élevé. Depuis 2021, 4 postes supplémentaires pour les DHCEU ont été ajouté au contingent particulier.

4-Demande de soutien de CÉDIS

En cas de refus à un poste de résidence dans un programme agréé par l'une des 4 facultés de médecine du Québec lors du jumelage par le Service canadien de jumelage des résidents (CaRMS), les candidats DHCEU sont invités à contacter le Centre d'évaluation des diplômés internationaux en santé (CÉDIS), un organisme indépendant à but non lucratif, afin de recevoir services et conseils.

Le mandat du CÉDIS consiste à sélectionner dans ce groupe de candidats ayant connu un échec au CaRMS ceux ayant le meilleur potentiel de réussir une résidence dans une des 4 facultés de médecine québécoises et de leur offrir un stage d'accompagnement et d'évaluation d'une durée de 4 mois. En moyenne, 85 à 90 % des candidats qui complètent le stage avec succès sont admis en résidence au jumelage CaRMS subséquent

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 574

Nombre de cliniques privées gérées par des professionnels de la santé qui sont des participants au régime public et rémunérés par la RAMQ, par région, au 31 mars 2023.

.....

RÉPONSE NO 574

La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question particulière n° 11 de l'Opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 575

Nombre de cliniques privées gérées par des professionnels de la santé qui sont non participants au régime public et rémunérés par la RAMQ, par région, au 31 mars 2023.

.....

RÉPONSE NO 575

La Régie de l'assurance maladie du Québec ne détient pas ces données car les non-participants ne facturent pas la Régie.

QUESTION NO 576

Nombre d'enquêtes conclues par la RAMQ, nombre de condamnations à la suite des enquêtes de la RAMQ, nombre d'ententes hors cour, nombre d'enquête en cours, le tout par type de professionnel sous enquête. Total des sommes récupérées.

RÉPONSE NO 576

La Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) procède à des enquêtes sur la facturation des professionnels lorsqu'une fraude est soupçonnée, par exemple lorsque des services semblent faussement décrits par le professionnel ou que la RAMQ suspecte que les services facturés n'ont pas été rendus. L'enquête représente donc l'un des moyens de contrôle de la Régie qu'elle utilise lorsqu'appropriée (voir plus bas).

En effet, tous les professionnels de la santé font l'objet de vérifications de leur facturation par la RAMQ. Cette dernière applique des mesures de contrôle systématiques qui visent l'ensemble de la facturation des professionnels de la santé ou l'ensemble de la facturation d'une situation d'entente.

Ces mesures de contrôle systématique peuvent être suivies par des mesures de contrôle plus spécifiques lorsque des professionnels, des groupes de professionnels ou des agences sont identifiés à la suite de facturations non conformes ou de pratiques frauduleuses ou abusives. En effet, la RAMQ procède à des vérifications et des inspections afin de vérifier l'application des dispositions de la Loi sur l'assurance maladie, de la Loi sur l'assurance médicaments et de leurs règlements. La RAMQ effectue aussi des enquêtes telles que mentionnées précédemment.

Ainsi, 1 184 médecins ont fait l'objet d'au moins un contrôle spécifique de leur facturation (au 31 décembre 2022), soit 6,91 % des médecins. Cette donnée exclut les vérifications de services rendus et les contrôles effectués par le système. Si on ajoute les contrôles de systèmes, on peut affirmer que 100 % des médecins font l'objet d'un contrôle de leur facturation.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

Nombre d'enquêtes terminées entre le 1^{er} avril et le 31 décembre 2022

Catégorie de professionnels de la santé	Nombre de professionnels ¹	Montants versés indûment (k\$) ²
Médecins	6	168
Chirurgiens- dentistes et spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale	8	69
Optométristes	0	0
Pharmaciens	19	1 639
Fabricants, grossistes et intermédiaires	0	0
TOTAL	33	1 876

¹ Nombre de professionnels dont la facturation a fait l'objet d'une enquête durant la période. Les rapports d'enquête peuvent avoir été achevés dans une année antérieure.

² Il ne s'agit pas nécessairement des sommes encaissées, mais du total des sommes reliées aux ententes de paiement avec la RAMQ. Certains dossiers peuvent faire l'objet d'une contestation.

Nombre d'enquêtes en cours¹ au 28 février 2023

Catégorie de professionnels de la santé	Nombre de professionnels
Médecins	60
Chirurgiens-dentistes et spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale	20
Optométristes	0
Pharmaciens ²	65
Fabricants, grossistes et intermédiaires	16
Agences de facturation	1
TOTAL	162

¹ Les enquêtes en cours comprennent les dossiers en cours d'analyse par les enquêteurs ainsi que les dossiers en attente d'une décision par la ligne d'affaires et pour lesquels un rapport a été déposé.

² Les dossiers de pharmacies ciblent le nombre de raisons sociales sous enquête.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

Nombre de condamnations à la suite des enquêtes de la RAMQ du
1^{er} avril 2022 au 28 février 2023 :

Il faut noter que ce n'est pas la RAMQ qui condamne à des amendes. La RAMQ peut faire des enquêtes de nature pénale à l'issue desquelles elle produit, le cas échéant, un rapport d'infraction général. Par la suite, le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) décide s'il donne un constat d'infraction pour ensuite plaider le tout devant un tribunal qui décide de la culpabilité ou non et de l'amende.

Professionnels

Nombre de condamnations à la suite des enquêtes de la RAMQ en 2022-2023 : 7

- Le montant des condamnations s'élève à 36 875 \$.

Personnes assurées

Nombre de condamnations à la suite des enquêtes de la RAMQ en 2022-2023 : 1

Nombre d'ententes hors cour ¹ conclues entre le 1^{er} avril 2022 et le 28 février 2023
à la suite des enquêtes par catégorie de professionnels de la santé

Catégorie de professionnels de la santé	Nombre de professionnels 2022-2023
Médecins	8
Chirurgiens-dentistes et spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale	7
Optométristes	0
Pharmaciens	10
TOTAL	25

¹ Il est à noter qu'une entente conclue hors cour est considérée comme un dossier pour lequel ni la RAMQ ni le professionnel n'ont eu à entreprendre de démarches devant les tribunaux compétents et qui ont fait l'objet d'une entente de paiement

Total des sommes à récupérer auprès des professionnels enquêtés

Sur le nombre d'enquêtes terminées entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 décembre 2022, la somme à récupérer pour cette période auprès des professionnels s'élève à 1 875 k\$.

La RAMQ rend compte des montants à récupérer plutôt que des montants réellement récupérés. En effet, la majorité des montants versés indûment aux professionnels sont récupérés par la RAMQ par des prélèvements automatisés sur les honoraires versés aux professionnels, à la suite de démarches juridiques ou par recouvrement. La récupération peut toutefois s'échelonner dans certains dossiers sur plusieurs années, ce qui fait en sorte que les montants récupérés pendant une année donnée peuvent être associés à des contrôles réalisés dans les années antérieures. Également, certains cas peuvent faire l'objet de contestations dont la finalité peut être connue sur une année postérieure au contrôle réalisé. Pour ces raisons, la RAMQ a privilégié une reddition de comptes basée sur le montant total des réclamations établi dans une année donnée.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 577

Budget consacré aux enquêtes de la RAMQ. Nombre d'ETC dédiés à ces enquêtes.

RÉPONSE NO 577

Dépenses réelles de la Direction des enquêtes : 2 052 k\$¹
Effectifs de la Direction des enquêtes: 28 postes réguliers (excluant les étudiants)¹
Total heures rémunérées : 51 136,40¹

¹ Données au 28 février 2023

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 578

Tout rapport, toute étude et estimation en lien avec la réouverture des ententes salariales avec les médecins omnipraticiens et les médecins spécialistes; estimations des économies à réaliser en 2022-2023 et pour les 10 années suivantes.

RÉPONSE NO 578

Cette question relève de la responsabilité du Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 579

Total des sommes surfacturées contrôlées par la RAMQ et total des sommes surfacturées récupérées.
Ventilation par type de professionnel de la santé et par année, pour les cinq dernières années.

RÉPONSE NO 579

Les données sont disponibles aux sections « Mesures de contrôles » et « Récupération des sommes dues » du Rapport annuel 2021-2022 de la Régie de l'assurance maladie du Québec :
https://www.ramq.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/non_indexes/rapport-annuel-2021-2022_1.pdf

QUESTION NO 580

Nombre de demandes d'exception pour l'approbation de médicaments reçue par la RAMQ par année, pour les cinq dernières années. Pourcentage des demandes d'exception acceptées et délais moyens, par année.

RÉPONSE NO 580

Nombre de demandes reçue

Entre le 1^{er} avril 2022 et le 28 février 2023, la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) a reçu 836 513 demandes d'autorisation.

Dans sa *Déclaration de services aux citoyens*, la RAMQ s'engage sur des délais habituels de réponse à une demande complète d'autorisation pour un médicament d'exception, soit :

- Un jour ouvrable si cette demande porte sur un médicament requis de façon prioritaire (signalé par une étoile dans la Liste des médicaments);
- 25 jours ouvrables pour les autres demandes en médicament d'exception.

Délai moyen de traitement

Le délai moyen de traitement d'une demande prioritaire en médicament d'exception est de 0,2 jour ouvrable. Pour les autres demandes en médicament d'exception, le délai moyen est de 13,0 jours ouvrables.

Pourcentage d'acceptation des demandes

Pour la période du 1^{er} avril 2022 au 28 février 2023, les statistiques combinées médicament d'exception et patient d'exception sur le résultat de l'analyse des demandes est :

- 84,6 % ont été acceptées;
- 8,5 % ont été refusées;
- 6,5 % étaient non recevables;
- 0,4 % ont été annulées.

Le pourcentage d'acceptation des demandes est notamment tributaire de la qualité des demandes transmises par les prescripteurs.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO 581

Délai moyen entre l'approbation d'un médicament par Santé Canada et la couverture par la RAMQ, par année, pour les cinq dernières années. Nombre de nouveaux médicaments approuvés par Santé Canada qui ne sont pas couverts par la RAMQ, par année, pour les cinq dernières années.

.....

RÉPONSE NO 581

Ces données ne sont pas disponibles. Ce délai varie d'un produit à l'autre. Ce délai est influencé notamment par le moment où un fabricant dépose sa demande d'inscription à l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux par rapport au moment où le fabricant a obtenu son avis de conformité de Santé Canada.